

BANK OF AFRICA



Document de référence relatif à l'exercice 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 05/08/2026 sous la référence EN/EM/021/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 16/01/2020, sous la référence EN/EM/001/2020 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_%20BMCE_Bank_001_2020.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations

ABREVIATIONS

AFH	African Financial Holding
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	AssetLiability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BBI	BANK OF AFRICA International Plc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDM	Banque de Développement du Mali
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BES VIDA	Banco Espirito Santo VIDA (filiale à 100% de Banco Espirito Santo)
BMCD	Banque Malienne de Crédit et de Dépôts
BFCM	Banque Fédérative Du Crédit Mutuel
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BPA	Bénéfice par action
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CACI	Comité d'Audit et de Contrôle Interne
CES	Créances en souffrance
CAM	Caja De Ahorros Del Mediterraneo
CID	Conseil Ingénierie et Développement
CCA	Comptes courants d'associés
CDM	Crédit du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CSIS	Center for Strategic International Studies
CTM	Compagnie de Transport Marocaine
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts à Terme
DPA	Dividende par action
EUR	Monnaie unique européenne
ESI	Espirito Santo International
ETP	Equivalent Temps Plein
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Livre sterling - Royaume Uni
GNS	Global Network System
GPBM	Groupeement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale

IPE	Impression Presse Edition
ITB	Institut Technique de Banque
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LCB	La Congolaise de Banque
M	Million
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Md	Milliard
MEE	Mise en Equivalence
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
MSIM	Morgan Stanley Investment Management
Nb	Nombre
ND	Non disponible
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente
Pb	Point de base
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
RMI	Radio Méditerranée Internationale
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
SFI	Société Financière Internationale
TCN	Titres de Créances Négociables
UBP	Union Bancaire Privée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE	5
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BANK OF AFRICA	7
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. L'ORGANISME CONSEIL	10
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
V. AGENCES DE NOTATION	11
PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA	12
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	14
III. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	22
IV. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	24
V. ENDETTEMENT	25
VI. NOTATION (EXTRAITS TRADUITS)	30
VII. GOUVERNANCE DE BANK OF AFRICA	32
VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	53
IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	54
PARTIE III : ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	68
I. HISTORIQUE DE BANK OF AFRICA	69
II. APPARTENANCE DE BANK OF AFRICA À O CAPITAL GROUP	79
III. FILIALES DE BANK OF AFRICA	89
IV. SECTEUR BANCAIRE	132
V. ACTIVITÉ DE BANK OF AFRICA	141
VI. DEMARCHE RSE (AU 31/12/2025)	145
XIV. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	170
XV. ACTIONS CORRECTIVES	170
XVI. CAPITAL HUMAIN	171
XVII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	180
XVIII. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	181
XIX. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION	184
PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2023-2025	188
PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2026 (NON	265
AUDITES)	265
PARTIE VI : PERSPECTIVES	269
PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS	271
PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	273
PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES	275
PARTIE X : ANNEXES	291

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA**1. Identité**

Dénomination ou raison sociale :	BANK OF AFRICA
Représentant légal :	Othman BENJELLOUN
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	140 avenue Hassan II
Téléphone :	05 22 49 80 05
Télécopie :	05 22 22 01 23
E-mail :	nechcherki@bankofafrica.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Othman BENJELLOUN
Président Directeur Général, BANK OF AFRICA

II. Les Commissaires aux Comptes

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	BDO SARL
Représenté par / signataire :	Amine BAAKILI
Fonction :	Associé
Adresse :	119, Bd Abdelmoumen, 5ème Etage N° 39, Casablanca
Téléphone :	05 22 22 55 00
Télécopie :	0522 225 533
E-mail :	abaakili@bdo.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2023
Date du premier mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2023
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026
Dénomination ou raison sociale :	FIDAROC GRANT THORNTON
Représenté par / signataire :	Faïçal MEKOUAR
Fonction :	Associé
Adresse :	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca -20160
Téléphone :	05 22 54 48 00
Télécopie :	05 22 54 23 21
E-mail :	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2020
Date de renouvellement du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2022
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en normes IFRS de BANK OF AFRICA pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025**Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- ✓ Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes BDO et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- ✓ Les états de synthèse annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes BDO et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

BDO S.A**Mostafa FRAIHA****Associé****Fidaroc Grant Thornton****Rachid BOUMEHRAZ****Associé**

III. L'Organisme Conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Abdelmalek BENABDELJALIL
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	05 22 42 91 00
Télécopie :	05 22 43 00 21
E-mail :	mh.berrada@bmcek.co.ma

2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BANK OF AFRICA à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de BANK OF AFRICA ;
- L'analyse des comptes sociaux (2023–2025) et consolidé en normes IFRS (2023-2025), les rapports financiers annuels et les rapports de gestion 2023, 2024 et 2025 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de BANK OF AFRICA tenues en 2023, 2024 et 2025 et l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement, les comptes agrégés de BANK OF AFRICA (2023-2025) ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 ;
- L'analyse des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs aux exercices clos au 31/12/2023, au 31/12/2024 et au 31/12/2025 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les statistiques du GPBM pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de supervision bancaire de BANK AL-MAGRIB des exercices 2023 et 2024 ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BANK OF AFRICA. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

BMCE Capital Conseil
Abdelmalek BENABDELJALIL
Président Directeur Général

IV. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Fonction :	Administrateur Directeur Général Délégué
Adresse :	140 avenue Hassan II
Adresse électronique :	bbenjelloun@bankofafrica.ma
Téléphone :	05 22 49 80 11 / 12
Télécopie :	05 22 26 49 65

V. Agences de notation

Agence	MOODY'S INVESTORS SERVICE
Adresse :	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205
Adresse électronique :	olivier.panis@moodys.com
Téléphone :	0097142 37 95 33
Télécopie :	-

Agence	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse :	30 North Colonnade
Adresse électronique :	ramy.habibialaoui@fitchratings.com
Téléphone :	+44 (0) 203 530 1464
Télécopie :	+44 (0) 203 530 2538

PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA

I. Renseignements à Caractère Général

Dénomination sociale :	'BANK OF AFRICA' par abréviation "BOA'
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Téléphone :	05 22 49 80 04/03
Télécopie :	05 22 26 49 65
Site Web :	www.bankofafrica.ma
Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration.
Date de constitution :	31 août 1959.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	27 129 Casablanca
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social : (Article 3 des statuts)	BANK OF AFRICA a pour objet dans le cadre de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés : ▪ d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ; ▪ d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes mesures ; ▪ de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ; ▪ et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social au 31/03/2026	MAD 2 202 818 810 composé de 220 281 881 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Documents juridiques :	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de BANK OF AFRICA.
Liste des textes législatifs applicables :	De par sa forme juridique, BANK OF AFRICA est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 telle que modifiée et complétée ; De par son activité, BANK OF AFRICA est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par la cotation de ses actions sur la Bourse de Casablanca ainsi que par ses émissions obligataires et son programme d'émission de certificats de dépôts, BANK OF AFRICA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;

- Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ;
- La loi 43-12 relative à l'AMMC ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ;
- Les circulaires de l'AMMC en vigueur ;
- La loi n°35-96 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ;
- La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété ;
- le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée.

Régime fiscal :

Avant la loi de finances pour l'année budgétaire 2023, BANK OF AFRICA était soumise, en tant qu'établissement de crédit, à un taux de l'IS à hauteur de 37%. Dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n° 69.19 portant réforme fiscale, la LF 2023 a institué une réforme globale des taux de l'IS selon une méthodologie progressive sur quatre (4) ans. Pour les établissements de crédit, 40% est le taux de l'IS cible à horizon 2026. Ainsi, le taux de l'IS appliqué sur BANK OF AFRICA dans un premier temps est de 37,75% de 38,5% en 2024 et de 39,25% en 2025. BANK OF AFRICA est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à une TVA à hauteur de 10%.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

1. Composition du capital

Au 31/03/2026, BANK OF AFRICA est doté d'un capital social de MAD 2 202 818 810, composé de 220 281 881 titres d'une valeur nominale de MAD 10, entièrement libéré, de même catégorie et jouissant des mêmes droits.

2. Historique du capital

Tableau 1 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en MAD)	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation valeur (en MAD)	Capital après opération (en MAD)	VN (en MAD)	Prix d'émission (en MAD)
1992	Attribution d'actions gratuites	750 000 000	750 000	75 000 000	825 000 000	100	NA
1992	Souscription en numéraire	825 000 000	1 750 000	175 000 000	1 000 000 000	100	200,00
1996	Attribution d'actions gratuites	1 000 000 000	2 857 142	285 714 200	1 285 714 200	100	NA
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 285 714 200	1 369 394	136 939 400	1 422 653 600	100	330,00
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 422 653 600	205 409	20 540 900	1 443 194 500	100	330,00
2000	Attribution d'actions gratuites	1 443 194 500	1 443 194	144 319 400	1 587 513 900	100	NA
2008	Split de l'action	1 587 513 900	158 751 390	-	1 587 513 900	Passage de 100 à 10	NA
2010	Augmentation de capital réservée à la BFCM	1 587 513 900	10 712 000	107 120 000	1 694 633 900	10	235,00
2010	Augmentation de capital réservée au personnel	1 694 633 900	2 500 000	25 000 000	1 719 633 900	10	200,00
2012	Augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence	1 719 633 900	7 500 000	75 000 000	1 794 633 900	10	200,00
2019	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 794 633 900	4 083 101	40 831 010	1 835 464 910	10	180,00
2019	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 794 633 900	5 550 414	55 504 140	1 850 138 040	10	180,00
2019	Augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC	1 890 969 050	10 723 555	107 235 550	1 998 204 600	10	180,00
2020	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 998 204 600	5 786 188	57 861 880	2 056 066 480	10	137
2022	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 056 066 480	3 163 179	31 631 790	2 087 698 270	10	200
2023	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 087 698 270	3 795 815	37 958 150	2 125 656 420	10	165
2024	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 125 656 420	3 220 691	32 206 910	2 157 863 330	10	196
2025	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 157 863 330	4 495 548	44 955 480	2 202 818 810	10	240

Source : Bank of Africa

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle totale ou partielle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires pour un montant global de MAD 632 635 800, prime d'émission comprise, par émission de 3 163 179 actions à un prix de souscription par action de MAD 200, soit une prime d'émission de MAD 190, à raison d'1 action nouvelle pour 65 actions détenues.

En 2023, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires pour un montant global de MAD 626 309 475, prime d'émission comprise, par émission de 3 795 815 actions à un prix de souscription par action de MAD 165, soit une prime d'émission de MAD 155, à raison d'1 action nouvelle pour 55 actions détenues.

En 2024, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital d'un montant global de MAD 631 255 436, prime d'émission comprise, par émission de 3 220 691 actions à un prix de souscription de MAD 196 par action, soit une prime d'émission unitaire de MAD 186 par action, à raison d'1 action nouvelle pour 66 actions détenues, intégralement libérées par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires.

En 2025, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital d'un montant global de MAD 1 078 931 520, prime d'émission comprise, par émission de 4 495 548 actions à un prix de souscription de MAD 240 par action, soit une prime d'émission unitaire de MAD 230 par action, à raison d'1 action nouvelle pour 48 actions détenues, intégralement libérées par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires.

3. Evolution de la structure d'actionariat

Dans le cadre de la consolidation de son actionariat et de sa stratégie de s'ériger en Banque des Réseaux d'alliances internationales, BANK Of Africa a conclu, en 2004, un accord de partenariat avec le Crédit Industriel et Commercial - CIC, filiale du Groupe Crédit Mutuel – France avec une prise de participation de 10% du capital de Bank Of AFRICA.

S'appuyant sur une convergence des orientations stratégiques des deux banques, le partenariat conclu sert les ambitions de développement régional de BANK Of Africa et du CIC. Il devrait également dynamiser leur positionnement sur le continent africain, en particulier au Maghreb, en leur permettant de saisir les opportunités offertes par l'ouverture croissante des marchés algérien, tunisien, libyen et mauritanien sur de nouvelles zones de libre-échange.

Par ailleurs, Morgan Stanley Investment Management - MSIM -, a acquis sur le marché boursier 3%¹ du Capital de BANK Of Africa en septembre 2004. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley & Co, firme multinationale au service d'une clientèle mondiale institutionnelle tels que les gouvernements et sociétés, les caisses de retraite et fonds de pension, les fondations ainsi que la clientèle patrimoniale.

En 2005, et au vu du succès de l'opération d'intéressement du personnel réalisée en février 2003, et dans le cadre de sa politique d'encouragement de l'actionariat des salariés et de renforcement de l'appartenance des membres du personnel au Groupe BANK OF AFRICA, La Banque a mis en place un nouveau Programme de Participation de Capital. Ce dernier portait sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, représentant 3,96% du capital. Au 28 mai 2007, les salariés de la Banque ont eu la possibilité de céder un tiers de leurs participations au cours de MAD 2 750 (avant split de l'action).

En date du 19 avril 2007, la Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- rejoint le tour de table de BANK Of Africa à hauteur de 5%. Cette nouvelle alliance constitue un véritable partenariat industriel (i) dans le domaine de l'immobilier au Maroc, (ii) en faveur des Marocains Résidant en Espagne (iii) dans les métiers de Banque d'Affaires et de l'International, (iv) dans le domaine de la coopération technique et (v) en matière sociétale.

Le 26 mars 2008, BANK Of Africa a cédé 5% de parts supplémentaires de son capital au profit du Groupe français Crédit Mutuel au prix unitaire de MAD 3 000 (avant split de l'action). Cette nouvelle acquisition porte ainsi la participation du CIC dans le capital BANK OF AFRICA à 15%.

¹ Cette participation a entièrement été cédée en mai 2007.

Par ailleurs, dans le cadre d'un reclassement de ses actifs et participations, CIC a opéré en date du 30 décembre 2008 un transfert de l'intégralité de sa participation dans BANK Of Africa au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

Le 5 février 2009, le Groupe CIC a procédé à l'acquisition à travers la BFCM de 4,9% de parts supplémentaires de capital de Bank Of Africa, soit au total plus de 7,7 millions d'actions au prix unitaire de MAD 290 dirhams (après split de l'action). Ainsi, sa participation dans le capital de BANK OF AFRICA est passée de 15,05% à 19,9%.

Le 22 mars 2010, BANK Of Africa a cédé au profit de la Caisse de Dépôts et de Gestion 8% de son capital pour un montant de MAD 3,4 Milliards.

En octobre 2010, le Groupe BANK OF AFRICA a procédé à une augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). Consécutivement à cette opération, le groupe a procédé début décembre 2010 à une augmentation de capital en faveur du personnel pour MAD 500 millions.

En août 2011, Caja De Ahorros Del Mediterráneo -CAM- se retire du tour de table de BANK Of Africa en cédant sa participation au profit de FinanceCom.

En 2012, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe (RMA, BFCM, FINANCECOM, CDG, MAMDA/MCMA, CIMR, BES VIDA) et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

Entre 2013 et 2015, CDG renforce sa participation de 3,07%.

Entre 2013 et 2014, FINANCECOM cède 2,07% de sa participation à un cours de MAD 200.

En 2016, BANCO ESPIRITO SANTO cède 2,84% de sa participation à un cours de MAD 210.

A noter qu'au titre de l'AG mixte en date du 30 mai 2016, a eu lieu le renouvellement de l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros. Parallèlement à une autorisation demandée pour la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant maximum égal à la contrevaletur en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale, et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. L'emprunt a été remboursé par anticipation en date du 21/03/18.

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2021, FINANCECOM cède une participation de 7,1% dans BANK OF AFRICA à Holding Benjelloun Mezian à un cours de MAD 155,95 dans le cadre de la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites pour un montant global de MAD 632 635 800.

En date du 14/02/2023, British International Investment plc, a déclaré avoir cédé sur le marché central 791 500 actions Bank of Africa au cours unitaire de MAD 151, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque. Suite à cette transaction, la société British International Investment plc déclare détenir 10 412 113 actions BOA, soit 4,98 % du capital de ladite banque.

Tableau 2 Historique de l'actionnariat au 30 juin 2026

Acquisitions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix d'acquisition par action en MAD
2010	CDG	12 700 111	8,00%	267

2010	BFCM (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	10 712 000	5,00%	235
2010	Salariés du Groupe (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	2 500 000	1,64%	200
2011	Financecom	7 937 500	4,62%	200
2012	BES VIDA COMPAHIA DE SEGUROS SA	4 401 240	2,56%	192
2012	BFCM	2 300 000	1,34%	200
2012	Augmentation de capital réservée (RMA, Financecom, CIMR, CDG, MAMDA/MCMA, BES, BFCM) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	7 500 000	4,36%	200
2013	CDG	2 691 957	1,57%	200
2014	CDG	897 317	0,50%	200
2015	CDG	1 951 456	1,00%	Divers cours
2019	Divers actionnaires (dont noyau dur) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	9 633 515	5,37%	180
2019	BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC	10 723 555	5,37%	180
2020	Divers actionnaires (dont noyau dur)	5 786 188	2,9%	137
2021	HBM	14 523 580	7,1%	155,95
Cessions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix de cession par action en MAD
2010	Programme de Rachat	12 589 826	7,93%	267
2011	Caja de Ahorros del Mediterraneo	7 937 500	4,62%	200
2012	BancoEspirito Santo	397 220	0,23%	192
2012	BES / FUNDO PENSOES	4 004 020	2,33%	192
2012	Financecom ²	2 300 000	1,34%	200
2013	Financecom	2 691 957	1,57%	200
2014	Financecom	897 317	0,50%	200
2016	Banco Espirito Santo	5 096 108	2,84%	210
2021	Financecom	14 523 580	7,1%	155,95
2023	British International Investment	791 500	0,4%	151
2025	British International Investment	4 000 000	2%	Divers

Source : Bank Of Africa

² Changement d'appellation en 2021 pour FinanceCom qui devient O Capital Group.

Pactes d'actionnaires

En 2019, dans le cadre de l'entrée de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group dans le capital de Bank Of Africa, un pacte d'actionnaires a été signé entre BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, RMA, O CAPITAL GROUP³, BANK OF AFRICA et BOA Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de BANK OF AFRICA

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O CAPITAL GROUP/RMA et BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT pour influencer les décisions de BANK OF AFRICA, (ii) de droit de veto au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions BANK OF AFRICA.

De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O CAPITAL GROUP/RMA pour l'achat des actions BANK OF AFRICA que BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT détiendra.

Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT.

4. Structure de l'actionariat

Le capital de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 2 202 818 810 composé de 220 281 881 actions d'une valeur nominale de MAD 10.

Depuis 2021, l'actionariat de BANK Of Africa se présente comme suit :

Tableau 3 Evolution de l'actionariat⁴ depuis 2021

Actionnaires	2021	2022	2023	2024	2025
Bloc de contrôle	35,51%	35,51%	35,51%	35,51%	35,51%
RMA	27,41%	27,41%	27,41%	27,41%	27,41%
O Capital*	7,22%	7,16%	7,16%	7,16%	7,16%
Société Financière Crédit du Maghreb -SFCM-	0,88%	0,94%	0,94%	0,94%	0,94%
Participations stables	47,2%	47,2%	46,1%	46,10%	44,31%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24,56%	24,56%	24,56%	24,56%	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	8,32%	8,31%	8,13%	8,13%	8,28%
British International Investment	5,38%	5,38%	4,48%	4,48%	2,52%
MAMDA/MCMA	5,01%	5,02%	5,01%	5,01%	5,01%
CIMR	3,93%	3,93%	3,93%	3,93%	3,93%
Autres	17,29%	17,28%	18,4%	18,40%	20,19%
Personnel BANK OF AFRICA	1,07%	1,07%	1,07%	1,07%	0,99%
Flottant	16,22%	16,21%	17,32%	17,32%	19,20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

*O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian

Source : Bank Of Africa

³ Changement d'appellation en 2021 pour FinanceCom qui devient O Capital Group.

⁴ Les pourcentages de participation correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.

En 2021, afin d'accompagner le développement du Groupe, BANK OF AFRICA a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 620 MDH.

En 2022, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 630 MDH.

En 2023, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 626 MDH.

En 2024, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 632 MDH.

En 2025, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 1 079 MDH.

Actionnariat actuel :

L'actionnariat de BANK OF AFRICA au 25/06/2026 se présente comme suit :

Tableau 4 : Actionnariat au 25/06/2026

Actionnaires	25/06/2026	
	Nb d'actions	% du capital
Bloc de contrôle	78 210 982	35,50%
RMA*	60 369 771	27,41%
O CAPITAL GROUP	15 779 652	7,16%
SFCM	2 061 559	0,94%
Participations stables	97 600 751	44,31%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	54 095 907	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	18 239 597	8,28%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group plc	5 552 677	2,52%
CIMR	8 666 147	3,93%
Groupe MAMDA/MCMA/MAC**	11 046 423	5,01%
Autres	44 470 148	20,19%
Personnel Bank Of Africa	2 182 366	0,99%
Divers et flottant	42 287 782	19,20%
Total	220 281 881	100,00%

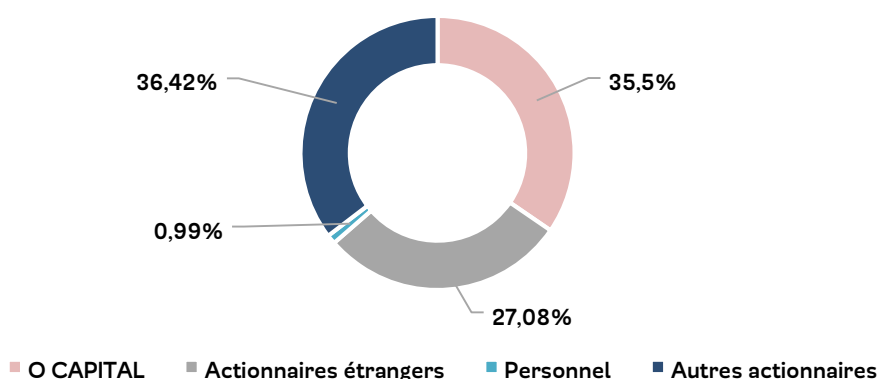
Source : Bank Of Africa

- L'établissement de cette répartition du capital est basé sur :

- La situation du dépositaire BOA pour les actionnaires dont les titres sont déposés chez BOA

(*) Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (3 139 145 actions)

(**) Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation déclarée par l'actionnaire : MAMDA : néant MCMA : 1 583 476 actions MAC : 9 462 924 actions



Présentation des actionnaires détenant plus de 5% du capital⁵

BFCM

Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ses filiales couvrent les domaines de la bancassurance, les services financiers spécialisés (crédit consommation, crédit-bail...) de la monétique et de l'informatique.

Le Groupe BFCM est constitué de :

- Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- Différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger ;
- Suite à la convergence entre Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale en janvier 2022, la BFCM détient 51% des titres de Beobank, élargissant la présence géographique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Belgique.

La BFCM est détenue à hauteur de 98,1% par les entités régionales du pôle mutualiste (Caisse fédérale de Crédit Mutuel principalement).

La BFCM est détenue à hauteur de 91,5% par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, laquelle est détenue par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier détient à son tour 6.6% de la BFCM.

A fin 2025, le Produit Net Bancaire de BFCM s'est effectué à 17,7 milliards d'euros (+6,7%), le résultat net s'établit à 4,2 milliards d'euros (+2,3%) et les Capitaux Propres à 70,3 milliards d'euros.

CDG

La Caisse de Dépôt et de Gestion est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Avec son capital expérience et la mobilisation de toutes ses ressources humaines, techniques et financières, la CDG soutient la transformation de l'économie nationale et la modernisation des territoires. Elle participe activement aux grands chantiers de régionalisation, de transition énergétique et technologique ainsi qu'à l'essor des secteurs stratégiques porteurs de croissance et vecteurs de progrès social.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants.

Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne confiée et en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

Au 31 décembre 2025, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) enregistre un PNB consolidé de 16 milliards de dirhams, un RNPG de 4 974 millions de dirhams et des Fonds propres consolidés de 33,8 milliards de dirhams.

5. Déclarations de franchissement de seuil :

Les actionnaires de BANK OF AFRICA sont soumis aux obligations réglementaires applicables aux franchissements de seuil de participation, notamment les articles 97 et 98 de la loi 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

Au cours des 5 dernières années et de l'exercice en cours, 2 franchissements de seuil ont été effectués :

⁵ Hors O Capital Group (cf. pages 85) et RMA (cf. page 85).

- Le premier porte sur un franchissement direct du seuil de 5% à la hausse et un franchissement indirect à la baisse du seuil de 33,3% dans le capital de BANK OF AFRICA par O CAPITAL GROUP, effectués en date du 14/05/2021 dans le cadre de la fusion-absorption de la société FINANCECOM par la société O Capital Group (toutes deux contrôlées par la famille Benjelloun) ;
- Le deuxième concerne un franchissement de seuil de 5% à la baisse effectué en date du 14/02/2023 par BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 791 500 titres et un cours de MAD 151.

6. Evolution future du Capital

Le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le vendredi 27 mars 2026, a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25/06/2026 une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 1 091 MDH.

L'AGM a approuvé cette résolution.

III. Négociabilité des titres de capital

Les actions BANK OF AFRICA sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BANK OF AFRICA conformément à la loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

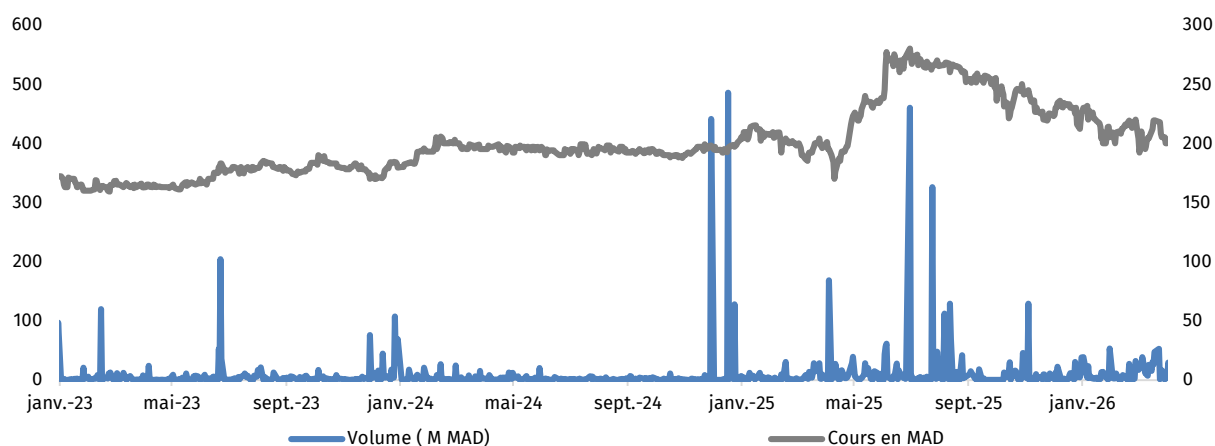
La valeur BANK OF AFRICA est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code ISIN MA0000012437.

Au terme de l'année 2025, le flottant du titre BANK OF AFRICA est de 19,2% du capital, représentant 42 294 121 actions.

Sur les 3 dernières années, l'évolution du cours boursier de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

- **Période allant du 02/01/2023 au 29/12/2023** : En dépit d'un début d'année difficile, le cours de l'action BOA a soldé l'année en progression de +4,36% dans le sillage des trois *statu-quo* consécutifs de BANK AL-MAGHRIB, au moment où le MASI a rattrapé une partie des pertes accusées en 2022 en affichant une hausse de +12,80%. Le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA en 2023 est de MAD 190.
- **Période allant du 02/01/2024 au 31/12/2024** : Le cours de l'action BOA termine l'année sur une progression de +14,21% profitant de réalisations financières bien orientées. Le cours boursier le plus haut enregistré par l'action BOA en 2024 est de MAD 205,50 pour un plus bas de clôture de MAD 180. Sur la période passée sous revue, le MASI s'engage également sur un *trend* haussier et affiche une performance annuelle de +22,16%.
- **Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025** : Le cours de l'action BOA clôture l'année 2025 sur une progression de +9,8% profitant du bon dynamisme du marché et des réalisations financières bien orientées. Le cours boursier le plus haut enregistré par l'action BOA en 2025 est de MAD 280 pour un plus bas de clôture de MAD 170. Sur la période passée sous revue, le MASI poursuit son rallye haussier et signe une performance annuelle remarquable de +27,57%.
- **Période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026** : Sur les 3 premiers mois de l'année en cours et à l'instar de l'ensemble du Marché, l'action BOA régresse de -11,1% au même moment où la MASI se contracte de -8,95%. Sur cette période, le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA est de MAD 231,5 et son cours le plus bas est de MAD 192,00.

Au titre de l'exercice 2025, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende unitaire de MAD 5 (idem pour 2024) fixant le rendement de dividende à 2,22% sur la base d'un cours de clôture au 31/12/2025 de MAD 225.

Evolution du cours de BANK OF AFRICA depuis janvier 2023


Source : Bourse de Casablanca

En MAD		Cours de clôture le plus bas	Cours de clôture le plus haut	Volume des transactions	Volume Moyen Quotidien
Sur les trois dernières années	Du 02/01/2023 au 29/12/2023	159	190	1 505 659 355	6 046 825
	Du 02/01/2024 au 29/12/2024	180	205,5	1 594 002 348	6 479 684
	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	170	280	3 174 390 062	12 851 781
Par trimestre sur la dernière année	T1 2025	185	215,1	323 384 361	5 301 383
	T2 2025	170	280	1 242 706 897	20 372 244
	T3 2025	243	274,9	981 094 654	16 083 519
	T4 2025	212	250	627 204 150	9 800 065
	T1 2026	192	231,45	712 558 545	11 875 976
Par mois sur les 6 derniers mois	Octobre -25	221	250	249 911 006	10 865 696
	Novembre -25	219	244,9	193 118 765	10 728 820
	Décembre -25	212	235,8	184 174 379	8 007 582
	Janvier -26	200	231,45	205 760 819	10 288 041
	Février -26	200	220	118 924 590	5 946 229
	Mars -26	192	219,5	387 873 136	19 393 657

Source : Bourse de Casablanca

Principaux indicateurs boursiers

	PER		D/Y		P/B		Capitalisation (MAD Md)	
	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur
2022	15,6	15,1	2,3%	3,7%	1,4x	1,4x	35,9	187,7
2023	14,3	14,1	2,2%	3,3%	1,4x	1,6x	38,2	224,6
2024	12,9	13,2	2,4%	3,3%	1,5x	1,7x	44,2	260,6
2025	13,0	14,2	2,2%	3,1%	1,5x	1,9x	44,1	279,9

*AWB, BOA, BCP, CDM, BMCI, CIH BANK et CFG BANK

Source : Bourse de Casablanca, BMCE Capital Global Research

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le titre BANK OF AFRICA n'a pas subi de suspension à la cote de la Bourse de Casablanca au cours des 3 derniers exercices et l'exercice en cours.

IV. Politique de distribution de dividendes

Conformément aux articles 42 et 43 des statuts, les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

Les actions formant le capital social de la Société sont toutes de même catégorie et jouissent des mêmes droits, notamment en matière de droits aux dividendes.

Concernant l'année 2023, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 54,3%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 631,3 MDH, devant être proposée par par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25/06/2024.

Pour l'année 2024, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 5DH par action (un pay-out de 57%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 1 078,9 MDH.

Pour l'année 2025, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 5DH par action (un pay-out de 55%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 1 091 MDH.

Tableau 5 : Taux de distribution de dividendes de la Banque sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	2025
Dividendes distribués au titre de l'exercice	850 263	1 078 932	1.101.409⁶
Premier Dividende	125,3	129,5	132,2
Superdividende ⁷	709,8	949,5	969,2

⁶ A noter que la distribution de dividendes demeure tributaire de l'approbation de l'AG

⁷ Le super dividende est attribué en plus du premier dividende, lorsque le bénéfice distribuable après les différentes répartitions le permet. (Cf. article 46 Statuts en annexe)

Résultat net	1 564 873	1 886 195	2.170.762
DPA ⁸	4	5	5
Nombre d'actions	212 565 642	215 786 333	220.281.881
BPA ⁹	7,4	8,7	9,9
BPA Ajusté*	7,4	8,9	10,2
Taux de distribution ¹⁰	54%	57%	50,7%

*Résultat net de l'année / Nombre de titres 2023

V. Endettement

1. Programme d'émission de certificats de dépôt à fin juin 2026

En 2001, BANK Of Africa a lancé un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond s'élève à MAD 5 000 000 000. Les émissions opérées en mai 2001 ont été entièrement remboursées.

En Août 2008, BANK Of Africa a procédé à l'extension de son plafond d'émission, après validation de l'AMMC en date du 1^{er} août 2008, le portant à MAD 10 000 000 000 (Dix Milliards de Dirhams).

En janvier 2013, BANK Of Africa a procédé à l'extension du plafond de son programme de certificat de dépôt à MAD 15 milliards.

Caractéristiques du programme :

Nature	Certificats de dépôt
Plafond du Programme	15 000 000 000 MAD
Montant de l'encours à fin juin 2026 (hors intérêts courus)	3 978 700 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 000 MAD
Nombre de titres restant à fin juin 2026	39 787 certificats

Source : Bank Of Africa

Tableau 6 : Caractéristiques des certificats de dépôt à fin juin 2026

Code isin	Date début	Échéance	Valeur Nominal	nbre de bons	Volume	Taux	Prime de risque	Type d'intérêt	Mode de remboursement
MA0001524356	18/10/2021	18/10/2026	100.000	6.137	613.700.000	2,48%	45	Fixe	In fine
MA0001528720	08/02/2024	08/02/2027	100.000	400	40.000.000	3,73%	35	Fixe	In fine
MA0001529124	15/04/2024	15/04/2027	100.000	5.100	510.000.000	3,66%	35	Fixe	In fine
MA0001529314	06/05/2024	06/05/2027	100.000	13.950	1.395.000.000	3,66%	35	Fixe	In fine
MA0001529355	09/05/2024	09/05/2027	100.000	4.200	420.000.000	3,66%	35	Fixe	In fine
MA0001531930	11/06/2026	10/06/2027	100.000	10.000	1.000.000.000	2,55%	25	Fixe	In fine
Total				39.787	3.978.700.000				

Source : Bank Of Africa

A noter que Bank Of Africa n'a pas effectué de rachat de ses certificats de dépôts sur la période.

L'évolution de l'encours des certificats de dépôts¹¹ sur les trois dernières années se présentent comme suit :

⁸ Dividendes / Nombre d'actions

⁹ Résultat net / Nombre d'actions

¹⁰ Dividendes distribués au titre de l'exercice/résultat net social

¹¹ Hors intérêts courus

en K MAD	2023	2024	2025	S1 2026
Certificats de dépôts	6 761 200	7 723 700	5 472 800	3 978 700

Source : Bank Of Africa

A fin 2024, l'encours des CD de la Banque augmente de 14,2% à MAD 7,7 Md comparativement à 2023.

Au terme de l'année 2025, l'encours des CD de la Banque se déprécie de -29% à MAD 5,5 Md par rapport à 2024.

Au S1 2026, l'encours des CD recule de -27,3% à MAD 4 Md comparativement à fin 2025.

2. Emissions d'emprunts obligataires ordinaires et subordonnés (Juin 2026)

L'état des emprunts obligataires ordinaires et subordonnés émis depuis l'exercice 2008 et non échus se présente comme suit :

Emprunt Obligatoire	Date de Joursance	Montant de l'émission en M MAD	Tranche en M MAD	Cotation de la Tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêts en vigueur 30/06/2026	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de Remboursement
Perpetuel Subordonné	15/10/2008	1.000	100	Cotée	100.000	1.000	6,95%	125 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	-
	15/10/2008		50	Cotée	100.000	500	4,23%	100 pbs	Révisable annuellement		-
	15/10/2008		50	Non Cotée	100.000	500	6,95%	125 pbs	Fixe		-
	15/10/2008		800	Non Cotée	100.000	8.000	4,23%	100 pbs	Révisable annuellement		-
Perpetuel Subordonné	03/06/2009	1.000	50	Non Cotée	100.000	500	6,30%	120 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	-
	03/06/2009		950	Non Cotée	100.000	9.500	4,30%	100 pbs	Révisable annuellement		-
Perpetuel Subordonné	23/06/2017	1.000	200	Non Cotée	100.000	2.000	7,05%	375 pbs	Révisable chaque 10 ans	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	-
			800	Non Cotée	100.000	8.000	5,60%	325 pbs	Révisable Annuellement		-
Subordonné	05/12/2017	400	400	Non Cotée	100.000	4.000	3,19%		Révisable annuellement	10 ans	in fine
Perpetuel Subordonné	19/09/2021	1.000	90	Non Cotée	100.000	900	4,63%	260pbs	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	-
			910	Non Cotée	100.000	9.100	4,62%	240pbs	Révisable annuellement		-
Subordonné	29/06/2022	1000	1000	Non Cotée	100.000	10.000	3,11%	80 pbs	Révisable annuellement	10 ans	in fine
Perpetuel Subordonné	26/12/2022	500	500	Non Cotée	100.000	5.000	4,51%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au delà de la 5 ^{ème} année	-
Perpetuel Subordonné	27/06/2023	500	500	Non Cotée	100.000	5.000	4,51%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au delà de la 5 ^{ème} année	-
Perpetuel Subordonné	08/12/2023	500	100	Non Cotée	100.000	1.000	5,90%	entre 220 pbs et 230 pbs	Révisable chaque 5 ans	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance	-
			400	Non Cotée	100.000	4.000	4,53%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement		-
Perpetuel Subordonné	24/06/2024	1.000	30	Non Cotée	100.000	300	5,74%	entre 220 pbs et 230 pbs	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, au delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance	-
			970	Non Cotée	100.000	9.700	4,54%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement		-
Perpetuel Subordonné	26/06/2025	1.000	100	Non Cotée	100.000	1.000	4,62%	entre 220 pbs et 230 pbs	Révisable chaque 5 ans	perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	-
			900	Non Cotée	100.000	9.000	4,41%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement		-
Perpetuel Subordonné	30/12/2025	1000	1000	Non Cotée	100.000	10.000	4,44%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	-
TOTAL			9 900 M MAD								

Source : BANK OF AFRICA

Le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022 a autorisé un programme d'émission d'obligations subordonnées à durée déterminée ou perpétuelles d'un montant global de 5 milliards de dirhams en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 5 ans, par appel public à l'épargne.

En décembre 2022, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En juin 2023, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En décembre 2023, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond

de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En juin 2024, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de MAD 1 Md structurée en deux tranches non cotées (une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 5 ans d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale unitaire de MAD 100 000, et une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale unitaire de MAD 100 000).

En décembre 2025, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de MAD 1 Md structurée en deux tranches non cotées (une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 5 ans d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale unitaire de MAD 100 000, et une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale unitaire de MAD 100 000).

Evolution de l'encours des obligations ordinaires et subordonnées à fin juin 2026

Source : BANK OF AFRICA

en K MAD	2023	2024	2025	S1 2026
Encours des obligations subordonnées	11 900 000	11 900 000	11 900 000	9 900 000
Encours des obligations ordinaires	-	-	-	-

L'encours des obligations ordinaires et subordonnées ressort stable à fin 2025 comparativement à 2024.

A fin 2025, l'encours des obligations ordinaires ressort nul.

L'encours des obligations ordinaires et subordonnées ressort en baisse de -16,8% au S1 2026 comparativement à 2025.

A fin juin 2026, l'encours des obligations ordinaires ressort nul.

3. Evolution des Dettes bancaires

en K MAD	2023	2024	2025
Dettes bancaires	51 343 462	59 087 344	55 036 753

Source : BANK OF AFRICA

Les dettes bancaires baissent de -6,9% à MAD 55 milliards en 2025 comparativement à 2024. Cette situation s'explique essentiellement par le recul des valeurs données en pension à terme entre 2024 et 2025 de -41%.

Au cours de 2025, BOA a conclu avec :

- La BEI :

Une ligne de financement de 50 MEUR, dédiée au financement des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que de taille intermédiaire (PME & ETI). Lettre de mandat signée le 12.12.2024, Contrat en cours.

- Finance In Motion -FIM- / SANAD

Une ligne de financement de 15 MEUR dédiée au financement des toutes petites et moyennes entreprises (TPME) - Contrat signé le 18.07.2025.

- La BAD :

Une ligne de financement de 20 MEUR visant à soutenir les PME et les entreprises locales actives dans l'import-export – Contrat finalisé parallèlement aux conditions préalables au tirage – Signature et déboursement prévus au cours du second semestre 2026.

- La BERD, des lignes de financement de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable pour un montant total de 70 MEUR :

Une ligne de 35 MEUR - Green Economy Financing Facility -GEFF III- Contrat signé le 15.05.2025, tirée en totalité, en cours de placement.

Une ligne de 35 MEUR - Medium Green Economy Financing Facility –MidGEFF- Contrat signé le 15.05.2025, tirage de 10 MEUR, en cours de placement.

Dans le cadre de son endettement auprès des institutions financières multilatérales et internationales, Bank Of Africa est engagée à respecter des covenants usuels notamment ceux qui se rapportent aux exigences de la

Banque Centrale à savoir les ratios prudentiels (ratio Tier I, ratio de solvabilité, ratio RWA, exposition aux crédits, exposition aux parties liées, exposition sur une seule partie liée, position en devises...).

4. Engagements hors bilan

Evolution Engagements donnés par signature au 31 décembre 2025

K MAD	2023	2024	2025
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	359 896	203 349	857 184
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 755 136	8 361 243	11 485 345
Engagements de garantie d'ordre d'EC	5 553 098	6 761 501	11 976 131
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 563 606	13 669 615	17 440 901
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	15 732	11 567 533	16 240 990
Total	25 247 468	40 563 241	58 000 551

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements donnés par signature augmentent de +43% à MAD 58 001 millions en 2025 comparativement à 2024 suite principalement à la progression de +77% des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit à MAD 11 976,1 millions et de +27,6% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle à MAD 17 440,9 millions.

Evolution Engagements reçus par signature au 31 décembre 2025

K MAD	2023	2024	2025
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 696 233	18 062 761	19 834 967
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848 485	3 966 781	3 774 373
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	280 749	792 239	520 899
Total	22 825 468	22 821 781	24 130 239

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements reçus par signature ressortent en hausse de 5,7% à MAD 24 130,2 millions à fin 2025 comparativement à fin 2024, intégrant une progression de 9,8% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés. Pour leur part, les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers et les autres titres à recevoir baissent de -4,9% et de -34,2% respectivement sur la même période.

5. Nantissement d'actifs

Néant

VI. Notation (extraits traduits)

Moody's (03/2026)

Relèvement des perspectives de BANK OF AFRICA par l'agence de Rating « Moody's », en mars 2026, de « Ba1, perspectives stables » à « Ba1, perspectives positives » suite au changement des perspectives du rating Souverain de « stables » à « positives ».

Le relèvement des perspectives attribuées aux dépôts à long terme reflète (i) le potentiel renforcement du profil de crédit du Souverain et sa capacité de soutien, comme indiqué par les perspectives positives du Souverain et (ii) les interconnexions étroites entre la solvabilité du Souverain et les Bilans des banques, en tenant compte des participations importantes des banques dans les titres de dette souveraine, ainsi que (iii) le potentiel renforcement de l'environnement opérationnel, qui se traduirait par une amélioration par Moody's du Profil Macro pour le Maroc.

La réaffirmation de l'évaluation de la solvabilité intrinsèque (BCA) à b1 reflète la résilience du profil de crédit intrinsèque de la Banque, la stabilité de son financement par les dépôts, sa grande liquidité et sa bonne rentabilité, soutenus par sa franchise solide au Maroc et en Afrique subsaharienne. Ces éléments positifs sont modérés par la faible, bien que stable, qualité des actifs de la Banque (les créances douteuses s'élevaient à 10,5% en juin 2025) et par un niveau de capitalisation relativement modeste (ratio TCE/RWA de 8,6% à fin juin 2025)

Fitch Ratings – BANK OF AFRICA (17/12/2025)

Fitch Ratings a confirmé la notation par défaut de l'émetteur (IDR) à long terme, en devises étrangères et locales, de BANK OF AFRICA à « BB, perspectives stables ». Fitch a également confirmé la note de viabilité (VR) de BANK OF AFRICA à « bb- » et a affirmé la note de la Banque à long terme en monnaie nationale à « AA(mar) ».

La notation de BANK OF AFRICA par Fitch Ratings reflète une forte probabilité de soutien des autorités marocaines, comme l'indique la Note de Soutien Gouvernemental (GSR) de la Banque à « bb » et la perspective stable reflète celle du *rating* souverain. La VR de BANK OF AFRICA reflète sa franchise solide au Maroc et sa capitalisation améliorée, traduisant la robustesse de ses fondamentaux. La bonne performance de BANK OF AFRICA ainsi que sa liquidité et son financement solides sont équilibrés par un profil de risque plus élevé et une qualité d'actifs moins favorable.

Probabilité modérée de soutien gouvernemental : Les autorités marocaines ont une forte propension à soutenir le système bancaire en raison du risque de contagion élevé dans le secteur et de l'importance du système bancaire dans le développement économique national. Toutefois, Cette capacité de soutien est considérée modérée en raison des défis économiques du gouvernement.

Good Growth Opportunities : BANK OF AFRICA évolue dans un environnement opérationnel favorable caractérisé par une bonne croissance du PIB et une stabilité macroéconomique. La diversification des secteurs leviers économiques et l'investissement public soutiennent la performance du secteur bancaire. Parallèlement, la réglementation prudente renforce la résilience de la Banque face à de potentiels chocs au niveau de la qualité des actifs, à l'échelle nationale comme en Afrique Subsaharienne.

Franchise solide : BANK OF AFRICA dispose d'une solide franchise au Maroc avec un statut de banque systémique détenant une part de marché de près de 14%. A l'international, la Banque est présente dans 32 pays, et ses revenus hors Maroc représentent près de la moitié de son Résultat Net Part du Groupe.

Profil de risque plus élevé : BANK OF AFRICA affiche un profil de risque plus élevé que celui des pairs locaux en raison de sa présence dans des marchés subsahariens à risque. Néanmoins, la Banque a réussi à mitiger ces risques grâce à une amélioration des contrôles de risque à l'échelle du Groupe et une approche prudente de la croissance. Les efforts poursuivis d'assainissement du Bilan et le renforcement de la qualité d'actifs, confortent le profil de risque global de la Banque.

Faible qualité d'actifs : Le ratio de créances en souffrance (Bucket 3) de BANK OF AFRICA (fin juin 2025 : 10,5%) est affaibli par des dépréciations plus élevées dans certaines de ses filiales africaines et marocaines. La couverture en Bucket 3 (88%) demeure toutefois raisonnable.

Rentabilité saine : La performance de BANK OF AFRICA s'est améliorée au cours des neuf premiers mois de 2025 avec un Résultat Net Part du Groupe en hausse de +12%, porté par une forte croissance des résultats des opérations de marché et une bonne maîtrise des charges. L'agence Fitch Rating confirme qu'ils s'agit d'une des meilleures rentabilités du marché, avec un ROE de 15% au T3 2025.

Amélioration de la capitalisation : Le ratio CET1 de BANK OF AFRICA s'est amélioré à 9,7% à fin juin 2025 mais il reste inférieur à la moyenne du secteur (10,9%). Néanmoins, Fitch anticipe une amélioration à 10% à fin 2026 suite à la poursuite de l'optimisation des actifs pondérés à travers notamment les augmentations de capital et opérations de levées de dettes.

Financement et liquidité solides : BANK OF AFRICA est principalement financée par des dépôts de clientèle stables (68% des financements non liés aux capitaux propres au T3 2025) et la concentration des dépôts est faible selon les normes africaines. La liquidité est adéquate, avec un ratio crédits/dépôts de 88% à fin T3 2025 et un ratio de couverture (LCR) de 181%.

Les notations de BANK OF AFRICA sur la période 2023-T1 2026 se présentent comme suit :

	Catégorie	Sept 2023	Déc 2024	Mars 2026	
Moody's	Perspectives	Stables	Stables	Positives	
	Dépôts bancaires - devise étrangère	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	
	Dépôts bancaires - monnaie locale	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	
	Evaluation de la solvabilité intrinsèque (BCA)	b1	b1	b1	
	Evaluation de la solvabilité ajustée	b1	b1	b1	
	Evaluation du risque de contrepartie	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)	Ba1(cr)/NP(cr)	
		Fév 2023	Jan 2024	Jan 2025	Déc 2025
Fitch Ratings	Perspectives	Stables	Stables	Stables	Stables
	Notation par défaut de l'émetteur (IDR) à long terme	BB	BB	BB	BB
	Notation par défaut de l'émetteur (IDR) à court terme	B	B	B	B
	Soutien du gouvernement	bb	bb	bb	bb
	Notation nationale à long terme	AA-	AA-	AA	AA
	Notation nationale à court terme	F1+	F1+	F1+	F1+

Source : Rapports de notation FITCH RATINGS, MOODY's

VII. Gouvernance de BANK OF AFRICA

1. Dispositions régissant les assemblées générales

Conformément à l'article 29 des statuts de la banque, les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

En somme, les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de BANK OF AFRICA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Délai de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration. Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées, en cas d'urgence, par :

- ✓ Les commissaires aux comptes ;
- ✓ Un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- ✓ Les liquidateurs, le cas échéant ;
- ✓ Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dans ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précisé.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation, sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Conditions de quorum et de majorité

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social¹² et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Sauf convention contraire notifiée à la Société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales ; en cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles en numéraire, l'exercice du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles est réglé selon les dispositions du paragraphe A) VI de l'Article 7 des Statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu'il est prévu à l'article 34 ci-dessus.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu'il est prévu ci-dessus à l'article 34. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Ordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

¹² Hormis les actions privées de droit de vote (Cf. Article 34 des Statuts)

Elle a, entre autres pouvoirs, ceux de :

- 1) Approuver ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- 2) Statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- 3) Donner ou refuser quitus de leur gestion aux Administrateurs,
- 4) Nommer et révoquer les Administrateurs, nommer les Commissaires aux Comptes,
- 5) Approuver ou rejeter les nominations d'Administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- 6) Fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration,
- 7) Statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration,
- 8) Autoriser les émissions d'obligations, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.

Et, d'une manière plus générale, statuer sur tous les objets qui n'emportent pas directement ou indirectement modification des statuts et qui, par suite, ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à autoriser toute opération de cession d'actifs immobilisés représentant plus de 50% des actifs de la Société, conformément aux conditions et modalités prévues à l'article 70 de la Loi n°17-95. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne peut changer la nationalité de la Société.

Elle peut, notamment, décider ou autoriser, sans que l'énumération qui va suivre ait un caractère limitatif :

- ✓ l'augmentation, la réduction ou l'amortissement du capital social,
- ✓ l'émission d'obligations convertibles en actions ou obligations échangeables contre des actions,
- ✓ la création de certificats d'investissement,
- ✓ la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société,
- ✓ le transfert du siège social en dehors de la même ville, préfecture ou province,
- ✓ la modification, directe ou indirecte, de l'objet social,
- ✓ la modification de la dénomination sociale,
- ✓ la transformation de la société en société de toute autre forme, à la condition de respecter les dispositions légales prévues ci-après sous l'article 46,
- ✓ la division ou le regroupement des actions, sans toutefois que leur valeur nominale puisse être inférieure au minimum légal,
- ✓ la modification de la forme des actions ou des conditions de leur cession ou transmission,
- ✓ le changement du mode de direction et d'administration de la société en conformité avec les dispositions légales applicables en la matière,
- ✓ la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices,
- ✓ l'apport total ou partiel du patrimoine social à une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer, par voie de fusion ou de fusion-scission,
- ✓ l'absorption, au même titre de fusion ou de fusion-scission, de tout ou partie du patrimoine d'autres sociétés,
- ✓ la fixation du nombre maximal de voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire

Le tout, le cas échéant, aux conditions qu'elle détermine en se conformant aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels.

Les statuts de la Banque ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière tel que régi par les dispositions de la loi sur la S.A (art. 257) demeure applicable.

2. Conseil d'Administration

I. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

POUVOIRS GENERAUX :

- Administrer, tant activement que passivement, tous les biens et affaires de la société.
- Prendre en toutes circonstances toutes les mesures qu'il juge opportunes pour sauvegarder les valeurs appartenant à la société ou déposées par des tiers.
- Déterminer le placement des fonds disponibles.
- Faire tous traités, transactions, compromis, prêts et emprunts avec ou sans garanties, tous retraits de fonds et transferts, tous abandons de droits réels ou personnels.
- Prendre toutes garanties hypothécaires ou autres, conventionnelles ou judiciaires.
- Débattre, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs, créanciers, dépositaires et tiers quelconques ; en fixer les reliquats, les recevoir ou les payer.
- Retirer des mains de tous dépositaires et de toutes caisses publiques ou privées tous objets, sommes, titres ou valeurs quelconques et en donner décharge.
- Exécuter tous mandats qui pourront être donnés à la société.
- Contracter toutes assurances contre tous risques.
- Autoriser l'acquisition, l'aliénation, même gratuite, et l'échange, avec ou sans soulte, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers et notamment, en application des dispositions de la Loi n°17-95, autoriser la cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions d'actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze (12) mois, une autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire est exigée.

La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un rapport établi par le Conseil d'Administration, qui précise les motifs de la ou des cessions et leur impact sur l'activité de la société, fixe les modalités de cession, les actifs à céder, leur nature, leurs prix de cession et les méthodes de fixation desdits prix, leur valeur comptable et leur poids dans l'actif de la société. En outre, lorsqu'il s'agit de cession d'actifs immobiliers, le Rapport du Conseil d'Administration doit inclure une évaluation desdits biens, réalisée par un tiers indépendant qualifié.

Ce rapport doit comprendre aussi bien le pourcentage des actifs de la société objets des opérations de cession réalisées au cours de la période de douze (12) mois précitée que les opérations de cession objet de la demande d'autorisation. Le seuil de 50% est calculé sur la base du dernier bilan de la société. Toutefois lorsqu'un ou plusieurs actifs objet de la ou des cessions ont fait l'objet d'une évaluation faisant ressortir une

valeur supérieure à leur valeur nette comptable, ce sont les valeurs d'évaluation qui sont prises en compte pour le calcul du seuil précité.

- Aux effets ci-dessus et ci-après, signer tous actes et pièces, élire domicile partout où besoin sera, substituer.

OPERATIONS BANCAIRES :

- Faire toutes opérations de banque ou de bourse.
- A l'égard de Bank Al-Maghrib notamment et de toutes banques en général ou de tous établissements financiers, accepter, souscrire, endosser, acquitter toutes lettres de change, tous billets, chèques et autres effets de commerce, présenter et signer tous bordereaux d'escompte et d'encaissement, acquitter toutes factures, déposer toutes valeurs en garantie d'escomptes, les retirer, signer tous reçus, mandats ou chèques, souscrire tous engagements.
- Retirer toutes pièces et en donner décharge, approuver tous règlements de comptes, acheter, vendre et transférer toutes actions, obligations, fonds d'États et autres valeurs financières, industrielles ou commerciales.
- Signer tous transferts, conversions et mutations, en toucher les prix, recevoir tous dividendes échus ou à échoir, signer tous acquits et émargements, commettre tous agents de change ou de bourse, donner tous ordres de change et de bourse.
- Emprunter toutes sommes sur dépôts de valeurs admises par Bank Al- Maghrib et tous autres établissements de crédit, en garantie d'avances, consentir à cet effet tous engagements, notamment envers Bank Al- Maghrib, retirer toutes valeurs déposées en garantie d'avance, les transférer au besoin et les vendre; recevoir tous arrérages ou dividendes échus ou à échoir sur lesdites valeurs, retirer les valeurs qui seront déposées au bureau des dépôts, en donner bonnes et valables quittances et décharges.
- Contracter tous emprunts, de la manière, aux taux, charges et conditions qu'il juge convenables, donner tous gages, nantissements, hypothèques et autres garanties mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient ; consentir toute subrogation.
- Cautionner et avaliser.
- Retirer également de toutes Trésoreries ou Établissements de crédit, toutes sommes ou valeurs qui pourraient s'y trouver consignées, tant par la société elle-même que par des tiers ; toucher également tous intérêts, arrérages et dividendes de sommes ou valeurs qui y seraient déposées, donner du tout quittances et décharges.
- Toucher les sommes provenant du remboursement de tous titres amortis, ainsi que le montant de tous lots que Bank Al-Maghrib ou tout Établissement de crédit aura encaissés pour le compte de la société, et généralement recevoir toutes les sommes qui sont et pourront être dues à la société, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittance et décharge.
- Payer celles qu'elle peut et pourra devoir.

OPERATIONS IMMOBILIERES :

- Faire tous achats d'immeubles, ainsi que toutes ventes et échanges d'immeubles.
- Consentir ou accepter, céder ou résilier tous baux ou locations, avec ou sans promesse de vente.
- Faire toutes constructions, installations et tous travaux.
- Consentir toutes hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals ou autres garanties mobilières et immobilières.
- Requérir l'immatriculation et l'inscription sur les Registres de la Conservation Foncière de tous immeubles ou de tous droits immobiliers généralement quelconques : servitudes, hypothèques, usufruits, antichrèse, emphytéose, portant au profit de la société sur des immeubles se trouvant dans la circonscription de la Conservation, à cet effet, faire traduire tous documents, constituer tous dossiers, signer et déposer toutes réquisitions contenant toutes déclarations utiles, élire domicile, assister à toutes opérations de bornage, faire toutes observations ou contestations, signer tous procès-verbaux et faire toutes dépositions.

PRISES DE PARTICIPATION :

- Prendre tous intérêts et participations dans toutes opérations et entreprises pouvant intéresser l'industrie, le commerce, l'assurance ou la banque et les établissements financiers ou de bourse et dans toutes opérations immobilières ; créer toutes succursales et agences tant au Maroc qu'à l'étranger;

fonder et concourir à la fondation de toutes sociétés marocaines ou étrangères, faire à des sociétés existantes ou à créer tous apports en nature aux conditions qu'il jugera convenables ; souscrire, acheter et revendre toutes actions, obligations et parts d'intérêts.

- Fixer les conditions auxquelles la société prend à sa charge et négocie tous emprunts publics ou autres, nationaux ou étrangers ; participer à tous emprunts, souscriptions, émissions et opérations financières, industrielles, commerciales ou autres.
- Représenter la société aux Assemblées Générales de toutes autres sociétés dont elle pourra être actionnaire et y faire le nécessaire.
- A défaut de paiement de la part des débiteurs et en cas de difficultés quelconques avec qui que ce soit, exercer toutes poursuites, contraintes et diligences nécessaires, prendre toutes mesures conservatoires, exercer toutes actions, agir tant en demandant qu'en défendant, devant tous juges et tribunaux compétents, constituer tous avocats ou défenseurs, les révoquer, en constituer d'autres, nommer tous experts ou arbitres ou acquiescer à leur nomination, obtenir tous jugements, sentences, arrêts et décisions, en poursuivre à l'exécution par les moyens et les voies de droit notamment par la saisie immobilière en donnant tous Pouvoirs spéciaux à cet effet ou s'en désister, acquiescer à tous moyens, ou voies de droit, provoquer tous ordres et contributions, y produire, affirmer toutes créances, se faire délivrer tous bordereaux de collocations, en toucher le montant.
- Faire toutes offices et consignations, opérer le retrait de toutes sommes consignées.
- Traiter, transiger et compromettre en tout état de cause, consentir toute prorogation de délai.
- Donner ou retirer quittances et décharges de toutes sommes reçues ou payées, consentir toutes subrogations, désister la société de tous droits, actions, privilèges ou hypothèques, donner et recevoir mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, saisies mobilières ou immobilières, oppositions et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement, donner et recevoir mainlevée de tous nantissements, signer tous transferts à titre de rétrocession.
- Consentir toutes antériorités.

ORGANISATION INTERNE :

- Régler l'organisation des directions, services et bureaux, nommer, révoquer tous employés, fixer leurs appointements fixes ou proportionnels et leurs gratifications, déterminer, s'il y a lieu, le chiffre de leurs cautionnements, en autoriser la restitution.
- Fixer les dépenses générales d'administration.
- Gérer, remplir toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales au Maroc et dans tous pays étrangers, envers les gouvernements et toutes Administrations, désigner notamment le ou les agents qui, d'après les lois de ce pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales, d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration, dont l'effet doit se produire dans ces pays ou de veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être les représentants de la société dans ces pays, et munis à cet effet de procurations constatant leurs qualités d'agents responsables.

RAPPORTS AVEC LES ACTIONNAIRES :

- Dans le cas où l'Assemblée Générale n'en a pas prescrit un emploi spécial, régler l'emploi des capitaux composant les fonds de réserves légales et facultatives ; il peut en disposer comme bon lui semble pour les besoins sociaux.
- Régler la forme et les conditions d'émission des titres de toute nature, bons à vue, à ordre ou au porteur, bons à échéance fixe, à émettre par la société.
- Arrêter les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale, faire un rapport sur les comptes et sur la situation des affaires sociales.
- Convoquer les Assemblées Générales.
- Proposer la fixation des dividendes à répartir.
- Déterminer les traitements fixes ou proportionnels, les parts de bénéfices ou la rémunération à allouer aux membres des comités, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes, aux Directeurs et aux Sous-Directeurs, ainsi qu'aux agents de la société, au Maroc ou à l'étranger, lesquels traitements et parts seront prélevés sur les frais généraux.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Avant toute nouvelle nomination d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut solliciter le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations afin d'établir un état des lieux des compétences, des connaissances et de l'expérience déjà existante.

Le Conseil d'Administration veille à ce que toute nomination, ou renouvellement de mandats d'un Administrateur, permette de maintenir l'équilibre des compétences et de l'expérience requises pour la bonne conduite à long terme de l'activité de la Banque.

Il veille également à la qualité d'indépendance du tiers au moins de ses Membres conformément à la Lettre circulaire relative aux modalités d'application de la circulaire n°5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

Les Administrateurs doivent disposer individuellement et/ou collectivement des compétences dans les domaines des opérations de crédit, des systèmes de paiement, de la planification stratégique, de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle interne, de la comptabilité, de la responsabilité sociétale et environnementale ainsi qu'en matière légale et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire.

La qualité d'Administrateur Indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement au vu des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions au moins de l'une quelconque des catégories existantes, pendant toute la durée de ses fonctions.

Les Administrateurs indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations tient informé le Conseil d'Administration et l'ensemble des Actionnaires de tout changement dans la qualité d'indépendance d'un de ses Administrateurs.

Concernant la parité Homme/Femme, parmi les missions du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations figure celle de veiller à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans le Conseil d'Administration. Celle-ci s'est matérialisée par la nomination de 4 Administratrices Indépendantes, Mme Nezha LAHRICHI, qui assure la présidence du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, Mme Ngozi EDOZIEN, Mme Laureen KOUASSI-OLSSON qui préside le Comité des Risques Groupe, Mme Jinane LAGHRARI ainsi que d'une Administratrice issue du Groupe BANK OF AFRICA, Mme Myriem BOUAZZAOUI.

Les convocations sont accompagnées de l'ordre du jour de la réunion et de toutes les informations nécessaires pour permettre aux Administrateurs de se préparer aux délibérations.

BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration, présidé par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général, composé de quatorze (14) membres dont 5 Administrateurs Indépendants et 5 femmes (dont quatre sont indépendantes).

Tableau 1 : Membres du Conseil d'Administration (Juillet 2026)

Administrateurs	Date de 1 ^{ère} nomination	Présentation	Expiration du mandat
M. Othman BENJELLOUN	1995	Président Directeur Général	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2030
RMA représentée par M. Azeddine GUESSOUS	1994	Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2030
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (Holding du Groupe Crédit Mutuel / Alliance Fédérale) représentée par M. Lucien MIARA	2005	M. Lucien MIARA est le représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire de BANK OF AFRICA. Il a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du Groupe Crédit Mutuel- Alliance Fédérale.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2031
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION représentée par M. Khalid SAFIR	2010	CDG a siégé au sein du CA de BANK OF AFRICA de 1966 à 1997 puis a été renommée à l'AGO du 26/05/2010. M. Khalid SAFIR est Directeur Général de la CDG depuis juillet 2022, actionnaire de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
O CAPITAL GROUP Représenté par M. Hicham EL AMRANI	2001	O Capital Group est issu de la fusion absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
M. Azeddine GUESSOUS	2017	M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur <i>Intuitu Personae</i> de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
M. Hicham EL AMRANI	2026	M. Hicham EL AMRANI siège en tant que représentant de O Capital Group de 2001 à 2027, avant d'être coopté, par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026 et ratifié par l'AGM du 25 juin 2026, Administrateur <i>Intuitu Personae</i> en remplacement de M. Abdou Bensouda démissionnaire.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2029
M. Mohamed KABBAJ	2021	Administrateur Indépendant M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026

Mme Nezha LAHRICHI	2021	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
Mme Ngozi EDOZIEN	2023	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	2023	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
Mme Jinane LAGHRARI	2024	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2029
M. Brahim BENJELLOUN - TOUIMI	2004	Administrateur Directeur Général Exécutif	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
Mme Myriem BOUAZZAOU	2021	Administrateur <i>Intuitu Personae</i>	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026

Source : BANK OF AFRICA

La Banque respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit. Ainsi, la proportion d'indépendants requise est de 1/3 (pour toute banque dont la taille de bilan dépasse 150 MMDH) avec un minimum de 3 indépendants.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA a pris acte de la démission de *British International Investment* de son siège d'Administrateur conformément aux dispositions contractuelles qui prévoient la perte du siège d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA SA et de ses Comités Spécialisés et ce, dès un franchissement de seuil à la baisse de 3%. En effet, ce seuil a été franchi pour des raisons liées à la stratégie d'investissement et à la gestion de la liquidité propres à cet investisseur britannique.

3. Comités issus du Conseil d'Administration (Juillet 2026)

Le Conseil a institué en son sein un certain nombre de Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité des Risques Groupe et du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

La Banque a mis en conformité les chartes de fonctionnement de ces instances aux dispositions des circulaires de Bank Al-Maghrib 4/W/ 2018 et 5/W/2018 relatives au comité d'audit et comité d'identification et de gestion des risques

De même, le Conseil d'Administration a institué en son sein un Comité Stratégique.

- Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est une émanation du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre est de dimension Groupe. Il est chargé par le Conseil d'Administration de travailler sur tout sujet stratégique du Groupe.

Le Comité Stratégique accompagne le Conseil d'Administration dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et supervise la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement qui en découlent. Le Comité Stratégique se réunit au moins 3 fois par an.

Composition (Juillet 2026)

Président

M. Othman Benjelloun, Président Directeur Général

Membres

M. Mohammed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

O Capital Group, représentée par M. Hicham El Amrani

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Exécutif

Membres invités

Le Comité Stratégique pourra associer à ses travaux les membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés par les soins de ces derniers, ainsi que faire appel à des experts (experts pays / zones géographiques, experts technologiques, ...) et consultants externes reconnus pour leurs compétences et leurs expériences.

Secrétaire

Mme Yasmina Bennani, Directrice Générale Adjointe, Stratégie et Développement Groupe

• **Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations – GNR -**

Instance émanant du Conseil d'Administration, le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération émet avis et recommandations au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance, la conception, le suivi et le bon fonctionnement du système de rémunération, et la mise en œuvre du processus de nomination et de renouvellement de ses Membres ainsi que ceux de la Direction Générale. Ce Comité se réunit annuellement ou chaque fois que nécessaire à la discrétion des Membres du Comité.

Composition (Juillet 2026)

Président

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

Membres permanents

Mme Ngozi Edozien, Administratrice Indépendante

Mme Jinane Laghrari, Administratrice Indépendante

Membres invités

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre à sa discrétion toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA ou de son Groupe en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, notamment au niveau des commissions devant traiter des points en relation avec l'examen des conventions ou des nominations et rémunérations.

Secrétariat

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Exécutif

Source : BANK OF AFRICA

• **Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe –CACI Groupe-**

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI Groupe) est un comité spécialisé émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA BMCE Group, dont le périmètre de prérogatives, dans les domaines du contrôle interne et de l'information financière, est de dimension Groupe.

Le CACI Groupe est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité du Groupe ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le CACI Groupe est tenu de rendre compte au Conseil d'Administration des résultats de ses travaux et l'informer de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement.

Le Comité tient annuellement au moins quatre réunions. Il est composé, au minimum de trois Administrateurs Non Exécutifs dont 1 au moins est Indépendant. Il est présidé par un administrateur indépendant qui n'est pas le Président d'un autre comité du Groupe. Également, les membres de la Direction Générale de la Banque sont associés aux travaux du CACI Groupe.

Composition (Juillet 2026)

<u>Président</u>
Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante
<u>Membres</u>
RMA représentée par M. Azeddine Guessous, O Capital Group, représenté par M. Hicham El Amrani M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant
<u>Membres associés</u>
M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Exécutif M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB (*) M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique (*) M. Mounir Kabbaj, Directeur Général Adjoint, Responsable du Pôle de Direction Générale Technologies et Opérations Groupe M. Saad Benjelloun, Directeur Général Adjoint – Contrôleur Général Groupe M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Directeurs Généraux Adjoints en charge des Risques Groupe M. Mohamed Barka, Responsable de la Compliance Groupe
<u>Membres invités</u>
Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour
<u>Secrétaire</u>
M. Saad Benjelloun, Contrôleur Général Groupe

(*) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

Source : BANK OF AFRICA

• **Comité des Risques Groupe**

Le Comité des Risques Groupe est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA BMCE Group, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de Consolidation du Groupe.

Les règles de ce Comité s'appliquent à tous les Comités en charge de la gestion et suivi des risques des entités du périmètre de consolidation tout en tenant compte de leur contexte réglementaire local.

Le Comité des Risques Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de surveillance et gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la Banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle et à chaque fois que nécessaire, le Comité des Risques Groupe est composé, au minimum, de trois Administrateurs Non Exécutifs dont deux au minimum sont indépendants. Le Comité est présidé par un Administrateur Indépendant.

Des Membres de la Direction Générale de la Banque peuvent être associés aux travaux du Comité des Risques Groupe.

Le Comité peut s'adjoindre une (des) personnalité(s) externe(s) éventuellement, désignée(s) par le Conseil d'Administration, eu égard à son (ou leur) expertise dans le domaine bancaire et de gestion des risques.

Composition du Comité des Risques Groupe (Juillet 2026) :

Président du Comité des Risques Groupe

Mme Laureen Kouassi-Olsson, Administratrice Indépendante

Membres permanents

RMA représentée par M. Azeddine Guessous,

O Capital Group représentée par M. Hicham El Amrani, Administrateur

M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Exécutif

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Pôle Maroc & CIB (*)

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique (*)

M. Mounir Kabbaj, Directeur Général Adjoint, Responsable du Pôle Technologies et Opérations Groupe

M. Saad Benjelloun, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

M. Omar Lahbabi, Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe

M. Radouane Anoua, Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe

M. Mohamed Barka, Responsable de la Compliance Groupe

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité des Risques Groupe

Pôle Risques Groupe

(*) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

4. Curriculum Vitae des Administrateurs

M. Othman BENJELLOUN **Président Directeur Général**

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président de la Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :
- l'Éducation, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.
- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee. M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille « Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica » par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

M. Azeddine GUESSOUS **Représentant permanent de RMA et Administrateur *Intuitu Personae***

M. Azeddine GUESSOUS est Président Directeur Général de Maghrebail depuis 2004. Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA, BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Sonasid, et Imperial Tobacco Maroc.

Il est également Président du Conseil de Surveillance de Risma et Administrateur de l'Université Al Akhawayn. En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-. De 2010 à 2012, M. GUESSOUS a également présidé le Directoire de RISMA.

De 1978 à 1994, M. GUESSOUS a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur de Sa Majesté en Espagne de 1986 à 1993.

M. GUESSOUS a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol, de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

M. Lucien MIARA **Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

M. Lucien MIARA a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

M. Khalid SAFIR

Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. Khalid SAFIR est lauréat de l'École Polytechnique de Paris (1991) et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique de Paris (1993), M. Khalid SAFIR a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998 et, enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca Settât et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 juin 2017, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales.

Le 13 juillet 2022, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Hicham EL AMRANI

Représentant Permanent de O Capital Group et Administrateur *Intuitu Personae*

M. Hicham EL AMRANI cumule une expérience de plus de 29 années dans les domaines de l'investissement Private Equity, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles. À la création de FinanceCom (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. EL AMRANI était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. EL AMRANI a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les Best Practices de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. EL AMRANI a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal Télécom & Telefonica dans Medi Telecom-Orange et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010.

Il est, à ce titre, Administrateur, Président du Comité d'Audit et membre des Comités Stratégique et de Nomination de Medi Telecom - Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur, membre du Comité Risk du Groupe et du Comité Stratégique de BANK OF AFRICA, Président du Comité Stratégique et membre du Comité d'Audit de RMA. Il est également Administrateur de O TOWER, CTM, RISMA, Air Arabia Maroc, Finattech, Colliers International Maroc, Brico-Invest. Il a par ailleurs occupé le poste de Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, RISMA & CTM.

M. EL AMRANI est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un Graduate Certificate dans le Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University et a accompli le Leadership Executive Program de l'Université de Yale en 2019. M. EL AMRANI est Administrateur Certifié de l'INSEAD en 2022 et est Qualified Risk Director du DCRO. Il détient également les certificats de l'Executive Program de la Singularity University ainsi que du Driving Sustainability from the boardroom from IMD.

M. Mohamed KABBAJ

Administrateur Indépendant

M. Mohamed KABBAJ est actuellement chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris.

Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socioprofessionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 -2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès Saiss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international, coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université Al Akhawayn.

Mme Nezha LAHRICHI

Administratrice Indépendante

Mme Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc.

Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du Think Tank « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme LAHRICHI a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale. Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT- durant deux mandats.

Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

Mme Ngozi EDOZIEN

Administratrice Indépendante

Avant de lancer InVivo Partners Ltd, Mme Ngozi EDOZIEN était directrice générale d'Actis LLP pour l'Afrique de l'Ouest, une société de capital investissement leader sur les marchés émergents. Elle s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans la finance, le conseil, la gestion opérationnelle et au sein de conseils d'administration en tant

qu'administratrice indépendante auprès de diverses entités d'envergure sur les bourses du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et du Nigéria pour apporter de la valeur aux entreprises et aux clients. Elle conseille ainsi plusieurs entités africaines dans divers secteurs, notamment la santé, les produits de grande consommation, les services financiers et la technologie.

Mme EDOZIEN a débuté sa carrière dans la finance d'entreprise d'abord chez Salomon Brothers puis chez JP Morgan, tous deux à New York. Elle a quitté JPM pour poursuivre un MBA au sein de l'Université de Harvard.

Après avoir obtenu son MBA, elle a d'abord rejoint McKinsey and Company à Londres et à Paris où elle est devenue Associate Principal.

En 1999, elle rejoint Pfizer, Inc à New York, en tant que Vice-présidente de la planification stratégique et du développement commercial jusqu'en 2005, date à laquelle elle a été nommée au Nigéria en tant que directrice régionale du groupe Pfizer Pharmaceuticals pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique Anglophone de l'Ouest et l'Afrique Lusophone.

Mme EDOZIEN est titulaire d'un Bachelor of Arts - BA (cum laude) en études sociales (gouvernement, philosophie et économie) des Harvard and Radcliffe Colleges, de Harvard University et d'un MBA de la Harvard Business School, Harvard University. Elle a suivi des formations avancées en gouvernance et finance à IMD, l'INSEAD, à Harvard et dans d'autres Institutions. Elle a été notamment membre de l'Aspen Leadership Institute et membre de Young Presidents' Organization parmi d'autres institutions mondiales.

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON
Administratrice indépendante

Laureen KOUASSI-OLSSON est une professionnelle reconnue de l'industrie du capital investissement et des services financiers en Afrique. Elle figure parmi les personnalités africaines les plus influentes du continent.

Elle commence sa carrière au sein de la banque d'affaires Lehman Brothers, à Londres, au sein de la division Fusions et acquisitions. En 2008, la faillite de la célèbre banque d'affaires la décide à se consacrer à une finance responsable et à se recentrer sur son continent d'origine. C'est ainsi qu'en 2009 elle rejoint Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au secteur privé. Elle y structure et exécute des opérations de financement en fonds propres et dette au profit d'institutions financières du continent.

En 2012, elle rejoint Amethis, principal fonds d'investissement français dédié au Continent, sponsorisé par le Groupe Edmond de Rothschild. Elle pilote la stratégie du fonds dans le secteur financier et exerce depuis Paris sur l'ensemble du continent. Elle est très impliquée dans la création de valeur pour les participations du fonds et définit à leurs côtés leur stratégie d'expansion locale et régionale (restructuration, diversification, croissance externe). En 2016, elle s'installe à Abidjan pour lancer Amethis West Africa, fonds régional incorporé en Côte d'Ivoire levé auprès d'institutionnels locaux et régionaux et destiné aux PME en Afrique de l'Ouest et Centrale francophone. Son arrivée sur le continent la sensibilise à la richesse de son industrie créative.

Forte de sa légitimité acquise dans l'investissement privé et d'une proximité nouée avec les créateurs africains, elle crée en 2020 Birimian Ventures, institution financière dédiée au développement à long terme et au rayonnement international de marques symbolisant l'excellence créative africaine.

Laureen KOUASSI-OLSSON reste très impliquée dans le secteur financier et siège en tant qu'administratrice indépendante au conseil d'administration de plusieurs institutions financières du continent.

Laureen KOUASSI-OLSSON est une alumni de l'EM Lyon et de Harvard Business School.

Mme Jinane LAGHRARI
Administratrice Indépendante

Jinane Laghrari est une ancienne Directrice associée de McKinsey & Company au niveau global. Elle a été au service d'institutions publiques pendant près de 20 ans. Elle a dirigé de nombreux projets de définition de politiques publiques, de développement sectoriel ou territorial dans les domaines de l'économie, des finances,

du transport, du tourisme, de l'industrie, de l'emploi, de l'intérieur et de l'éducation nationale. Elle a également conduit des projets pour des grands groupes privés dans la région.

Ancienne responsable de l'activité développement économique de McKinsey dans la région EEMEA, elle a été membre du board du pôle secteur public de McKinsey. Jinane Laghrari possède également une solide expérience dans le secteur privé, ayant exercé comme Directrice Générale Adjointe du Groupe Aksal entre 2011 et 2014.

Elle est titulaire d'un MBA de l'ESSEC Business School en 2004 et diplômée en Public Policy de Harvard Kennedy School en 2024. Elle est également engagée dans la société civile auprès de nombreuses fondations et associations notamment dans le domaine de l'éducation et de l'inclusion sociale. Jinane Laghrari est administrateur indépendant de Ryanair international à Dublin depuis le 1er Juillet 2024.

Elle siège à titre bénévole dans le Conseil d'Administration de la FMPS -Fondation publique marocaine du préscolaire-, et dans les comités de l'ISCAE, l'UNA, et l'UM6P.

Elle parle couramment arabe, français, anglais et espagnol.

**M. Brahim Benjelloun-Touimi,
Administrateur Directeur Général Exécutif**

M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA avec des responsabilités plus directes en relation avec la Gouvernance & RSE, la Conformité, le Capital Humain, la Communication ou le Développement du Groupe. À ce titre, il est Membre associé des divers Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration à savoir le Comité Gouvernance, Nomination et Rémunération, le Comité des Risques Groupe et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe ainsi que Membre du Comité Stratégique.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI a été Président de BOA Group de 2015 à 2024, Groupe bancaire détenu à près de 81,82% (à fin juin 2026) par BANK OF AFRICA et présent dans près de 20 pays en Afrique.

Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe. Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires et services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement, ainsi que de la Fondation Othman Benjelloun.

Il préside le Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca ainsi que son Comité Gouvernance, Nomination & Rémunération et siège, par ailleurs, au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière française de développement.

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Après un stage d'étude au Fonds Monétaire International à Washington en 1985, il avait débuté en 1986 sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la salle des marchés d'une grande banque d'affaires française, puis rejoint en 1990 la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, dénommée depuis 2020, BANK OF AFRICA BMCE Group

**Mme Myriem BOUAZZAOUI,
Administratrice Intuitu Personae**

Après un Baccalauréat scientifique obtenu en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Mme. Myriem BOUAZZAOUI a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998. De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles

de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directrice Générale de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

De fin 2018 à mars 2025, Mme Myriem BOUAZZAOUI occupe le poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

Elle demeure membre du Directoire en charge du pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital, supervisant les activités de gestion d'actifs, de gestion privée et de gestion sous mandat du groupe. En 2023, Myriem BOUAZZAOUI obtient le Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po Paris. Depuis mars 2025, Myriem Bouazzaoui est également Directrice Générale de BMCE Capital Gestion Privée et BMCE Capital Gestion Privée International.

5. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA¹³ (Juin 2026)

OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Maroc Biotechnologies (MARBIO) (ex-Sensyo Pharmatech)
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. Azeddine GUESSOUS

- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébail
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)

¹³ Source : BANK OF AFRICA

- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

M. Lucien MIARA

- Aucun autre mandat que celui de BANK OF AFRICA

M. Khalid SAFIR

Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
-
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Membre du Conseil d'administration de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Membre du Conseil d'administration du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY
- Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Soutien Solidaire

M. Hicham EL AMRANI

- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale) Groupe et du Comité Stratégique.
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de MEDITELECOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
- Administrateur de REVLY'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur de AIR ARABIA MAROC et Représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit
- Administrateur de Africa Morocco Link (AML)
- Membre du Conseil de Surveillance de RISMA, Membre du Comité d'Audit & Président du Comité Stratégique
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GREEN INVESTMENT (Ex O CAPITAL AFRICA)

- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Membre Fondateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Président Directeur Général de Medium Finance
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Membre du Conseil d'Administration de l'Association Partenariat Ecole Entreprise Al Jisr

M. Mohamed KABBAJ

- Aucun autre mandat que celui de BANK OF AFRICA

Mme Nezha LAHRICHI

- Aucun autre mandat que celui de BANK OF AFRICA

Mme Ngozi EDOZIEN

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – Tunisie

Mme Jinane LAGHRARI

- Administratrice Indépendante de Ryanair
- Administratrice Indépendante de Michoc
- Administratrice Indépendante de Pharmaprom

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI,

- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Président de la BOURSE DE CASABLANCA
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA

Mme Myriem BOUAZZAOUI,

- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Directrice Générale et Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Directrice Générale et Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice du Fonds Capital Venture (sous gestion par BMCE Capital Investments)
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Présidente du Conseil d'Administration de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation et représentant BMCE Capital Gestion
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie

6. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la Société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 25 juin 2026 a fixé l'enveloppe de jetons de présence à allouer aux Administrateurs, au titre de l'exercice 2025, à 11,33 millions de dirhams.

	31/12/2025(*)			31/12/2024(*)			31/12/2023(*)		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11 014	3 076	7 938	10 726	3 026	7 700	11 297	3 197	8 100
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 486	435	3 051	1 826	251	1 575	1 412	212	1 200
TOTAL	14 500	3 511	10 989	12 552	3 277	9 275	12 709	3 409	9 300

Source : BANK OF AFRICA

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent

Les jetons sont versés aux administrateurs au titre de l'exercice précédent en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés.

VIII. Gouvernement d'Entreprise

Aux termes d'une vision à l'horizon 2030 établie par son Conseil d'Administration sous la présidence de M. Othman BENJELLOUN, le Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de consolider son positionnement en tant que Groupe panafricain multimétiers, présent dans plus de 25 pays. Leader en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale et représentant un dispositif robuste physique et digital de financement en quête d'impact positif sur les territoires où il exerce, le Groupe BANK OF AFRICA promeut les échanges et les investissements dans le continent africain et au service des Africains du monde.

Dispositif de gouvernance

BANK OF AFRICA dispose d'un système de gouvernance conforme aux exigences réglementaires en vigueur, visant à renforcer davantage l'intégration du Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficience au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Ainsi, BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration qui a institué en son sein des Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives.

Il s'agit notamment du *Comité des Risques Groupe* et du *Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe*, du *Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations* ainsi que du *Comité Stratégique* chargé de superviser la mise en oeuvre de la stratégie 2030.

Au niveau de la Présidence, compte tenu de leurs missions intrinsèques ou parce qu'elles relèvent des prérogatives du Président, des entités lui sont rattachées telles que la *Fondation BMCE*, le *Bureau du Président & Relations Publiques* ou des missions dévolues à l'Administrateur Directeur Général Exécutif. Celui-ci supervise, par ailleurs, des fonctions régaliennes telles que la Conformité Groupe ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Président telles que le *Capital Humain Groupe*, *BOA Academy*, la *Communication et Relations Institutionnelles Groupe* ou les fonctions liées à l'animation du *Gouvernement d'Entreprise & à la RSE Groupe*, le *Juridique Groupe*, la *Stratégie & Développement Groupe* et le *Bureau SREP*.

Le *Contrôle Général Groupe*, les *Risques Groupe* et les *Finances Groupe* sont directement rattachés au Président Directeur Général. Les *Risques Groupe* englobent, pour leur part, le *Management des Risques Groupe*, les *Engagements Groupe*, la *Surveillance Post Octroi Groupe* ainsi que le *Contrôle Permanent Groupe*.

Pour sa part, le *Contrôle Général Groupe* veille à la mise en place des politiques et des procédures de contrôle interne. Le périmètre du *Contrôle Général Groupe* englobe l'ensemble des filiales et succursales de BANK OF AFRICA, au Maroc et à l'étranger. Il comprend l'*Audit & Investigation* BANK OF AFRICA S.A, l'*Audit Filiales*, l'*Audit SI Groupe* et les *Normes et Pilotage*.

En outre, les *Finances Groupe* regroupent la *Financière Banque* et *Pilotage Fiscal Groupe*, la *Comptabilité Banque* ainsi que les *Participations & Synergies*.

La structure managériale s'articule autour de :

1- Une Direction Générale Exécutive « *Maroc et CIB* », regroupant les activités de financement intermédié de Banque Commerciale et désintermédié de Banque d'Affaires sous l'enseigne *BMCE Capital*. Ces activités commerciales sont mises au service des différents segments de clientèle – *Particuliers, Professionnels & MRE, PME et Grandes Entreprises* issues du secteur public et privé, domiciliées au Maroc et à l'international, hormis l'Afrique.

Relèvent de cette *Direction Générale Exécutive*, les *Directions Régionales* au Maroc ainsi que les filiales bancaires en Europe et celle de finance participative, les établissements de paiement et les Succursales établies en Europe, au Moyen- Orient et en Asie, la *Plateforme Project & Investment Banking* ainsi que le *Global Transaction Banking*.

Est mis au service de ces activités un dispositif de pilotage et d'animation commerciale à travers des entités Marketing adossées à chaque segment de clientèle, sous la houlette de la *Banque Particuliers/Professionnels* et *PME*, ainsi que celle chargée de la relation avec les *Institutions Financières Internationales* et de la *Coopération Internationale*.

Sont également rattachées à cette Direction Générale Exécutive, outre le *Bureau d'Exécution Maroc & CIB*, des entités en charge de dynamiser la gestion, d'une part, du *Contentieux* et du *Précontentieux* aux côtés de la filiale *RM Experts* et, d'autre part, des Actifs Immobiliers Hors Exploitation.

2- Une *Direction Générale Exécutive « Afrique »* qui coiffe les activités menées sur le continent africain hormis le Maroc, à travers une vingtaine de filiales en Afrique Subsaharienne sous la structure faîtière *BOA Group Luxembourg* ("BOA Afrique").

3- Un Pôle de Direction Générale « *Technologies & et Opérations Groupe* » qui regroupe les fonctions Groupe transverses, liées à la *Transformation, IT & Digital*, à la *Sécurité SI*, à la *Qualité*, aux *Achats et Logistique* et les filiales qui s'inscrivent dans le prolongement de ces métiers.

En définitive, l'organisation du Groupe BANK OF AFRICA conforte l'image forte que reflète le Groupe en termes de professionnalisme, d'innovation, de culture d'entreprise et de qualité des femmes et des hommes qui en sont la véritable force et richesse.

IX. Gouvernement d'Entreprise

1. Comité Exécutif Groupe (Juin 2026)

Le Comité Exécutif Groupe est en charge de l'exécution de la stratégie et des Plans de Développement, sur la base des orientations du Conseil d'Administration. Il est en charge de la gestion et du pilotage de la performance sur le périmètre consolidé et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il veille au renforcement de la dimension Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficience au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Sa composition se présente comme suit :

Comité Exécutif Groupe (Mai 2026)	
Président	
Président Directeur Général	
Membres	
M. l'Administrateur Directeur Général Exécutif	
M. le Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB	
M. le Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique	
Secrétaire	
Désigné en séance	

Source : BANK OF AFRICA

2. Comité Exécutif – Maroc & International (Juin 2026)

Le Comité Exécutif Maroc & International est l'instance décisionnelle en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi au niveau du périmètre Maroc et des filiales internationales hors Afrique subsaharienne et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il assure la gestion des opérations et des activités courantes et veille à la réalisation des objectifs annuels commerciaux et budgétaires et prend les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

Il revoit la performance individuelle par Business Unit et des filières ainsi que les mesures prises, y compris les allocations de capital, les dépenses et les opérations.

Le Comité se réunit une fois par semaine ou à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Membres du Comité Exécutif – Maroc & International (Juin 2026):

Président

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB

Membres

M. Mounir Kabbaj, Directeur Général Adjoint, responsable du Pôle de Direction Générale Technologies & Opérations Groupe

M. Saad Benjelloun, Directeur Général Adjoint, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Mme Houda Sbihi, Directrice Générale Adjointe en charge de la Gouvernance & RSE Groupe et Secrétaire du Comité

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Directeurs Généraux Adjoints en charge des Risques Groupe

Mme Ibtissam El Boukhari, Directrice Générale Adjointe en charge de la Transformation, IT & Digital

M. Mamoun Zemama, Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe

M. Mohamed Barka, Responsable de la Compliance Groupe

Membres Associés

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.

3. Le Comité des Grands Engagements (Périmètre Groupe)

Le Comité des Grands Engagements approuve les dossiers de crédits dont le total engagements dépasse les seuils fixés par le schéma délégataire et pour lesquels le Comité de Crédit Senior a émis un Avis Favorable.

Dans le cadre strictement limité aux situations d'urgence relatives aux dossiers de crédit relevant du Comité des Grands Engagements et ayant déjà recueilli l'avis favorable du Comité de Crédit Senior, une procédure spéciale de délégation de signature est mise en place pour autoriser la mise en gestion des dossiers en question.

Cette procédure spéciale vise à permettre aux Directions Régionales, lorsque l'urgence est dûment justifiée, de solliciter l'accord préalable de **M. le Directeur Général Exécutif (Pôle Maroc & CIB) et le Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe**, afin d'autoriser, à titre exceptionnel, l'engagement des formalités de mise en gestion des dossiers concernés. Cette délégation de signature est accordée à titre strictement exceptionnel et temporaire. Elle a pour seule finalité de traiter les dossiers de crédits CGE urgents et ne préjuge en aucun cas, de la décision définitive du Comité des Grands Engagements, seule instance habilitée à se prononcer sur l'approbation finale des dossiers de crédit concernés.

4. Le Comité de Crédit Senior (Périmètre Groupe) (Juin 2026)

Le Comité de Crédit Senior examine et approuve 2 fois par semaine, les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie selon les seuils prédéfinis dans le cadre du schéma délégataire.

Composition du Comité de Crédit Senior :

Membres Permanents du Quorum :

- M. Directeur Général Exécutif en charge du Pôle Maroc & CIB ou par subdélégation.
- M. Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe.

Membres Permanents Associés :

- Responsable Engagements Groupe
- Responsable Réseau Grandes Entreprises
- Responsables des Directions Régionales
- Responsable du Pôle Juridique Groupe
- Responsable Plateforme Project et Investment Financing.

Membres Invités :

- Directeurs Engagements
- Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux
- Responsables des Filiales du Groupe
- Responsable Institutions Financières Etrangères & Coopération Internationale
- Responsable Recouvrement Précontentieux / Contentieux
- Spécialistes Métiers (à la discrétion du Pôle Risques Groupe)

Secrétariat du Comité de Crédit Senior :

- Engagements Groupe.

5. Le Comité de Crédit Elargi (CCE) – Périmètre Afrique

Le CCEG est un organe de décision sur le sort d'un dossier de crédit en provenance des filiales BOA, au-delà des délégations du pouvoir et des restrictions du Comité de Crédit Elargi Structures Centrales (CCESC) :

- **UEMOA**, regroupant 7 filiales : BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d'Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal
- **Autres filiales** : BOA-Rwanda, BOA-Ouganda, BOA-Tanzanie, BOA-Mer Rouge, BOA-Kenya, BOA-Madagascar, BOA-RDC, BOA Congo (ex LCB Bank), BOA-Ghana, BOA-France

Composition Comité de Crédit Elargi :

Membres Permanents du Quorum :

- Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA en charge de l'Afrique ou par subdélégation.
- Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe
- Directeur Général Adjoint BOA GROUP
- Directeurs Régionaux BOA AFRIQUE (Dossiers relevant de leur périmètre)

Membres Permanents Associés :

- Responsable Engagements Groupe
- Responsables Engagements BOA Group par zone

Secrétariat du Comité de Crédit Elargi :

- Engagements BOA Group.

6. Le Comité de Crédit Elargi GROUPE (CCEG) – Périmètre Afrique (Juin 2026)

Le CCEG est un organe de décision sur le sort d'un dossier de crédit en provenance des filiales BOA, au-delà des délégations du pouvoir et des restrictions du Comité de Crédit Elargi Structures Centrales (CCESC) :

- **UEMOA**, regroupant 7 filiales : BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d'Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal

- **Autres filiales :** BOA-Rwanda, BOA-Ouganda, BOA-Tanzanie, BOA-Mer Rouge, BOA-Kenya, BOA-Madagascar, BOA-RDC, BOA Congo (ex LCB Bank), BOA-Ghana, BOA-France

Composition Comité de Crédit Elargi :

Membres Permanents du Quorum :

- Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA en charge de l' Afrique ou par subdélégation.
- Directeurs Généraux Adjointes en charge des Risques Groupe (Présence au moins d' un des deux DGA).
- Directeur Général Adjoint BOA GROUP
- Directeurs Régionaux BOA AFRIQUE (Dossiers relevant de leur périmètre)

Membres Permanents Associés :

- Responsable Engagements Groupe
- Responsables Engagements BOA Group par zone

Secrétariat du Comité de Crédit Elargi :

- Engagements BOA Group.

7. Le Comité de Crédit régional (Périmètre Maroc) (Juin 2026)

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

- **Composition du Comité de Crédit Régional :**

Membres Permanents du Quorum :

- Directeur Régional
- Directeur Réseau/ Directeur Régional Adjoint
- Responsable des Engagements Régionaux

Membres Permanents Associés :

- Responsable Régional des Engagements
- Directeurs de Centres d'Affaires
- Directeurs de Groupe
- Représentant Pôle Juridique Groupe
- Représentant Plateforme Project et Investment Financing/PME

Secrétariat du Comité de Crédit régional :

- Responsable Régional des Engagements.

8. Le Comité de Surveillance des Engagements (Périmètre Maroc) (Juin 2026)

Le Comité de Surveillance des Engagements est composé en trois Comités :

1. Comité de Surveillance Central (CSC)
2. Comité de Surveillance Régional (CSR)
3. Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Les Comités de Surveillance des Engagements traitent l'ensemble des dossiers en anomalie (Impayés, Gelés, Dépassements persistants, Autorisations échues et toutes autres anomalies remontées par les Risques Groupe), relatifs aux différents marchés (GE, PME & PART/PRO), qui remplissent les critères de classification réglementaire ainsi que le passage au Recouvrement Précontentieux et Contentieux.

1. COMITE DE SURVEILLANCE CENTRAL (CSC)

Le Comité de Surveillance **Central** est une instance tenue mensuellement et vise à **décider du sort à réserver aux**

comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées, reprises ci-après :

- Clientèle Entreprises : Créances supérieures ou égales à 5 Millions de Dirhams
- Clientèle PART/PRO : Créances supérieures ou égales à 1 Million de Dirhams

Composition du Comité de Surveillance Central :

Membres permanents du Quorum :

- Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe **assurant la Présidence**
- Directeur Général Exécutif en charge du Pôle Maroc & CIB ou Subdélégué

Membres permanents associés :

- Responsable Surveillance Post-octroi Groupe
- Responsable Engagements Groupe
- Responsable Grandes Entreprises
- Directeurs Régionaux/Directeurs Régionaux Adjoints/Directeurs des réseaux
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Responsables Recouvrement Précontentieux / Contentieux
- Directeur Général RM Experts
- Spécialistes Métiers (à la discrétion du Président du CSC)

Secrétariat du Comité de Surveillance Central :

- Responsable Surveillance Post-octroi Groupe

2. COMITE DE SURVEILLANCE REGIONAL (CSR) :

Le Comité de Surveillance Régional tenu mensuellement et décide du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées, reprises ci-après :

- Clientèle Entreprises : Créances inférieures à 5 Millions de Dirhams
- Clientèle PART/PRO : Créances inférieures à 1 Million de Dirhams

Composition Comité de Surveillance Régional :

Membres Permanents du Quorum :

- Responsable de la Surveillance Post-octroi Groupe
- Directeurs Régionaux

Membres Permanents associés :

- Représentants Engagements Groupe
- Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Représentants Recouvrement Précontentieux/ Contentieux
- Responsables de Centres d’Affaires / de Groupes
- Spécialistes Métiers (à la discrétion des Membres du Comité)

Secrétariat du Comité de Surveillance Régional :

- Représentant de la Surveillance Post-octroi Groupe

3. COMITE DE SURVEILLANCE PRECONTENTIEUX (CSP)

Le Comité de Surveillance Précontentieux est tenu à la demande de la Filière Commerciale et décide du sort à réserver aux comptes à risque présentés au Comité.

Composition du Comité de Surveillance Précontentieux :

Membres Permanents du Quorum :

- Responsable Surveillance Post-octroi Groupe
- Directeurs Régionaux
- Responsables Recouvrement Précontentieux /Contentieux

Membres permanents du Comité :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable Marché Entreprises
- Représentants Grandes Entreprises
- Responsable Marchés Part / Pro / MRE
- Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux
- Responsables de la Gestion et Suivi des Engagements

Secrétariat du Comité de Surveillance Précontentieux :

- Représentant de la Surveillance Post-octroi Groupe

9. Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe - PERIMETRE GROUPE (Juin 2026)

Le *Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe* veille à **la gestion et le suivi** effectifs et opérationnels des **dispositifs de contrôle** mis en place sur le périmètre Groupe.

Le Comité se réunit à fréquence bi-mensuelle et chaque fois que nécessaire.

Président

- Le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

- Contrôle Général Groupe
- Finances Groupe
- Risques Groupe
- Compliance Groupe
- Contrôle Permanent Groupe
- Transformation, IT & Digital
- Marchés Part Pro MRE

Membres Associés

- Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

- Risques Opérationnels Groupe

10. Comité Technique ALM Groupe- PERIMETRE GROUPE (Juin 2026)

Le *Comité Technique ALM* formule et met en œuvre la stratégie ALM, permettant à la Banque de faire face à ses engagements de manière permanente et ce, en conformité avec les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

A ce titre, il veille à l'existence et la mise en place d'un dispositif uniforme et efficient d'identification, de mesure, de maîtrise et d'atténuation des risques ALM au niveau du Groupe. Il examine, régulièrement, le profil de risque à l'aune des limites internes, réglementaires ou celles établies par les parties prenantes (risques de taux, risque de liquidité, risque de change lié aux expositions libellées en devises). De même, il veille à immuniser les résultats des filiales contre les variations de change. Enfin, il établit une ligne de conduite ainsi que les priorités en matière de liquidité, dans les différentes devises, tout en veillant à l'efficacité du *Liquidity Contingency Plan* pour le Groupe - en cas de problème de liquidité.

Le Comité se réunit trimestriellement ou à la demande de l'un de ses membres.

Président

- Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Membres

- Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe
- Responsable ALM Groupe
- Responsables en charge des Risques Groupe
- Responsable de la salle de marché
- Le Représentant du Maroc & CIB
- Responsable Intelligence Economique & Développement Durable
- Le Directeur ALM et Risques de marché de BOA Afrique
- Responsable Trésorerie BOA Afrique
- Responsable Finances Marchés – BOA Afrique

Membres Invités

- Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.
- A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

- Le Responsable ALM Groupe

11. Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe - PERIMETRE GROUPE (Juin 2026)

Le Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe assiste le Comité Exécutif Maroc & International en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence de ses activités avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de la surveillance de la cohérence du profil de risque avec le niveau de l'appétit pour le risque.

Le Comité se réunit trimestriellement et chaque fois que nécessaire, au sein du Comité Exécutif Maroc et International.

Membres permanents Seniors :

- Directeur Général Exécutif en charge du Pôle Maroc & CIB
- Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique ou son représentant
- Directeur Général Adjoint responsable du Pôle de Direction Générale Technologies et Opérations Groupe
- Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

- Directeur Général Adjoint en charge des Risques Groupe

Membres associés :

- Contrôleur Général Groupe
- Responsable de la Compliance Groupe
- Présidents et Directeurs Généraux des filiales concernées du périmètre de consolidation
- Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité

Secrétaire du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe :

Responsable du Pôle Management des Risques Groupe.

12. Comité de Fonctionnement (Juin 2026)

Le *Comité de Fonctionnement* est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage de toute problématique liée au fonctionnement des activités de la Banque. Il apporte ainsi une expertise métier / technique et émet des recommandations au *Comité Exécutif Maroc & International* afin d'éclairer ses décisions sur ces aspects.

Le Comité se réunit à fréquence hebdomadaire et chaque fois que nécessaire.

Président

Directrice Générale Adjointe en charge de la Transformation, IT & Digital

Membres permanents :

- Marchés Part Pro MRE
- Marché Entreprises
- Suivi des engagements
- Risques Groupe
- Global Transaction Banking
- Contrôle Permanent Groupe
- Direction Régionale Grand Casablanca
- Direction Réseau Casa Centre & Est
- Direction Réseau Casa Littoral
- Direction Réseau Sud-Ouest
- Direction Régionale Nord Méditerranée
- Operations Global Services
- Corporate
- Gouvernance & RSE Groupe
- Juridique Groupe
- Conformité Groupe

Membres associés :

- Capital Humain Groupe
- Finances Groupe
- Qualité Groupe
- Digital & Data Groupe
- Sécurité SI Groupe
- Achats et Logistique groupe
- Direction Régionale Centre Atlantique
- Direction Régionale Centre Méridional,

Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

- Direction Organisation et Excellence opérationnelle

13. COMITE ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ – PERIMETRE GROUPE (Juin 2026)

Institué en novembre 2019, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité –ESS- a pour objectif de surveiller et superviser la mise en œuvre et mise à jour des objectifs Environnementaux, Sociaux et de Soutenabilité définis. Il institue en son sein des Commissions thématiques qui se tiennent à fréquence trimestrielle.

Le Comité se réunit à fréquence semestrielle.

Président

- L'Administrateur Directeur Général Exécutif

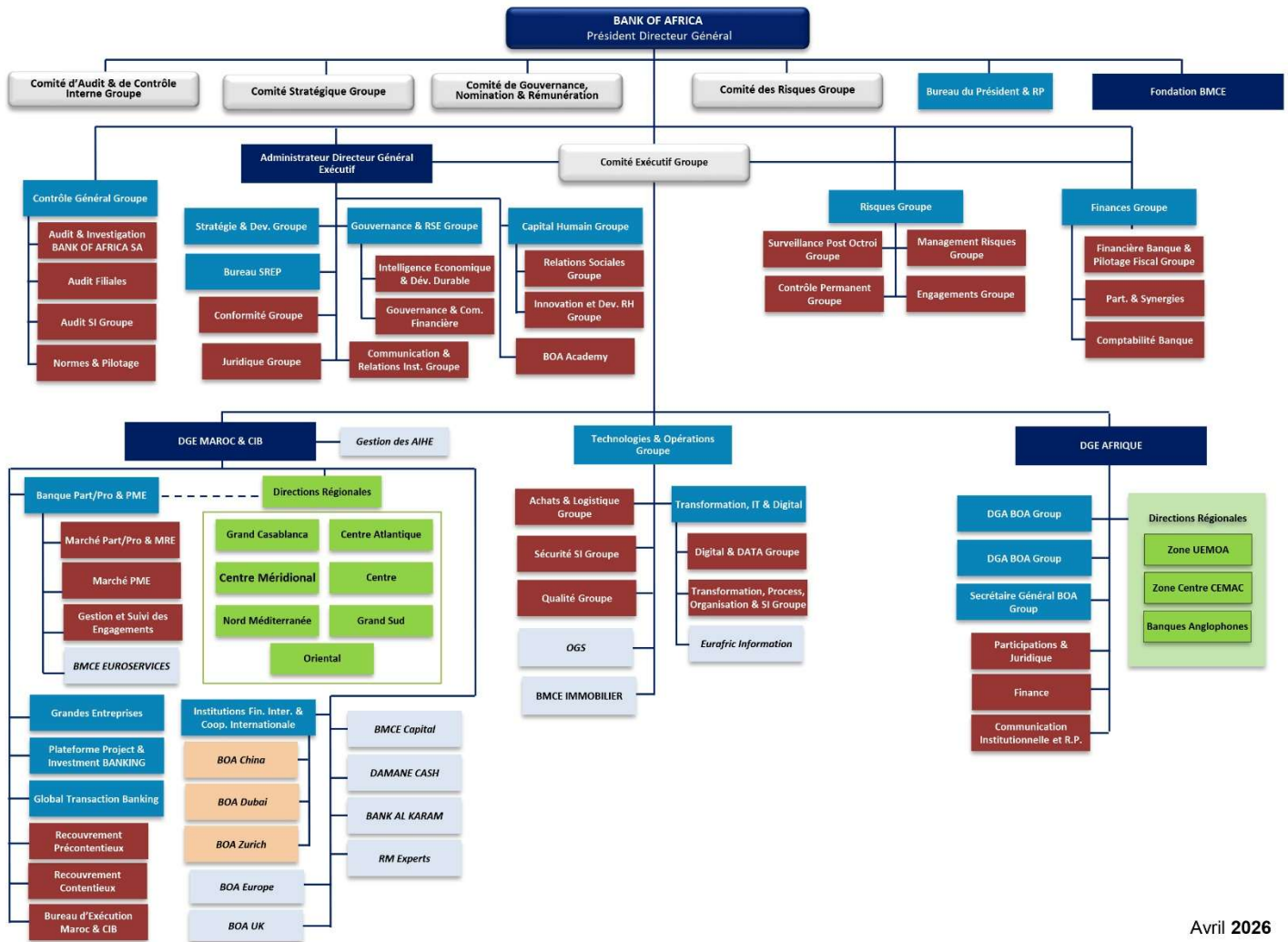
Membres Permanents

- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
- Les Directeurs Généraux Adjoints Risques Groupe
- La Directrice Générale Adjointe de la Stratégie & Développement Groupe
- Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable
- 5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB (Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels)
- La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe
- Le Secrétaire Général Groupe, BOA Group
- Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux, BOA Group
- Le Responsable de la Responsabilité Sociale & Environnementale), British International Investment

Secrétaire du Comité

- Le Responsable de l'Intelligence Économique & Développement Durable

Organigramme de BANK OF AFRICA



Avril 2026

Source : BANK OF AFRICA

14. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Othman BENJELLOUN, (Cf. 4. Curriculum Vitae des administrateurs)

Président Directeur Général

M. Brahim Benjelloun Touimi, (Cf. 4. Curriculum Vitae des administrateurs)

Administrateur Directeur Général Exécutif

M. Khalid NASR,

Directeur Général Délégué

Directeur Général Exécutif en charge de CIB & Maroc

Depuis novembre 2021, M. Khalid Nasr est Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, en charge de la Direction Générale Exécutive CIB & Maroc. A ce titre, il supervise les activités de Banque au Maroc, de Corporate & Investment Banking, d'International (hors Afrique) et de Recouvrement.

M. Khalid Nasr est Membre du Comité Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, Pôle Banque d'Affaires du Groupe.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, Maghrebail - Administrateur -, BANK OF AFRICA United Kingdom – Administrateur, BOA Europe – Administrateur, Salafin – Président du Conseil de Surveillance, Maroc Factoring – Président du Conseil de Surveillance, Damane Cash – Président du Conseil de Surveillance – et BMCE EuroServices – Président du Conseil d'Administration.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan. Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, Real Estate, Titrisation et Private Equity). Début 2019, M. Khalid Nasr a été nommé en charge du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un Executive MBA de l'ESSEC Business School – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'ESC Marseille et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en Asset & Liability Management - ALM - et en gestion des risques marchés.

M. Amine BOUABID

Directeur Général Délégué

Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

Depuis novembre 2021, M. Amine BOUABID est Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en charge de la Direction Générale Exécutive Afrique.

Par ailleurs depuis 2015, M. Amine BOUABID est Président Directeur Général de BOA Group Luxembourg, société Holding appartenant au Groupe BANK OF AFRICA, opérant dans 17 pays d'Afrique et en France, avec un total de bilan consolidé de 10,2 milliards d'Euros en 2023 et comptant plus de 6 600 collaborateurs.

Entre 2007 et 2016, soit pendant près de 10 ans, M. BOUABID a été appelé à siéger au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA-BMCE Group, qui détient actuellement 72% de la holding BOA Group S.A.

En 1996, M. BOUABID s'est vu confier la mission de créer SALAFIN, établissement de crédit à la consommation, filiale de BANK OF AFRICA-BMCE Group. Il y a œuvré activement jusqu'en 2015.

En 2007, SALAFIN a fait son entrée à la Bourse de Casablanca. SALAFIN emploie actuellement plus de 340 personnes et enregistre un total bilan de plus de 400 millions USD.

En 1992, soit à l'aube de sa carrière professionnelle, M. BOUABID a œuvré en tant qu'analyste financier auprès de la Banque Commerciale du Maroc (BCM). L'année suivante, il a rejoint les fondateurs de Casablanca Finance Group (CFG) aux fins de Participer à son démarrage et son développement. A cet effet, il a participé à la création de plusieurs lignes métiers au sein de la jeune banque d'affaires (recherche, analyse, gestion d'actifs, intermédiation), dont il devient le Directeur Général Adjoint.

M. BOUABID a contribué profondément à la réforme du marché financier marocain et a participé au lancement du premier indice boursier privé de la Bourse de Casablanca.

M. Amine BOUABID est titulaire d'un Master en Système d'Information et d'un MBA de l'Université Drexel de Philadelphie.

15. Liste des mandats des dirigeants (Juin 2026)

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général (Cf. 5. Liste des mandats des administrateurs de BANK OF AFRICA)

M. BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI (Cf. 5. Liste des mandats des administrateurs de BANK OF AFRICA)

**M. KHALID NASR, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Directeur Général Délégué**

- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion (filiale de BANK OF AFRICA)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion sous Mandat (filiale de BMCE Capital Gestion)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Conseil et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Investments et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Real Estate et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration du Fonds Capital Venture
- Président du Conseil d'Administration de la Sicav IRAD
- Président du Conseil d'Administration de RM Experts
- Président du Conseil d'Administration de BOA Euroservices
- Président du Conseil de Surveillance de Salafin
- Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring
- Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash
- Président du Conseil d'Administration de BANK AL KARAM (en cours de ratification)
- Administrateur de RMA
- Administrateur d'Africa Morocco Link
- Administrateur de BOA Group SA
- Administrateur de BOA West Africa
- Administrateur de Maghrébail
- Administrateur de BANK OF AFRICA Europe
- Administrateur de BMCE International Holding Ltd.
- Administrateur de BANK OF AFRICA UK
- Administrateur de BMCE Capital Titrisation et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BMCE Capital Global Research
- Administrateur de BOA Capital Hold.ing et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A

- Administrateur de BOA Capital Asset Management et Représentant permanent de la personne morale BOA Capital Holding S.A
- Administrateur de la Banque de Développement du Mali
- Administrateur d'ARPCSO
- Administrateur de LOCASOM
- Membre du Conseil de Surveillance d'EURAFRIC INFORMATION
- Administrateur de la Sicav Maroc Valeur
- Administrateur de la Sicav Sicavenir
- Président du Directoire de BMCE Capital

M. Amine BOUABID, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
Directeur Général Délégué

- Président Directeur Général de BOA GROUP SA
- Administrateur, Représentant Permanent de BOA Group, de BANK OF AFRICA BENIN
- Administrateur de BANK OF AFRICA BURKINA FASO
- Administrateur de BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA FRANCE
- Administrateur de BANK OF AFRICA MADAGASCAR
- Administrateur de BANK OF AFRICA MALI
- Administrateur de BANK OF AFRICA MER ROUGE et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA NIGER
- Administrateur de BANK OF AFRICA SENEGAL
- Administrateur de BANK OF AFRICA TOGO
- Administrateur de BANK OF AFRICA KENYA
- Administrateur de BANK OF AFRICA TANZANIE en tant que Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA UGANDA en tant que Représentant Permanent de BOA SA
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN
- Président Directeur Général d'AGORA
- Président du Conseil d'Administration de BOA SERVICES et Représentant Permanent de BOA Group
- Président du Conseil d'Administration de BOA SERVICES INTERNATIONAL et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de AFH OCEAN INDIEN
- Administrateur de AFH SERVICES
- Administrateur de PASS
- Président du Conseil d'Administration de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de BOA CAPITAL HOLDING

16. Rémunération octroyée aux membres de la direction générale de Banque

KDH	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	11 005	10 652	10 315
Avantages postérieurs à l'emploi	1 208	319	347
Autres avantages à long terme	2 551	2 088	2 892

Source : BANK OF AFRICA

Eléments d'Endettement des Dirigeants

KDH	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Encours crédits à court terme		7 500	34 905
Encours crédits immobiliers	10 500	3 337	3 334
Total des Encours	10 500	10 837	38 239

Source : BANK OF AFRICA

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçus au titre de l'année 2025.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

PARTIE III : ACTIVITÉ DE BANK OF AFRICA

I. Historique de BANK OF AFRICA

31 Août 1959	▪ Création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur par les Pouvoirs Publics ;
1962	▪ Absorption des agences marocaines de la Banca Commerciale Italiana ;
1965	▪ Ouverture de l'Agence Tanger Zone Franche ;
1971	▪ Absorption de la Société de Banque du Maghreb (ex-Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie) ;
1973	▪ Ouverture de la première représentation à l'étranger destinée aux marocains en France ;
1975	▪ Absorption de Banco Espagnol en Marruecos et des agences marocaines de Bank of America ;
1988	▪ Création de MAROC FACTORING, société d'affacturage ;
1989	▪ Ouverture de BMCE International à Madrid ;
1992	▪ Le capital de BANK OF AFRICA atteint le seuil du milliard de dirhams ;
1993	▪ Institution d'une filiale de droit espagnol ;
1995	▪ Privatisation de la Banque (appel d'offre remporté par un consortium d'investisseurs nationaux et internationaux dont le chef de file est la Royal Marocaine d'Assurances) ; ▪ Création des premières entités des marchés de capitaux : BMCE Capital Bourse (ex. MIT) et BMCE Capital Gestion (ex Marfin) ;
1997	▪ Création de SALAFIN, société de crédit à la consommation ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Allemagne ;
1998	▪ Création de BMCE Capital, la banque d'affaires de BANK OF AFRICA ; ▪ Prise de participation aux côtés de RMA, de Commerzbank et de l'UBP, dans le capital d'Al Watanya et d'Alliance Africaine à hauteur de 67% et 85% respectivement. Pôle leader dans la bancassurance érigé avec 25% de parts de marché ;
1999	▪ Lancement d'un emprunt de M EUR 160 destiné à financer la prise de participation dans les assurances et souscrit par 25 banques internationales ; ▪ Entrée à hauteur de 20% dans le capital de Méditelécom, en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ;
2000	▪ Création du Holding FinanceCom ; ▪ Inauguration des bureaux de représentation de Londres et de Pékin ; ▪ Partenariat scellé avec le Groupe Espirito Santo, l'un des premiers groupes privés portugais ; ▪ Prise de participation à hauteur de 1,56% dans la PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement ; ▪ Acquisition avec la Banque de Développement du Mali de 51% de la BMCD ; ▪ Inauguration des premières écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE ;
2001	▪ Ouverture du bureau de représentation de Barcelone ▪ Lancement du 1^{er} programme de rachat portant sur 9,45% du capital social, en vue de régulariser le cours de l'action BANK OF AFRICA sur le marché boursier ;
2002	▪ Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation centrée sur le client (projet d'entreprise Cap Client) ; ▪ Changement du statut de l'agence de Tanger Zone Franche qui devient une Banque Off Shore ;

2003	▪ Lancement de la 1^{ère} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 4,72 % du capital ;
2004	▪ Première entreprise non européenne ayant fait l'objet d'un rating Social au Maroc ; ▪ Entrée de Morgan Stanley Investment Management dans le capital de la Banque ; ▪ Entrée du CIC au capital de BANK OF AFRICA à hauteur de 10%, devenant le 1^{er} actionnaire étranger de la Banque ; ▪ Entrée dans le tour de table de la Congolaise de Banque ;
2005	▪ Lancement du projet d'extension du réseau via l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans ; ▪ Lancement de la 2^{ème} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 3,96 % du capital ;
2006	▪ Lancement de la nouvelle identité visuelle ;
2007	▪ Signature par BANK OF AFRICA d'une convention de partenariat visant l'entrée dans le capital de BOA Group SA à hauteur de 35%. ▪ Obtention de l'agrément bancaire pour la création d'une filiale au Royaume-Uni, MediCapital Londres;
2008	▪ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital de BOA Group SA ; ▪ Création de EurAfric Information, joint-venture technologique commun entre BANK OF AFRICA, RMA et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ; ▪ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ; ▪ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ; ▪ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ; ▪ Réduction de la valeur nominale de MAD 100 à MAD 10, portant le nombre d'actions à 158 751 390 ; ▪ Prise de participation par BANK OF AFRICA de 7,5% supplémentaires dans BOA Group SA portant la part dans le capital de cette dernière à 42,5% ; ▪ Transfert de l'intégralité de la participation du CIC dans BANK OF AFRICA au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.
2009	▪ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation à 19,9%.
2010	▪ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation directe et indirecte à 9,40%. ▪ Renforcement dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 55,8%. ▪ Augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). ▪ Augmentation de capital de BANK OF AFRICA réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.

2011	▪ Désignation d'un Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en tant que Président Directeur Général de BOA GROUP SA ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 57,15% ▪ Certification ISO 14001 pour l'environnement ▪ Cession des participations (4,6%) de CAJA DE AHORROS DEL MEDITERRANEO -CAM- dans BANK OF AFRICA à FinanceCom ▪ Renforcement dans le capital Locasom à 94,5%
2012	▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 59,40% ▪ Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires de référence de la Banque pour un montant global de MAD 1 500 000 000.
2013	▪ Renforcement de la participation de BANK OF AFRICA dans le capital du Groupe panafricain Bank of Africa de 65% à 72,6% en 2013 ▪ Emission réussie du 1er Eurobond marocain Corporate, souscrit par une soixantaine d'investisseurs étrangers au montant de 300 millions de dollars en novembre 2013 ▪ Restructuration de BMCE International Holding regroupant les deux filiales européennes BBI Londres et BBI Madrid ▪ Création de BMCE EuroServices filiale qui propose aux MRE une gamme de solutions de transfert vers le Maroc ▪ « Top Performer RSE Maroc » par l'agence de notation Vigéo pour la 2^{ème} année consécutive pour l'engagement de la Banque dans la « Communauté et le développement local » et pour sa « Stratégie environnementale »
2014	▪ Poursuite du développement du Groupe en Afrique Subsaharienne avec la création de la 16^{ème} banque du réseau BOA GROUP SA au Togo et l'ouverture d'un bureau de représentation en Ethiopie à travers BOA Mer Rouge (Djibouti). ▪ Organisation de la première édition du China -AfricaInvestment Meetings, rencontres du commerce B to B (Business to Business) ou commerce interentreprises et ce, en collaboration avec la China Africa Joint Chamber of Commerce and Industry (CAJCCI) et la filiale africaine BOA GROUP SA.
2015	▪ Ouverture d'un Bureau de Représentation au Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Mouvement Desjardins portant notamment sur la promotion des investissements Canadiens au Maroc, l'accompagnement des Migrants Marocains installés au Canada ainsi que les Étudiants Marocains poursuivant leurs études supérieures dans ce pays. ▪ Élargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique à Anvers. ▪ Démarrage de l'activité de BOA Capital Holding – dotée du statut de siège régional CFC en partenariat avec BMCE Capital. ▪ Renouvellement de la certification ISO 14 001 dans la gestion environnementale reflétant la maîtrise des impacts environnementaux directs et indirects ; la mise en place d'une ligne de financement pour l'efficacité des énergies renouvelables et modalités de son octroi; ▪ Signature de 4 mémorandums d'entente avec des opérateurs industriels et financiers chinois ; ▪ Nouvelle dénomination « BMCE BANK OF AFRICA » renforçant la dimension africaine du Groupe ; ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de LCB BANK ¹⁴à 37% ; ▪ Expansion de BOA GROUP SA au Rwanda, suite à l'acquisition de Agaseke Bank ; ▪ Démarrage de l'activité de BMCE Capital Gestion Privée International.

¹⁴ Changement de dénomination opéré en 2014

2016

- BMCE Capital Gestion Privée première institution financière au Maroc à obtenir la certification ISO 9001 version 2015 pour ses activités de gestion de patrimoine ;
- Intégration de BMCE BANK, depuis décembre 2016, au palmarès 'EmergingMarket 70' de VigeoEiris, dédié aux pays émergents, consacrant les meilleures pratiques RSE ;
- BANK OF AFRICA, 1^{ère} banque à émettre un emprunt obligataire « Green Bonds », par appel public à l'épargne, destiné au financement des projets nationaux et internationaux écoresponsables de même que le soutien des initiatives privées et publiques pour la préservation des ressources naturelles ;
- Signature d'une ligne de financement de 20 millions d'Euros avec la BEI et FMO, en marge de la COP22, destinée à accompagner le financement de l'économie circulaire au Maroc dans le domaine de la collecte, recyclage et valorisation des matières résiduelles ;
- Adhésion à l'initiative « MainstreamingClimate Action » d'intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières en collaboration avec la BEI, l'AFD, la BERD, HSBC, Yes Bank et autres Institutions Financières ;
- Signature, en partenariat avec l'AFD & la BEI, d'un MOU pour la mise en place d'une première ligne en Afrique spécifique au financement de l'Adaptation au Changement Climatique, d'un montant de 20 M€ ;
- Organisation de la conférence Green Banking in Africa, en partenariat avec la BERD, regroupant des intervenants internationaux leaders dans le domaine de la finance verte.

2017

- Développeur de la tour la plus haute d'Afrique à Rabat aux côtés du groupe chinois China Railway Construction Corporation International (CRCCI) et du Groupe marocain TGCC. D'une hauteur de 250 mètres, l'édifice comprendra des bureaux, un hôtel ainsi que des unités résidentielles.
- Contributeur à l'alliance Sino-Marocaine avec un rôle d'investisseur et de banquier dans le cadre du lancement par Sa Majesté le Roi de la « Cité Mohammed VI Tanger-Tech » suite au partenariat scellé avec le groupe chinois HAITE et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.
- Obtention de l'accord de principe de la Banque Centrale Emiratie, pour l'ouverture d'un deuxième bureau de représentation aux Emirats Arabes Unis à Dubaï courant 2017.
- Renouvellement de la certification ISO 14001 pour l'ensemble des activités de la Banque et réalisation pour la 2^{ème} année du bilan d'émissions carbone de BMCE BANK. Une diminution de 7% des émissions CO2 par collaborateur met en exergue son programme Environnemental et Energétique appuyé par les démarches ISO 14 001 et ISO 50 001.

2018

- Lancement d'un nouveau service mobile payment « DabaPay », solution de portefeuille virtuel, adossée à un compte bancaire, à un compte de paiement ou à une carte prépayée, permettant de réaliser différentes opérations bancaires sécurisées, pratiques et rapides.
- Signature, en septembre 2018, avec la BERD d'une ligne de financement « Women In Business » dédiée aux femmes entrepreneurs proposant un accompagnement incluant formation, conseil et un appui financier solide.
- Formalisation de la Charte de Responsabilité Sociétale de BMCE Bank, marquant ainsi l'ancrage effectif de ses engagements RSE à l'ensemble de son périmètre Groupe.
- Proposition d'un financement clé en main comprenant le crédit bancaire et l'assistance technique gratuite, dans le cadre de la Ligne Bleue dotée d'un montant de 20 Millions d'Euros dédiée à la réalisation de projets au Maroc dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- Revue à la hausse par Fitch Ratings de la note de viabilité (viability rating) de "b+" à "bb-". Il s'agit du rating StandAlone - note intrinsèque- de la Banque et ce, en raison de l'amélioration du profil de risque permettant le soulagement des Fonds Propres.

2019

- Augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire pour un montant global de MAD 1 734 032 700.
- Augmentation de capital en numéraire réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour un montant global s'élevant à 200 millions de dollars soit un peu plus de 1,93 MMDH.
- Nouvelle dénomination sociale BANK OF AFRICA, par abréviation BOA - telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2020 - illustrant davantage l'engagement et l'ancrage panafricain de la Banque et de son Groupe.
- Suite au discours royal du 11 octobre 2019, Bank of Africa s'est engagée, à travers CAP TPE 2020, dans une nouvelle stratégie de renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs, et très petites et moyennes entreprises.
- Accélération de la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation pour un accompagnement réussi des nouveaux usages des clients : (i) Refonte intégrale de la plateforme de la Banque à Distance BMCE Direct Web : crédit flexible, virement, dynamisation de Dabapay. (ii) Déploiement de la plateforme de crédit immobilier en ligne. (iii) Lancement du portail de Global Banking BMCE Business Online dédié à la clientèle Entreprise : Cash Management et Trade Finance.
- Mise en place d'un plan de financement sur 3 ans pour accompagner le Plan Stratégique de Développement 2019-2021, aboutissant à un renforcement des Fonds Propres durs (Common Equity Tier1, CET1) et additional Tier1 (AT1) ;
- Réaménagement organisationnel de la Banque.
- Démarrage des activités de sa succursale à Shanghai.
- Reconfiguration de la présence de la Banque en Europe.

2020

- Lancement officiel du programme " Intelaka" pour le soutien et le financement des entreprises.
- BMCE BANK OF AFRICA devient officiellement BANK OF AFRICA.
- BANK OF AFRICA met en place le « Crédit RELANCE ».
- Lancement par BTI Bank de BTI Connect pour les particuliers et BTi Business Connect pour les entreprises
- Lancement du portail de Crédit Habitat en ligne
- Inscription dans l'élan de la solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID19.
- Instauration d'une Gouvernance de Crise assurant la continuité d'activité dans le respect des conditions sanitaires pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle tout en veillant à la garantie de la sécurité des collaborateurs.
- Implication de la Banque et de la filiale « DAMANE CASH » dans le versement des aides versées par l'Etat Marocain en faveur du secteur informel (bénéficiaires du RAMED) et traitement des indemnités CNSS.
- Accélération des opérations de digitalisation de la Banque à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal (déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Dabapay, Credit Business Online).
- Mise en place de moratoires des crédits et accompagnement rapproché des clients à travers des lignes de financement spécifiques garanties par la CCG : « Damane Oxygène » pour le financement des charges courantes et de fonctionnement et « Damane Relance » pour la relance de leur activité.
- BANK OF AFRICA et le Fonds de développement Chine-Afrique CADFund ont signé en janvier 2021 une convention de partenariat visant à cofinancer l'investissement chinois en Afrique.
- Cérémonie Virtuelle de Signature des Accords de Partenariat entre CCCC/CRBC et BANK OF AFRICA a eu lieu en novembre 2020 marquant le démarrage effectif du Projet de la Cité Mohammed VI Tanger Tech

	- BANK OF AFRICA a signé un mémorandum d'entente avec Zhejiang China Commodity City Group (CCC Group), lors de la 3^{ème} édition de la <i>China International Import Expo</i> (CIIE) - Signature d'un Mémorandum d'Entente entre BANK OF AFRICA et la <i>Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation</i> (SIACE) - BANK OF AFRICA et <i>Export-Import Bank of India</i> (EXIM Bank) ont annoncé avoir signé un mémorandum d'entente visant à appuyer les entreprises marocaines et indiennes - BANK OF AFRICA et le CMI accélèrent l'interopérabilité des services de paiement mobile «MAROC PAY» - BANK OF AFRICA lance le service SWIFT GPI pour les paiements transfrontaliers - BANK OF AFRICA et la Fédération des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de Services du Maroc (FCISM) ont signé une convention visant à promouvoir l'entrepreneuriat
	- Lancement de « www.agencedirecte.ma », une plateforme innovante permettant aux clients d'accéder à une panoplie de services en plus de l'ouverture de compte en ligne. - BMCE Capital Gestion lance « www.jinvestis.ma », plateforme dédiée à l'accompagnement en ligne des particuliers. - Changement de l'identité institutionnelle de FinanceCom qui devient O Capital Group suite à la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian. - Lancement par BMCE EuroServices de « DabaTransfer », la 1ère application mobile marocaine pour le transfert d'argent en ligne depuis l'Europe. - Renouvellement des Certificats du Système Qualité ISO 9001 V2015 pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux Particuliers, Bancassurance, Ressources Humaines et Achats, et maintien de la certification des engagements de service du Centre de Relations Clients.
2021	- Réalisation du 4ème bilan carbone pour l'exercice 2020, dénotant d'une nette amélioration de l'empreinte carbone de BANK OF AFRICA. - Changement de la dénomination sociale de la filiale madrilène qui devient BANK OF AFRICA EUROPE. - Obtention par BMCE Capital Investments de l'agrément pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC- par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis de l'AMMC. - Accord d'un prêt de 25 millions d'euros à BANK OF AFRICA par la BERD dans le cadre de la facilité de financement de l'économie verte - GEFF - au Maroc soutenue par le Green Climate Fund ; - Titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires d'un montant de 500 MDH ; - Nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.
2022	- Signature entre BANK OF AFRICA et la BERD d'un accord de coopération pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables ; - BANK OF AFRICA, 1ère Banque Marocaine à rejoindre la communauté WEP « Women's Empowerment Principles », initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes ; - Désignation de BANK OF AFRICA en tant que membre fondateur de l'African Business Leaders Coalition - ABLC ; - Conclusion du partenariat stratégique BANK OF AFRICA - SANAD, portant sur une ligne de financement de 25 millions d'euros en faveur des PME au Maroc ; - BANK OF AFRICA et la SFI - Société Financière Internationale signent un accord sur une enveloppe de 154 millions de Dollars de prêts pour les PME en Afrique ;

	▪ Lancement d'une nouvelle version de la plateforme « Agence Directe » qui permet désormais de réaliser l'ouverture de compte à distance ; ▪ Signature par BANK OF AFRICA de la technologie de prévention de la fraude « NetGuardians » à travers son alliance au singapourien « dltledgers » pour les opérations de Trade Finance ; ▪ Lancement par Damane Cash de sa carte monétique connectée "Damane Pay" et d'un service de paiement Fintech, suite à son partenariat avec « Paysend » ; ▪ Obtention d'un financement de 13 millions d'Euros de la BERD, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat – FVC – et de l'Union Européenne –UE pour promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME ; ▪ Signature par BANK OF AFRICA de deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique -AMEE- et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc ; ▪ Engagement de BANK OF AFRICA à rejoindre le réseau Africain pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise « Gender Diversity » ; ▪ Mise en place par BANK OF AFRICA d'une « Charte Achats Responsables », dans le cadre de sa politique de prévention et lutte anti-corruption ; ▪ M. Othman Benjelloun sacré « Personnalité Africaine » et BANK OF AFRICA « Meilleure banque africaine » de l'année 2022 lors du forum AIFA - Africa Investments Forum & Awards organisé par « Leaders League » ; ▪ BANK OF AFRICA élue « Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » par « Global Finance Magazine » ; ▪ Obtention par BANK OF AFRICA d'une double certification NM 50001 et ISO 50001 dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie par IMANOR et Bureau Veritas ; ▪ BANK OF AFRICA primée lors du 15ème cycle des Arabia CSR Awards pour la 9ème année consécutive dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA. ▪ Conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II. ▪ Eurafric Information obtient l'agrément de Prestataire de Services de Certification Electronique, par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI- relevant de l'Administration de la Défense Nationale.
2023	▪ Engagement de BOA Holding en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de 77 millions \$. ▪ Lancement d'un cycle de rencontres régionales, en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations -AMDIE, pour accompagner la mise en oeuvre de la nouvelle Charte de l'investissement. ▪ Obtention par BANK OF AFRICA du Prix « Meilleure Banque du Continent Africain » par « Global Finance Magazine ». ▪ Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc » en 2022 par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD. ▪ Consécration de BANK OF AFRICA en tant que marque financière la plus admirée au Maroc et dans le top 10 en Afrique par Brand Africa 100 en marge de la 9ème édition de l'African Digital Summit - ADS 2023. ▪ Désignation de BMCE Capital « Meilleure banque d'investissement au Maroc en 2023 » par 'International Investor Magazine'. ▪ Désignation de BANK OF AFRICA "Meilleure Banque en Afrique du Nord" par "the African Banker Awards 2023" ; ▪ Positionnement de BANK OF AFRICA en 2024 en tant que 1ère société cotée au Maroc par l'agence « LSEG Data & Analytics », filiale de la Bourse de Londres, en partenariat avec la Bourse de Casablanca, à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une dizaine de

thématiques répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG. Le score obtenu par la Banque est de 73 sur 100, la plaçant dans le Top 10% mondial de l'univers de 11 759 sociétés notées de par le monde tous secteurs confondus

- Lancement par le Groupe BANK OF AFRICA de la « Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact », confirmant son rôle de leader au Maroc et en Afrique dans le domaine du développement durable et de la finance à impact.
- Obtention par BANK OF AFRICA en 2023 d'un prêt de 50 millions EUR de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD - dédié au financement des Petites et Moyennes Entreprises.
- Intégration des parcours de gestion des portefeuilles titres OPCVM et Custody Direct à la plateforme Business Online de BANK OF AFRICA.
- Mise en place de l'ouverture 100% digitale du compte en bourse par BMCE Capital Bourse, première société de bourse à offrir ce service novateur.
- Renforcement du partenariat de BANK OF AFRICA et de l'IFC pour soutenir les TPME en Afrique à travers une enveloppe de 171,2 millions USD de l'IFC destinée à neuf filiales BOA.
- Octroi d'un mécanisme de garantie des transactions de financement du commerce par la Banque Africaine de Développement - BAD à BOA Tanzanie.
- Election de BANK OF AFRICA « Meilleure Banque du Continent Africain » et « Meilleure Banque des PME au Maroc » par le prestigieux « Global Finance Magazine ».
- Octroi du prix « Meilleure Banque en Afrique du Nord en 2023 » à BANK OF AFRICA par « The African Banker ».
- Double consécration au prix Euromoney Awards for Excellence, « Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco ».
- Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc en 2022 » par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD, décerné en 2023.
- Classement de BANK OF AFRICA au titre de « Marque Financière la Plus Admirée au Maroc » et dans le top 10 en Afrique du « Brand Africa 100 » en marge de l'African Digital Summit - ADS 2023, et parmi les 4 groupes marocains dans la liste « Forbes MENA » des 50 banques les mieux valorisées.
- Réussite des audits de suivi de la certification ISO 45001 relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail et de renouvellement de la certification ISO 14001 relative au Management environnemental par « BureauVeritas », ainsi que le maintien de la double certification ISO 50001 relative au Management de l'énergie de BANK OF AFRICA par « Bureau Veritas » et « IMANOR »
- Lancement par BMCE Capital Investments de son deuxième fonds d'investissement OPCC, « Capital Croissance ».
- Introduction des services de plateforme de confiance sous l'identité « AfricTrust » par Eurafric Information en marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises.
- Nouvelle identité de la filiale de banque participative du Groupe BANK OF AFRICA, « Bank Al Karam » et expansion de son réseau d'agences.
- Election de BMCE Capital en tant que « Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023 » par « International Investor Magazine ».
- Reconnaissance de BMCE Capital Gestion aux « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic ».
- Election d'Eurafric Information « Top Employer Maroc 2024 » par l'organisme « Top Employers Institute » pour la 5ème année consécutive, en reconnaissance de son engagement envers un environnement de travail de qualité.

	▪ Octroi du prix « Banque de financement du commerce de l'année 2022 » à BOA Ghana par les deux organismes de référence « Innovation and Excellence Awards » et « Ghana Credit Excellence Awards 2022 ». ▪ Election de BOA Capital Securities « Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année » lors des « BRVM Awards »
2024	▪ Partenariat stratégique et multidimensionnel, en mai 2024, entre BANK OF AFRICA et Bank of Palestine, plus grand groupe financier en Palestine, porté par des valeurs communes partagées entre les deux groupes, à savoir le Développement Durable, l'inclusion financière et le soutien à l'entrepreneuriat. A travers une prise de participation symbolique de 1,2% dans la Bank of Palestine, BANK OF AFRICA vise prioritairement à renforcer la coopération économique entre la Palestine et le Maroc ▪ Lancement par la Fondation BMCE Bank, en partenariat avec l'Unesco et les Editions Langage du Sud, en mai 2024, d'une série de livres illustrés afin de promouvoir le patrimoine culturel marocain auprès des enfants. ▪ Obtention, en mai 2024, d'une ligne de crédit de 10 millions d'Euros de la part de la BERD, en collaboration avec Maghrebail - filiale de leasing du Groupe- et ce pour le financement des projets des MPME -Micro, Petites et Moyennes Entreprises relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. ▪ Lancement par BANK OF AFRICA du programme « Cap Hospitality », en octobre 2024, un financement visant à soutenir les opérateurs hôteliers dans leurs préparatifs pour les grands événements sportifs internationaux, tels que la CAN 2025 et la Coupe du Monde 2030. ▪ Ouverture de la première succursale de BANK OF AFRICA à Casablanca Finance City en novembre 2024, accompagnant la croissance de ce hub financier continental, avec des offres spéciales pour les nouveaux clients. ▪ Obtention par AfricTrust, marque de services de confiance d'Eurafric Information, filiale IT de BANK OF AFRICA, de l'approbation officielle de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI, faisant d'elle le premier Prestataire de Services de Confiance au Maroc, habilité à délivrer des certificats qualifiés de signature et de cachets électroniques. ▪ Conclusion d'un partenariat stratégique de long terme entre BANK OF AFRICA et Mastercard, en juillet 2024, pour accélérer le développement des solutions de paiement innovantes et promouvoir l'inclusion financière au Maroc. ▪ Conclusion d'un partenariat stratégique, en août 2024, entre Damane Cash et Bank Al Karam, établissement de paiement et banque participative du Groupe BANK OF AFRICA, visant à rapprocher et à faciliter l'accès aux divers produits financiers, offrant ainsi une accessibilité sans précédent dans les régions les plus reculées, et témoignant de l'engagement du Groupe en faveur de l'inclusion financière ▪ Renforcement du partenariat entre BANK OF AFRICA et la BERD avec une nouvelle ligne de crédit de 70 millions d'euros dans le cadre du programme GEFF - Green Economy Financing Facility, destiné à financer les investissements durables des entreprises marocaines. Ce programme vise à soutenir les projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'économie circulaire, contribuant ainsi à la transition vers une économie verte. ▪ Certification ISO 9001 Version 2015 de BMCE Capital Conseil par Bureau Veritas Maroc, soulignant son engagement envers la qualité et l'amélioration continue de ses services.
2025	▪ Augmentation du Capital de BANK OF AFRICA par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, à raison d'une nouvelle action gratuite pour 48 actions détenues, portant le Capital Social à 2 202 818 810 dirhams. ▪ Clôture avec succès de l'émission de BANK OF AFRICA d'obligations perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'1 milliard de dirhams, avec un taux de souscription de 10,63x.

- Accompagnement et contribution au financement du projet d'investissement dédié à la valorisation du fluor issu des roches phosphatées marocaines à Jorf Lasfar, au financement du projet stratégique de la LGV Marrakech-Kénitra, au financement de la station de dessalement du Grand Casablanca et au lancement des travaux de construction et financement des contrats d'achat d'électricité du Programme Solaire Photovoltaïque Noor Atlas par l'Agence Marocaine pour l'Énergie Durable – Masen – et l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable – ONEE.
- Clôture avec succès de la première édition du programme « Elevator Pitch », organisée par BANK OF AFRICA et Mastercard dans le cadre d'une rencontre « Elevate Your Business » placée sous le thème « Entreprendre dans un Maroc qui bouge ».
- Organisation d'une série de Business Meetings régionaux par BANK OF AFRICA et ses filiales, à Fès, Tanger et Agadir, en faveur des PME.
- Octroi par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, en mai 2025, des lignes de crédit GEF III / MidGEFF d'un montant total de 70 millions d'euros en faveur de BANK OF AFRICA, visant à soutenir les projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Signature d'un partenariat avec Taptap Send offrant à la diaspora marocaine une solution de transfert d'argent rapide, gratuite et accessible à tout moment, pleinement adaptée aux attentes des Marocains du Monde.
- Conclusion d'un accord stratégique avec le groupe chinois Jiangxi Geo-engineering Investment Group, en mai 2025, s'inscrivant dans une dynamique d'investissement à vocation structurante, et confortant le rôle de BANK OF AFRICA en tant que passerelle entre l'Afrique et l'Asie.
- Adhésion de BANK OF AFRICA, à l'occasion de la journée de la terre, en avril 2025, à l'Alliance Africaine pour le Capital Naturel - ANCA, devenant ainsi le premier membre au Maroc et dans la région MENA.
- Lancement de la 3ème édition des Rencontres de la Finance Durable sur le thème « Finance à Impact en Afrique », organisée à l'ISCAE Casablanca par la Chaire Panafricaine de Durabilité et de Finance à Impact, et marquée par la conclusion d'un partenariat stratégique entre la Chaire, l'Observatoire Africain de la Finance Durable - OAFD - et le Groupe ISCAE, en vue de développer des projets de recherche, des publications, ainsi que des événements dédiés à la finance durable et à l'impact positif.
- Distinction de BANK OF AFRICA lors de l'édition 2026 des « Fix the Future Digital CX Awards » en recevant le trophée de mérite.
- Distinction de BANK OF AFRICA en tant que « Morocco's Bank of the Year 2025 - Banque Marocaine de l'Année 2025 » par le prestigieux magazine « The Banker », Groupe Financial Times, pour la 2ème année consécutive et pour la 11ème fois depuis l'an 2000.
- Récompense de BANK OF AFRICA « Meilleure Banque pour les PME au Maroc pour l'année 2026 – Best SME Bank in Morocco for 2026 », décerné par le prestigieux « Global Finance Magazine »
- Double consécration de BANK OF AFRICA « Morocco's Best Bank – Meilleure Banque au Maroc » et « Morocco's Best Bank for SMEs – Meilleure Banque au Maroc pour les PME », dans le cadre des « Euromoney Awards for Excellence »
- Obtention de la distinction « Outstanding service » lors de la réunion plénière 2025 tenue à Hong Kong, des Green Investment Principles – GIP – pour « l'Initiative Ceinture et Route » mettant en avant l'engagement de la Banque envers la finance durable comme levier clé de compétitivité pour l'Afrique.
- Renouvellement avec succès de la certification ISO 37001 version 2025 du Système de Management Anti-Corruption -SMAC- de BANK OF AFRICA, attestant de son

engagement permanent à placer l'intégrité, la transparence et l'exemplarité au cœur de son action bancaire et de sa relation de confiance avec ses partenaires.

Source : Bank of Africa

II. Appartenance de Bank Of Africa à O CAPITAL GROUP

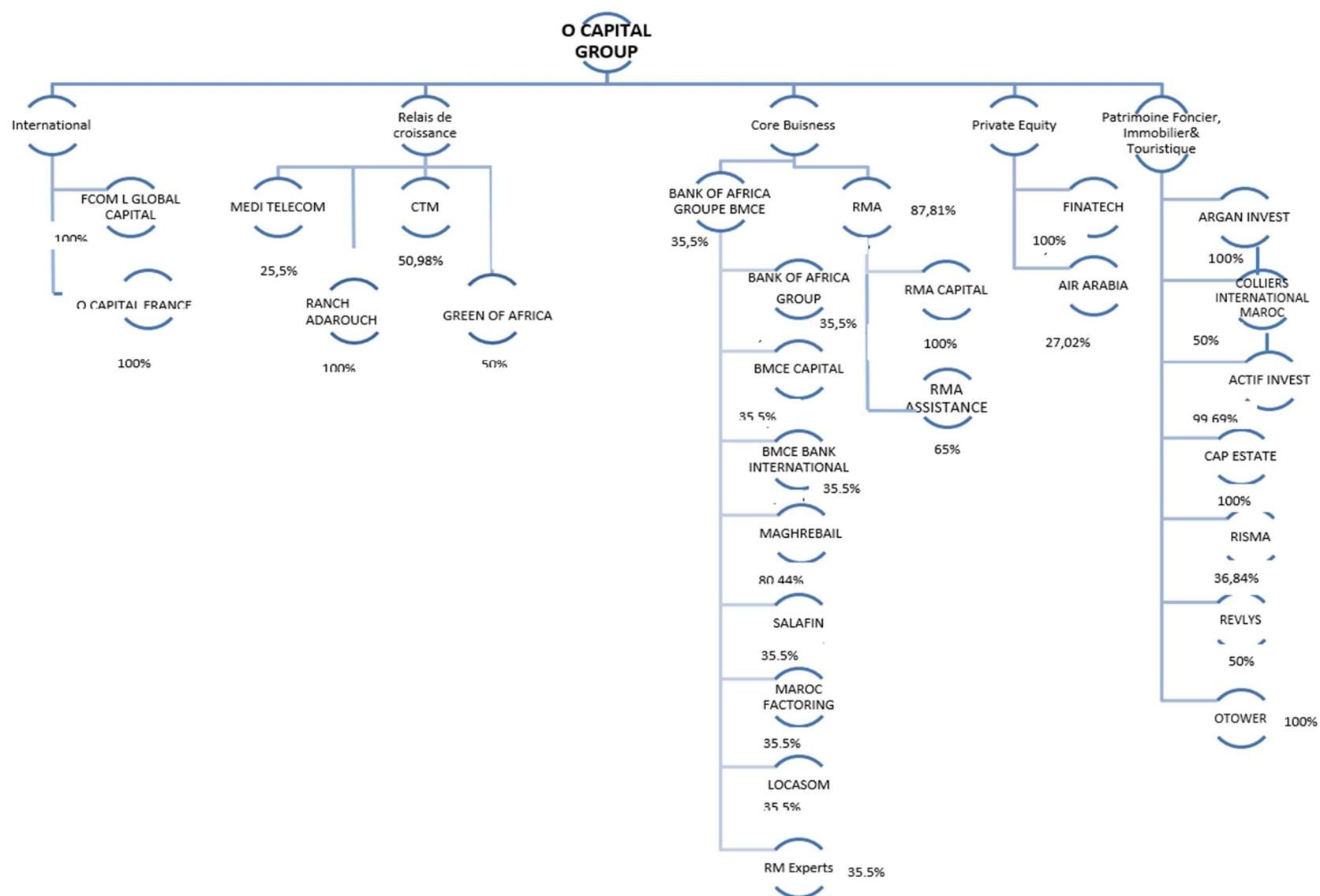
Au 31/12/2025, BANK Of Africa est détenue à hauteur de 35,5% par O CAPITAL GROUP, directement et indirectement – (participations détenues par RMA et SFCM).

Tableau 2 : Liste des filiales de O CAPITAL GROUP par pôle d'activité¹⁵

	% contrôle	% d'intérêt	Type de détention
INTERNATIONAL			
FCOM L GLOBAL CAPITAL	100,00%	100,00%	Directe
O CAPITAL FRANCE	100,00%	100,00%	Directe
RELAIS DE CROISSANCE			
MEDITELECOM	25,50%	22,69%	Directe et indirecte
CTM	50,98%	44,88%	Directe et indirecte
RANCH ADAROUCHE	100,00%	100,00%	Directe
GREEN OF AFRICA	50,00%	50,00%	Directe
CORE BUSINESS			
BANK OF AFRICA	35,50%	31,96%	Directe et indirecte
BANK OF AFRICA GROUP	35,50%	23,14%	Indirecte
BMCE CAPITAL	35,50%	31,96%	Indirecte
BMCE BANK INTERNATIONAL	35,50%	31,96%	Indirecte
MAGHREBAIL	80,44%	41,32%	Directe et indirecte
SALAFIN	35,50%	19,80%	Indirecte
MAROC FACTORING	35,50%	31,96%	Indirecte
LOCASOM	35,50%	31,12%	Indirecte
RM EXPERTS	35,50%	31,96%	Indirecte
RMA	87,81%	87,81%	Directe
RMA CAPITAL	100,00%	87,81%	Indirecte
RMA ASSISTANCE	65,00%	57,08%	Indirecte
PRIVATE EQUITY			
FINATECH GROUP	100%	98,16%	Directe et indirecte
AIR ARABIA MAROC	27,02%	25,42%	Directe et indirecte
PATRIMOINE FONCIER, IMMOBILIER ET TOURISTIQUE			
ARGAN INVEST	100,00%	100,00%	Directe
ACTIF INVEST	99,69%	99,69%	Indirecte
CAP ESTATE	100,00%	100,00%	Directe
RISMA	36,84%	32,35%	Directe et indirecte
Colliers International Maroc	50,00%	50,00%	Indirecte
REVLYS	50,00%	46,95%	Indirecte
O TOWER	100,00%	62,83%	Directe et indirecte

Source : Bank Of Africa

¹⁵ Filiales présentées avec le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.



Source : Bank Of Africa

1. Présentation de O CAPITAL GROUP et de ses principales filiales

O Capital Group est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de cinq pôles :

- **Core Business**, représenté par (i) Groupe BOA, troisième groupe bancaire privé marocain et (ii) le Groupe RMA accaparant une part de marché de 15.5% en termes de primes émises en 2025. Au 31 décembre 2025, celles-ci atteignent plus de MAD 9.5 milliards ;
- **Relais de croissance**, représenté notamment par MEDI TELECOM, deuxième opérateur de téléphonie mobile au Maroc. Son CA et son RN 2025 s'établissent respectivement à M MAD 9 273.2 et à M MAD 987. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 4 338. Ce pôle comprend également les sociétés Green Of Africa dédiées à l'investissement dans les énergies renouvelables ;
- **PrivateEquity**, incluant notamment (i) Finattech Group, holding de sociétés de référence dans les nouvelles technologies de l'information, et (ii) Air Arabia Maroc, première compagnie aérienne low cost marocaine ;
- **Patrimoine**, regroupant notamment les filiales (i) CAP ESTATE, filiale immobilière du Groupe au capital de MAD 71.5 millions, (ii) Argan Invest, pôle de gestion des fonds d'investissements de O Capital Group et (iii) REVLY'S, société de financement touristique ;
- **International**, abritant notamment la filiale O CAPITAL FRANCE, entité de support et de coordination stratégique des principales Business units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe.

Au 31 décembre 2025, O Capital Group est détenu à hauteur de 100% par la Famille BENJELLOUN.

Son CA et son RN 2025 s'établissent respectivement à M MAD 194 et à M MAD 882. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 6 080.

2. Présentation des principales filiales du Groupe

1) Core Business

- **RMA**

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.

Compte tenu de l'importance des liens capitalistiques unissant RMA, l'actionnaire de référence de BANK OF AFRICA SA, et des synergies existantes portant notamment sur la domiciliation de l'ensemble des comptes bancaires de RMA auprès de BANK OF AFRICA, la distribution des produits d'assurance par le Réseau bancaire et la mise en place d'un système d'information dédié « Convergence », ces deux institutions ont décidé de consolider leurs synergies commerciales et élargir leurs relations afin de saisir le potentiel de développement de la Bancassurance et en faire un levier important de croissance et de rentabilité, d'une part, et de conforter leur position d'acteurs de référence de ces activités au Maroc, d'autre part.

- **BANK OF AFRICA**

Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding

2) Relais de croissance

- **Meditelcom**

Créé en 1999, MEDI TELECOM opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises. Depuis décembre 2016, les produits et

services commercialisés par MEDI TELECOM sont brandés Orange. Aujourd'hui, l'opérateur franchit une nouvelle étape technologique en déployant la 5G, offrant ainsi une connectivité ultra-rapide à ses clients.

- **CTM**

Société leader des secteurs Transport de voyageurs, Messagerie, Maritime et Interurbain au Maroc, première à être cotée à la Bourse de Casablanca en 1993.

- **RANCH ADAROUC**

Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec environ 3 629 têtes au 31/12/2025, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.

- **Green of Africa**

Née de la fusion absorption entre Green of Africa Development (absorbée) et Green of Africa Investment (absorbante) courant 2022, Green of Africa est un opérateur spécialisé dans le développement de projet, financement, construction et exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables.

Green of Africa participe au consortium qui a remporté l'appel d'offres en 2023 pour la conception, la construction et l'exploitation de la station de dessalement de la région de Casablanca.

3) PrivateEquity

- **FINATECH Group**

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007, FINATECH Group est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

- **Air Arabia Maroc :**

Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2009 en partenariat avec les groupes Air Arabia et Holmarcom.

4) Patrimoine

1. ARGAN INVEST

Argan Invest est une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 50% de Colliers International Maroc.

- **CAP ESTATE**

Cap Estate est la filiale immobilière de O Capital Group.

- **COLLIERS INTERNATIONAL MAROC**

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

- **REVLV'S**

Société détenant l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.

- **RISMA**

Société cotée à la Bourse de Casablanca, principalement gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque, Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis.

- **O'TOWER**

Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour Mohammed VI sur la vallée de Bouregreg à Rabat. À la clôture de l'exercice 2025, les travaux de construction touchaient à leur fin, marquant la transition vers l'inauguration officielle, en avril 2026, par Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan.

5) International

- **O Capital France**

Entité de support et de coordination stratégique des principales Business Units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.

- **FCOMI-L GLOBAL CAPITAL**

Fonds européen de gestion multi-stratégies

3. Relations entre BANK Of Africa, O CAPITAL GROUP et les parties liées

Les entités contrôlées par O CAPITAL GROUP entretiennent des relations bancaires durables avec la Banque. En effet, dans le cadre de ses activités courantes, BANK OF AFRICA octroie des crédits et offre des services à ces entités à des conditions normales applicables à la clientèle.

Tableau 3 : Engagements du groupe envers la société mère et les parties liées au 31/12/2025 :

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	3 430 062	2 425 865	5 141	13 639 187
Comptes ordinaires	1 421 579	132 021	5 141	1 746 771
Prêts	2 008 483	401 472		11 188 223
Titres		1 892 372		704 193
Opération de location financement				
Actif divers				25 308
Total	3 430 062	2 425 865	5 141	13 664 495
Passif				
Dépôts	-	148 156	24 516	12 931 025
Comptes ordinaires		148 156	24 516	1 930 674
Autres emprunts				11 000 351
Dettes représentées par un titre				704 193
Passif divers				29 277
Total	-	148 156	24 516	13 664 495
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				562 085
Engagements reçus				562 085

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 4 : Eléments de résultat relatif aux opérations réalisées avec les parties liées (en K MAD)

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	- 110 150	- 63 523	-112	369 579
Intérêts et charges assimilées				440 620
Commissions (produits)		-67 377		287 349
Commissions (charges)				-78 452
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	-62 092			
Loyers reçus		- 13 073	- 3 771	200 828

Autres

-79 671

-338 684

Source : Bank Of Africa

4. Les conventions liant le Groupe BANK Of Africa et O CAPITAL GROUP

FLUX FINANCIERS ENTRE BOA et O CAPITAL GROUP

Société concernée	Nature de la convention	2023				2024				2025			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
O TOWER	Contrat d'ouverture de crédit	5 964		5 964		1 105		1 105		5933		5933	
	Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence		-62 298		-62 298							-	-
	Avenant au contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence							-	-				
MEDI TELECOM SA	Protocole d'accord relatif à un partenariat opérationnel	-	-	-	-							-	-
	Convention de location de locaux	123		123		126		126		130		130	
O CAPITAL	Convention d'assistance et de prestations de services	-	-52 777	-	-52 777		-60 530		-60 530		-62 092		-62 092
	Convention de compte courant d'associés en faveur de O'TOWER	-	-	-	-								
CTM	Convention de cession d'Africa Morocco Links -AML- à CTM					72 400		72 400	48 300		-10 300		-10 300
RMA	Convention cadre	-	-	-	-								
CFC, RMA, O CAPITAL, BOA GROUP	Pacte d'actionnaires							-	-				
Total		6 087	-115 075	6 087	-115 075	73 631	-60 530	73 631	-12 230	6 063	-72 392	6 063	-72 392

A fin 2025, les encaissements se replient à 6 063 KMAD, après l'effet de base élevé de 2024 lié à la convention de cession d'Africa Morocco Links -AML- à CTM. Pour leur part, les décaissements progressent de +19,6% à 72 392 KMAD, sous l'effet combiné de la convention d'assistance et de prestations de services d'O CAPITAL et du décaissement lié à la cession d'AML.

A noter que les montants des encaissements et décaissements sont hors taxes.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE EN 2025

Pacte d'actionnaires conclu entre British International Investment (anciennement dénommée CDC), O Capital Group (anciennement dénommée FinanceCom), RMA, BANK OF AFRICA S.A et BOA Group

Personnes concernées :

- British International Investment en sa qualité d'actionnaire dans BANK OF AFRICA ;
- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans RMA et Bank Of Africa ;
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de O'Capital Group et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de O'Capital Group, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS en sa qualité d'Administrateur dans les sociétés Bank Of Africa S.A et RMA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans la société RMA ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Administrateur dans les sociétés RMA et O Capital Group.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de BANK OF AFRICA S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de BANK OF AFRICA S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O Capital Group /RMA et CDC pour influencer les décisions de BANK OF AFRICA S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions BANK OF AFRICA S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O Capital Group /RMA pour l'achat des actions BANK OF AFRICA S.A. que CDC détiendra.

Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2025.

Contrat d'ouverture de crédit entre BANK OF AFRICA S.A, O Tower et SAHAM Bank (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques)

Personnes concernées :

- Monsieur Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'administrateur dans Bank Of Africa S.A et O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Administrateur dans O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O Tower, sous la caution de BANK OF AFRICA S.A, d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance le 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2025 un produit de 5 933 KMAD.

Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa S.A ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans O Capital Group et dans Bank Of Africa S.A ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans O Capital Group et d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A ;
- Monsieur Mohamed BENSOUDA en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans O Capital Group ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de O'Capital Group.

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA S.A. et O Capital Group ont conclu une convention aux termes de laquelle O Capital Group s'engage à fournir à BANK OF AFRICA S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de BANK OF AFRICA S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de O Capital Group sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2025 une charge de 62 092 KMAD.

Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans MEDITELECOM ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans MEDITELECOM ;
- Monsieur Khalid SAFIR en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans MEDITELECOM.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2025.

Convention cadre entre BANK OF AFRICA S.A et RMA

Personnes concernées :

- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa S.A ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de RMA et Président Directeur Général de BANK OF AFRICA S.A ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Vice-Président du Conseil d'Administration de RMA, Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA au Conseil

d'Administration de BANK OF AFRICA ;

- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de RMA et de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans RMA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Administrateur de RMA et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA S.A en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA S.A et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2025.

Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans O'Tower.

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant portant le montant global de l'opération à 1,8 MMDH contre 1,4 MMDH, suivi d'autres avenants portant sur le report de la date de livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2025.

BANK OF AFRICA S.A. a accordé en 2025 une avance de 376 208 KMAD à O'Tower, portant le total des avances afférentes à ce projet à 1 439 925 KMAD à fin décembre 2025.

Convention de cession d'Africa Morocco Links –AML- à la Compagnie de Transport au Maroc –CTM

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024.

Personnes concernées :

- O Capital en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa S.A et CTM ;
- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société AML ;

- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans AML et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

La convention porte sur la cession de 51% des parts détenus par BANK OF AFRICA S.A dans le capital de la Société Africa Morocco Links –AML- au profit de la Compagnie de Transport au Maroc –CTM- filiale d'O Capital Group, au prix de cession de 307 MDH, dont 60% ont été versés à la date de réalisation et le reliquat de 40% dans un délai de 11 mois à compter de la date de réalisation.

Montants comptabilisés :

Cette convention a généré un montant comptabilisé en charges de 10 300 KMAD couvert par une provision constituée au titre de l'exercice 2024 pour 17 600 KMAD. Le reliquat pour 7 300 KMAD a été repris en 2025.

Conventions de location de locaux

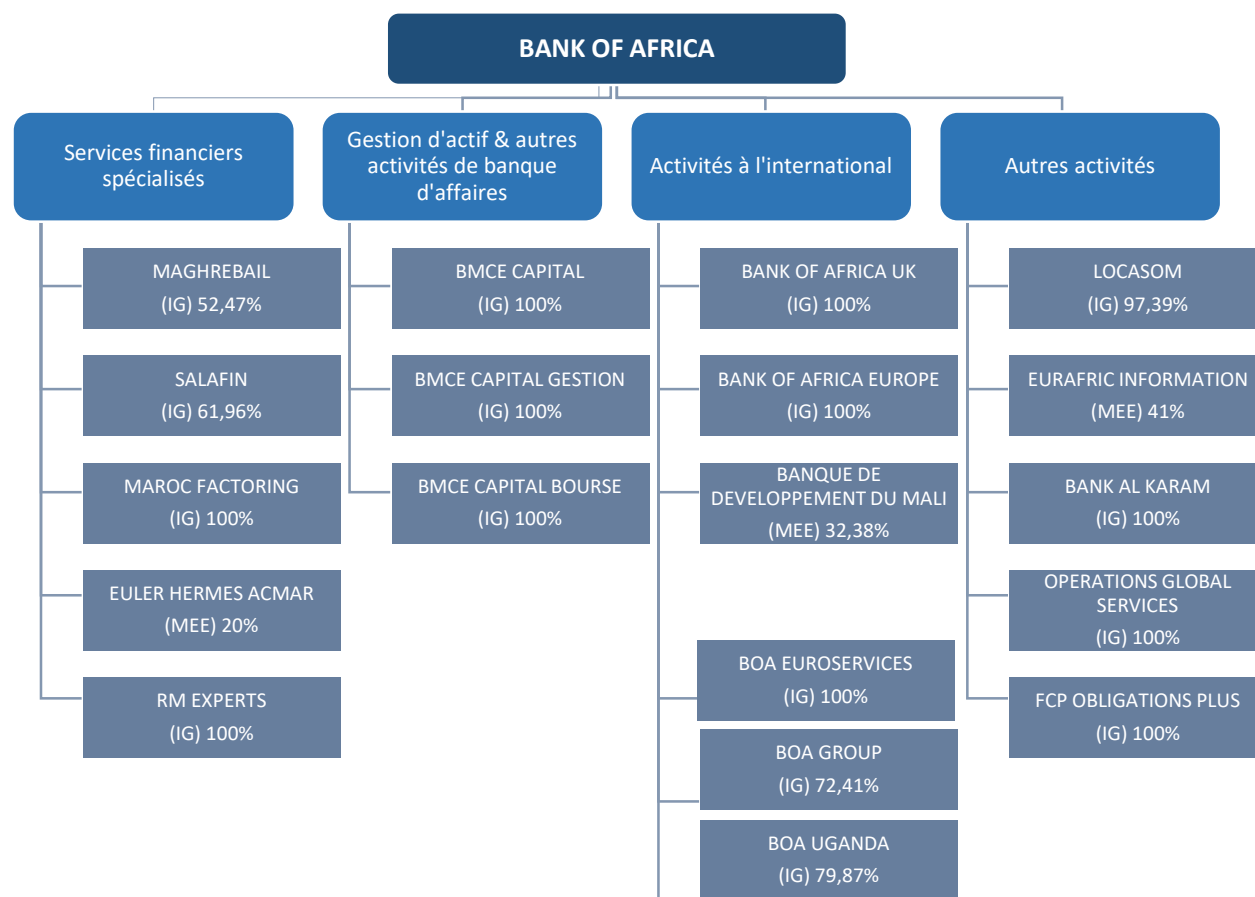
Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou de bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Montant 2025 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	3 936 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	130 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	44 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateaux de bureaux Imm, A2 de 3624M2	4 575 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateaux de bureaux Imm, B2 de 3822M2	4 811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	2 184 KMAD local occupé partiellement
O.G.S	01/01/2019	Espaces de bureaux	5 840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

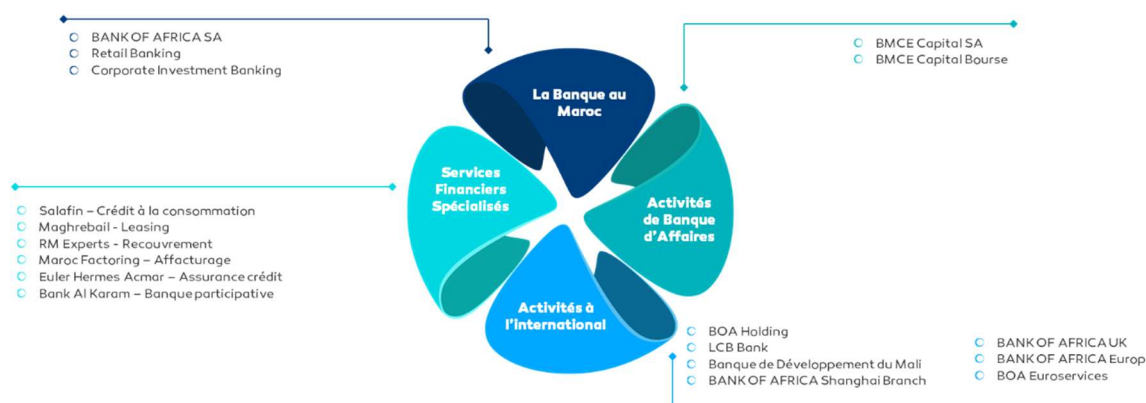
III. Filiales de BANK OF AFRICA¹⁶

1. Organigramme¹⁷ au 31/12/2025



Source : BANK OF AFRICA

Des synergies intra-groupe au service de l'Afrique



¹⁶ Les différences constatées au niveau des réalisations des filiales sur l'historique entre le présent DR et les anciens DR s'expliquent par leur nature provisoire ainsi que par des régularisations post-clôture.

¹⁷ L'organigramme reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le % d'intérêt

Le Groupe BANK OF AFRICA prend un nouvel élan dans son positionnement en tant que Banque universelle, poursuivant sa stratégie de croissance nationale et internationale, et ce, plus spécifiquement à travers des implantations en Afrique, sous l'ombrelle de BOA GROUP SA; en Europe, à travers BANK OF AFRICA UK et BANK OF AFRICA Europe, regroupant les filiales européennes, BMCE EuroServices, établissement de paiement au service de la diaspora marocaine et africaine ; mais aussi à travers une représentation plus importante en Asie, notamment en Chine par la succursale BANK OF AFRICA Shanghai, en Amérique du Nord et aux Emirats Arabes Unis.

Avec l'ampleur de son exposition internationale et la valeur ajoutée de son expertise multi-métiers, BANK OF AFRICA a fait le choix du développement des synergies entre ses différentes composantes, un véritable levier de création de valeur.

Le développement des synergies fait l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe, avec des organes de pilotage et des outils de reporting permettant d'évaluer régulièrement les avancées en la matière. Au Maroc, l'organisation par ligne métier et l'effort de connaissance client développé, par le réseau et les différentes activités du Groupe contribuent à la mise à disposition des clients d'une offre d'accompagnement complète et ciblée.

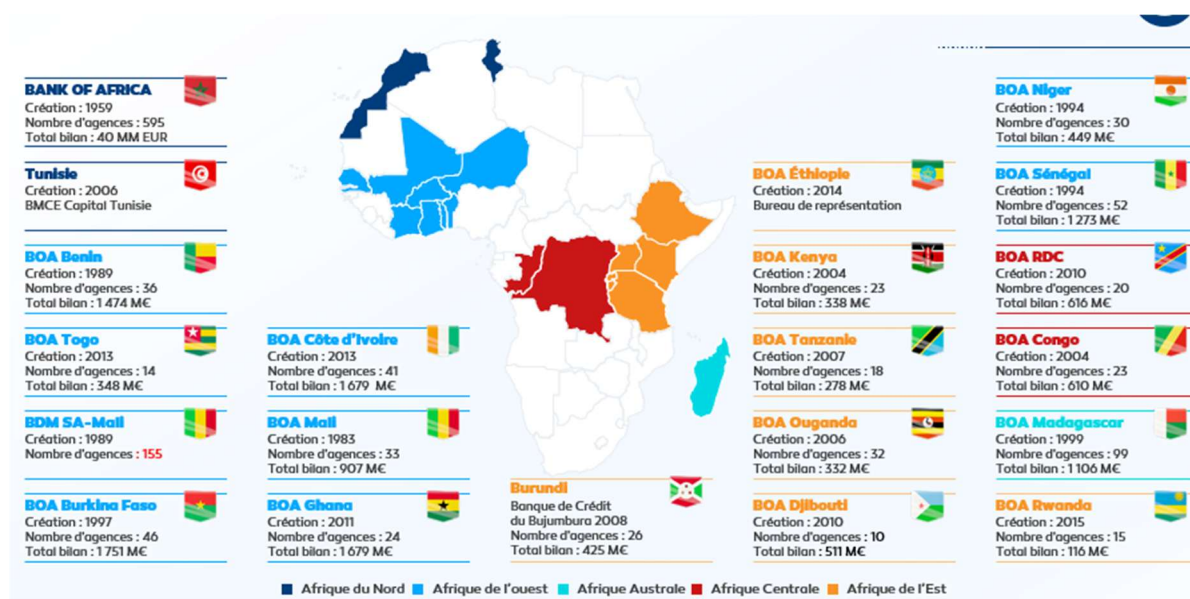
2. Montant des dividendes destinés à BANK OF AFRICA entre 2024 et 2026

Participations (En MMAD)	Encaissé en 2024 au titre de 2023	Encaissé en 2025 au titre de 2024	Dividendes à percevoir en 2026 au titre de 2025*
BOA Group	292,8	304,9	341,3
BOA Europe	105,3	94,8	96,4
Salafin	55,2	57,1	58,1
BMCE Capital Gestion	53,0	56,0	76,4
Maghrebail	36,3	38,5	38,5
BMCE Assurances	23,2	28,0	32,8
Locasom	24,7	24,7	24,7
BOA Uganda	13,5	16,2	23,6
BMCE Capital	10,0	10,0	10,0
Docuprint	10,0	10,0	10,0
MUTANDIS SCA	8,7	8,7	8,7
CFG Bank	4,7	4,7	5,7
Maroc Factoring	4,2	4,2	5,2
RM Expert	1,2	4,2	4,5
SOGEPPOS	1,9	2,5	2,5
TANGER Med Zone	0,9	2,3	4,8
ACMAR	2,4	2,1	-
BMCE Immobilier	-	2,0	2,0
Global Network System GNS	2,0	2,0	-
Proparco	2,6	1,3	-
Bourse de Casablanca	0,4	1,2	3,3
Afexim Bank	-	0,3	0,4
ATFP	-	0,1	-
Immobilière interbancaire	0,1	0,1	-
DYAR AL MADINA	0,3	0,0	-
BDM	-	-	42,3
Total	653,5	676,1	791,2

***Données provisoires**

Les dividendes devant être perçus en 2026 au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à M MAD 791,2 contre M MAD 676,1 encaissés en 2025 au titre de l'exercice 2024.

3. Présentation des filiales hors filiales spécialisées au 31/12/2025



Source: BANK OF AFRICA

Les cours de change ayant servi à la présentation des données en MAD se présentent comme suit :

Filiale	Devise utilisée	Taux de change Moyen		
		31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
BDM	XOF	0,01668	0,01604	0,01633
BOA GROUP	EUR	10,9445	10,5190	10,7121
BOA Euroservices	EUR	10,9445	10,5190	10,7121
BIH	GBP	12,589	12,6820	12,2720
BOA UGANDA	UGX	0,0026	0,0027	0,0025

1) BMCE Capital

Pôle Banque d'Affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital propose une offre diversifiée de produits et services financiers destinés à une clientèle de Corporates, institutionnels et particuliers :

- Conseil et ingénierie financière : Accompagner les entreprises dans leurs décisions financières à travers BMCE Capital conseil,
- Gestion d'actifs : Solutions de placement diversifiées et innovantes à travers BMCE Capital Gestion, Axis Capital Gestion et BOA Capital Asset Management,
- Gestion Privée : Solutions dédiées à la gestion de patrimoine
- Intermédiation boursière : Conseil, négociation, animation et placement de titres en bourse
- Marchés des capitaux : Optimiser la gestion des flux et risques financiers à travers BMCE Capital Markets, BMCE FX Direct
- Recherche financière : Apporter aux investisseurs l'analyse nécessaire à leurs prises de décisions.
- Solutions Post-Trade : Garantir la gestion efficace et sécurisée de la conservation des instruments financiers et des flux Post-Trade
- Titrisation : Offres de financement optimisées à travers la titrisation d'actifs

Au terme de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires de BMCE CAPITAL affiche une hausse de 4% à 270.8 MMAD. Le résultat net consolidé ressort à 44,9 millions de MAD soit une hausse de 7% par rapport à 2023. La contribution au RNPG est portée à 34,3 millions de MAD soit 4,3% de plus que l'exercice précédent.

À fin 2025, le chiffre d'affaires de BMCE Capital consolidé s'établit à 379 MMAD, enregistrant une hausse de 40% par rapport à 2024. Cette progression s'explique principalement par le développement des activités opérationnelles, notamment au niveau des filiales au Maroc (conseil, gestion privée...) et en Côte d'Ivoire (croissance importante de l'activité de gestion d'actifs et celle de l'intermédiation boursière).

Le résultat net consolidé ressort bénéficiaire à 60 MMAD, soit une progression de 34 %. La contribution au résultat net consolidé s'élève à près de 47 MMAD, en augmentation de 36 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	BMCE Capital				
Domaine d'activité	Banque d'affaires				
Siège social	Tour BANK OF AFRICA - Rond Point Hassan II - Casablanca				
Capital social	MAD 100 000 000				
Nombre d'actions détenues	100 000				
Montant du capital détenu	MAD 100 000 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité consolidé (En M MAD)	2023	2024	Var	2025	Var
Chiffre d'affaires	259.9	270.8	4.2%	379	40%
Résultat net consolidé	42.0	44.9	7.0%	60,3	34%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	32.9	34.3	4.3%	46,7	36%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	10	10	0.0%	10*	0.0%

Source : BANK OF AFRICA

* Dividende prévisionnel à percevoir

2) BMCE Capital Bourse

Créée en 1995, et filiale à 100% de BANK OF AFRICA, BMCE Capital Bourse a réussi à s'imposer en tant qu'acteur dynamique du marché marocain de l'Equity avec un total de 64,6 millions de dirhams de fonds propres et une part de marché de 10% en 2024.

Au titre de l'exercice 2024, BMCE CAPITAL BOURSE réalise un chiffre d'affaires de 30,8 millions de MAD en augmentation de plus de 58% principalement porté par le dynamisme notable du marché boursier marocain. Le résultat net ressort bénéficiaire à 5 millions de MAD avec une contribution de 6,7 millions au RNPG du Groupe.

À fin 2025, le chiffre d'affaires de BMCE Capital Bourse affiche une progression de 105% pour atteindre 63 MMAD, portée par la hausse du volume et l'amélioration des conditions du marché.

Le résultat net s'établit à 13 MMAD, tandis que la contribution au résultat net du groupe progresse de 93 %, pour atteindre près de 13 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	BMCE Capital Bourse
Domaine d'activité	Société de Bourse

Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 6 750 000
Nombre d'actions détenues	67 500
% du capital détenu	67,5%
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BMCE CAPITAL 32,5%
% des droits de vote détenus	67,5%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Chiffre d'affaires	19.5	30.8	58%	63,1	>100%
Résultat net	-0.8	5.0	>100%	13.0	>100%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-0.7	6.7	>100%	12.8	93%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0.0	0.0	-	0	-

Source: BANK OF AFRICA

3) BMCE Capital Gestion

Acteur de référence en gestion d'actifs au Maroc, BMCE Capital Gestion est la 3ème société de gestion marocaine, totalisant près de 100 milliards MAD d'actifs sous gestion, soit une part de marché de 12,7% et 56 fonds gérés en 2025.

En 2024, le chiffre d'affaires de BMCE CAPITAL GESTION ressort en hausse de 17,5% à 172 MMAD contre 146 MMAD en 2023. Le Résultat Net progresse également de 9% passant de 57,5 MMAD en 2023 à 62,5 MMAD. La contribution au RNPG s'établit à 62,5 MMAD.

À fin 2025, le chiffre d'affaires de BMCE Capital Gestion s'établit à 238 millions de dirhams, en progression de 39% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par la progression de l'encours grâce à l'effort commercial soutenu.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 85 MMAD, soit une hausse de 36 %. La contribution au résultat net part du groupe (RNPG) s'élève également à 85 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025	
Dénomination	BMCE Capital Gestion
Domaine d'activité	Société de gestion
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	MAD 25 000 000
Montant du capital détenu	MAD 25 000 000
Nombre d'actions détenues	250 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Chiffre d'affaires	146.0	171.6	17.5%	238	39%
Résultat net	57.5	62.5	8.8%	84.8	36%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	57.2	62.5	9.3%	85.0	36%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	53	56	6%	76*	36%

Source : BANK OF AFRICA

* Dividende prévisionnel à percevoir

4) Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale :

- Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ;
- La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ;
- La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés.

Dans un contexte de recrudescence des risques notamment pour les sociétés exportatrices confrontées à une concurrence agressive de certains pays tels que la Chine et l'Inde, une politique de sélection rigoureuse des engagements a été adoptée. Celle-ci devrait être renforcée dans les conditions actuelles de la crise internationale.

Au titre de l'exercice 2024, le PNB de Maroc Factoring ressort à 32,8 MMAD en progression de 4% par rapport à 2023. Le Résultat Net social affiche un montant MAD de 4,2 millions en quasi-stagnation par rapport à l'exercice 2023. La contribution au RNPG du groupe ressort à 4,3 MMAD.

À fin 2025, Maroc Factoring enregistre un Produit Net Bancaire de 35,8 MMAD, en progression de 9 % par rapport à 2024. Le Résultat Net Social s'établit à 5,2 MMAD, soit une hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent. La contribution au Résultat Net Part du Groupe atteint également 5,2 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	Maroc Factoring
Domaine d'activité	Factoring
Siège social	63, Résidence Adriana, Boulevard Moulay Youssef
Capital social	MAD 45 000 000
Montant du capital détenu	MAD 45 000 000
Nombre d'actions détenues	450 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit net bancaire	31.6	32.8	4.0%	35,8	9%
Résultat net	4.2	4.2	0%	5.2	23%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	4.2	4.3	2%	5.2	20%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	4.2	4.2	0%	ND	

Source : BANK OF AFRICA

5) Salafin

Filiale du Groupe Bank of Africa. Créée en 1997, SALAFIN s'impose aujourd'hui comme acteur de référence au Maroc dans le crédit à la consommation et en Afrique à travers le partage de son savoir-faire avec les différentes entités du Groupe et ses différents partenaires.

SALAFIN propose une large gamme de produits de crédits allant des prêts personnels aux crédits renouvelables avec ou sans carte de crédit en passant par les prêts hypothécaires et les financements automobiles. Des solutions d'assurance et de service client complètent l'offre de financement afin d'accompagner ses clients.

En 2004, SALAFIN a filialisé son activité informatique et créa la société ORUS Services, filiale à 100% de SALAFIN. Elle a également fait son entrée en Bourse le 31 Décembre 2007.

En septembre 2018, les deux sociétés, Salafin et Taslif (société de crédit à la consommation filiale de Saham Assurance) ont établi un projet de fusion, par voie d'absorption de Taslif par Salafin dans le but de renforcer le positionnement stratégique de Salafin sur le marché du crédit à la consommation en hissant ladite filiale à la 3^{ème} position du marché en termes de Produit Net Bancaire.

Au terme de l'année 2024, le PNB de Salafin a connu une baisse de 4,4% à 378,6 MMAD suite principalement au recul de la marge d'intérêt de 8%. Le Résultat Net ressort par contre en augmentation de 2,8% à 93,1 MMAD porté par la maîtrise des charges d'exploitation et l'amélioration du coût du risque qui diminuent respectivement de 4,4% et 18,5%. La contribution au RNPG du groupe baisse légèrement de 2% à 54,7 millions contre 55,8 MMAD en 2023.

En 2025, le Produit Net Bancaire de Salafin s'inscrit dans une tendance haussière, atteignant 384 MMAD, soit une progression de 1,4 % par rapport à 2024. Cette évolution est portée par une forte croissance de la production, en hausse de 14,9 %. Le résultat net affiche une hausse de 3,2% et s'établit à 96 MMAD. Enfin, la contribution au RNPG s'établit à 54,8 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025	
Dénomination	SALAFIN
Domaine d'activité	Crédit à la consommation
Siège social	Zenith Millenium - Immeuble 8 - Sidi Maârouf - Casablanca
Capital social	K MAD 312 412
Montant du capital détenu	MAD 193 569 200
Nombre d'actions détenues	1 935 692
% du capital détenu	61,96%
% des droits de vote détenus	61,96%
Identité des autres actionnaires (au 30 juin 2026)	Sanlam Maroc : 0,85%, Sanam Holding : 3,57% RCAR : 3,92%, SANLAM HOLDING : 0,85%, Divers actionnaires : 27,71%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit net bancaire	396.2	378.6	-4%	384,0	1.4%
Résultat net	90.6	93.1	3%	96.1	3.2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	55.8	54.7	-2%	54.8	0.2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	55.2	57.1	4%	58.1	1.7%

Source : BANK OF AFRICA

6) Maghrebail

Créée en 1972, MAGHREBAIL, Société Maghrébine de Crédit-bail, est spécialisée dans le financement en leasing de biens d'équipements et immobiliers destinés aux professionnels et aux entreprises du Maroc. Elle est historiquement la deuxième société à s'implanter dans le secteur du crédit-bail au Maroc.

MAGHREBAIL propose des produits de financement en leasing dédiés aux Professionnels et aux Entreprises. Ses clients sont les professions libérales, les commerçants mais aussi les entreprises, PME, PMI, grands groupes et multinationales.

En 2014, Maghrebail lance la LEASEBOX, une plateforme regroupant plusieurs services digitaux tels que la simulation des offres, conseil et expertises et suivi des contacts.

En 2015, Maghrebail lance l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY), un financement clé en main comprenant bail et subvention d'investissement destiné à

l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable.

Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, MAGHREBAIL s'installe en 2016 en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permettra par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.

En 2024, Maghrebail réalise un produit net social de 377,6 MMAD en augmentation de 13,7% par rapport à 2023 suite notamment à la hausse du résultat sur opération de crédit-bail de 12,9%. Le Résultat Net connaît une également une augmentation de 6% à 135,6 MMAD contre 127,8 MMAD l'année précédente. S'agissant de la contribution au RNPG du Groupe, elle ressort à 89,6 MMAD.

A fin 2025, le Produit Net Bancaire de Maghrebail progresse de 16,1% par rapport à fin décembre 2024, pour s'établir à 438 MMAD, porté par la hausse de 9% des opérations de crédit-bail qui atteignent 849 MMAD. Le Résultat Net ressort à 148,2 MMAD, en augmentation de 9% par rapport à la même période de l'exercice précédent. La contribution au RNPG du Groupe affiche 96,8 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025					
Dénomination	MAGHREBAIL				
Domaine d'activité	Crédit-Bail				
Siège social	45, Bd Moulay Youssef - Casablanca				
Capital social	K MAD 138 418				
Montant du capital détenu	MAD 72 622 000				
Nombre d'actions détenues	726 220				
% du capital détenu	52,47%				
% des droits de vote détenus	52,47%				
Identité des autres actionnaires	RMA : 27,97%				
	MAMDA & MCMA : 8%				
	Divers actionnaires : 11,58%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit net bancaire	332.1	377.6	13.7%	438.4	16.1%
Résultat net	127.8	135.6	6%	148.2	9.3%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	48.6	89.6	84%	96.8	8.1%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	36.3	38.5	6.0%	38.5	0.0%

Source : BANK OF AFRICA

7) Banque de Développement du Mali -BDM S.A-

En 1989, BANK OF AFRICA est le premier Groupe Bancaire marocain à s'implanter en Afrique subsaharienne suite à une opération de redressement exemplaire qui a fait de la Banque de Développement du Mali la première banque du pays.

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'État Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BDM SA et BMCD a été menée afin de (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'Ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2ème banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des « African Banker Awards ».

Au titre de l'exercice 2024, le PNB de la BDM ressort à MAD 1 094,8 millions pour un résultat net de MAD 289,7 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en baisse de 15% passant de MAD 112 millions à fin 2023 à MAD 96 millions à fin 2024.

Au terme de l'exercice 2025, la BDM affiche un PNB en croissance de 5% passant de MAD 1 094,8 millions à MAD 1 146,8 millions, suite principalement à la progression des intérêts sur opérations sur titres et avec la clientèle. Son résultat net ressort à MAD 362,9 millions, en hausse de 25% par rapport à 2024.

Aussi, la contribution de la BDM au RNPG du Groupe s'établit à MAD 115,6 millions en 2025 vs MAD 95,9 millions en 2024.

Indicateurs de la filiale en 2025					
Dénomination	Banque de Développement du Mali				
Domaine d'activité	Etablissement de crédit				
Siège social	Bamako - Mali				
Montant du capital	50 000 268 220 FCFA				
Montant du capital détenu	16 188 949 370 FCFA				
Nombre d'actions détenues	121 726				
% du capital détenu	32,38%				
% des droits de vote détenu	32,38%				
Identité des autres actionnaires	Etat du Mali : 19,58%				
	BOAD – Lomé : 15,96%				
	CCIM : 17,87%				
	Privés maliens : 14,21%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var	2025	Var
Produit net bancaire	1028,8	1094,8	6,4%	1146,8	4,8%
Résultat net	346	289,7	-16.3%	362,9	25,3%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	112,2	95,9	-14.6%	115,6	20,6%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	-	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

8) BOA GROUP SA

Né il y a plus de 40 ans au Mali, BOA GROUP SA emploie aujourd'hui près de 6 500 personnes.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

BANK OF AFRICA est entrée dans le capital de BOA Group en début 2008 suite à une augmentation de capital réservée de 35%. En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Plusieurs opérations ont suivi et ont porté le taux de détention à 74,97% à fin 2015. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

L'année 2023 a été marquée par l'engagement de BOA Group en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de USD 77 millions.

En 2024, Produit Net Bancaire consolidé atteint 781 millions EUR soit une croissance de 3,4% (évolution en MAD impacté par la dépréciation de l'euro), grâce à la préservation de la marge d'intermédiation et à la hausse des commissions. Les charges d'exploitation progressent dans les mêmes proportions que le PNB et le coefficient d'exploitation se maintient aux alentours de 48%. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges baissent significativement de 37,4%, grâce aux efforts de recouvrement et à l'amélioration du taux de sinistralité ayant permis de limiter le niveau de provisions. Le coût du risque a été ainsi réduit de près de moitié, passant de 1,4% à 0,8% en 2024. En conséquence, le résultat net consolidé de BOA Group s'élève à 295 millions d'EUR en hausse de 12% par rapport à 2023.

La contribution au RNPG du Groupe est également en progression de 2,1% soit un montant de MAD 1 462,5 millions à fin 2024.

A fin 2025, le Produit Net Bancaire consolidé atteint 860 millions d'euros, en progression de 10,1% (+4,9% hors BOA-CONGO). Cette croissance est portée par les revenus nets générés par l'activité clientèle, bénéficiant des révisions tarifaires initiées depuis deux ans et de l'amélioration du coût des ressources, liée à la forte baisse du recours à l'interbancaire. La progression des charges générales d'exploitation est restée maîtrisée à +8,4%, permettant une amélioration du coefficient d'exploitation de 72 points de base, à 47,5%. Le coût du risque crédits ressort à 1,2% des encours moyens, en hausse par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'un niveau de reprises moins élevé qu'en 2024, dans un contexte de dégradation de la situation économique dans certains pays. En conséquence, le résultat net consolidé de BOA Group atteint 315 millions d'euros au 31 décembre 2025, en progression de 6,8%.

La contribution au RNPG du Groupe ressort en hausse de 10,9% soit un montant de MAD 1 622 millions à fin 2025.

BOA GROUP SA détient des participations dans les entités suivantes au 31/12/2025 :

Filiales de BOA GROUP SA	% de contrôle
BOA GROUP S.A.	100,00%
AFH OCEAN INDIEN	100,00%
AFH SERVICES	100,00%
AGORA – HOLDING	74,24%
AFH OI REALTY LIMITED	100,00%
BOA - WEST AFRICA	100,00%
PASS	100,00%
BOA – BÉNIN	54,11%
BOA - BURKINA FASO	56,48%

BOA - CÔTE D'IVOIRE	69,68%
BOA – MADAGASCAR	61,11%
BOA – MALI	64,18%
BOA – NIGER	59,06%
BOA - FRANCE	95,33%
BOA - CONGO	41,78%
BOA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	99,99%
BOA – TOGO	94,46%
BOA – SÉNÉGAL	61,74%
BOA - MER ROUGE	100,00%
BOA – GHANA	98,01%
BOA – KENYA	89,49%
BOA – UGANDA	44,83%
BOA – TANZANIA	96,05%
BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA (BCB)	24,22%
BOA - SERVICES INTERNATIONAL	99,96%
BOA SERVICES	99,92%
SCI OLYMPE - BURKINA FASO	100,00%
BOA – CAPITAL	49,00%
BOA – RWANDA	95,00%

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	BOA Group S.A.
Domaine d'activité	Holding détenant des participations dans des banques commerciales et des sociétés financières, toutes entièrement dédiées au continent africain
Siège social	Luxembourg
Capital social	EUR 93 154 535
Montant du capital détenu	EUR 67 454 760
Nombre d'actions détenues	435 192
% du capital détenu	72,41%
% des droits de vote détenu	72,41%
Identité des autres actionnaires	FMO ¹⁸ : 9,41% Proparco : 3,73% BIO : 2,03% Autres actionnaires ¹⁹ : 12,42%

Indicateurs d'activité consolidé	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit net bancaire consolidé (en MAD Md)	8,3	8,2	-0,6%	9,2	12,1%
Résultat net part du groupe (en M MAD)	1 969,2	2115,8	7,4%	2299,5	8,7%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	1432,2	1462,5	2,1%	1622,2	10,9%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice (en M MAD)	292,8	304,9	4,2%	341,3*	11,9%

¹⁸FMO : Agence néerlandaise de développement spécialisée dans le financement du secteur privé créée en 1970 par le gouvernement néerlandais, détenteur de 51% de son capital.

¹⁹ Investisseurs africains privés

Source : BANK OF AFRICA

* Dividende prévisionnel à percevoir

9) EULER HERMES ACMAR

Détenue à hauteur de 20% par le Groupe BANK OF AFRICA, EULER HERMES ACMAR est spécialisée dans l'assurance- crédit en accompagnant les entreprises dans leur développement (au Maroc ou à l'étranger) via la protection de leur poste clients.

À fin 2024, le chiffre d'affaires d'ACMAR ressort à MAD 158 millions, en hausse de 2,5% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net baisse de -10% en passant de MAD 11,9 millions en 2023 à MAD 10,7 millions en 2024.

Quant à l'exercice 2025, le chiffre d'affaires de la société ACMAR s'élève à MAD 168,7 millions, enregistrant une hausse de 6,5% par rapport à 2024. Le résultat net ressort à hauteur de MAD 33,4 millions, soit en hausse de 212% par rapport à l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	EULER HERMES ACMAR
Domaine d'activité	Assurance-Crédit Commercial
Siège social	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Capital social	MAD 50 000 000
Montant du capital détenu	MAD 10 000 000
Nombre d'actions détenues	100 000
% du capital détenu	20%
% des droits de vote détenu	20%
Identité des autres actionnaires	EULER HERMES SFAC (55%) / Groupe Banque Populaire (10%) / SGMB (10%) / SMAEX (5%)

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var	2025	Var
Chiffre d'affaires	154,4	158,0	2,5%	168,7	6,5%
Résultat net	11,9	10,7	-10,2%	33,4	>100%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	9,5	5,4	-43,4%	-1,8	ns
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	2,4	2,1	-10,5%	ND	-

Source: BANK OF AFRICA

10) EURAFRIC INFORMATION

Eurafric Information est une société informatique et plate-forme technologique du Groupe BANK OF AFRICA créée en 2008 en joint-venture avec RMA et le Groupe Crédit Mutuel-CIC, animée par des ambitions nationales et internationales, avec pour objectif majeur de bâtir un nouveau Système d'Information Banque et Assurance à la pointe de l'innovation technologique.

Eurafric Information gère le Système d'Information et des services clés en main de + 15 Grands Partenaires d'O CAPITAL GROUP exerçant des métiers divers : Banque, Assurance, Finance, Technologies, Crédits à la consommation et bien d'autres.

En 2021, Eurafic Information a été primée « Top Employer » par le prestigieux organisme international *Top Employers Institute* et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. La filiale IT de BANK OF AFRICA a également renouvelé la certification ISO 27001 de ses systèmes de management de la sécurité de l'information.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires d'EAI s'élève à MAD 388 millions, en quasi-stabilité par rapport à 2023. Le résultat net se montre en baisse de 40%, allant de MAD 1,9 millions à fin 2023 à MAD 1,2 millions à fin

2024. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 0,6 million en 2024 contre MAD -1,03 million en 2023.

À fin 2025, le chiffre d'affaires de la société EAI ressort à MAD 576,4 millions, en hausse de 49% par rapport à l'exercice précédent. Cependant, le résultat net baisse de -30% en passant de MAD 1,2 millions en 2024 à MAD 0,8 millions en 2025. La contribution d'EAI au RNPG du Groupe s'établit à MAD 0,3 millions.

Indicateurs de la filiale en 2025					
Dénomination	EURAFRIC INFORMATION				
Domaine d'activité	Service Informatique				
Siège social	CAMPUS BMCE BANK, BATIMENTS B2, BOUSKOURA GREEN CITY				
Capital social	MAD 10 000 000				
Montant du capital détenu	MAD 4 099 700				
Nombre d'actions détenues	40 997				
% du capital détenu	41 %				
% des droits de vote détenu	41 %				
Identité des autres actionnaires	BFCM 40%, RMA 10%, GACM 9%				

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var	2025	Var
Chiffre d'affaires	386,1	387,8	0,4%	576,4	48,7%
Résultat net	1,9	1,2	-39,5%	0,8	-30,0%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-1,03	0,55	-153,7%	0,3	-45,5%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

11) LOCASOM

Créée en 1980, Locasom est une société de location courte et longue durée des véhicules de tourisme et utilitaires.

Filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, Locasom est le pionnier du métier de la LLD au Royaume, bénéficiant d'une longue expérience de plus de 28 ans sur le marché marocain.

Les offres LLD proposées par Locasom sont complétées par les activités de location courte durée développées sous la marque Budget Rent a Car à travers un réseau constitué de 18 agences réparties sur tout le Royaume. Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de Locasom ressort à MAD 228 millions, en progression de 14,5%, par rapport à l'année précédente. Dans la même lignée, le résultat net progresse de 33,8%, en s'établissant à MAD 26,8 millions à fin 2022, avec une contribution au RNPG de MAD 26,3 millions contre MAD 11,8 millions en 2022.

Au terme de l'année 2024, le chiffre d'affaires de Locasom a enregistré une hausse de 6,9% à 243,6 MMAD contre 228 MMAD en 2023. Le Résultat Net ressort à 27,5 MMAD contre 26,8 MMAD en 2023, soit une progression de 2,7%. La contribution au RNPG du groupe est de 41,6 MMAD contre 26,3 MMAD en 2023.

À fin 2025, le chiffre d'affaires de Locasom s'établit à 264 MMAD, en progression de 8 % par rapport au chiffre d'affaires de 244 MMAD enregistré en 2024. Le résultat net baisse de 12 % pour atteindre 24 MMAD. La contribution au RNPG du Groupe diminue de 62%, s'établissant à près de 16 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025	
Dénomination	LOCASOM
Objet social	Location Longue durée

Siège social	10 rue Ali Abderrazak, 2 ^{ème} étage 20 000 Casablanca
Capital social	K MAD 83 043
Montant du capital détenu	MAD 78 476 800
Nombre d'actions détenues	784 768
% du capital détenu	94,5 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	MAGHREBAIL 5,5%
% des droits de vote détenu	94,5 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Chiffre d'affaires	228	243,6	6,9%	264,0	8,4%
Résultat net	26,8	27,5	2,7%	24,1	-12,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	26,3	41,6	57,7%	15,7	-62,2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	24,7	24,7	0%	20,4	-17,5%

Source : BANK OF AFRICA

* Sous réserve de validation par l'AGO

12) RM Experts

Créée en 2011, RM EXPERTS (Recovery International Management and Expertise) est la filiale de BANK OF AFRICA spécialisée dans le recouvrement des créances commerciales : prise en charge des créances en souffrance, gestion corrective du portefeuille de crédits.

En 2024, le chiffre d'affaires de RM Experts augmente de 20% passant de 34,3 MMAD en 2023 à 41 MMAD. L'augmentation des charges d'exploitation reste maîtrisée à 7% et le résultat net s'établit à 4,7 MMAD contre 1,2 MMAD en 2023. La contribution au RNPG du groupe ressort négative à 1,1 MMAD.

Le chiffre d'affaires de RM Expert s'établit à 44 MMAD à fin 2025, en progression de 8 % par rapport à 2024. Le résultat net ressort à 5 MMAD contre 4,7 MMAD un an plus tôt. La contribution au RNPG du groupe s'élève à 4,8 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	RM EXPERTS
Domaine d'activité	Recouvrement de Créances
Capital social	20 000 000 MAD
Montant du capital détenu	20 000 000 MAD
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Chiffre d'affaires	34,3	41,0	20%	44,3	8,1%
Résultat net	1,2	4,7	>100%	5,0	6,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	1,4	-1,1	<100%	4,8	>100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	1.2	4.2	>100%	ND	

Source : BANK OF AFRICA

13) BOA EUROSERVICES (EX BMCE EUROSERVICES)

La filiale BMCE Euroservices, créée en 2013, est un établissement de paiement européen qui a pour mission l'accélération du développement du marché des migrants en Europe. Cette filiale dispose de succursales dans chaque pays à fort potentiel.

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, BANK OF AFRICA a créé, à travers sa filiale BMCE EuroServices, une nouvelle entité au service de la clientèle résidente en Europe. En effet, compte tenu de l'importance stratégique du marché MRE pour le développement de la Banque, cette dernière accompagne les Marocains Citoyens du Monde en leur apportant un service de qualité et des solutions de transfert des plus pratiques.

BOA Euroservices s'implante progressivement en Europe à travers un large réseau d'agences dans des pays européens à forte concentration MRE.

La filiale BOA Euroservices, dédiée aux MRE - Marocains Résidents à l'Etranger, a déployé son offre digitale en 2021, avec le lancement de l'application « DABA Transfer », première application mobile dédiée au transfert d'argent vers le Maroc depuis la France, l'Espagne et l'Italie. L'application permet l'ouverture à distance d'un compte de transfert et la réalisation de transfert d'argent par le débit de la carte bancaire.

Anciennement dénommée BMCE Euroservices, la filiale a modifié sa dénomination sociale en 2022, pour devenir BOA Euroservices.

A fin 2024, BOA Euroservices réalise un chiffre d'affaires de 158,8 MMAD pour un résultat net de 3,6 MMAD. Sa contribution au RNPG s'élève à 2,6 MMAD.

En 2025, le chiffre d'affaires de BOA Euroservice s'établit à 167 MMAD, contre 159 MMAD en 2024, soit une progression de 5%. En revanche, le résultat net enregistre une forte baisse de 92%, ressortant à seulement 0,3 MMAD, contre près de 4 MMAD l'année précédente. La contribution au RNPG du groupe s'élève à 9,5 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	BOA EUROSERVICES
Domaine d'activité	Ets de paiement
Capital social	K EUR 4 831
Montant du capital détenu	K EUR 3 768
Nombre d'actions détenues	3 768
% du capital détenu	78 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BANK OF AFRICA INTERNATIONAL MADRID 22%
% des droits de vote détenu	78 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Chiffre d'affaires	163,9	158,8	-3,1%	167,0*	5,1%
Résultat net	7,9	3,6	-55,0%	0,3*	-92,1%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	18,3	2,6	-85,8%	9,5	>100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	ND	

Source : BANK OF AFRICA

*Données provisoires

14) BANK OF AFRICA UK/BIH

Portée par BMCE International Holdings (BIH), BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM – BOA UK – (ex BMCE Bank International UK) est une banque internationale spécialisée dans le Corporate et Investissement Banking tournée vers l'Afrique. Basée à Londres et disposant d'une succursale à Paris, BOA UK connecte les institutions internationales et investisseurs au portefeuille diversifié à diverses opportunités d'investissement dans le continent africain.

Avec un mix de produits diversifié au tour des activités de Trade Finance, de Commodities Trade Finance, de Treasury & Capital Markets et de solutions de Crédit, BOA UK promeut les synergies intra-groupes, avec les autres entités du Groupe, pour l'accompagnement des entreprises européennes et du Moyen-Orient dans le montage de leurs opérations bancaires en Afrique.

A fin 2024, BOA UK réalise un produit net bancaire de 109 MMAD pour un résultat net de 22,6 MMAD. Sa contribution au RNPG s'élève à 12,1 MMAD.

En 2025, le résultat net de BOA UK enregistre une progression de 13%, atteignant 123,7 MMAD par rapport à 2024. Par ailleurs, le résultat net affiche une hausse significative de 18 %, avoisinant 27 MMAD. La contribution au RNPG du groupe s'établit, quant à elle, à 26,8 MMAD.

Indicateurs de la filiale en 2025	
Dénomination	Bank Of Africa United Kingdom
Domaine d'activité	Établissement de crédit
Siège	26 Upper Brook Street, Mayfaire, London, W1K7QE
Capital social	K £ 102 173
Montant du capital détenu	K £ 102 173
Nombre d'actions détenues	102 173 261
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité consolidés (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit net bancaire	52,6	109,0	107,3%	123,7*	13,4%
Résultat net	-176,2	22,6	<100%	26,7*	18,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-146,7	12,1	<100%	26,8	>100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	ND	

Source : BANK OF AFRICA
* Données provisoires

15) BANK AL KARAM (EX BTI BANK)

Bank Al Karam, anciennement BTI Bank « Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma », est la banque participative du Groupe, lancée en décembre 2017. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe à partir du premier semestre de 2018.

Bank Al Karam, la banque participative, a poursuivi la dynamique de croissance initiée depuis 2021 dans une optique de développement de son activité commerciale, en synergie avec les entités du Groupe. Cette stratégie a permis d'obtenir une progression positive au niveau des financements et des dépôts, et une amélioration du résultat net.

Dans le cadre de la recapitalisation de Bank Al Karam, exigée par la banque centrale pour maintenir sa conformité au ratio de capital minimum, l'Assemblée Générale des actionnaires de Bank Al Karam réunie le 29 Juin 2022 a décidé d'une augmentation de capital de la banque de MAD 50 millions entièrement souscrite et libérée par BANK OF AFRICA.

Pour répondre à une demande croissante de produits conformes à la charia islamique, Bank Al Karam et Wafa Takaful ont signé une convention de partenariat qui permettra de commercialiser les produits Wafa Takaful dans le réseau de Bank Al Karam.

En juin 2023 Bank Al Karam a procédé à une augmentation de capital de MAD 70 millions, faisant passer son capital social de MAD 450 millions à MAD 520 millions.

En juillet 2023, BANK OF AFRICA a procédé à la reprise des parts détenues dans Bank Al Karam par Al Baraka Banking Group, devenant ainsi le seul actionnaire de Bank Al Karam.

Dans le cadre de la mise œuvre de son nouveau plan stratégique, BTI Bank est devenue Bank Al Karam suite à un changement d'identité visuelle.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024, il a été décidé une augmentation de capital social de 30 MMAD. Le capital de Bank Al Karam est donc passé de MAD 520 millions à MAD 550 millions.

Au terme l'exercice 2024, Bank Al Karam a enregistré un PNB de MAD 16,9 millions en hausse de 28% par rapport à 2023, principalement attribuable à la hausse de la marge sur Mourabaha, en raison de l'accroissement des volumes de financement, ainsi que l'augmentation des commissions perçues et de la constatation d'un produit bancaire relatif aux commissions monétiques retrait cartes confrères.

Le résultat net de Bank Al Karam ressort à hauteur de MAD -40,8 millions contre MAD -32,8 millions en 2023 suite à l'augmentation de 21% des charges générales d'exploitation qui sont passées de 48 MMAD en 2023 à 58 MMAD en 2024.

En juillet 2025, BANK OF AFRICA a procédé à une augmentation de capital de MAD 50 millions, portant son capital social de MAD 550 millions à MAD 600 millions.

À fin 2025, Bank Al Karam affiche un PNB de MAD 33,7 millions, en hausse de 98% par rapport à l'exercice précédent, principalement portée par l'augmentation des produits sur opérations Mourabaha. En raison du niveau élevé des charges d'exploitation, le résultat net demeure déficitaire à MAD -29,8 millions, mais en amélioration de 27% par rapport à 2024.

La contribution de Bank Al Karam au RNPG du Groupe s'établit à MAD -27,7 millions.

Indicateurs de la filiale en 2025					
Dénomination	Bank Al Karam				
Domaine d'activité	Banque Participative				
Siège social	157, Avenue HASSAN II, Casablanca				
Capital social	M MAD 600				
Nombre d'actions détenues	6 000 000				
% du capital détenu	100,00%				
% des droits de vote détenu	100,00%				
Indicateurs d'activité	2023	2024	Var	2025	Var
Produit net bancaire (en M MAD)	13,21	16,95	28,3%	33,65	98,5%
Résultat net (en M MAD)	-32,8	-40,8	-24,6%	-29,8	27,0%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-30,6	-39,3	-28,5%	-27,7	29,5%

Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA

- - - - -

Source : BANK OF AFRICA

16) OPERATION GLOBAL SERVICES 'OGS'

Créée en novembre 2018 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient 100% de son capital, Opération Global Services est spécialisée dans les prestations de services de traitements bancaires, avec pour objectif d'optimiser les coûts d'exploitation et maîtriser les risques opérationnels, ainsi que d'améliorer les processus de traitement bancaires tout en accompagnant l'évolution digitale de la Banque. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe en 2019.

En 2023, le chiffre d'affaires d'OGS s'établit à MAD 48 millions en hausse de +3,2% par rapport à 2022. Malgré cette hausse du chiffre d'affaires, le résultat net ressort à 0,5 millions, soit une baisse de -22% par rapport à 2022 en lien notamment avec la hausse des charges de +3,8% en raison de l'augmentation de celles du personnel. A fin 2024, Opération Global Services affiche un chiffre d'affaires de 53,4 MMAD contre 48,4 MMAD en 2023, soit une progression de 10,3%. Le résultat net de OGS ressort à 0,3 MMAD et la contribution au RNPG à 0,4 MMAD.

En 2025, le chiffre d'affaires d'OGS atteint près de 57 MMAD, en hausse de 6 % par rapport à 2024. Sur la même période, le résultat net enregistre une baisse de 47 %. La contribution au RNPG du groupe s'établit à 195 KMAD, en baisse de 54%.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	OPERATION GLOBAL SERVICES SA				
Domaine d'activité	Prestations de services de traitements bancaires				
Siège social	Green City, Campus BMCE BANK, Bâtiment A1 Bouskoura				
Capital social	MAD 5 000 000				
Nombre d'actions détenues	50 000 actions				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenu	100%				
Indicateurs d'activité	2023	2024	Var.	2025	Var.
Chiffre d'affaires (en M MAD)	48,4	53,4	10,3%	56,8	6,3%
Résultat net (en M MAD)	0,5	0,3	-33,0%	0,2	-46,7%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	0,5	0,4	-10%	0,2	-53,9%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

17) BOA UGANDA

Créée en 2006, BOA UGANDA est une banque commerciale fournissant une gamme complète de produits et services bancaires dont le Mobile Payment, financement commercial, banque en ligne et autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

L'année 2019 a été marquée par l'entrée de BANK OF AFRICA dans le capital de BOA Uganda, à travers l'acquisition de 22 176 454 actions, auprès de BOA Kenya et FMO.

En 2022, le capital social de BOA Uganda est passé de UGX 46 775 millions à UGX 150 milliards.

Au titre de l'exercice 2024, le PNB de BOA Uganda ressort à MAD 303 millions, en légère baisse de -2% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net a de son côté augmenté de 4%, passant de MAD 66,5 millions en 2023 à MAD 69,3 millions en 2024.

Au terme de l'exercice 2025, BOA Uganda enregistre un PNB de MAD 337 millions, en hausse de 11% par rapport au PNB réalisé en 2024. Aussi, le résultat net affiche une hausse de 24%, en s'établissant à MAD 86,1 millions en 2025 contre MAD 69,3 millions l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	BOA UGANDA
Objet social	Etablissement de crédit
Siège social	Kampala – Uganda
Capital social	M UGX 150 000
Montant du capital détenu	M UGX 71 116
Nombre d'actions détenues	71 116 055
% du capital détenu	47,41%
% des droits de vote détenu	47,41%
Identité des autres actionnaires	African Financial Holding Ocean Indien (AFH-OI): 44,83% Central Holdings Limited : 7,76%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var	2025	Var
Produit net bancaire (en M MAD)	309	303,0	-2,0%	337,5	11,4%
Résultat net (en M MAD)	66,5	69,3	4,2%	86,1	24,3%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	49	57,6	17,6%	61,5	6,8%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	13,5	16,2	19,7%	23,6*	46,1%

Source: BANK OF AFRICA

* Dividende prévisionnel à percevoir

18) BANK OF AFRICA EUROPE

Créée en 1994, BANK OF AFRICA EUROPE (anciennement BBI Madrid) est une banque commerciale dont la principale mission est la promotion et le développement du commerce extérieur. Elle fournit une gamme de produits et services bancaires dont la gestion des moyens de paiement nationaux et internationaux, le financement des opérations de commerce extérieur et de change et d'autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

Après avoir fusionné ses entités à Madrid et à Paris en 2020, BANK OF AFRICA a procédé, en 2021, au changement de la dénomination sociale de la nouvelle entité, qui devient BANK OF AFRICA EUROPE.

En 2024, le PNB de BOA Europe a connu un recul de 5,5% (1,7% en monnaie locale-Euros) à 328 MMAD. Outre l'effet change lié à dépréciation de l'euro, ce recul est principalement attribuable à la diminution de la marge d'intérêt (1%) et des commissions nettes (9%). Le résultat net ressort à 186,1 MMAD pour une contribution de 190 MMAD au RNPG.

À fin 2025, le produit net bancaire de BOA Europe ressort en baisse de 18 % pour s'établir à 271 MMAD. Le résultat net enregistre également une diminution de 21 % par rapport à 2024, atteignant 146 MMAD. La contribution au RNPG du groupe ressort à 140 MMAD, en baisse de 26 % par rapport à 2024.

Indicateurs de la filiale en 2025

Dénomination	BANK OF AFRICA EUROPE
Domaine d'activité	Ets de crédit/étranger
Siège	Calle Serrano, 59 – 28006 – Madrid - Espagne
Montant du capital détenu	40 635 089 EUR

Nombre d'actions détenues	666 149
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2023	2024	Var.	2025	Var.
Produit net bancaire	347,2	328,0	-5,5%	270,5	-17,5%
Résultat net	192,3	186,1	-3,2%	146,4	-21,3%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	192,5	190,4	-1,1%	140,2	-26,3%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	105,3	94,8	-10,0%	96,4*	+1,7%

* Dividende prévisionnel à percevoir

4. Relations entre BANK OF AFRICA et ses filiales

1) Flux financiers entre BANK OF AFRICA et ses filiales

Société concernée	Nature de la convention	2023				2024				2025			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
MAGHREBAIL	Convention de coopération	-	-	-	-			12 048	-				
	Convention Commissions D'apport	8 964		8 964		12 048		12 048		7.234		7.234	
RM EXPERTS	Convention de prestations de recouvrement		-35 962		-35 962		-42 831		-42 831		-32.000		-46.445
BMCE CAPITAL BOURSE	Traitement opérationnel et technique d'avoirs							-	-			-	-
BMCE CAPITAL TITRISATION	Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires							-	-			-	-
MAROC FACTORING	Convention de gestion		-23 067		-23 067		-24 459		-24 459		-23.264		-23.264
BMCE CAPITAL	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire		-95 025		-95 025						-90.500		-90.500
	Convention de prestations de services		-52 777		-52 777		-60 530		-60 530			-	-
	Convention de prestations de services							-	-			-	-
	Convention de location de locaux	3 578		3 578		3 667		3 667		3.936		3.936	
	Convention de location de locaux	42		42		43		43		44		44	
BOA GROUP	Contrat d'ouverture de crédit					1 105		1 105					
SALAFIN	Contrat de prestation de services	84		84		84		84		84		84	
	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat		-214		-214		-379		-379		-360		-360

	Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat					13 095	-77 876	13 095	-77 876	5.567	-41.000	9.601	-81.392
	Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA						-15 111				-20.075		-20.075
BMCE IMMOBILIER	Convention de collaboration		-6 326		-6 326		-8 425		-8 425		-7.190		-7.190
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés	157	-997	157	-997	147		147				-	-
AFH SERVICES	Convention cadre d'assistance technique							-	-			-	-
BMCE BANK INTERNATIONAL	Contrat de prêt subordonné	3 278		3 278		3 680		3 680		3.885		3.885	
	Convention de partenariat/traitement de sous-compensation							-	-			-	-
	Convention de financement	104 902		104 902		5 582		5 582				8.771	
BOA CONGO	Convention de transformation du solde du compte ouvert dans les livres de BOA Congo en dépôt à long terme											-	-
EURAFRIC INFORMATION	Contrat de prestation de services		-264 202		-264 202		-122 717		-122 717		-130.805		-130.805
	Convention de location de locaux			-									
	Convention de location de locaux	4 574		4 574		4 575		4 575		4.575		4.575	
	Convention de location de locaux	4 811		4 811		4 811		4 811		4.811		4.811	
	Convention de location de locaux	2 184		2 184		2 184		2 184		2.184		2.184	
GNS TECHNOLOGIES SA	Contrat de prestation de services											-	-
	Avenant convention BMCE EDIFIN		-5 089		-5 089		-5 582		-5 582		-3.025		-5.296
	Contrat de bail commercial	354		354		162		162		162		162	
	Convention Carte MPOST – PASSPORT											-	-
EURAFRIC GED SERVICES	Contrat de prestation de services		-1 876		-1 876		-1 545		-1 545		-1.949		-1.949

BMCE CAPITAL GESTION	Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM											-	-
LOCASOM	Convention de partenariat			-	-			-	-			-	-
BMCE EUROSERVICES	Contrat de services		-145 892		-145 892		-145 000	-	145 000				142.473
	Contrat de service pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe			-	-							-	-
FARACHA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés							-	-			-	-
KRAKER IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés							-	-			-	-
ALLIANCES DARNA	Acte de cession de compte courant							-	-			-	-
RIYAD ALNOUR	Convention de compte courant d'associé							-	-			-	-
O.G.S.	Convention de location de locaux	5 840		5 840		5 840		5 840		5.840		5.840	
BANK AL KARAM	Convention de dépôt en compte à vue							-	-			-	-
	Convention cadre							-	-			-	-
	Location d'une agence					100		90		120		120	
	Wakala Bil Istithmar					1 545		1 545		12.941		17.646	
	Convention réseau GAB								0			-	-
DAMANE CASH	Avenant à la convention de partenariat											-	-
	Cession de bail Agence Mohamed Sedki							-	-			-	-
	Sous-location Agence Hay Masjid											-	-
	Mandat d'intermédiation en opérations							-	-			-	-
	Contrat de sous-représentation							-	-			-	-
Total		138 768	-631 427	138 768	-631 427	57 563	-504 455	69 601	-489 344	60 156	-478 384	68 893	-549 749

A fin 2025, les encaissements progressent de +4,5% à 60 156 KMAD. Les décaissements eux, affichent une baisse de -5,2% à 478 384 KMAD.

A noter que les montants des encaissements et décaissements sont hors taxes.

1.1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

1.1. Avenant à la convention conclue entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Of Africa United Kingdom Plc - BOA UK - (anciennement dénommée BMCE Bank International)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2025.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA UK ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué de Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK.

Modalités essentielles :

La convention conclue en 2019 avec BANK OF AFRICA UK anciennement dénommée BMCE Bank International porte sur la mise à disposition d'une ligne de financement d'un montant de 250 M€ équivalent à 315 M\$ pouvant être mobilisée en un ou plusieurs tirages sous forme de prêts et destinée à couvrir les besoins internes ainsi que les exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur. Les conditions de rémunération prévoient que les prêts sont accordés aux taux convenus entre les parties en référence aux conditions du marché. Un avenant est venu reconduire ce dispositif de financement initialement mis en place en 2019 dans des conditions identiques tout en précisant son caractère revolving. Cet avenant a été signé au mois de mars 2025 et est prévu pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 8 771 KMAD.

1.2. Contrats de la Wakala Bil Istitmar entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Al Karam

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de président du conseil d'administration dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Le contrat initial, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024, chargeait BANK AL KARAM - Wakil - de réaliser des investissements pour le compte de BANK OF AFRICA S.A - Mouwakil - en contrepartie d'une rémunération espérée et ce, pour une enveloppe globale de 250 MMAD à consommer sous forme de plusieurs tirages selon le besoin de BANK AL KARAM et à cadence trimestrielle.

Un Avenant n°1 au contrat Wakala Bil Istitmar a été conclu en 2025 portant ainsi le montant global de 250 MDH à 370 MDH dans le cadre des investissements réalisés par la filiale pour le compte de BANK OF AFRICA S.A et modifiant le taux du rendement escompté des bénéfices à compter du 19 décembre 2024 en passant de 2,75% HT à 2,50% HT.

Un contrat d'investissement -Wakala Bil Istitmar- d'un montant de 1 380 MMAD a été conclu en avril 2025 entre Bank Al Karam et Bank of Africa couvrant la période du 02 avril 2025 au 31 décembre 2027. Le taux du rendement escompté des bénéfices au titre de ce contrat est de 2,25% HT.

Un contrat d'investissement -Wakala Bil Istitmar- d'un montant de 490 MMAD a été conclu en juillet 2025 entre Bank Al Karam et Bank of Africa couvrant la période du 14 juillet 2025 au 31 décembre 2030. Le taux du rendement escompté des bénéfices au titre de ce contrat est de 2,25% HT.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 17 646 KMAD HT.

1.3. Convention entre BANK OF AFRICA S.A et BOA Congo (anciennement dénommée LCB Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2025.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société LCB Bank jusqu'à la cession effective de cette filiale en juin 2025.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet la transformation du solde du compte de BANK OF AFRICA S.A ouvert dans les livres de BOA Congo en un dépôt à long terme pour un montant de 16,5 Millions €. Le Dépôt est conclu pour une durée de 5 ans et 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un différé d'une année. Le dépôt sera rémunéré à un taux d'intérêt fixe annuel de 5% net. Conclue en décembre 2024, cette convention est conclue pour une durée de 5 ans et 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un différé d'une année.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

1.4. Avenant à la convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de président du conseil de surveillance dans Damane Cash.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA S.A fournit les services de transfert et de mise à disposition de fonds afin d'élargir le périmètre des services au traitement des ordres de mises à dispositions au niveau du réseau DAMANE CASH et du réseau BANK OF AFRICA S.A. Conclu en décembre 2024, cet avenant est valable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les prestations donnent lieu à une rémunération du réseau récepteur selon une grille de commissionnement par tranche de montant applicable au réseau Banque et Damane Cash, servant la mise à disposition à la réception.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et de Président Directeur Général dans Maghrebail ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA S.A et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2025.

2.2. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, en sa qualité de Président Directeur Général dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et président Directeur Général dans Magrebail ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Maghrebail.

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par BANK OF AFRICA S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de BANK OF AFRICA S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

MAGHREBAIL verse à BANK OF AFRICA S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire. MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de BANK OF AFRICA S.A.

MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.

MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de BANK OF AFRICA S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par BANK OF AFRICA S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 7 234 KMAD.

2.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BOA Euroservices (anciennement dénommée BMCE Euroservices) pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA Euroservices ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BOA Euroservices ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA Euroservices.

Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BOA EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA S.A et BOA EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BOA EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BOA EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41.644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2025.

2.4. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA Euroservices (anciennement dénommée BMCE Euroservices)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA Euroservices ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BOA Euroservices ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA Euroservices.

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles BANK OF AFRICA S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par BANK OF AFRICA S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de BANK OF AFRICA S.A. au Maroc.

Un avenant a été conclu le 15 juin 2018 portant sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par BANK OF AFRICA S.A. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BOA Euroservices en réduction de sa rémunération.

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un autre avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022, a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA S.A à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE Euroservices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 142 473 KMAD.

2.5. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Personnes concernées

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin ;
- Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA S.A donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque. La présente convention constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et annule et remplace la Convention du 15 septembre 2008, toutes ses annexes et tout contrat antérieur concernant tout objet similaire.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouvrés et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1er janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1er janvier au 30 juin 2021.

A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Cette convention a généré un montant comptabilisé en charges de 20 075 KMAD.

2.6. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A et SALAFIN

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin ;
- Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.

Modalités essentielles :

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 84 KMAD.

2.7. Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin ;
- Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.

Modalités essentielles :

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par BANK OF AFRICA S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 360 KMAD.

2.8. Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A par SALAFIN

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Salafin ;
- Monsieur Amine BOUABID, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et Vice-Président du conseil de surveillance dans la société Salafin.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er juillet 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de

rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribués aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 81 392 KMAD HT.

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 9 601 KMAD.

2.9. Cession de bail Agence Mohamed Sedki conclue entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA S.A cède à Damane Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.10. Sous-location Agence Hay Masjid conclue entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA S.A cède en sous-location à Damane Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1er et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

2.11. Contrat de sous-représentation entre BANK OF AFRICA S.A et DAMANE Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par BANK OF AFRICA S.A.

Ainsi, BANK OF AFRICA S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, BANK OF AFRICA S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.12. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre BANK OF AFRICA S.A et la Société de transferts de fonds DAMANE Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Damane Cash.

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA S.A. confie à Damane Cash un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de BANK OF AFRICA S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.13. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui, en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et BMCE Capital Titrisation ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BMCE Capital Titrisation.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA S.A par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA S.A.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021

- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.14. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR, en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du conseil de surveillance dans la société Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel BANK OF AFRICA S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an, reconductible.

Un avenant a été conclu en mars 2020, ayant pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque. Ainsi, BANK OF AFRICA S.A s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BANK OF AFRICA S.A dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 23 264 KMAD.

2.15. Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A et BOA UK (anciennement dénommée BMCE BANK INTERNATIONAL)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA UK ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK.

Modalités essentielles :

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

À travers un avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par BANK OF AFRICA S.A. à BOA UK.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 3 885 KMAD.

2.16. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A et BOA UK (anciennement dénommée BMCE BANK INTERNATIONAL)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA UK ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans BOA UK.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BOA UK assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger

Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle

Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger

Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France

Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.17. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A et FARACHA IMMO

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Faracha Immo ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Co-Gérant dans la société Faracha Immo et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 172 540 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de BANK OF AFRICA S.A.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.18. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A et KRAKER IMMO

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Kraker Immo ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Co-Gérant dans Kraker Immo et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 115.029 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par

KRAKER IMMO en faveur de BANK OF AFRICA S.A.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.19. Convention de prestation de services entre BANK OF AFRICA S.A et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette l'implémentation a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

À travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de BANK OF AFRICA S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. À l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.20. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A et la société GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de BANK OF AFRICA S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.21. Avenant à la convention BMCE EDIFIN conclue entre BANK OF AFRICA S.A et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de

rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5 296 KMAD.

2.22. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans GNS Technologies et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. À cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 162 KMAD.

2.23. Convention entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE Capital Bourse

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

À travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à BANK OF AFRICA S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.24. Avenants à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire conclus entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans BMCE Capital et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A ;
- Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et de Membre du Directoire dans BMCE Capital ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire dans BMCE Capital et de Directeur

Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Un avenant a été conclu le 29 avril 2016, avec pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par BMCE Capital à BANK OF AFRICA S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières. Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de BANK OF AFRICA S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Un avenant a été conclu en date du 18 décembre 2014 et vient modifier les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents. Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 57 500 KMAD au titre de la gestion déléguée et 33 000 KMAD au titre de la rémunération variable.

2.25. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans BMCE Capital et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A ;
- Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et de Membre du Directoire dans BMCE Capital ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire dans BMCE Capital et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe BANK OF AFRICA S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de BANK OF AFRICA S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.26. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans BMCE Capital et d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A ;
- Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et de Membre du Directoire dans BMCE Capital ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Président du Directoire dans BMCE Capital et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par BANK OF AFRICA S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.27. Acte de cession de compte courant conclu entre BANK OF AFRICA S.A et ALLIANCES DARNA

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'Administrateur dans la société Alliances Darna.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de BANK OF AFRICA S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A., suite auquel, BANK OF AFRICA S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.28. Convention de compte courant d'associé entre BANK OF AFRICA S.A et RIYAD ALNOUR

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Riyad Alnour.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, BANK OF AFRICA S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221.500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de BANK OF AFRICA S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.29. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE IMMOBILIER (anciennement dénommée MABANICOM)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Immobilier ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans BMCE Immobilier et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de BANK OF AFRICA S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de BANK OF AFRICA S.A. et du groupe BMCE

Recouvrement des loyers et des créances locatives BANK OF AFRICA S.A. et du Groupe BMCE

Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de BANK OF AFRICA S.A. et du Groupe BMCE

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7 190 KMAD.

2.30. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCE Capital Gestion Privée ;
- Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et d'Administratrice Directrice Générale dans BMCE Capital Gestion Privée ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BMCE Capital Gestion Privée.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties. La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.31. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire indirect dans la société AFH Services ;
- Monsieur Amine BOUABID en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.32. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance dans EAI et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Membre du Conseil de Surveillance dans EAI et de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI) :

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E-Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la

somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

Avenant n° 2 au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en :

Charges de 92.283 KMAD au titre des prestations récurrentes ;

Charges de 38.522 KMAD au titre des prestations de maintenance ;

En immobilisations de 146 452 au titre des prestations non récurrentes.

2.33. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A et EURAFRIC GED SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Docuprint, actionnaire dans EurafriG GED Services.

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BANK OF AFRICA S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de BANK OF AFRICA S.A.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 949 KMAD.

2.34. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA conclue entre BANK OF AFRICA S.A et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;

- Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'Administratrice dans Bank Of Africa S.A et dans BMCE Capital Gestion ;

- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par BANK OF AFRICA S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A. À cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de BANK OF AFRICA S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.35. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Budget Locasom ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS en sa qualité d'Administrateur dans Bank Of Africa S.A et dans Locasom ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Locasom ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par BANK OF AFRICA S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle BANK OF AFRICA S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau BANK OF AFRICA S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

BANK OF AFRICA S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc.)

BANK OF AFRICA S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.36. Convention de prestation de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A et RM Experts

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Experts ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans RM Experts ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans RM Experts.

Modalités essentielles :

Cette convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Banque confie à sa filiale un mandat de gestion de recouvrement de certaines de ses créances compromises de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toute autres procédures utiles au recouvrement des créances confiées.

Sont concernées par cette convention les créances compromises, aussi bien Part/Pro qu'Entreprise, dont le montant est inférieur à 3 MDH (hors créances faisant partie d'un Groupe d'affaires).

L'objectif annuel en terme de récupérations en capitaux et en impact résultat sera fixé annuellement par la Banque sur proposition de RM EXPERTS.

La rémunération sera indexée au taux de réalisation des objectifs en impact résultat.

La durée de cette convention est de 2 ans et couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 46 445 KMAD HT.

2.37. Convention réseau Guichet Automatique Bancaire – GAB entre BANK OF AFRICA et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Cette convention définit les termes et conditions selon lesquelles, Bank Al Karam mettra à la disposition de ses porteurs de cartes bancaires ainsi que de ses utilisateurs de GAB, en plus de son réseau de guichets automatiques bancaires, celui de BANK OF AFRICA S.A. Ainsi, les deux banques mettront leurs réseaux GAB respectifs à la disposition de leurs clientèles à titre gracieux.

La convention décrit également les conditions financières, les frais d'interopérabilité et d'inter-change applicables pour les opérations GAB sur les guichets de BANK AL KARAM pour les cartes confrères.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits.

2.38. Convention de location d'une Agence bancaire à Salé entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

La convention établit les termes et conditions par lesquelles BANK OF AFRICA S.A met en location au profit de BANK AL KARAM un local à usage commercial pour la mise en place de son agence à Salé.

La convention prend effet à partir du 1er mars 2024 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction.

Par ailleurs, les parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé tous les 3 ans.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 120 KMAD HT.

2.39. Convention cadre avec Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI BANK)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF

- AFRICA, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam ;
 - Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA S.A et Bank Al Karam pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative Bank Al Karam.

À travers cette convention, Bank Al Karam s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA S.A, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation. La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2025.

2.40. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BANK Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI en sa qualité d'Administrateur Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Khalid NASR en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et de Président du Conseil d'Administration dans Bank Al Karam ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI en sa qualité de Directeur Général Délégué dans Bank Of Africa S.A et d'Administrateur dans Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bank Al Karam, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de Bank Al Karam utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.

2.41. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Montant 2025 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	3 936 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	130 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	espaces de bureaux	44 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateaux de bureaux imm, A2 de 3624M2	4 575 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateaux de bureaux imm, B2 de 3822M2	4 811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	2 184 KMAD local occupé partiellement
O.G.S	01/01/2019	espaces de bureaux	5 840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

IV. Secteur bancaire

1. Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Notons que les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par les circulaires du Wali de BANK AL-MAGHRIB.

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;

- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier one	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : ce sont les fonds propres de base	≥ 8%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de divisions des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Ratio de levier	Rapport entre le montant des fonds propres de catégorie 1, calculés et la somme des expositions du bilan, sur opérations de cessions temporaires de titres, sur produits dérivés, du hors bilan.	≥ 3%
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés.	= 0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Rapport entre le montant de financement stable disponible et le montant de financement stable exigé (circulaire BAM n°4/W/2024 dont les dispositions sont entrées en application à partir du 20 décembre 2024)	≥ 100%
Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)	Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité permettant de s'assurer que la banque dispose de ressources suffisantes et durables en liquidité pour faire face à ses obligations, y compris en situation de stress (Directive n°1/W/2024 entrée en vigueur à partir du 20 décembre 2024)	-
Processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP)	Processus interne d'évaluation des Fonds Propres d'un établissement bancaire permettant de s'assurer que la banque dispose en permanence de fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est exposée (D n°3/W/2021 entrée en vigueur en date du 4 mars 2021)	-

2. Principaux faits marquants du secteur

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire au cours des trois derniers exercices, soit 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'exercice en cours 2026 se profilent comme suit :

- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en mars 2023 passant de 2,5% à 3% ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en juin 2023 ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en septembre 2023 ;
- Adhésion de BAM au système régional arabe de compensation et de règlement des paiements transfrontaliers « BUNA » ;
- Introduction en Bourse de CFG BANK en décembre 2023 par voie d'une augmentation de capital de 600 millions de dirhams ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en Décembre 2023 ;
- Application rétrospective des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du pôle « Assurance » des groupes bancaires en 2023 ;
- Baisse du taux directeur de -25 pbs par la Banque Centrale à 2,75% en juin 2024 ;
- Finalisation en juin 2024 par le Groupe Holmarcom de l'acquisition de la totalité de la participation de CRÉDIT AGRICOLE S.A. dans le capital De Crédit du Maroc, soit 78,7% du capital social (dont 65,9% détenu par Holmarcom Finance Company et 12,8% par Atlantasanad) ;
- Finalisation en décembre 2024 de l'acquisition par SAHAM FINANCES auprès de SOCIETE GENERALE de 57,65% du capital social et des droits de vote de SGMB et de la MAROCAINE VIE ;
- Baisse par la Banque Centrale de son taux directeur de -25 pbs à 2,50% en décembre 2024 ;
- Baisse du taux directeur de -25 pbs par BANK AL-MAGHRIB à 2,25% en mars 2025.
- Maintien par BANK AL-MAGHRIB de son taux directeur à 2,25% lors des réunions de juin, septembre et décembre 2025.
- Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027 des nouvelles dispositions relatives à la classification des créances, avec des périodes transitoires encadrant la mise en place progressive de certains critères de reclassement.
- Changement de dénomination de SOCIETE GENERALE MAROC, devenue officiellement SAHAM BANK en juin 2025, consacrant son intégration au sein du Groupe SAHAM à la suite de la finalisation de l'opération de cession intervenue en 2024.
- Entrée en discussions exclusives en décembre 2025 entre BNP PARIBAS et le Groupe HOLMARCOM en vue d'une éventuelle cession de la participation de 67% détenue par BNP PARIBAS dans le capital de BMCI.
- Maintien par BANK AL-MAGHRIB de son taux directeur à 2,25% lors de sa réunion de mars 2026, confirmant une pause monétaire après les baisses opérées en 2024 et 2025.
- Conclusion en avril 2026 d'un accord entre BNP PARIBAS et HOLMARCOM FINANCE COMPANY portant sur la cession de la participation majoritaire de 67% détenue par BNP PARIBAS dans le capital de BMCI, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises.
- Maintien par BANK AL-MAGHRIB de son taux directeur à 2,25% lors de sa réunion de juin 2026.

3. Activité du secteur bancaire en 2025²⁰

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits. Il est le moteur du financement du développement de l'économie.

²⁰ Source : Rapport de supervision bancaire de BANK AL-MAGHRIB au titre de 2025

En 2025, le niveau de concentration de l'activité bancaire est resté quasi-stable en 2025. La part des cinq plus grandes banques dans le total-actif du secteur s'est située à 76%, sans changement par rapport à 2024 et celle des trois premières banques ressort à 61,2% après 61,9% en 2024.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 92 établissements en 2024 à 95 établissements en 2025, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 30 sociétés de financement, 6 banques offshore, 10 institutions de microfinance, 20 établissements de paiement, 2 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent désormais 62,1% des guichets contre 63,1% en 2024. Cette part atteint 73,2% en termes de total-actif, 74,6% pour les dépôts et 73,1% pour les crédits, contre respectivement 73,5%, 75,1% et 74,4% une année auparavant.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En 2025, le réseau bancaire au Maroc s'est établi à 5 541 agences, en baisse de 151 unités par rapport à 2024. Cette évolution reflète une baisse de 180 agences pour les Banques conventionnelles atténuée par l'ouverture de 29 nouvelles agences, dont 25 par les Banques conventionnelles et 4 par les Banques participatives.

4. Présentation des principaux agrégats²¹ des Banques marocaines²² :

1) Evolution des ressources

Tableau 5 : L'évolution des ressources des banques marocaines

En M MAD	2023	2024	var	2025	var
Dettes envers les sociétés de financement	3 329	2 473	-25,71%	3 049	23,27%
Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	9,60%	1 373 812	7,62%
Comptes chèques	574 550	630 687	9,77%	682 514	8,22%
Comptes courants	234 524	270 179	15,20%	314 701	16,48%
Comptes d'épargne	181 914	186 762	2,66%	191 523	2,55%
Dépôts à terme	123 507	130 917	6,00%	125 569	-4,08%
Autres dépôts et comptes créditeurs	50 278	58 038	15,43%	59 506	2,53%
Emprunts Financiers Extérieurs	12 802	12 433	-2,88%	14 289	14,93%
Titres de créances émis	63 896	66 582	4,20%	58 533	-12,09%
Total Ressources	1 244 799	1 358 072	9,10%	1 449 683	6,75%

Source : GPBM

A fin 2024, les ressources totales des banques marocaines s'établissent à M MAD 1 358 072, en hausse de +9,1% par rapport à fin 2023. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de +9,6% à M MAD 1 276 584, portés en premier lieu par les comptes chèques à M MAD 630 687 (soit 49,4% du total dépôts de la clientèle), suivis des comptes courants qui augmentent de +15,2% à M MAD 270 179 (soit 19,89% du total dépôts de la clientèle).

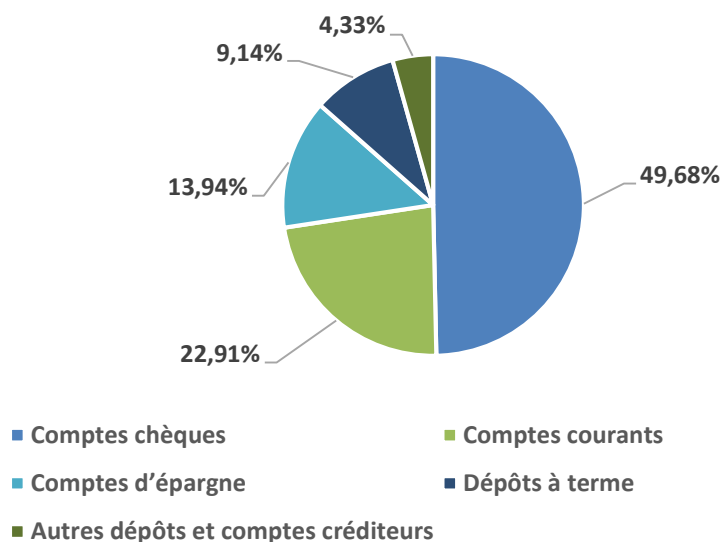
A fin 2025, les ressources totales des banques marocaines s'établissent en augmentation de +6,75% à M MAD 1 449 683. Cette évolution provient principalement de la progression des dépôts de la clientèle de +7,6% à M MAD 1 373 812, portés en premier lieu par les comptes chèques à M MAD 682 514 (soit 49,7% du total

²¹ Les indicateurs retenus correspondent aux agrégats sociaux des banques.

²² A noter que les chiffres du GPBM se basent sur des comptes agrégés, ce qui explique la différence avec les comptes sociaux de BANK OF AFRICA

dépôts de la clientèle), suivis des comptes courants qui s'apprécient de +16,5% à M MAD 314 701 (soit 22,9% du total dépôts de la clientèle).

Structure des dépôts de la clientèle en 2025



Source : GPBM

Dépôts auprès des principales banques marocaines

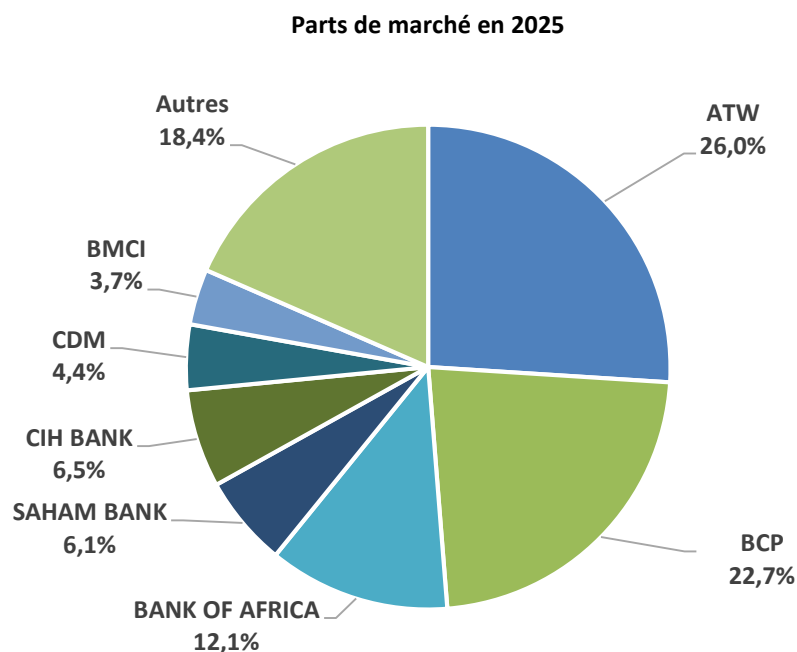
A fin 2025, sept établissements concentrent près de 81,6% des ressources collectées par les banques marocaines auprès de la clientèle. La ventilation des dépôts se présente comme suit :

Tableau 6 : Ventilation des dépôts des principales banques

2025 (M MAD)	ATW	BCP	BANK OF AFRICA	SAHAM BANK	CIH BANK	CDM	BMCI	Autres
Dépôts de la clientèle	364 825	327 778	170 062	83 462	85 433	60 703	48 802	232 747
Titres de créances émis	5 795	0	5 473	4 095	8 247	2 100	4 973	27 851
Emprunts financiers extérieurs	5 117	971	256	158	719	395	0	6 674
Dettes envers les sociétés de financement	1 156	871	34	380	300	41	106	162
Total Ressources	376 892	329 620	175 824	88 095	94 699	63 239	53 881	267 433

Source : GPBM

ATW et BCP détiennent 48,7% des parts de marché (26% et 22,7% respectivement), suivies par BANK OF AFRICA qui capte 12,1%.



Source : GPBM

2) Evolution des emplois

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques marocaines depuis 2023 est retracée à travers le tableau suivant :

Tableau 7 : Evolution des crédits à l'économie octroyés par les banques marocaines :

En M MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Créances sur les sociétés de financement	68 651	70 463	2,64%	77 669	10,23%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	2 826	4 999	76,90%	5 507	10,17%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	8 107	8 549	5,45%	9 596	12,25%
Prêts financiers	57 218	56 385	-1,46%	62 013	9,98%
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	0	0	5,19%	0	0,00%
Provisions et agios réserves des SF	0	0	5,19%	0	0,00%
Créances brutes sur la clientèle	1 051 140	1 099 977	4,65%	1 164 274	5,85%
Crédits de trésorerie	172 230	179 965	4,49%	165 254	-8,17%
Crédits à l'équipement	228 354	272 058	19,14%	344 620	26,67%
Crédits à la consommation	55 660	56 142	0,87%	58 447	4,11%
Crédits immobiliers	280 936	282 390	0,52%	287 042	1,65%
Autres crédits	129 566	122 812	-5,21%	116 962	-4,76%
Créances en souffrance brutes	93 460	97 318	4,13%	100 441	3,21%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	29 289	30 675	4,73%	32 141	4,78%
Provisions et agios réservés	64 489	66 926	3,78%	68 614	2,52%
Total credits	1 119 791	1 170 439	4,52%	1 241 943	6,11%

Source : GPBM

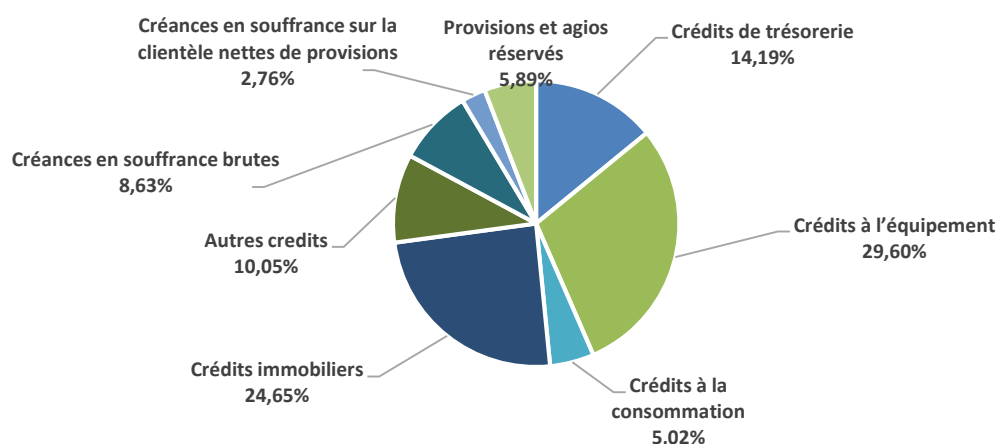
À fin 2024, le total des crédits octroyés par les banques marocaines augmente de +4,52% à M MAD 1 170 439,45, intégrant une hausse de +2,64% à M MAD 70 462,92 des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de +4,65% à M MAD 1 099 976,53 des créances sur la clientèle (94% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une amélioration de +19,14% des crédits à l'équipement à M MAD 272 057,81 (24,73% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une hausse de +4,49% des crédits de trésorerie à M MAD 179 964,87 (16,36% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une appréciation de +0,52% des crédits immobiliers à M MAD 282 389,92 (25,67% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de +0,87% des crédits à la consommation à M MAD 56 141,9 (5,10% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Un recul de -5,21% des autres crédits à M MAD 122 812,13 (11,16% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,13% à M MAD 97 318,12 (8,85% de l'encours des crédits à la clientèle).

À fin 2025, le total des crédits octroyés par les banques marocaines progresse de +6,11% à M MAD 1 241 943, intégrant une amélioration de +10,23% à M MAD 77 669 des créances sur les sociétés de financement et une hausse de +5,85% à M MAD 1 164 274 des créances sur la clientèle (93,7% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une progression de +26,67% des crédits à l'équipement à M MAD 344 620 (29,6% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de +1,65% des crédits immobiliers à M MAD 287 042 (24,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Un retrait de -8,17% des crédits à la trésorerie à M MAD 165 254 (14,2% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Un recul de -4,76% des autres crédits à M MAD 116 962 (10% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une appréciation de +4,11% des crédits à la consommation à M MAD 58 447 (5% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en augmentation de +3,21% à M MAD 100 441 (8,6% de l'encours des crédits à la clientèle).

Composition des crédits à la clientèle en 2025



Source : GPBM

Crédits des principales banques marocaines

Du côté des emplois, les sept premiers établissements bancaires s'accaparent 83,83% des crédits octroyés par les banques marocaines au terme de l'année 2025. La ventilation des engagements de ces sept principaux acteurs se résume dans les tableaux suivants :

Tableau 8 : Crédits des principales banques

Ventilation des crédits (M MAD)	ATW	BCP	Bank Of Africa	SAHAM BANK	CIH BANK	BMCI	CDM	Autres
Créances sur les sociétés de financement	19 581	29 171	9 821	2 405	1 976	4 736	5 207	4 770
Créances sur la clientèle	309 154	212 269	155 241	88 170	91 652	52 207	59 491	196 089
<i>Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions</i>	5 888	5 425	5 432	2 278	3 349	1 330	1 220	7 219
Total Crédits	328 735	241 441	165 063	90 575	93 628	56 944	64 699	200 859

Source : GPBM

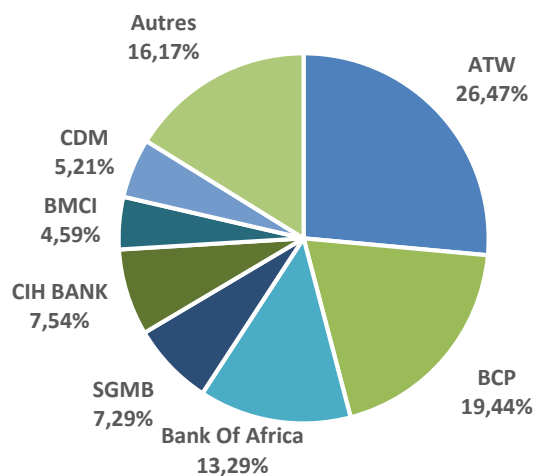
Tableau 9 : Ventilation des crédits des principales banques

Ventilation des crédits (en %)	ATW	BCP	Bank Of Africa	SGMB	CIH BANK	BMCI	CDM	Autres
Créances sur les sociétés de financement	25,21%	37,56%	12,65%	3,10%	2,54%	6,10%	6,70%	6,14%
Créances sur la clientèle	26,55%	18,23%	13,33%	7,57%	7,87%	4,48%	5,11%	16,84%
<i>Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions</i>	18,32%	16,88%	16,90%	7,09%	10,42%	4,14%	3,80%	22,46%
Total Crédits	26,47%	19,44%	13,29%	7,29%	7,54%	4,59%	5,21%	16,17%

Source : GPBM

A l'issue de l'année 2025, ATW a maintenu sa position de leader en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques marocaines avec une part de marché de 26,47%, suivie de BCP qui concentre 19,44% et de Bank Of Africa qui capte 13,29%.

Parts de marché en crédits en 2025



3) Evolution des opérations de hors bilan

Tableau 10 : Engagement hors bilan

En M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Engagements Hors bilan donnés	383 060	461 818	20,56%	535 711	16,00%
Engagements de financement donnés	198 760	258 353	29,98%	297 127	15,01%
Engagements de garantie donnés	184 300	203 465	10,40%	238 584	17,26%
Engagements Hors bilan reçus	165 824	175 740	5,98%	186 798	6,29%
Engagements de financement reçus	5 711	13 169	2,31x	8 651	-34,31%
Engagements de garantie reçus	160 113	162 571	1,53%	178 148	9,58%
Engagements Hors bilan en souffrance	4 401	5 169	17,46%	5 399	4,45%
TOTAL ENGAGEMENT	553 285	642 727	16,17%	727 908	13,25%

Source : GPBM

Au terme de l'année 2024, les engagements hors bilan donnés augmentent de +20,56% à M MAD 461 818,27 par rapport à fin 2023, intégrant une progression de +29,98% des engagements de financement donnés à M MAD 258 353 et de +10,40% des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus affichent une hausse de +5,98% à M MAD 175 739,63, recouvrant un bond de +2,3x des engagements de financement reçus à M MAD 13 168,97 et une croissance de +1,53% des engagements de garantie reçus à M MAD 162 570,66.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance augmentent de +17,46% à M MAD 5 169,12.

Au titre de l'exercice 2025, les engagements hors bilan donnés progressent de +16% à M MAD 535 711 par rapport à fin 2024, intégrant une progression de +15,01% des engagements de financement donnés à M MAD 297 127 et de +17,26% des engagements de garantie donnés à M MAD 238 584.

Par ailleurs, les engagements hors bilan reçus affichent une augmentation de +6,29% à M MAD 186 798, intégrant une hausse de +9,58% des engagements de garantie reçus à M MAD 178 148 et une baisse de -34,31% des engagements de financement reçus à M MAD 8 651.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance enregistrent une hausse de +4,45% à M MAD 5 399.

Engagements hors bilan des principales banques marocaines

Au terme de l'année 2025, les sept principaux acteurs du marché bancaire marocain canalisent 89% des engagements hors bilan des banques commerciales.

Tableau 11 : Engagement hors bilan des principaux acteurs financiers

2025	ATW	BCP	Bank Of Africa	SAHAM BANK	CIH BANK	BMCI	CDM	Autres
Engagements donnés (en M MAD)	239 496	89 088	39 848	24 963	26 339	42 846	14 310	58 822
Part de marché	44,71%	16,63%	7,44%	4,66%	4,92%	8,00%	2,67%	10,98%
Engagements reçus (en M MAD)	48 384	44 102	17 115	11 734	14 130	9 530	3 908	37 896
Part de marché	25,90%	23,61%	9,16%	6,28%	7,56%	5,10%	2,09%	20,29%

Source : GPBM

Par opérateur, ATIJARIWafa Bank capte 44,71% des engagements donnés par les banques marocaines, suivie de BCP qui en accapare 16,63%.

Concernant les engagements reçus, ATW en polarise 25,90% tandis que BCP en accapare 23,61%.

V. Activité de BANK OF AFRICA

1. Evolution des crédits

Au cours de la période sous revue, l'évolution des crédits par type de clientèle se présente comme suit :

Tableau 12 : Crédits par type de clientèle (net) sur la période 2023-2025

En M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	30 013	29 239	-2,58%	29 584	1,18%
Créances sur la clientèle	136 665	150 143	9,86%	154 565	2,95%
Crédits de trésorerie	34 274	33 660	-1,79%	36 593	8,71%
Crédits à la consommation	8 037	8 412	4,67%	8 435	0,28%
Crédits à l'équipement	27 347	33 531	22,61%	41 166	22,77%
Crédits immobiliers	41 039	39 712	-3,23%	39 017	-1,75%
Autres crédits	17 287	25 947	50,10%	19 724	-23,99%
Créances acquises par affacturage	2 627	2 738	4,23%	3 165	15,58%
Intérêts courus à recevoir	960	1 030	7,29%	1 064	3,29%
Créances en souffrance	5 093	5 113	0,39%	5 401	5,64%
Total crédits	166 678	179 382	7,62%	184 149	2,66%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée²³

A fin 2024, l'encours des crédits ressort en hausse de +7,62% à MAD 179 382 millions. Cette évolution intègre une progression de +9,86% des créances sur la clientèle à MAD 150 143 millions, toutefois atténuée par une baisse de -2,58% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 29 239 millions. Dans le détail, les autres crédits affichent un bond de +50,09% à MAD 25 947 millions, suite à une hausse observée au niveau des valeurs reçues en pensions, au moment où les crédits à l'équipement progressent de +22,61% à MAD 33 531 millions. En revanche, les crédits immobiliers et les crédits de trésorerie reculent de -3,23% et -1,79% respectivement à MAD 39 712 millions et MAD 33 660 millions.

²³ Inclut les comptes du Siège central, les comptes des agences établies au Maroc, les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Au titre de l'exercice 2025, l'encours des crédits enregistre une augmentation de +2,66% à MAD 184 149 millions. Cette évolution intègre une hausse de +2,95% des créances sur la clientèle à MAD 154 565 millions et une croissance de +1,18% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 29 584 millions. Dans le détail, les crédits à l'équipement affichent une hausse de +22,77% à MAD 41 166 millions au moment où les crédits de trésorerie augmentent de +8,71% à MAD 36 593 millions. En revanche, les crédits immobiliers et les autres crédits affichent un retrait de -1,75% et -23,99% respectivement à MAD 39 017 millions et MAD 19 724 millions.

Par segment de clientèle, la structure des crédits accordés à la clientèle de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 13 : Evolution des crédits accordés à la clientèle par secteur :

En M MAD	2023	Part %	2024	Part %	Var.	2025	Part %	Var.
Secteur public	12 965	9,49%	11 545	7,69%	-10,95%	10 405	6,73%	-9,87%
Secteur privé	123 699	90,51%	138 598	92,31%	12,04%	144 160	93,27%	4,01%
<i>Entreprises financières</i>	23 002	16,83%	37 593	25,04%	63,43%	34 373	22,24%	-8,57%
<i>Entreprises non financières</i>	54 000	39,51%	51 749	34,47%	-4,17%	55 944	36,19%	8,11%
<i>Autre clientèle</i>	46 698	34,17%	49 256	32,81%	5,48%	53 844	34,84%	9,31%
Créances sur la clientèle	136 665	100,00%	150 143	100,00%	9,86%	154 565	100,00%	2,95%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 92,03% sur la période 2023-2025.

Dans le détail, la Banque est essentiellement présente sur le segment des entreprises non financières avec 36,19% des crédits accordés à la clientèle en 2025 (vs. 34,47% à fin 2024).

2. Evolution des dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle par type de produits sur la période 2023-2025 se profile comme suit :

Tableau 14 : Evolution des dépôts de la clientèle par type de produits :

M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Comptes à vue créditeurs	106 549	116 966	9,78%	132 108	12,95%
Comptes d'épargne	27 814	27 651	-0,59%	27 529	-0,44%
Dépôts à terme	13 233	13 718	3,67%	10 271	-25,13%
Autres comptes créditeurs	4 320	4 614	6,81%	5 499	19,18%
Intérêts courus à payer	299	265	-11,37%	234	-11,83%
Total dépôts de la clientèle	152 215	163 213	7,23%	175 640	7,61%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A l'issue de l'année 2024, les dépôts de la clientèle progressent de +7,23% à MAD 163 213 millions en raison notamment d'un bond de +9,78% des comptes à vue créditeurs à MAD 116 966 millions et d'une hausse de +3,66% des dépôts à terme à MAD 13 718 millions. Pour leur part, les autres comptes créditeurs augmentent de +6,80% à MAD 4 614 millions. En revanche, les comptes d'épargne et les intérêts courus à payer baissent de -0,58% à MAD 27 651 millions et de -11,43% à MAD 265 millions respectivement.

Au titre de l'exercice 2025, les dépôts de la clientèle s'apprécient de +7,61% à MAD 175 640 millions sous l'effet d'une hausse de +12,95% des comptes à vue créditeurs à MAD 132 108 millions et d'une augmentation de +19,18% des autres comptes créditeurs à MAD 5 499 millions. En revanche, les dépôts à terme et les intérêts courus à payer diminuent de -25,13% à MAD 10 271 millions et de -11,83% à MAD 234 millions respectivement.

Tableau 15 : Evolution des dépôts de la clientèle par secteur :

En M MAD	2023	Part %	2024	Part %	Var.	2025	Part %	Var.
Secteur public	3 152	2,07%	3 359	2,06%	6,57%	6 135	3,49%	82,63%

Secteur privé	149 063	97,93%	159 854	97,94%	7,24%	169 506	96,51%	6,04%
<i>Entreprises financières</i>	2 943	1,93%	4 602	2,82%	56,37%	3 592	2,05%	-21,94%
<i>Entreprises non financières</i>	30 252	19,87%	33 503	20,53%	10,75%	38 656	22,01%	15,38%
<i>Autre clientèle</i>	115 868	76,12%	121 749	74,60%	5,08%	127 257	72,45%	4,52%
Dépôts de la clientèle	152 215	100%	163 213	100,00%	7,23%	175 640	100,00%	7,61%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

La ventilation des dépôts par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 97,46% sur la période 2023-2025.

Les dépôts de la clientèle ressortent en hausse de +7,61% à MAD 175 640 millions en 2025 suite à une augmentation de +6,04% des dépôts du secteur privé à MAD 169 506 millions et à un bond de +82,63% des dépôts du secteur public à MAD 6 135 millions. Dans le détail, les dépôts des entreprises non financières augmentent de +15,38% à MAD 38 656 millions au moment où ceux des entreprises financières ressortent en diminution de -21,94% à MAD 3 592 millions.

Tableau 16 : Parts de marché BANK OF AFRICA entre 2023 et 2025 :

Part de marché	2023	2024	Var.	2025	Var.
Total Ressources	13,55%	12,46%	-1,09pt	12,32%	-0,14pt
Total Crédits	13,90%	12,72%	-1,18pt	12,64%	-0,08pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

En termes de ressources, la part de marché de BANK OF AFRICA baisse de -0,14 pt à 12,32% à fin 2025 par rapport à fin 2024.

En matière de crédits, la part de marché de la Banque ressort en retrait de -0,08 pt à 12,64%.

Tableau 17 : Taux de transformation BANK OF AFRICA entre 2023 et 2025 :

	2023	2024	Var.	2025	Var.
Taux de transformation²⁴	88%	90%	2,00pt	86%	-3,80pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

Tableau 18 : Créances en souffrance BANK OF AFRICA par classe entre 2023 et 2025 :

En M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Créances pré-douteuses	478	507	6,07%	507	-0,02%
Créances douteuses	2 098	1 711	-18,45%	1 519	-11,22%
Créances compromises	10 900	12 036	10,42%	14 226	18,20%
Total créances en souffrance	13 476	14 254	5,77%	16 252	14,02%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A l'issue de l'année 2024, les créances en souffrance ressortent en hausse de +5,77% à MAD 14 254 millions, s'expliquant notamment par une augmentation de +10,42% des créances compromises à MAD 12 036 millions et de +5,98% des créances pré-douteuses à MAD 507 millions et. Toutefois, les créances douteuses s'allègent de -18,44% à MAD 1 711 millions.

A fin 2025, les créances en souffrance enregistrent une augmentation de +14,02% à MAD 16 252 millions sous l'effet d'une hausse de +18,20% des créances compromises à MAD 14 226 millions. Toutefois, les créances douteuses s'allègent de -11,22% à MAD 1 519 millions.

²⁴Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Tableau 19 : Evolution des taux de sinistralité et de couverture de BANK OF AFRICA entre 2023 et 2025

En M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Taux de couverture ²⁵	62,20%	64,10%	1,90pt	66,76%	2,66pt
Taux de sinistralité ²⁶	10,10%	9,70%	-0,40pt	10,73%	1,03pt

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

Le taux de sinistralité ressort en hausse de +1,03 pt à 10,73% en 2025 en raison d'une progression des créances en souffrance plus importante que celle des crédits.

Le taux de couverture des provisions s'élève à 66,76% à fin 2025 (contre 64,10% en 2024).

3. Evolution des engagements donnés par signature

L'évolution des engagements donnés par signature se présente comme suit :

Tableau 20 : Engagements donnés par signature sur la période 2023- 2025 :

En M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Engagements par signature en faveur de la clientèle	19 319	22 031	14,04%	28 926	31,30%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	5 913	6 965	17,79%	12 833	84,25%
Autres titres à livrer	16	11 568	723,00x	16 241	40,40%
Total engagements donnés par signature	25 247	40 563	60,66%	58 001	42,99%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

Au terme de l'année 2024, les engagements donnés par signature progressent de +60,7% à MAD 40 563 millions sous l'effet d'un bond de +723x des autres titres à livrer à MAD 11 568 millions, d'une hausse de +14% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 22 031 millions et d'une croissance de +17,8% des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers à MAD 6 965 millions.

Au titre de l'exercice 2025, les engagements donnés par signature augmentent de +43% à MAD 58 001 millions sous l'effet d'une hausse de +84,25% des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers à MAD 12 833 millions, d'une progression de +40,40% des autres titres à livrer à MAD 16 241 millions et d'une croissance de +31,30% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 28 926 millions.

4. Evolution des engagements reçus par signature

L'évolution de l'encours des engagements reçus par signature se profile comme suit :

Tableau 21 : Encours des engagements reçus par signature :

En M MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 848	3 967	3,09%	3 774	-4,86%
Engagements par signature reçus d'établissements de crédit	18 696	18 063	-3,39%	19 835	9,81%
Autres titres à recevoir	281	792	2,82x	521	-34,23%
Total engagements reçus par signature	22 825	22 822	-0,01%	24 130	5,73%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A fin 2024, les engagements par signature ressortent en stagnation à MAD 22 822 millions, intégrant notamment une hausse de +3,09% des engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers à MAD 3 967 millions et un bond de +2,8x des autres titres à recevoir à MAD 792 millions. Toutefois, les engagements par signature reçus d'établissements de crédit reculent de -3,39% à MAD 18 063 millions.

²⁵ Provisions / Créances en souffrance

²⁶ CES / Crédits distribués

Au titre de l'exercice 2025, les engagements par signature ressortent en hausse de +5,73% à MAD 24 130 millions, intégrant une augmentation de +9,81% des engagements par signature reçus d'établissements de crédit à MAD 19 835 millions. Toutefois, les engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers ainsi que les autres titres à recevoir reculent respectivement de -4,86% à MAD 3 774 millions et de -34,23% à MAD 521 millions.

5. Ratios réglementaires

Tableau 22 : Evolution des ratios de solvabilité entre 2023 et 2025

En M MAD	2023	2024	Var.23-24	2025	Var.24-25
Fonds propres de base	14 203	15 048	5,95%	15 894	5,62%
Fonds propres tier 1	17 703	19 548	10,42%	22 394	14,56%
Fonds propres	22 546	23 370	3,65%	25 547	9,32%
Actifs pondérés	149 775	154 623	3,24%	164 792	6,58%
Ratio CET 1 (min. 8%)	9,50%	9,70%	0,20pt	9,6%	-0,10pt
Ratio Tier 1 (min. 9%)	11,80%	12,60%	0,80pt	13,6%	1,00pt
Ratio de solvabilité (min 12%)	15,10%	15,10%	0,00pt	15,5%	0,40pt
Coefficient de liquidité (activité Maroc)	112%	167%	55,00pt	157%	-10,00pt

Source : BANK Of Africa –

A fin 2024, le Ratio Tier 1 ressort en hausse de +0,8 point intégrant une appréciation de +10,4% des fonds propres Tier 1. Pour sa part, le ratio de solvabilité affiche une stabilité à 15,1%, intégrant une hausse de +3,7% des fonds propres à MAD 23,4 Md en raison de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et de l'émission obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons réalisées en 2024.

A fin 2025, le Ratio Tier 1 ressort en augmentation de +1,0 point intégrant une progression de +14,6% des fonds propres Tier 1. Pour sa part, le ratio de solvabilité affiche une stabilité à 15,5% intégrant une hausse de +9,3% des fonds propres à MAD 25,5 Md. Le ratio CET 1 demeure quasi stable à 9,6% (-0,1 point), tandis que le coefficient de liquidité de l'activité Maroc reste à un niveau confortable de 157%, en retrait de 10 points par rapport à 2024.

VI. Démarche RSE (au 31/12/2025)

Forte d'un héritage de plus de 66 ans au service du développement du commerce extérieur et de l'économie nationale, BANK OF AFRICA s'inscrit aujourd'hui dans une nouvelle phase de croissance, portée par une ambition stratégique à l'horizon 2030, orientée vers une création de valeur durable. S'appuyant sur des fondations solides et un ancrage historique au Maroc, le Groupe entend renforcer son rôle de partenaire de référence des dynamiques économiques, en contribuant activement à la structuration des filières stratégiques, au financement des infrastructures et à la stimulation de l'investissement, dans une logique de développement inclusif et d'impact positif.

En 2025, BANK OF AFRICA a poursuivi le déploiement de sa feuille de route stratégique, définie dans le cadre de la Vision 2030. Celle-ci s'articule autour de piliers structurants visant à renforcer sa performance globale et sa création de valeur à long terme. Cette feuille de route s'appuie sur l'accélération de la transformation digitale, le redéploiement des activités de retail et de corporate banking, ainsi que le développement de nouveaux relais de croissance, en cohérence avec les dynamiques économiques des marchés où le Groupe opère. Elle intègre également une ambition affirmée en matière de finance durable, en consolidant l'intégration des enjeux ESG dans les modèles d'affaires, les processus de décision et les offres commerciales. À travers le renforcement de son positionnement sur le segment PME et la structuration d'une stratégie de développement international au service du continent africain, BANK OF AFRICA contribue activement à l'inclusion financière et au financement des économies locales.

Cette approche intégrée, fondée sur une gouvernance renforcée et un pilotage rigoureux de la performance, permet au Groupe de conjuguer croissance, résilience et impact positif. À l'horizon 2030, BANK OF AFRICA ambitionne ainsi de consolider son positionnement en tant qu'acteur bancaire panafricain de premier plan, capable de générer une croissance durable, inclusive et créatrice de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, en conciliant performance économique, responsabilité sociétale et impact durable.

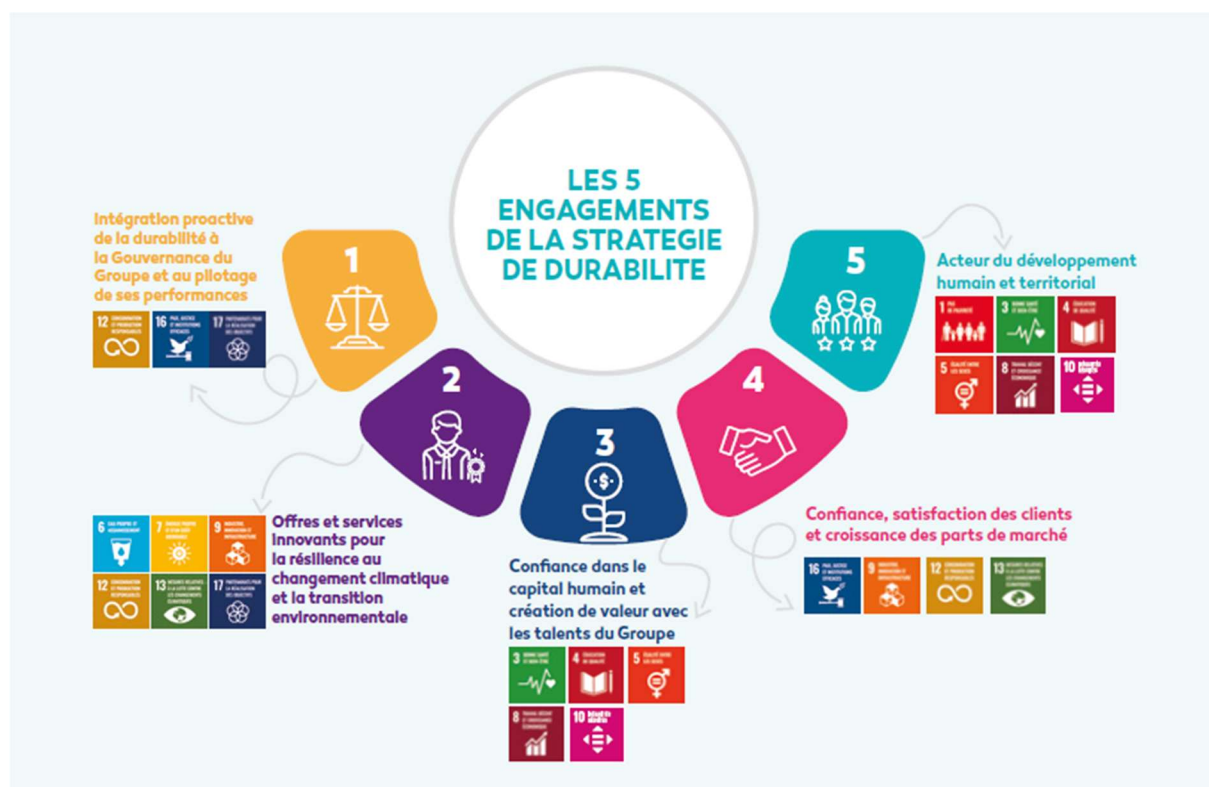
Au cœur de sa stratégie, BANK OF AFRICA inscrit la durabilité comme un levier d'équilibre entre performance économique, responsabilité sociétale et création de valeur à long terme. Cette orientation se traduit par une intégration progressive et structurée des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités, de ses métiers et de ses processus de décision. Elle reflète une conviction forte du Groupe : la capacité à générer une croissance pérenne repose désormais sur la maîtrise des impacts, l'anticipation des risques et la contribution active au développement des écosystèmes dans lesquels il opère.

Dans un environnement en mutation, le Groupe place la gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au fondement de sa résilience et de sa performance durable. Cette approche intégrée lui permet d'anticiper les risques, notamment climatiques et sociaux, de saisir de nouvelles opportunités de développement et de renforcer son positionnement en tant qu'acteur bancaire panafricain de référence.

Engagée de longue date en faveur du développement durable, BANK OF AFRICA a initié dès 1995, à travers la Fondation BMCE Bank, des actions structurées en matière d'éducation, d'inclusion sociale et de développement humain.

Cet engagement pionnier a été précédé par l'adhésion de BANK OF AFRICA aux principes du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 2000, traduisant une intégration précoce des enjeux environnementaux et sociétaux dans ses pratiques.

Dans une démarche d'amélioration continue et d'alignement sur les standards internationaux les plus exigeants, le Groupe a consolidé son cadre de référence à travers une Charte de Responsabilité Sociétale régulièrement actualisée. La stratégie ESG de BANK OF AFRICA, approuvée par le Conseil d'Administration en juin 2023, marque une étape structurante en renforçant l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'ensemble des activités, notamment dans les politiques de financement et d'investissement.



Cette stratégie, alignée à la Vision 2030 du Groupe, repose sur une analyse approfondie des risques et des opportunités, incluant les risques climatiques – tant physiques que de transition – ainsi que les risques sociaux et opérationnels.

Elle s'appuie également sur une évaluation structurée des impacts environnementaux et sociétaux des activités du Groupe, permettant une meilleure anticipation des enjeux et un pilotage renforcé de la performance extra-financière.

BANK OF AFRICA structure ainsi son dispositif de suivi autour d'indicateurs clés couvrant l'ensemble des dimensions ESG :

- Sur le plan environnemental, le Groupe pilote de manière rigoureuse sa consommation d'énergie, œuvre pour l'amélioration de son efficacité énergétique, développe le recours aux énergies renouvelables et assure le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses périmètres. Il renforce également la gestion durable de ses ressources en eau, optimise la gestion des déchets et encourage l'innovation environnementale ainsi que le développement de solutions de finance verte.
- Sur le plan social, BANK OF AFRICA œuvre au renforcement de la diversité et de l'inclusion, à l'amélioration continue des conditions de travail, de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, ainsi qu'au développement de leurs compétences. Le Groupe veille également au respect des droits humains et contribue activement au développement des territoires, notamment à travers ses actions en faveur de l'inclusion financière et du progrès social.
- Sur le plan de la gouvernance, le Groupe s'appuie sur une organisation solide et équilibrée, favorisant l'indépendance, la diversité et la complémentarité des instances dirigeantes. Il veille à l'alignement des politiques de rémunération avec les objectifs de performance durable, au respect des droits des actionnaires et à l'intégration effective des enjeux ESG dans les travaux du Conseil et de ses comités.

Par ailleurs, BANK OF AFRICA renforce en continu ses dispositifs en matière de protection des clients, de qualité et de responsabilité des produits et services, ainsi que de sécurité des données, dans un environnement de plus en plus digitalisé.

Alignée avec les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la stratégie de durabilité de BANK OF AFRICA s'articule autour de cinq axes structurants visant à maximiser l'impact positif du Groupe, à renforcer la résilience de ses activités et à soutenir une croissance inclusive et durable.

En inscrivant la durabilité au cœur de son modèle, BANK OF AFRICA consolide un modèle de création de valeur responsable, fondé sur la performance durable, l'innovation et la confiance de ses parties prenantes, au service du développement des économies dans lesquelles elle opère.

Approche de la matérialité

Depuis 2023, BANK OF AFRICA applique une analyse en double matérialité afin d'identifier, de hiérarchiser et de restituer ses enjeux de durabilité. La matérialité financière permet d'apprécier l'incidence des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance économique du Groupe, tandis que la matérialité d'impact évalue les effets des activités de la Banque sur la société et l'environnement. Cette approche s'inscrit dans la Charte de Responsabilité Sociétale et Environnementale, déclinée en cinq axes et vingt-trois objectifs au service de la Vision 2030, sous le pilotage du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité (Comité ESS) et de son Président.

PRINCIPES

La démarche repose sur quatre principes complémentaires. La preuve : chaque facteur ESG retenu s'appuie sur des éléments documentés (donnée quantitative, événement(s), procédure, indicateur de tendance), dans une logique evidence based. L'opposabilité normative : sont primordialement retenus les enjeux rattachables à un cadre de référence reconnu (exigence réglementaire, standard international, code de place), afin d'assurer la pertinence et la comparabilité des conclusions. L'écoute des parties prenantes :

Identification des vulnérabilités et des attentes issues du dialogue avec collaborateurs, clients, régulateurs, investisseurs, agences de notation, fournisseurs, société civile et communautés d'implantation. La densité des risques et des opportunités : chaque facteur est apprécié sur plusieurs horizons de temps et articule avec la cartographie des risques consolidée de la Banque.

UNE DEMARCHE EN CINQ ETAPES

La démarche débute par un inventaire des facteurs de risques et d'opportunités de la Banque, dans une perspective de double matérialité, tenant compte du contexte marocain et panafricain du Groupe, des évolutions réglementaires locales et transnationales, ainsi que des meilleures pratiques recommandées par les institutions financières et les réseaux partenaires, notamment les Principes d'Équateur et l'UNEP FI.

Chaque facteur fait ensuite l'objet d'une pondération à l'aide d'une grille d'évaluation assortie d'un outil de calcul développé en interne.

Cet outil permet d'attribuer un score à chaque enjeu selon trois dimensions : sa force normative au regard des standards applicables ou anticipés ; l'intensité des attentes des parties prenantes, pondérée à la fois par leur vulnérabilité et par leur pouvoir d'influence ; et la densité des risques et des opportunités, alignée sur l'échelle de la matrice des risques du Groupe. Cette triangulation vise à assurer une hiérarchisation homogène, reproductible et auditable des facteurs de risques, des performances du Groupe et de ses impacts de durabilité. La matrice de matérialité est ensuite discutée dans le cadre de focus groups réunissant des parties prenantes internes (directions métiers, risques, conformité, finance, ressources humaines et filiales africaines) ainsi que des parties prenantes externes, notamment clients, investisseurs, bailleurs de fonds et société civile. Cette étape permet d'affiner les pondérations, y compris à travers l'identification des « signaux faibles », des attentes émergentes et des nouveaux thèmes structurants, tels que les risques et leviers de création de valeur liés aux innovations, les enjeux de cybersécurité et les inflexions normatives.

La matrice est revue par la Direction des Risques, qui en vérifie la cohérence avec la cartographie consolidée du Groupe et les stress tests climatiques.

Les conclusions sont présentées au Comité ESS, puis validées par la Direction Générale et soumises au Conseil d'Administration.

ALIGNEMENT AVEC LES MEILLEURS STANDARDS

La démarche s'inspire des normes ISSB (IFRS S1 et S2) de l'IFRS Foundation et des standards européens ESRS issus de la CSRD et de ses évolutions dans le cadre du paquet Omnibus. Elle prolonge l'héritage de la TCFD pour les risques climatiques et de la GRI pour la matérialité d'impact, et s'appuie sur les Principes pour une Banque Responsable (UNEP FI). Elle est enrichie par le dialogue avec les agences de notation extra-financière (LSEG) et les investisseurs institutionnels

COMPRENDRE LA DOUBLE MATERIALITE

La double matérialité constitue un principe central des référentiels européens et internationaux en matière de reporting de durabilité. Elle vise à appréhender les enjeux ESG selon une double lecture complémentaire.

- La matérialité d'impact : elle évalue les effets — positifs ou négatifs — des activités du Groupe sur l'environnement et la société (climat, ressources naturelles, biodiversité, capital humain, droits humains, territoires, etc.) ;
- La matérialité financière : elle analyse les risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance financière, la situation financière et la création de valeur à long terme du Groupe, notamment en lien avec les évolutions réglementaires, climatiques, technologiques ou sociétales.



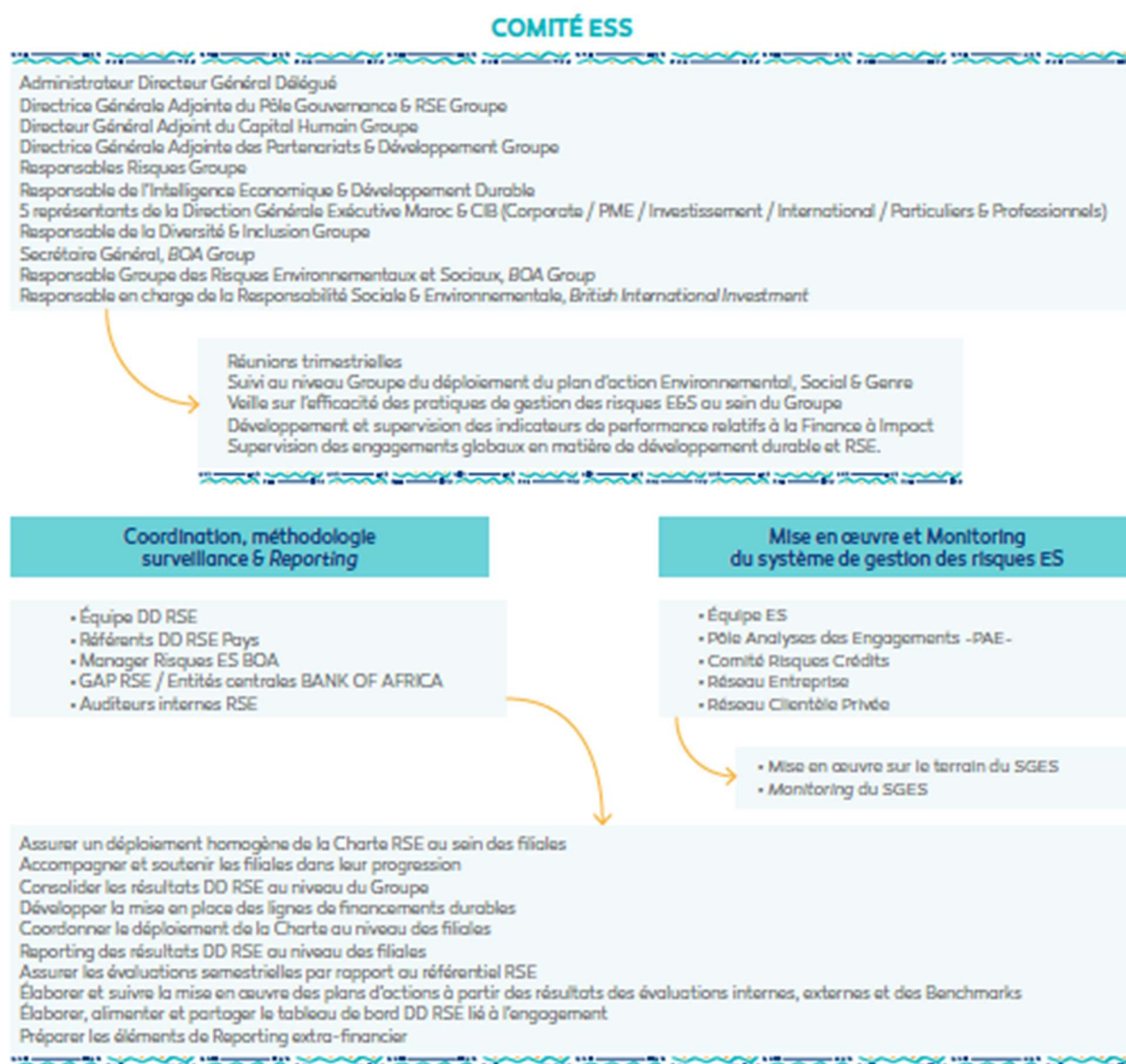
Une supervision structurée de la performance extra-financière

Le suivi de la performance extra-financière s'inscrit au cœur des dispositifs de pilotage de BANK OF AFRICA, en lien étroit avec ses enjeux de gestion des risques, de conformité et de transparence. Dans un contexte d'exigence croissante en matière de *reporting* ESG, le Groupe renforce ses outils et ses méthodes afin de disposer de données fiables, comparables et directement exploitables dans ses processus de décision.

Depuis 2023, BANK OF AFRICA a fait évoluer son organisation afin d'assurer un suivi plus structuré des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des sous-comités dédiés - couvrant notamment les dimensions Business & Risques, Ressources Humaines et Filiales - se réunissent trimestriellement pour analyser les indicateurs clés, suivre les plans d'action et assurer une meilleure coordination à l'échelle du Groupe.

Ce dispositif complète le Comité Environnemental, Social et de *Soutenabilité* – ESS, présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué, qui assure le déploiement du plan d'action Environnemental, Social & Genre, veille à l'efficacité des pratiques de gestion des risques E&S et supervise les indicateurs de performances relatives à la Finance à Impact et des engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

Cette évolution contribue à renforcer la lisibilité de la performance extra-financière, à structurer le dialogue avec les parties prenantes et à accompagner l'intégration progressive des enjeux ESG dans les pratiques de pilotage du Groupe.



DES INITIATIVES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET L'INTEGRATION DES ENJEUX ESG

BANK OF AFRICA confirme son positionnement de référence en matière de durabilité et de transition bas-carbone, à travers une reconnaissance internationale fondée sur la qualité et la transparence de sa performance extra-financière.

L'évaluation réalisée par *LSEG Data & Analytics*, en partenariat avec la Bourse de Casablanca, positionne le Groupe sur le podium des sociétés cotées au Maroc. Cette distinction repose sur une analyse approfondie d'un large ensemble d'indicateurs couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance, incluant notamment la gestion des émissions, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la qualité du capital humain, la responsabilité sociétale, ainsi que la solidité des dispositifs de gouvernance.

Avec un score ESG de B+, BANK OF AFRICA se classe parmi les 10% des entreprises les mieux notées à l'échelle mondiale, sur un univers de près de 16 000 sociétés évaluées, illustrant la robustesse de ses pratiques en matière de gestion des risques, de performance durable et de création de valeur à long terme.

Top 10% Mondial

Score LSEG Data & Analytics
de BANK OF AFRICA

141

Classement mondial de
BANK OF AFRICA dans le secteur des services
bancaires (sur un total de 1 145 banques)

VII. FINANCE DURABLE ET FINANCEMENT A IMPACT

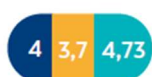
Au titre de l'exercice 2025, le Groupe confirme l'ancrage de la durabilité au cœur de sa stratégie de financement. Le montant total des financements qualifiés de « durables », au sens du Sustainable Finance Framework interne, s'établit à MAD 28,7 milliards, témoignant d'une dynamique soutenue en faveur de la transition écologique et du développement durable.

Parmi ces encours, MAD 5,5 milliards sont spécifiquement alloués au financement de projets d'énergies renouvelables — solaire, éolien et hydraulique —, reflétant l'engagement concret du Groupe dans l'accompagnement de la décarbonation de l'économie nationale.

L'évolution des indicateurs clés sur la période 2022–2025 illustre la montée en puissance progressive de l'offre de produits durables et des financements à impact dans le portefeuille Entreprises. Le volume des produits durables est passé de MAD 4 milliards en 2022 à MAD 12,4 milliards en 2025, tandis que les financements à impact ont atteint MAD 28,7 milliards.

BILAN « FINANCE DURABLE » (2022–2025)

Prouits
durables



12,4 Mds MAD

Financements
à impact



28,7 Mds MAD

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

2025

Au titre de l'année 2025, l'encours des financements durables (périmètre crédits d'investissement Grandes Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises) s'élève à 26 milliards de dirhams, sur la base du référentiel interne.

VIII. Finance Durable et Inclusive

Lignes de financements et produits & services verts

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES CLIENTS ET PARTENAIRES

BANK OF AFRICA a initié dès 2012 des solutions innovantes visant à faciliter l'intégration de la durabilité dans les stratégies d'investissement des entreprises. À travers des offres dédiées telles que BOA ENERGICO, Cap Énergie I, Green INVEST ou Cap Industrie Verte, le Groupe soutient le développement de produits et services environnementaux, permettant aux entreprises d'améliorer leur performance environnementale, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

Au-delà du financement, BANK OF AFRICA déploie une démarche proactive de sensibilisation visant à promouvoir les bénéfices concrets des solutions durables. Cette dynamique contribue à faciliter l'accès à de nouveaux marchés, à répondre aux attentes croissantes des investisseurs en matière de critères ESG et à renforcer l'attractivité des entreprises engagées dans des trajectoires de transition.

L'accompagnement propose repose sur une approche personnalisée, combinant expertise sectorielle et solutions sur mesure. Les entreprises bénéficient ainsi de dispositifs adaptés pour optimiser leur consommation énergétique (total Energy consumption), améliorer leur intensité énergétique (Energy intensity), réduire leur empreinte hydrique et renforcer la gestion durable de leurs déchets, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise de leurs impacts environnementaux.

Afin d'amplifier son impact, BANK OF AFRICA s'appuie sur un écosystème de partenaires de premier plan, notamment Maroc PME, TAMWILCOM et plusieurs institutions financières internationales. Ces collaborations permettent de proposer des solutions intégrées, combinant financement, assistance technique et partage d'expertise, en faveur du développement d'une économie plus verte et plus résiliente.

Le renforcement des compétences constitue également un pilier clé de cette stratégie. À travers des programmes de formation et de certification développés en partenariat avec des organismes spécialisés tels que Bureau Veritas, BANK OF AFRICA consolide l'expertise de ses équipes pour accompagner efficacement les entreprises, en particulier les PME, dans leur transition vers des modèles bas carbone.

À travers cet engagement structure, BANK OF AFRICA affirme son rôle de leader de la finance durable au Maroc. En accompagnant activement les entreprises dans l'intégration des enjeux environnementaux au cœur de leurs stratégies, le Groupe contribue à la construction d'un modèle de croissance conciliant performance économique, responsabilité environnementale et création de valeur durable à long terme.

CAP Hospitality	Programme ciblant spécifiquement les établissements d'hébergement touristique classés, dans un contexte de préparation aux grands événements internationaux, notamment la CAN 2025 et la Coupe du Monde 2030, à travers un mécanisme de financement conjoint combinant dette senior et dette subordonnée, le programme, destiné à renforcer la structure financière des projets de rénovation, d'extension et de mise à niveau.
CAP Access	CAP Access accompagne les entreprises dans la concrétisation de leurs projets d'investissement, en facilitant leur accès au financement. Ensemble, ces dispositifs contribuent à dynamiser l'investissement productif et à renforcer la compétitivité des secteurs clés de l'économie nationale.
CAP TRANSITION VERTE	Déployée dans le cadre du programme GEFF III en partenariat avec la BERD, cette offre est articulée autour de quatre axes : efficacité énergétique, gestion de l'eau, économie circulaire et bâtiment durable. Elle permet de financer des projets à fort impact environnemental tout en améliorant la performance opérationnelle des entreprises.
MIDGEFF	Le programme s'adresse aux entreprises de taille intermédiaire et aux grandes entreprises engagées dans des projets structurants liés à la transition écologique. Développé en partenariat avec la BERD, ce dispositif vise à financer des investissements d'envergure, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la décarbonation industrielle et de l'adaptation au changement climatique.
ELEVATOR PITCH	Lancé en partenariat avec Mastercard, le programme Elevator Pitch illustre l'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Ce dispositif propose aux porteurs de projets un parcours structuré incluant sélection digitale, accompagnement intensif, coaching personnalisé et mise en relation avec des experts. Il vise à aider les entrepreneurs à formaliser leur projet, structurer leur modèle économique et valoriser leur proposition de valeur.
BUSINESS MEETINGS RÉGIONAUX	BANK OF AFRICA a déployé une série de Business Meetings régionaux, en partenariat avec ses filiales spécialisées, notamment Maroc Factoring, BMCE Capital Markets et Bank Al Karam, organisées sous forme de workshops thématiques, ces rencontres ont permis d'offrir aux PME un accompagnement ciblé et concret.

Restrictions commerciales de BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA refuse tout engagement dans des activités illégales ou à risques disproportionnés pour ses parties prenantes et pour elle-même, notamment :

- Corruption - incluant le fait de promettre, solliciter, accepter, ou recevoir ou donner des pots-de-vin ;
- Travail des enfants, travail forcé ou traite des êtres humains - y compris l'engagement avec des entreprises ou des transactions dans lesquelles un client est directement impliqué dans le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains ;
- Exploitation illégale forestière, maritime ou agricole ;
- Transactions à des fins illégales - y compris les transactions impliquant des jeux sur Internet dans certaines juridictions ;
- Prêts sur salaire à la consommation à des clients commerciaux en situation de surendettement ;
- Financement de la fabrication d'armes à feu de style militaire pour un usage non militaire et non lié au maintien de l'ordre ;
- Financement direct de la construction de nouvelles centrales électriques au charbon ou de l'expansion des centrales existantes – à moins que ces installations n'emploient une technologie axée sur l'élimination complète ou quasi complète des émissions de carbone dans l'atmosphère ;
- Financement direct de nouvelles mines de charbon thermique ou de l'expansion de mines existantes ;
- Extraction de ressources naturelles dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO - s'engager dans des transactions axées sur l'extraction de ressources naturelles dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, sauf s'il existe un consensus préalable entre l'UNESCO et les autorités gouvernementales du pays hôte selon lequel les activités n'auront pas d'effets négatifs sur la valeur naturelle ou culturelle du site ;
- Transactions visant à manipuler les résultats financiers - y compris les transactions ou activités visant à manipuler artificiellement ou injustement ou à modifier la valeur déclarée d'un client, d'un instrument ou d'une transaction, ou à réduire de manière inappropriée les obligations fiscales.

GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Intégré au cadre global de gestion des risques depuis 2019, le SGES de BANK OF AFRICA est conforme aux meilleures pratiques internationales et s'aligne avec les standards de l'IFC, les Principes de l'Equateur et les objectifs de développement durable des Nations Unis. Ce dispositif repose notamment sur une évaluation systématique des impacts environnementaux et sociaux, et une catégorisation des projets selon leur niveau de risque (A, B, C), ainsi que la mise en place de mesures de mitigation adaptées, le cas échéant, via des recommandations ou plans d'action environnementaux et sociaux.

Les indicateurs présentes ci-dessous couvrent l'ensemble des dossiers Les indicateurs présentés ci-dessous couvrent l'ensemble des dossiers analysés à travers la cotation environnementale et sociale en 2025.

- 220 dossiers ont fait l'objet d'une cotation E&S.

- 34% des dossiers ont fait l'objet d'analyses approfondies.

- La répartition des dossiers par niveau de risque s'établit comme suit : 7 en catégorie A, 124 en catégorie B, 88 en catégorie C.

IX. Actions correctives

Les recommandations découlant de l'analyse environnementale et sociale sont transmises au client dans le but de s'assurer que toutes les activités et opérations respectent les normes de conformité en matière environnementale et sociale. Cette démarche est cruciale pour garantir que le projet s'inscrit dans une approche de développement durable et responsable.

Il est également important de souligner qu'aucune réclamation ni doléance n'a été signalée par la population affectée par le projet, ce qui témoigne d'une bonne gestion des relations avec les parties prenantes. A noter qu'aucun accident mortel ni incident entraînant un arrêt temporaire des activités n'a été enregistré, ce qui reflète un engagement fort en matière de sécurité et de prévention des risques.

En ce qui concerne la conformité globale aux normes environnementales et sociales, celle-ci est jugée satisfaisante. Toutefois, un effort continu est déployé pour renforcer le niveau de rigueur et de diligence chez les sous-traitants impliqués dans le projet, afin d'assurer que tous les acteurs respectent les mêmes standards élevés en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

INVESTISSEMENTS INNOVANTS

Une infrastructure stratégique au service de la sécurité hydrique et de la transition énergétique

BANK OF AFRICA accompagne le financement de la station de dessalement de Casablanca, infrastructure majeure d'une capacité de 300 millions de m³ par an, destinée à sécuriser l'approvisionnement en eau pour plus de 7,5 millions d'habitants et à soutenir les usages agricoles.

Ce projet va contribuer à une gestion optimisée des ressources hydriques, à travers la maîtrise des prélèvements en eau et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, répondant ainsi aux enjeux croissants de stress hydrique.

Alimentée par un parc éolien de 360 MW, l'infrastructure s'appuie sur des énergies renouvelables, favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'optimisation de la consommation énergétique. Elle illustre une approche intégrée conciliant performance opérationnelle, résilience territoriale

Engagements à la politique de durabilité liées à l'eau

BANK OF AFRICA place la gestion durable de l'eau au cœur de sa stratégie environnementale, en déployant des solutions de financement et d'accompagnement visant à optimiser la gestion des ressources hydriques, à maîtriser les prélèvements en eau et à améliorer l'intensité hydrique.

A travers son offre dédiée Cap Bleu, le Groupe soutient le développement de solutions environnementales favorisant l'économie, la valorisation et la réutilisation de l'eau, notamment dans les secteurs agricoles et industriels, contribuant ainsi à une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau.

Le Groupe contribue également au financement de projets structurants d'approvisionnement en eau potable, répondant aux enjeux croissants de sécurisation des ressources. Ces projets intègrent des solutions innovantes telles que le dessalement de l'eau de mer, couple à des dispositifs d'énergies renouvelables permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la production d'eau. Ils incluent également la mise en place de systèmes d'irrigation performants, conçus pour optimiser l'utilisation de l'eau sur plusieurs milliers d'hectares, ainsi que des infrastructures

D'adduction reliant les unités de dessalement aux réseaux de distribution. A titre d'illustration, BANK OF AFRICA a accompagné le financement de projets majeurs, dont une station de dessalement d'une capacité de 300 millions de m³ par an, contribuant significativement à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans les zones à forte pression hydrique.

X. Les grands enjeux de Durabilité

Engagements climat et transition environnementale : « 2025 marque le passage d’une logique de mesure climat à une logique de pilotage : gouvernance, trajectoires, risques, stress tests et intégration progressive dans le crédit ».

BANK OF AFRICA structure sa démarche climat autour des recommandations TCFD, des standards ISSB / IFRS S2 et des exigences de Bank Al-Maghrib.

La Banque a mis en place une gouvernance climat, notamment à travers le Comité ESS et la Commission Business & Risques.

La stratégie climat couvre plusieurs dimensions : bilan GES, identification des risques et opportunités climatiques, définition des trajectoires de réduction, plan d’action court et long terme, communication auprès de l’écosystème, gouvernance et indicateurs de suivi.

Les émissions opérationnelles traduisent l’empreinte directe du fonctionnement de la Banque, tandis que les émissions financées reflètent l’impact carbone des activités économiques soutenues par ses financements. Pour une institution financière, les émissions financées — Scope 3 catégorie 15 — constituent un levier majeur de contribution à la transition bas carbone.

Empreinte carbone opérationnelle : « La Banque dispose d’un suivi mesuré et structuré de son empreinte carbone opérationnelle, avec une trajectoire d’amélioration continue depuis 2015 ».

BANK OF AFRICA réalise depuis 2016 un bilan biennal des émissions de gaz à effet de serre afin d’évaluer et d’optimiser l’impact de ses actions d’atténuation.

En 2025, les émissions opérationnelles s’élèvent à 54 896,31 tCO₂e, réparties comme suit :

Scope 1 : 1 758 tCO₂e

Scope 2 : 16 338,31 tCO₂e

Scope 3 opérationnel : 36 800 tCO₂e

Le bilan opérationnel est réalisé à partir de l’outil développé par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l’Environnement, conforme à la norme ISO 14064 et à la méthode Bilan Carbone de l’ADEME.

Émissions financées et portefeuille carbone : « une démarche avancée de mesure des émissions financées, essentielle pour piloter la contribution de la Banque à la transition bas carbone ».

Les émissions financées sont traitées comme le principal enjeu climat pour une institution financière.

Le périmètre de comptabilisation couvre 90 % des engagements Entreprises et Société de Gestion, en valeur.

L’année de référence retenue est 2023.

Les émissions financées de BANK OF AFRICA s’élèvent à environ 7,3 millions tCO₂e sur le périmètre analysé.

Les principaux secteurs contributeurs sont notamment : immobilier ; production d’électricité ; pétrole & gaz ; transport ; ciment ; acier, fer et aluminium et agriculture.

Le secteur immobilier constitue le premier contributeur, avec 37 % des émissions financées, soit 2 713 521 tCO₂e.

Risques climatiques, cartographie et intégration dans le crédit : « BANK OF AFRICA ne se limite pas au reporting climat : elle intègre progressivement les risques climatiques dans ses processus de décision crédit et renforce la maîtrise de ses expositions sensibles, avec notamment une exposition nulle au charbon à fin 2025 ».

BANK OF AFRICA reconnaît les risques climatiques comme une composante significative des risques financiers globaux.

La Banque a mis en place une cartographie des risques climatiques permettant d’identifier les secteurs et expositions présentant une vulnérabilité accrue aux risques physiques et de transition.

La méthodologie couvre :

Les risques physiques : inondations, incendies de forêt, tempêtes, stress hydrique et thermique ;

Les risques de transition : réglementation, réputation, impacts technologiques, évolutions de marché.

L’analyse des risques climatiques est progressivement intégrée dans le processus d’octroi de crédit à travers le SGES, qui combine désormais matérialité d’impact et matérialité financière.

En 2025, 220 dossiers ont fait l'objet d'une cotation environnementale et sociale, dont 34 % d'analyses approfondies. La répartition par niveau de risque est de 7 dossiers catégorie A, 124 catégories B et 88 catégories C.

Le cadre d'exclusion constitue un levier complémentaire de maîtrise des risques ESG et climatiques. À fin 2025, l'exposition aux activités tolérées — boissons alcoolisées, tabac, armes et munitions, jeux d'argent et casinos — est limitée à 0,22 %, très en deçà du seuil autorisé de 10 %.

L'exposition au charbon est nulle au Maroc, en cohérence avec les engagements de transition du Groupe. Une gestion prudente du portefeuille visant à renforcer sa résilience face aux risques environnementaux, sociaux et climatiques.

Stress tests climatiques : « Les stress tests climatiques renforcent la capacité de la Banque à anticiper les impacts financiers potentiels des risques physiques et de transition. »

Le dispositif de stress test climatique permet de traduire un aléa climatique en impact financier potentiel.

Les scénarios retenus sont ceux du Network for Greening the Financial System — NGFS :

Current Policies / Hot House World ;

Delayed Transition / Disorderly ;

Net Zero 2050 / Orderly.

Les résultats doivent être lus comme des analyses de sensibilité fondées sur des hypothèses de scénarios climatiques, et non comme des prévisions financières ou des projections certaines.

Pour les risques physiques — sécheresses et inondations —, l'impact potentiel sur le capital économique pourrait atteindre 2,2 milliards MAD vers 2035 dans un scénario de transition retardée.

Pour les risques de transition liés à la taxe carbone / MACF, l'impact le plus important est observé dans le scénario Net Zero 2050, avec 3,4 milliards MAD à horizon 2050, en raison de l'exposition de 19 % du portefeuille à la taxe carbone aux frontières.

Objectifs climat et trajectoire bas carbone : « Le RFA structure les engagements climat autour d'objectifs mesurables, combinant réduction des émissions opérationnelles, pilotage des émissions financées et trajectoires sectorielles indicatives. »

BANK OF AFRICA vise une réduction de ses émissions globales de GES à horizon 2030 et inscrit cette trajectoire dans une ambition de contribution à la neutralité carbone à horizon 2050.

La trajectoire s'appuie sur deux métriques :

émissions absolues ;

Intensité monétaire, exprimée en émissions financées par exposition.

Les trajectoires indicatives présentées prévoient :

à horizon 2030 : -42 % en émissions absolues et -52 % en intensité monétaire ;

à horizon 2050 : -90 % en émissions absolues et -97 % en intensité monétaire.

XI. Un acteur de premier plan dans l'entrepreneuriat social

L'inclusion des Jeunes et des Femmes

Dans la continuité de son engagement solidaire et citoyen et en phase avec la stratégie nationale d'inclusion financière qui place les segments des Jeunes et des Femmes autour des priorités, le Groupe BANK OF AFRICA renforce ses engagements en matière d'inclusion financière.

La Charte Diversité & Inclusion, publiée en décembre 2023, constitue le document de référence de cet engagement. Elle repose sur cinq piliers : assurer l'Égalité des chances tout au long du cycle de vie professionnel et promouvoir les principes D&I dans les instances de gouvernance ; favoriser la conciliation entre travail et vie personnelle et garantir des conditions décentes pour les collaborateurs en situation de handicap ; soutenir des solutions financières sensibles à la D&I et l'accessibilité aux services pour les clients à besoins spécifiques ; former

et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes ; enfin, communiquer, piloter et remonter les *reportings* D&I aux instances de gouvernance du Groupe.

Inclusion des Femmes

L'engagement du Groupe en matière de diversité et d'inclusion s'est construit par étapes successives depuis 2018, reflet d'une volonté de long terme plutôt que d'une réponse conjoncturelle. Chaque jalonnement formel représente un approfondissement délibéré de la démarche, portée au plus haut niveau de l'organisation. Le Groupe s'attache à offrir à chaque collaborateur un environnement de travail équitable, fondé sur l'égalité des chances et le respect des différences, indépendamment du genre, de l'origine, du parcours ou de la fonction. Sa politique sociale repose ainsi sur une approche responsable du capital humain, garantissant l'absence de discrimination et la valorisation des talents dans toute leur diversité.



En 2025, les femmes représentent 45% des effectifs au Maroc, contre 40% cinq ans auparavant, et occupent 32% des postes de management. Leur présence au sein du Conseil d'Administration atteint désormais un tiers des membres, en conformité avec les exigences réglementaires, illustrant une progression significative vers une gouvernance plus inclusive.

BANK OF AFRICA encourage les initiatives entrepreneuriales féminines à travers la mise à disposition des femmes entrepreneurs d'un pack dédié « Pack Femme entrepreneur » gratuit la première année avec un palier illimité d'opérations courantes, lui permettant ainsi de gérer sereinement son compte au quotidien.

Sélection par la GIZ — Programme Transformation Inclusive & Egalité Professionnelle

- Intégration à la Coalition Marocaine pour l'Inclusion Financière des Femmes
- Signature du We-Finance Code

Inclusion des Jeunes

Le Groupe BANK OF AFRICA a accompagné plus de 20.000 jeunes et porteurs de projets, dans le cadre de son engagement pour le soutien des jeunes entrepreneurs. La Banque fait aussi état de la concrétisation de partenariats effectifs avec les principales institutions publiques, parmi lesquelles une dizaine de Centres Régionaux d'Investissement, les plateformes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, les autorités territoriales et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences.

De même, BANK OF AFRICA offre le Pack « Jeunes Campus » destiné à la bancarisation des jeunes à partir de 16 ans. Il contient une carte de retrait et de paiement, une offre de banque à distance, et commercialisé gratuitement pour les jeunes. Enfin, 90% des ouvertures en ligne de l'Agence Directe sont faites par des clients Jeunes et près de 77% des clients Jeunes sont équipés en Packages (compte, carte, BMCE Direct).

Pour consolider sa position auprès des Jeunes Actifs, BANK OF AFRICA a lancé une nouvelle offre concurrentielle, basée sur un ensemble attrayant comprenant des avantages variés. Cette initiative inclut une promotion concernant les prêts immobiliers et les crédits à la consommation, spécialement conçue pour répondre aux besoins primordiaux des Jeunes Actifs.

À travers sa politique RH, BANK OF AFRICA favorise enfin l'emploi des jeunes diplômés en leur facilitant l'accès à leur premier emploi et en accueillant des jeunes étudiants en quête d'apprentissage. Ainsi, chaque année, BANK OF AFRICA accueille plus de 2 000 stagiaires issus d'écoles supérieures, d'instituts de formation et d'universités nationales et internationales.

L'inclusion des Personnes en Situation de Handicap - PSH

BANK OF AFRICA considère que la diversité est une richesse et un levier de performance. Le Groupe souhaite faire progresser tous les collaborateurs quels que soient leur genre, leur origine, leur formation ou leur profession. Sur l'ensemble de ses démarches, la politique RH de BANK OF AFRICA exclut toute forme de discrimination et s'engage pour le respect de l'égalité des chances pour tous.

Afin de faciliter l'intégration des PSH, BANK OF AFRICA veille aussi à aménager ses locaux et participe régulièrement aux événements et forums spécialisés. Dans le même temps, BANK OF AFRICA a participé activement à l'élaboration de la charte interbancaire en faveur des PSH, signée conjointement entre BAM et GPBM. La Banque œuvre à la mise en place des exigences de la charte d'accessibilité des PSH et leur accès aux produits et services bancaires en toute autonomie.

RESULTATS 2025 — CHARTE INTERBANCAIRE PSH DE BANK AL-MAGHRIB

- 126 agences physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap — déploiement progressif dans le réseau territorial.
- Intégration progressive des fonctionnalités d'accessibilité au niveau des GAB (Guichets Automatiques Bancaires).
- Site institutionnel désormais conforme aux normes d'accessibilité numérique (WCAG).
- Lancement de campagnes de sensibilisation interne pour faire de chaque collaborateur un acteur de l'accueil inclusif.

La stratégie en faveur des personnes en situation de handicap repose sur trois dimensions complémentaires. L'accessibilité physique garantit l'accueil des personnes à mobilité réduite dans 126 points de contact conformes aux standards de la Charte interbancaire. L'accessibilité numérique — GAB et site institutionnel — assure que la transition vers le digital ne crée pas de nouvelles formes d'exclusion pour des publics qui en bénéficieraient pourtant le plus. La sensibilisation interne, Enfin, traduit l'engagement institutionnel en comportements individuels adaptés, condition indispensable à une inclusion financière réelle et vécue.

Accès aux services bancaires et financiers pour tous

BANK OF AFRICA inscrit l'inclusion financière au cœur de son modèle de développement, avec une ambition claire : élargir l'accès aux services financiers à l'ensemble des populations, tout en proposant des solutions adaptées aux spécificités économiques et sociales des territoires.

Cette ambition se traduit par une stratégie combinant proximité physique, innovation digitale et diversification des offres.

Le renforcement du rôle de Damane Cash illustre cette dynamique. Avec plus de 4 200 points de service couvrant l'ensemble du territoire, y compris les zones les plus reculées, la filiale constitue un levier majeur d'inclusion. Le lancement de son activité d'acquisition monétique marque une évolution stratégique, en permettant aux commerçants et professionnels d'accéder à des solutions complètes d'acceptation des

paiements électroniques, incluant TPE fixes et mobiles ainsi que des solutions de paiement en ligne. Cette évolution accompagne la transformation des usages, tout en contribuant à la formalisation de l'économie et à la sécurisation des transactions.

Par ailleurs, la synergie entre Damane Cash et Bank Al Karam permet de rapprocher les services de financement participatif des citoyens, en facilitant l'accès à des solutions Mourabaha à travers un réseau étendu. Cette approche contribue directement à démocratiser l'accès au financement, notamment pour les populations non bancarisées ou sous-bancarisées.

Dans une logique complémentaire, le lancement de la gamme d'assurance inclusive « Taaminate Damane », en partenariat avec RMA, apporte une réponse concrète aux besoins de protection des populations les plus vulnérables. Grâce à une souscription simplifiée, des primes accessibles et des délais d'indemnisation réduits, ces produits couvrent des risques essentiels tels que le décès ou l'hospitalisation, renforçant ainsi la résilience financière des ménages.

À l'échelle du continent, cette dynamique se prolonge à travers des initiatives portées par les filiales du Groupe. Au Bénin, le lancement d'un service interopérable entre comptes bancaires et mobile money facilite l'accès aux services financiers via le téléphone mobile. À Madagascar, l'ouverture de plus de 700 comptes lors d'une opération ciblée témoigne de la capacité de mobilisation du réseau. En Tanzanie, au Sénégal, au Mali ou encore au Togo, les actions menées en faveur de l'entrepreneuriat féminin, des jeunes et des PME contribuent à structurer des écosystèmes économiques inclusifs.

ACCOMPAGNEMENT DE LA PME ET DE L'ENTREPRENEURIAT

- Poursuite de l'engagement en faveur de la PME, avec +17% d'entrées en relation en 2025 et +221% des enveloppes accordées par rapport à 2024.

- Lancement de l'offre « PME Invest Invest by BOA », dispositif intégré alliant financement, primes à l'investissement et accompagnement extra-financier en faveur des TME.

- Organisation d'une série de Business Meetings régionaux (Fès, Tanger Agadir conjuguant accès au crédit, instruments de partage de facilité au risques et assistance technique.

DES INITIATIVES STRUCTURANTES POUR ACCÉLÉRER L'INCLUSION FINANCIÈRE DES FEMMES

Dans le cadre de son soutien à l'entrepreneuriat féminin, les représentants du Marché des Professionnels & de la TPE de BANK OF AFRICA ont participé activement à la Journée Internationale des Droits des Femmes, célébrée annuellement au TECHNOPARK. Cet événement, qui attire chaque année près de 2 000 visiteurs, a pour objectif de mettre en lumière les réalisations des femmes et de sensibiliser le public à la lutte pour l'égalité des femmes dans le monde du travail. L'occasion a ainsi été donnée afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers les offres DAMANE Express Ilayki, Ilayki Invest, ainsi que l'offre Intelak, dédiée au financement des nouveaux porteurs de projets. En parallèle, une campagne de communication multimédia, intitulée « Entreprenez, vous êtes accompagnées », a été lancée, mettant l'accent sur les offres PRO et TPE, avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin. Des affiches spécifiques ont été déployées, soulignant les produits et services mis en place pour soutenir les femmes entrepreneures. Cette initiative témoigne de l'engagement de la Banque à accompagner et valoriser l'entrepreneuriat féminin à chaque étape de son développement.

FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX SERVICES BANCAIRES

L'accessibilité des services bancaires pour les Personnes en Situation de Handicap constitue une priorité de la stratégie d'inclusion financière de BANK OF AFRICA. En 2025, les actions structurantes menées dans le cadre de la Charte interbancaire PSH de Bank Al-Maghrib ont produit des résultats concrets et mesurables.

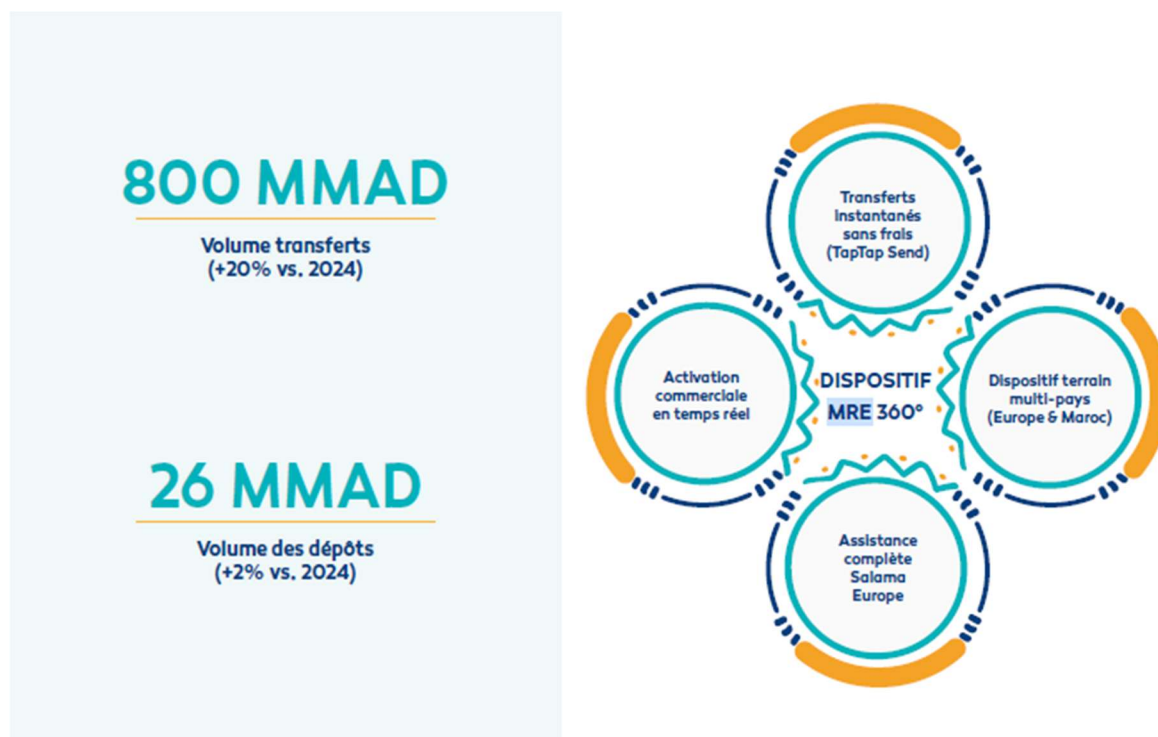
Accompagner les Marocains Du Monde avec des solutions financières sécurisées, résilientes et fiables

BANK OF AFRICA déploie une stratégie dédiée aux Marocains Résidant à l'Etranger (MRE), reposant sur une offre intégrée couvrant les besoins de transfert, d'investissement, de financement et d'assistance.

Le partenariat avec *TapTap Send* constitue une innovation majeure dans ce dispositif. En permettant des transferts d'argent en temps réel, sans frais et accessibles 24h/24, cette solution répond aux attentes d'une diaspora exigeante, en quête de rapidité, de transparence et de compétitivité.

Les Marocains Résidant à l'Etranger - MRE – contribuent significativement à l'économie marocaine avec plus de 5,8 milliards de dirhams de transferts annuels, une évolution de (+20%) par rapport à 2024. BANK OF AFRICA accompagne 220 000 clients.

En 2025, l'encours crédits immobiliers MRE est de 3 956 millions de dirhams, soit une évolution de +9%, et le volume des dépôts des Marocains du Monde -MDM- atteint 26 106 millions de dirhams, en hausse de +2%. Par ailleurs, 350 Marocains du Monde ont été accompagnés dans la création d'entreprises au Maroc, contribuant ainsi au développement régional et à la création d'emploi.



Ces dispositifs ont permis non seulement de renforcer la proximité avec les MRE, mais également de consolider le traitement commercial immédiat.

Par ailleurs, l'offre *Salama Europe*, développée par BOA *Euroservices* en partenariat avec RMA Assistance et *Mutuaide*, apporte une couverture complète (médicale, technique, juridique et assistance décès), accessible 24h/24 au Maroc comme à l'étranger, renforçant ainsi la dimension sécuritaire et rassurante de la relation client. La participation des différentes entités du Groupe à des *roadshows* internationaux et à des événements communautaires (notamment autour de la Marche Verte) permet de renforcer le lien avec la diaspora, tout en valorisant l'offre de la Banque.

Au-delà des solutions digitales, la Banque a mis en oeuvre un dispositif terrain particulièrement structuré à l'occasion de la campagne estivale 2025. Ce dispositif, déployé sur plusieurs pays européens et au Maroc, s'est appuyé sur des actions concrètes à forte visibilité : distribution de 300.000 *flyers* en partenariat avec Orange, installation de zones d'accueil « AL KHAYMA PARK » sur les principaux axes routiers en Espagne, ainsi que présence à bord des navires reliant Tanger Med à *Algésiras* via des *desks* de change.

Ces dispositifs ont permis non seulement de renforcer la proximité avec les MRE, mais également de consolider le traitement commercial immédiat.

Par ailleurs, l'offre *Salama Europe*, développée par BOA *Euroservices* en partenariat avec RMA Assistance et *Mutuaide*, apporte une couverture complète (médicale, technique, juridique et assistance décès), accessible 24h/24 au Maroc comme à l'étranger, renforçant ainsi la dimension sécuritaire et rassurante de la relation client. La participation des différentes entités du Groupe à des *roadshows* internationaux et à des événements communautaires (notamment autour de la Marche Verte) permet de renforcer le lien avec la diaspora, tout en valorisant l'offre de la Banque.



XII. Les axes stratégiques de la Fondation BMCE BANK

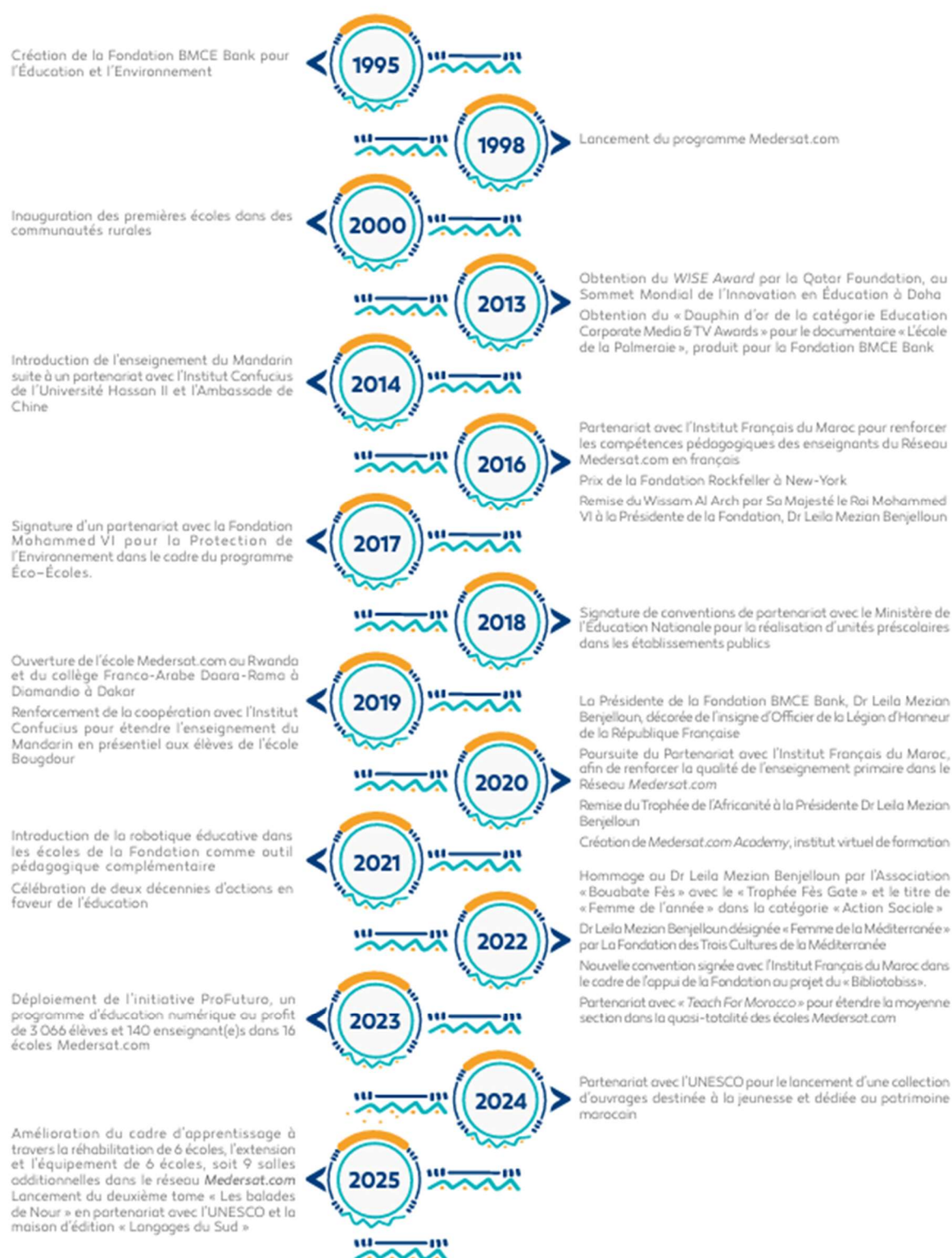
Fondation BMCE BANK : Engagement en faveur de l'éducation et de l'environnement.

La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement poursuit sa mission en 2025 pour une éducation inclusive et de qualité pour tous. La Fondation BMCE Bank a été fondée en 1995 avec deux priorités essentielles : la promotion de l'éducation en milieu rural au profit des enfants démunis et la protection de l'environnement. Elle s'appuie sur des solutions novatrices et concrètes pour relever les défis de l'éducation dans les régions rurales du Maroc et dans plusieurs pays africains où le Groupe opère. Les engagements sociaux de la Fondation BMCE Bank s'articulent autour de 8 axes stratégiques.



L'initiative phare de la Fondation, le programme Medersat.com se concentre sur une éducation préscolaire et primaire de qualité dans les écoles communautaires rurales, visant ainsi à améliorer l'accès à l'éducation et à combattre la précarité engendrée par les inégalités scolaires. La Fondation a opté depuis sa création pour le multilinguisme, vecteur d'ouverture et d'inclusion pour tous les enfants. Dès le préscolaire, l'enseignement se fait en 3 langues : Arabe, Français et Amazigh. Pour encourager l'ouverture vers d'autres cultures, le mandarin a été progressivement introduit depuis 2014 en 5ème et 6ème année du primaire et est aujourd'hui enseigné dans 10% des écoles du Réseau.

Fidèle à sa vision d'une éducation inclusive et ouverte, la Fondation a fait du multilinguisme un pilier central de son modèle pédagogique. Dès le préscolaire, les élèves bénéficient d'un enseignement en arabe, en français et en amazigh, favorisant l'inclusion culturelle et linguistique. Dans une logique d'ouverture internationale et de préparation aux compétences du futur, l'apprentissage du mandarin a été introduit à partir de 2014 en 5ème et 6ème année du primaire, en partenariat avec l'Institut Confucius. Aujourd'hui, cette discipline est déployée dans 10% des écoles du réseau, bénéficiant à plus de 2 560 élèves et contribuant à l'élargissement de leurs horizons culturels et académiques.





Écoles dont 6 en Afrique subsaharienne : 2 au Sénégal, 1 en République du Congo, 1 au Mali, 1 au Rwanda et 1 à Djibouti



Ecoles labellisées 'ECO ECOLE'



Enseignants et éducateurs dont 56% de femmes



Enfants bénéficiaires dont 50% filles



Superviseurs éducatifs, soit 1 Superviseur pour 4 écoles



Elèves bénéficiaires de la robotique



Bacheliers issus du Réseau Medersat.com



Élèves bénéficiaires des services de la caravane culturelle numérique Bibliotobis



Élèves apprenant le Mandarin

XIII. La Fondation BMCE Bank, vecteur de l'engagement sociétal et environnemental de BANK OF AFRICA

En complément de sa collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fondation BMCE Bank développe un écosystème de partenariats de référence, à l'échelle nationale et internationale, afin de renforcer la qualité des apprentissages et d'encourager l'innovation pédagogique. Ces coopérations favorisent le partage d'expertises, l'amélioration continue des pratiques éducatives et l'expérimentation de solutions adaptées aux contextes locaux.

Dans ce cadre, le partenariat avec l'Institut Français du Maroc contribue activement au renforcement des compétences pédagogiques et linguistiques des enseignants du réseau Medersat.com. Des actions de formation ciblées sont ainsi déployées chaque année, participant à l'élévation du niveau d'excellence éducative.

Enfin, la coopération renforcée avec la Fondation ProFuturo, acteur de référence dans le domaine de l'éducation numérique, traduit l'engagement de la Fondation en faveur de la digital inclusion et du développement des compétences du futur. À travers l'organisation de rencontres régionales et d'espaces d'échange entre experts internationaux, la Fondation favorise le partage de connaissances, l'amélioration continue des pratiques pédagogiques et l'adaptation des modèles éducatifs aux environnements multilingues et aux territoires à forte vulnérabilité.

Dans cette dynamique, le déploiement de la robotique éducative s'inscrit pleinement dans une approche de promotion des STEM éducation et de renforcement des capacités des élèves. Cet enseignement a bénéficié à 4 528 élèves, contribuant à réduire les inégalités d'accès aux compétences numériques et à préparer les jeunes générations aux enjeux des économies digitales. Une extension est envisagée dès la 4e année du primaire.

Par ailleurs, la 2e édition du Prix Dr. Leila Meziane de Robotique constitue un levier de valorisation des talents et d'encouragement à l'innovation, en mettant en lumière les acquis technologiques des élèves et en renforçant leur employabilité future dans un environnement en mutation.

Un rayonnement international confirme par des distinctions de premier plan

BANK OF AFRICA affirme son positionnement parmi les acteurs bancaires de référence à l'échelle internationale, une reconnaissance consacrée par sa présence dans les principaux classements mondiaux ainsi que par l'obtention de certifications de haut niveau.

A travers ces reconnaissances de premier plan, BANK OF AFRICA confirme la pertinence de ses orientations stratégiques, sa capacité à conjuguer performance, innovation et impact durable, ainsi que son ambition de demeurer un acteur bancaire panafricain de référence, engagé au service d'une croissance durable et inclusive.

Standards



Certification **PCI DSS - Payment Card Industry Data Security Standard**, attestant des normes élevées pour la sécurité des systèmes d'information de la Banque et en matière de sécurité des données pour les transactions par carte de paiement.



Renouvellement de la certification du Système de Management Intégré - SMI, couvrant pour l'efficacité énergétique (**ISO 50001**), la gestion environnementale (**ISO 14001**) et pour la santé et la sécurité au travail (**ISO 45001**) du Groupe.



BANK OF AFRICA Academy : Première banque marocaine à obtenir la certification **ISO 21001**, renouvelée avec succès en 2025, témoignant de l'engagement pour l'excellence pédagogique et le développement des compétences.



BMCE Capital : Label « **RSE Engagé – Niveau Exemplaire** » décerné par AFNOR, confirmant l'engagement en matière de responsabilité sociétale et environnementale.



BMCE Capital Conseil : Certification **ISO 9001** version 2015 témoignant de son engagement envers la **qualité et l'amélioration continue des services**.



BMCE Capital Gestion : **solidité du dispositif de contrôle interne et la sécurité de l'environnement de travail** avec le renouvellement de la certification internationale **ISAE 3402 Type II**.



BANK OF AFRICA et Eurafric Information: Obtention par le Data Center de BANK OF AFRICA d'une double certification **ISO 50001**, une première au Maroc et en Afrique, par **Bureau Veritas et IMANOR**, témoignant des engagements du Groupe et de sa filiale Eurafric Information en faveur de solutions innovantes et durables.



Operation Global Services: Certification **PCI DSS - Payment Card Industry Data Security Standard** - du dispositif selon les normes de sécurité internationale pour la **protection des données des cartes bancaires**.



AfricTrust: Premier **Prestataire de Confiance** au Maroc, avec l'approbation officielle de la DGSSI - Direction générale de la Sécurité des Systèmes d'Information



Renouvellement de la certification **ISO 37001** version 2025 du Système de Management **Anti-Corruption -SMAC** - de BANK OF AFRICA.

Distinctions

« **Morocco's Bank of the Year 2025- Banque Marocaine de l'Année 2025** » pour la 11^{ème} fois depuis 2000.

The Banker - Financial Times

Double récompense « **Morocco's Best Bank – Meilleure Banque au Maroc** » et « **Morocco's Best Bank for SMEs – Meilleure Banque au Maroc pour les PME** »

Euromoney Awards for Excellence

« **Meilleure Banque pour les PME au Maroc pour l'année 2026 – Best SME Bank in Morocco for 2026** ».

Global Finance Magazine



Parmi les trois meilleures banques du Maroc, reconnaissant la confiance et l'attachement des clients à la marque.

Love Brand Awards 2025



« **Most Admired Moroccan Financial Brand** » lors de la 5^{ème} édition marocaine de Brand Africa 100 – Morocco's Best Brands organisée par Brand Africa 100 et Integrate Consulting.

Brand Africa 100

« **Outstanding service** » lors de la réunion plénière 2025 tenue à Hong Kong, des **Green Investment Principles – GIP** – pour « **l'Initiative Ceinture et Route** » mettant en avant l'engagement de la Banque envers la finance durable.

Green Investment Principles



Meilleur Rapport de Développement Durable dans le secteur financier pour la 3^{ème} année consécutive, selon les nouvelles normes internationales de Reporting en matière de Développement Durable.



« **Banque Partenaire la Plus Active en 2024** » dans le cadre du programme « **Trade Facilitation Programme** » dédié à l'aide aux échanges commerciaux.



Eurafric Information : « Top Employer 2025 » pour la 6^{ème} année consécutive, illustrant l'excellence organisationnelle et l'engagement envers les collaborateurs.



BANK OF AFRICA Academy : « Prix de la Formation Continue » aux RH Awards 2025, pour la 2^{ème} année consécutive.

Business Chamber Awards 2025

BOA UK « **Entreprise Africaine de l'Année** » pour son rôle majeur dans le financement des économies africaines et son rayonnement croissant depuis le Royaume-Uni.



BANK OF AFRICA Academy

2^{ème} prix mondial dans la catégorie « **Best Innovative Organization - Private Sector** »

GIMI Innovation Awards 2025

SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Depuis 2023, BANK OF AFRICA a fait évoluer son organisation afin d'assurer un suivi plus structure des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des sous-comités dédiés - couvrant notamment les dimensions Business & Risques, Ressources Humaines et Filiales - se réunissent trimestriellement pour analyser les indicateurs clés, suivre les plans d'action et assurer une meilleure coordination à l'échelle du Groupe.

Ce dispositif complète le Comité Environnemental, Social et de *Soutenabilité* – ESS, présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué, qui assure le déploiement du plan d'action Environnemental, Social & Genre, veille à l'efficacité des pratiques de gestion des risques E&S et supervise les indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact et des engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

XIV. Une performance DD RSE reconnue

Leadership Reconnu De Bank Of Africa en Termes d'Engagements DD RSE

- BANK OF AFRICA «Morocco's Bank of the Year 2025 » pour la 11^{ème} fois depuis 2000.
- The Banker - Groupe Financial Times.
- Double récompense Morocco's Best Bank / Morocco's Best Bank for SMEs » (Euromoney Awards for Excellence).
- Meilleur Rapport de Développement Durable dans le secteur financier pour la 3^{ème} année consécutive, selon les nouvelles normes internationales de Reporting en matière de Développement Durable.
- Eurafric Information « Top Employer 2025 » pour la 6^{ème} année consécutive, illustrant l'excellence organisationnelle et l'engagement envers les collaborateurs.
- Parmi les trois meilleures banques du Maroc, reconnaissant la confiance et de l'attachement des clients à la marque. Love Brand Awards 2025.
- « Excellence in Strategic Sustainability Leadership - Africa », « Outstanding Sustainability Leader in Financial Services - Morocco », pour le rôle pionnier dans l'intégration des critères ESG et son engagement en faveur d'une finance responsable. Global Frontier Brand Awards 2024.
- « Banque Partenaire la Plus Active en 2024 » dans le cadre du programme « Trade Facilitation Programme » dédié à l'aide aux échanges commerciaux. De la BIRD, BANQUE Européenne pour la reconstruction & le Développement.
- BANK OF AFRICA Academy : « Prix de la Formation Continue » aux RH Awards 2025, pour la 2^{ème} année consécutive, tenus en marge du « Salon Master Plus », soulignant l'excellence en matière de gestion des ressources humaines et d'innovation.
- BANK OF AFRICA a été primée, pour la 11^{ème} année consécutive, dans la catégorie Financial Services Sector de la région MENA, pour son leadership et ses engagements en matière de responsabilité sociale et de durabilité, à l'occasion de la cérémonie organisée lors de la 17^{ème} édition des Arabia CSR Award.

XV. Impact économique et social de l'activité de la société

La Banque intègre les 8 normes de performance établies par l'IFC au sein de son Système de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux (SGES), dans le but de minimiser les impacts négatifs tout en maximisant les retombées positives des projets qu'elle finance. L'identification des effets bénéfiques s'appuie sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que sur la méthodologie de la Finance à Impact Positif développée par l'UNEP FI. Grâce aux projets qu'elle soutient, la Banque joue un rôle actif dans le développement économique à l'échelle locale, régionale et nationale. Les impacts positifs, tels que la création d'emplois, l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé, l'accès à l'énergie et à l'éducation, si applicable, sont évalués, justifiés et valorisés pour chaque projet d'investissement soumis au comité de crédit.

XVI. Actions correctives

Les recommandations découlant de l'analyse environnementale et sociale sont transmises au client dans le but de s'assurer que toutes les activités et opérations respectent les normes de conformité en matière environnementale et sociale. Cette démarche est cruciale pour garantir que le projet s'inscrit dans une approche de développement durable et responsable.

Il est également important de souligner qu'aucune réclamation ni doléance n'a été signalée par la population affectée par le projet, ce qui témoigne d'une bonne gestion des relations avec les parties prenantes. A noter qu'aucun accident mortel ni incident entraînant un arrêt temporaire des activités n'a été enregistré, ce qui reflète un engagement fort en matière de sécurité et de prévention des risques.

En ce qui concerne la conformité globale aux normes environnementales et sociales, celle-ci est jugée satisfaisante. Toutefois, un effort continu est déployé pour renforcer le niveau de rigueur et de diligence chez les sous-traitants impliqués dans le projet, afin d'assurer que tous les acteurs respectent les mêmes standards élevés en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

XVII. Capital humain

L'ambition du Capital Humain Groupe est de faire du Groupe BANK un employeur responsable et inclusif, en combinant attractivité, développement des compétences et engagement des collaborateurs, au service d'une croissance durable.

Le Capital Humain Groupe a œuvré dans ce cadre en 2025.

1. Recrutement

Le recrutement constitue un levier stratégique majeur dans le développement du capital humain de BANK OF AFRICA. En cohérence avec la Vision 2030, la Banque s'engage à attirer les meilleurs profils tout en garantissant des pratiques éthiques, inclusives et responsables, en phase avec les évolutions du marché et les aspirations des talents.

Recrutement responsable et stratégique

Les recrutements s'inscrivent dans la stratégie de développement de BANK OF AFRICA, dans le strict respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques. La Banque veille à répondre aux besoins actuels et futurs des entités, tout en renforçant sa Marque Employeur à travers une image d'organisation attractive, innovante et responsable.

Équité, diversité et non-discrimination

Le dispositif de recrutement garantit l'égalité des chances à chaque étape du processus : de la recherche à l'intégration. BANK OF AFRICA promeut activement la diversité et veille à l'absence de toute forme de discrimination liée à des critères économiques ou sociodémographiques tels que l'âge ou le genre. Le Capital Humain Groupe s'assure de la transparence, de l'objectivité et de l'éthique dans le traitement des candidatures.

Multicanal et proximité des talents

Afin de capter une diversité de profils, BANK OF AFRICA diversifie ses canaux de sourcing : job-boards, réseaux sociaux, forums de recrutement et caravanes de l'emploi, tant au Maroc qu'à l'international. Cette stratégie permet à la Banque de renforcer sa visibilité et d'élargir son vivier de talents.

Intégration structurée et alignée sur la promesse RH

L'intégration des nouvelles recrues est conçue comme un moment stratégique et structurant. Elle vise à transmettre la culture de l'entreprise, à faciliter l'appropriation des valeurs de BANK OF AFRICA, et à garantir

une montée en compétence fluide grâce à des dispositifs d'accueil adaptés. Ce parcours d'intégration est aligné sur la promesse RH du Groupe, pour une expérience collaborateur harmonieuse dès les premiers jours.

2. Gestion de carrière

Dans sa vision stratégique, BANK OF AFRICA positionne la gestion de carrière comme un axe fondamental de sa politique RH. Elle vise à anticiper l'évolution des métiers, préparer la relève, renforcer la rétention des talents et accompagner les collaborateurs dans la construction de parcours professionnels enrichissants, alignés avec les besoins du Groupe et les aspirations individuelles.

Le dispositif de gestion des carrières adopté, permet de constituer des viviers de compétences critiques en recensant et en évaluant les collaborateurs selon des critères de potentiel, d'expertise métier et d'aptitudes comportementales. Il s'appuie sur :

- Une campagne annuelle d'évaluation des collaborateurs par leurs managers ;
- Des entretiens de carrière et des bilans de potentiel conduits par les Business Partner RH ;
- La constitution de viviers de talents stratégiques, accessibles pour les besoins de mobilité et de succession.

La Banque veille à offrir à chaque collaborateur la possibilité d'évoluer dans un environnement propice à l'expression de son potentiel, quels que soient son genre, son âge, sa situation sociale ou son implantation géographique. L'égalité des chances et la non-discrimination sont des principes fondamentaux intégrés dans l'ensemble des processus de gestion de carrière.

L'accompagnement des trajectoires professionnelles repose également sur :

- Une posture d'écoute active et de conseil RH individualisé,
- L'élaboration de plans de carrière personnalisés,
- Des aires de mobilités structurées digitalisées,
- La mise en place d'entretiens de carrière réguliers,
- Une bourse d'emploi interne dynamique et accessible à tous.

En 2025, 1 333 mouvements de mobilité interne ont été enregistrés, représentant 28,6 % de l'effectif, témoignant d'une forte dynamique de mobilité horizontale et verticale, y compris à l'international.

3. Développement des compétences

Dans un contexte d'accélération des transformations métiers, le développement des compétences est un pilier stratégique. Le plan de formation de BANK OF AFRICA répond aux ambitions de la Vision 2030 en renforçant les expertises clés et en soutenant la montée en compétence continue des collaborateurs.

Les axes prioritaires de formation intègrent :

- Les compétences métiers et techniques de cœur d'activité,
- Les compétences digitales, data, cybersécurité,
- Le leadership managérial et la posture client,
- L'éthique, la RSE et les enjeux ESG.

En 2025 :

- 96% des collaborateurs ont suivi au moins une formation,
- 15 055 jours-hommes de formation ont été dispensés,

- Une offre multimodale (présentiel, distanciel, e-learning, tutorat) a permis d'assurer une accessibilité étendue.

L'approche valorise également les méthodes d'apprentissage informelles et l'intelligence collective : partages d'expérience, mentorat entre pairs, situations de gestion, projets collaboratifs.

4. Evaluation professionnelle

BANK OF AFRICA fait de l'évaluation professionnelle un outil stratégique au service de la performance individuelle et collective. Elle permet de reconnaître les contributions, d'orienter le développement des compétences et d'alimenter les parcours de carrière.

L'entretien annuel, enrichi de KPI et de référentiels de compétences, est un moment-clé d'échange entre le manager et le collaborateur. Il permet :

- De dresser le bilan des réalisations,
- D'évaluer la performance et les compétences,
- De fixer les objectifs de l'année à venir,
- De détecter les besoins en formation et en accompagnement.

Des actions de sensibilisation, un guide dédié et une implication des RH permettent de garantir l'équité et la qualité des évaluations.

5. Rémunération

La reconnaissance des efforts et de la performance se traduit également par une politique de rémunération compétitive et transparente. BANK OF AFRICA veille à l'adéquation entre les rétributions et les compétences, la responsabilité assumée et la performance réalisée.

La Banque s'engage à :

- Garantir l'équité interne et la compétitivité externe,
- Eviter toute incitation à des comportements à risque,
- Favoriser la reconnaissance sous toutes ses formes : primes, promotions, avantages sociaux.

Des revues régulières permettent d'ajuster les packages aux standards du marché et d'assurer l'engagement des collaborateurs.

6. Mesures prises en matière de non-discrimination et d'égalité des chances

BANK OF AFRICA fait de la diversité un pilier de sa stratégie, convaincue qu'elle constitue un moteur de performance et de création de valeur. Dans cet esprit, le Groupe s'engage à accompagner le développement de chaque collaborateur, quel que soit son genre, son origine, son parcours académique ou sa fonction. La politique RH repose sur un principe fondamental : garantir l'égalité des chances pour tous et rejeter toute forme de discrimination.

Dans un marché de l'emploi extrêmement compétitif, au Maroc comme à l'international, attirer et fidéliser les talents est un enjeu stratégique pour accompagner la croissance et le développement du Groupe. BANK OF AFRICA déploie ainsi une politique de recrutement ciblé, conçue pour attirer et intégrer les talents de demain dans ses différents métiers. Ce processus de recrutement s'appuie sur des critères transparents, en totale conformité avec les réglementations en vigueur et les meilleures pratiques. Il garantit l'égalité des chances et proscriit toute discrimination liée à des facteurs économiques ou sociodémographiques, tels que l'âge ou le genre.

Au-delà du recrutement, l'intégration des nouveaux collaborateurs est un axe clé de la politique RH du Groupe. Pour instaurer une relation de confiance et favoriser leur engagement, BANK OF AFRICA a mis en place un parcours d'intégration structuré, fondé sur ses valeurs et sa culture d'entreprise. Cette immersion permet aux nouvelles recrues de s'approprier la culture, les valeurs et les processus du Groupe, créant ainsi les conditions d'une collaboration durable et épanouissante. Consciente du rôle essentiel qu'elle joue dans l'insertion professionnelle, BANK OF AFRICA soutient l'emploi des jeunes diplômés en facilitant leur accès au marché du travail et en proposant des opportunités d'apprentissage aux étudiants. Chaque année, plus de 900 stagiaires issus d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts de formation et d'universités, tant au niveau national qu'international, sont accueillis au sein de l'entreprise.

La stratégie de Diversité et Inclusion de BANK OF AFRICA est une démarche globale qui repose sur le déploiement d'une culture inclusive et sur le respect et l'acceptation des différences. Elle traduit également la volonté du Groupe de valoriser le capital humain dans toute sa diversité, à travers tous les pays d'implantation. En cohérence avec ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), le Groupe a adhéré aux Women's Empowerment Principles (WEPs) et signé la Charte de la Diversité de Genre de We4She, affirmant ainsi sa volonté de promouvoir l'égalité des genres.

En 2024, pour renforcer cet engagement, BANK OF AFRICA a déployé la « Charte de la Diversité & inclusion » qui est basée sur 6 engagements clairs :

1. Lutter contre toute forme de discrimination
2. Favoriser l'inclusion au sein du Groupe
3. Soutenir des solutions bancaires / financières sensibles à la Diversité & Inclusion
4. Former et sensibiliser les collaborateurs, les partenaires et les fournisseurs à la Diversité & Inclusion
5. Communiquer sur la Diversité & Inclusion en interne et en externe
6. Piloter et remonter les reportings Diversité & Inclusion aux instances de gouvernance du Groupe.

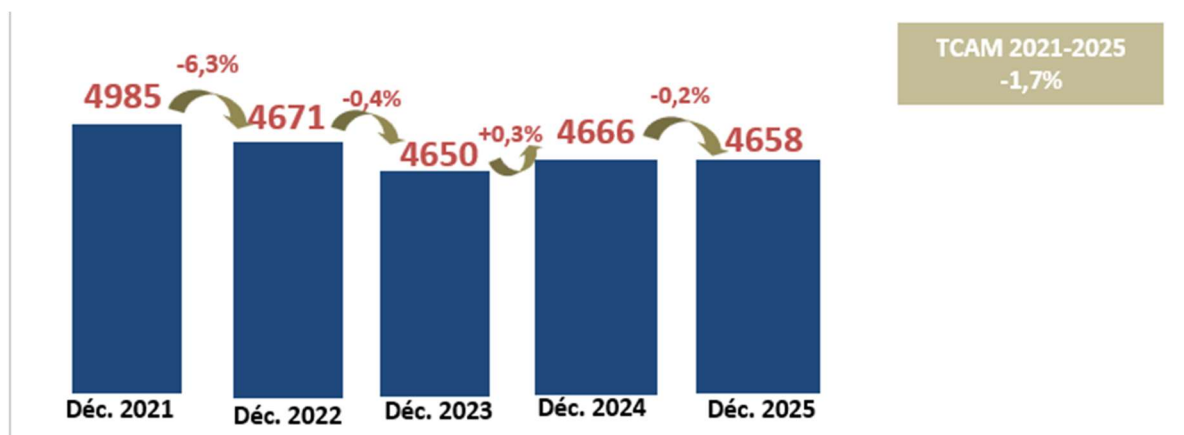
7. Effectif

La politique de recrutement adoptée par BANK OF AFRICA s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement des Ressources Humaines de la Banque. Les priorités portent sur l'anticipation des besoins et l'accompagnement du réseau en termes de Ressources Humaines.

1) Evolution récente des effectifs de la banque

L'effectif de Bank Of Africa au Maroc a atteint 4 658 collaborateurs au 31 Décembre 2025, en quasi-stagnation par rapport à la même période en 2024 (-0,2%).

Evolution des Effectifs au 31 Décembre 2025

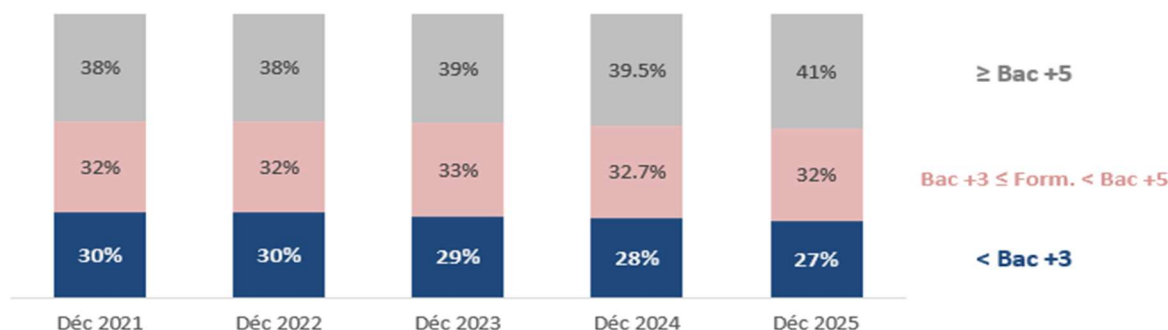


2) Structure de l'effectif par niveau de qualification

Au terme de l'année 2025, l'effectif féminin (s'établissant à 2105 ETP au 31 Décembre 2025) représente 45,2% de l'effectif global de la Banque, enregistrant une évolution de 1,2% par rapport au 31 Décembre 2024.

En termes de qualification, le profil des collaborateurs au niveau de la Banque avec 73% des collaborateurs dotés d'une formation de niveau supérieur à Bac+3 en légère hausse par rapport au 31 décembre 2024.

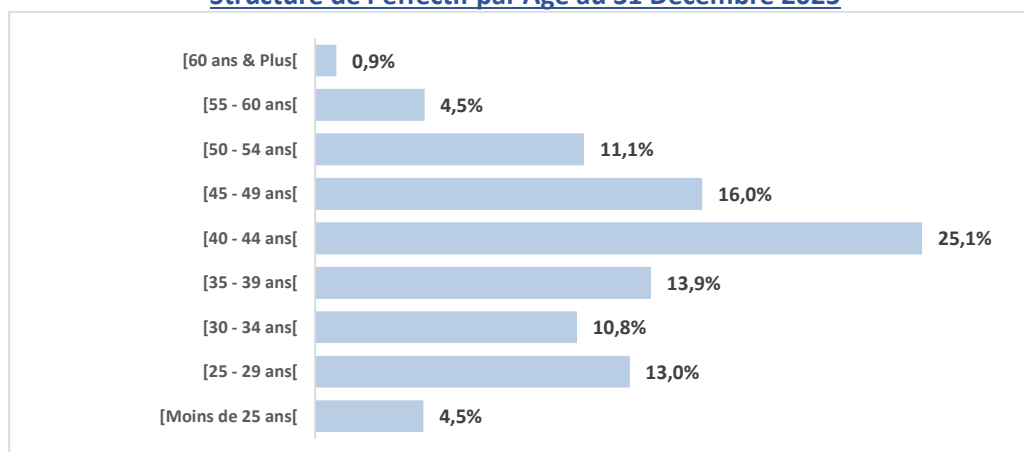
Structure de l'effectif au 31 Décembre 2025



Source : BANK Of Africa

Par ailleurs, 28,4% des collaborateurs de la Banque est âgé de moins de 35 ans au 31 Décembre 2025.

Structure de l'effectif par Age au 31 Décembre 2025



Source : BANK Of Africa

Le Turnover annuel s'établit à 9% au 31 Décembre 2025 contre 8,5% au 31 Décembre 2024. Les principaux motifs de départ sont :

- Les démissions avec un poids de 58,8% (contre 63,8 % au 31 Décembre 2024) ;
- Les retraites représentant 18,4% contre 14,6% au 31 Décembre 2024 (dont 9,8% de départs en retraites anticipées – 6,8% en 2024) ;
- Les autres motifs de départ (23% contre 22% en 2024), notamment, les révocations, les stages non concluants, les fins de contrat, les abandons de poste, les décès, les invalidités.

3) Répartition par branche d'activité

	2023	2024	2025
Siège	1 273	1 309	1 296
Réseau	3 377	3 357	3 362
Total	4 650	4 666	4 658

Source : BANK Of Africa

4) Répartition par nature du contrat de travail (CDI, CDD)

	2023	2024	2025
CDI	4 368	4 266	4 433
CDD	282	400	225
Total	4650	4666	4658

Source : BANK Of Africa

5) Répartition par catégorie (Direction, cadres, employés, Hors classe)

	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
Hors Classe	168	293	319	203	364	232
Cadres	1356	1775	1781	1374	1722	1396
Gradés	380	521	430	332	392	358
Employés	74	83	92	135	75	119
Total	2672	1978	2622	2044	2553	2105

Source : BANK Of Africa

6) Répartition par ancienneté

	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
Moins 5 ans	288	343	367	479	388	587
De 5 à 9 ans	463	444	364	351	244	236
De 10 à 14 ans	290	224	227	224	266	269
De 15 à 19 ans	1025	625	972	517	886	494
De 20 à 24 ans	285	205	334	292	384	327
De 25 à 29 ans	152	93	194	132	231	150
De 30 à 34 ans	144	38	139	43	113	29
De 35 à 39 ans	25	6	22	6	38	13
Supérieur à 40 ans	-	-	3	-	3	-
Total	2672	1978	2622	2044	2553	2105

Source : BANK Of Africa

7) Nombre de recrutements par exercice

	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
Hors Classe	1	-	2	-	1	1
Cadres	82	120	119	143	110	152
Gradés	2	13	-	4	3	4
Employés	74	71	52	88	54	88
Total	159	204	173	235	168	245

Source : BANK Of Africa

8) Licenciements par exercice

	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
Hors Classe		1	-	-	1	
Cadres	11	2	6	3	11	3
Gradés	6	2	5	1	5	
Employés			-	-		
Total	17	5	11	4	17	3

Source : BANK Of Africa

9) Démissions par catégorie

	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
Hors Classe		2	2		3	1
Cadres	85	86	87	95	90	70
Gradés	41	25	28	19	30	26
Employés	5	7	13	8	11	16
Total	131	120	130	122	134	113

Source : BANK Of Africa

10) Autres indicateurs

	2023	2024	2025
Représentants du personnel	159	159	159
Jours de grève	0	0	0
Intérimaire	241	222	246
Accidents de travail	30	26	35

Source : BANK Of Africa

8. Politique sociale

Notons qu'au terme de l'exercice 2025, 330 nouveaux dossiers de prêts au logement ont été débloqués pour un montant global de 198 Millions de DHS, soit un total de 3104 bénéficiaires (dossiers prêts logements en cours) correspondant à une enveloppe globale de plus de 2 Milliards de DHS. Les prêts à court terme représentent, quant à eux, durant la même période un montant de 309 Millions de DHS débloqués en faveur de 993 salariés.

9. Actionnariat salarié

BANK OF AFRICA a ouvert son capital à ses salariés depuis février 2003 à travers une première OPV dédiée, suivie d'une seconde opération en mai 2005, puis d'une augmentation de capital en décembre 2010. Ces opérations ont porté respectivement sur 750 000 actions, soit 4,72% du capital, 628 841 titres, soit 3,96% du capital, et 2 500 000 actions, soit 1,5% du capital, pour des montants globaux respectifs de MAD 300 millions, MAD 330,1 millions et MAD 500 millions. À travers ces offres, la Banque a permis à ses collaborateurs de développer une épargne salariale supplémentaire.

Au 31 décembre 2025, le reliquat des actions détenues par le personnel de BANK OF AFRICA s'établit à 2 182 366 actions, soit 0,99% du capital de BANK OF AFRICA S.A.

Intéressement et participation du personnel

- **Plans d'actionnariats passés :**

Un plan d'actionnariat a été réalisé 3 fois dans le cadre de deux opérations de cession réservées aux salariés opérées en 2003 et 2005 et à travers une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BANK OF AFRICA opérée en décembre 2010.

L'opération de cession réservée aux salariés lancée en 2003, portait sur 750 000 actions, soit 4,72% du capital. Le prix unitaire d'acquisition de cette opération a été fixé à MAD 400 par action. L'acquisition des titres, réservée exclusivement aux membres titulaires du personnel du Groupe BANK OF AFRICA, a été financée facultativement par un prêt dont le taux d'intérêt est de 3,375%.

En 2005, une nouvelle opération de cession a été initiée au profit exclusif des membres du personnel. Cette Offre a porté sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, soit 3,96% du capital au prix unitaire de MAD 525. Elle a été assortie d'un prix minimum de revente desdites actions à MAD 525 outre la possibilité de financement des titres acquis par crédit bancaire au taux préférentiel TTC de 2,91%.

Les deux OPV de 2003 et 2005 ont été liquidées entre 2007 et 2009, permettant aux salariés de réaliser des plus-values substantielles.

En décembre 2010, l'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant de 500 millions de dirhams prime d'émission comprise, correspondant à 2 500 000 actions BMCE a été réalisée au prix de 200 dirhams par action. Les actions acquises dans le cadre de ce programme ont été financées par prêt au taux annuel de 2,5%, la durée initiale remboursement de 4 ans a été allongée.

10. Réseau de distribution

Tableau 23 : Evolution du réseau global de distribution sur la période 2023-2025

	2023	2024	2025
Guichets permanents	656	638	600
DAB et GAB	816	866	850
Succursales et agences à l'étranger	24	22	22
Bureaux de représentation à l'étranger	6	6	6

Source : BANK OF AFRICA

A fin 2025, la Banque dispose de 600 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 850 distributeurs automatiques de billets.

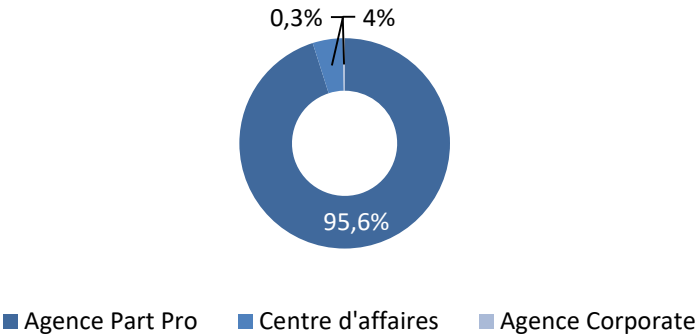
Parmi les autres canaux de distribution l'on trouve également « Caravane Salaf ». Il s'agit d'un réseau de banques mobiles qui visitent périodiquement et régulièrement les zones sous-bancarisées au Maroc et offrent aux clients l'accès à tous les produits et services disponibles en agence.

Les clients de la Banque peuvent également accéder à leurs comptes et effectuer certaines opérations à travers BMCE Direct, l'Agence Directe, DabaPay et BMCE Business Online, les plateformes en ligne des services bancaires.

	2023	2024	2025
Agences Part/Pro	619	604	571
Centre d'affaires	30	26	24
Agences Corporate	2	2	2
Réseau de distribution	651	632	597

Source : BANK OF AFRICA

Composition du réseau de BANK OF AFRICA à fin 2025



Source : BANK OF AFRICA

Ouvertures et fermetures d'agences sur la période 2022- 2024 :

Tableau 24 : Ouverture et fermetures d'agences de 2023 à 2025

	2023	2024	2025
Nombre d'ouvertures	1	1	0
Nombre de fermetures	28	19	36

Source : BANK OF AFRICA –

Le redimensionnement du réseau par la fermeture et la fusion des agences entamé depuis 2020 a été orientée par une révision du modèle de distribution (accélération de la digitalisation) et par la volonté stratégique d'optimisation du réseau physique des agences tout en améliorant la qualité du service client. Ce redimensionnement du réseau permettrait au-delà de ces aspects, la rationalisation du cost-to-serve- et le pilotage des coûts des agences dans un contexte de rationalisation des charges parallèlement à la poursuite des efforts d'investissement en matière de digitalisation.

XVIII. Stratégie d'investissement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, les investissements déployés par BANK OF AFRICA se profilent comme suit :

Tableau 25 : Investissements réalisés de 2023 à fin 2025 hors investissements financiers (en KMAD)

Immobilisations incorporelles et corporelles	2023	2024	var	2025	var
Immobilisations incorporelles	515 809	630 245	22,19%	545 785	-13.40%
Droit au bail	-	1 000	-	-	-100%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	515 809	629 245	21,99%	545 785	-13.26%
Immobilisations corporelles	260 980	228 555	-12,42%	673 590	194.72%
Immeubles d'exploitation	82 442	11 173	-86,45%	345 945	2996.15%
Terrain d'exploitation	4 036	-	-100,00%	2 521	100%
Immeubles d'exploitation - Bureaux	78 406	11 173	-85,75%	343 424	2973.59%
Mobilier et matériel d'exploitation	111 631	125 597	12,51%	225 036	79.17%
Mobilier de bureau d'exploitation	53 621	66 724	24,44%	93 333	39.88%
Matériel de bureau d'exploitation	1 745	3 288	88,43%	5 936	80.54%
Matériel informatique	55 219	54 217	-1,82%	121 080	123.33%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	125	1 058	744.50%	3 612	241.56%
Autres matériel d'exploitation	921	310	-66,33%	1 074	246.46%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	55 247	74 919	35,61%	90 414	20.68%

Immobilisation corporelles hors exploitation	11 660	16 865	44,64%	12 196	-27.69%
Terrain hors exploitation	-	470	100,00%	198	-57.96%
Dont Dations et vente à réméré	-				
Immeubles hors exploitation	-	1883	100,00%	790	-58.04%
Dont Dations et vente à réméré	-				
Mobilier et matériel hors exploitation	2 942	2 507	-14,78%	2 524	0.69%
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	8 718	12 005	37,71%	8 684	-27.66%
Montant des acquisitions au cours de l'exercice	776 789	858 800	+10,56%	1 219 375	+41.99%

Source : BANK Of Africa - Comptes sociaux- Etats B9-

Au terme de l'année 2024, les investissements réalisés augmentent de +10,56% à M MAD 858,8 en raison principalement d'une hausse de +22,19% des immobilisations incorporelles à M MAD 630,2 et d'une progression de +35,61% des autres immobilisations corporelles d'exploitation à M MAD 74,9. Les investissements portant sur le mobilier et matériel d'exploitation augmentent, quant à eux, de +12,51% à M MAD 125,6 au moment où ceux portant sur les immobilisations corporelles hors exploitation progressent de +44,64% à M MAD 16,9. Cette évolution est toutefois atténuée par la baisse de -12,42% des investissements sur les immeubles d'exploitation à M MAD 228,6.

A fin 2025, les investissements réalisés augmentent de +42% à M MAD 1 219,4 en raison principalement d'une hausse de +194,7% des immobilisations corporelles à M MAD 673,6, principalement les immeubles d'exploitation-Bureaux. Pour leur part, les immobilisations incorporelles reculent de -13,4% à M MAD 545,8.

XIX. Politique d'investissement

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2023 se présentent comme suit :

- IT International Service : Sortie de la société du portefeuille de participations pour un montant de 300 KMAD suite à la clôture des opérations de liquidation.
- IT International Service : Annulation des CCA pour 52,5 MMAD suite à la clôture des démarches de liquidation. Ce montant était totalement couvert par une provision constituée en 2020.
- Damane Cash : Règlement du complément de prix d'acquisition pour 4 MMAD.
- Bank Al Karam : Libération d'un montant de 70 MMAD dans le cadre d'une augmentation du capital.
- Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur « BMICE »: Libération d'un montant total de 30,4 MMAD (3 MUSD).
- O TOWER : Octroi d'une avance en CCA d'un montant de 599 MMAD et conversion par BANK OF AFRICA de 971 MMAD de CCA en capital (dont 371 MMAD de CCA octroyé en 2022).

- Conseil Ingénierie et développement : Cession de la totalité des titres à 90 MMAD.
- Amethis II : Libération d'un montant total de 1013 KEUR et perception d'un remboursement de capital de 763 KEUR, entraînant une hausse nette de la VBH de 250 KEUR (3 MMAD).
- FIRO : Libération d'un montant de 2,7 MMAD.
- Maroc Numeric Fund II : Libération d'un montant de 2 MMAD.
- Azur Fund : Libération d'un montant de 1,8 MMAD.
- Capital Croissance : Libération de la quote-part de souscription d'un montant de 1,5 MMAD.
- EmergingTech Ventures Fund I : Libération d'un montant de 1,1 MMAD.
- Amethis Finance Luxembourg : Perception de remboursements de capital pour 11,9 MMAD (1,1 MEUR).
- CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY: Octroi d'une avance en CCA d'un montant de 17,5 MMAD.
- BAB CONSORTIUM : Libération d'une avance en CCA d'un montant de 31,4 MMAD et perception d'un remboursement de CCA pour un montant de 35 MMAD.
- Immobilières : Dotations en fonds sous forme d'avances CCA, en faveur de certaines foncières pour un total de 2,9 MMAD.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
IT International Service	Sortie du portefeuille de participations	0,3 MMAD
IT International Service	Annulation des CCA suite à la clôture des démarches de liquidation	52,5 MMAD
Damane Cash	Règlement du complément	4 MMAD
Bank Al Karam	Libération de capital	70 MMAD
BMICE	Libération de capital	30,4 MMAD
O Tower	Octroi d'une avance CCA	599 MMAD
O Tower	Conversion de CCA en capital	971 MMAD
Conseil Ingénierie et développement	Cession	90 MMAD
Amethis II	Libération et remboursement de capital	3 MMAD
FIRO	Libération de capital	2,7 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	2 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	1,8 MMAD
Capital Croissance	Libération de capital	1,5 MMAD
EmergingTech Ventures Fund I	Libération de capital	1,1 MMAD
Amethis Finance Luxembourg	Remboursement de capital	11,9 MMAD

CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Octroi d'une avance CCA	17,5 MMAD
BAB CONSORTIUM	Octroi d'une avance CCA et remboursement de CCA	3,6 MMAD
Immobilières	Octroi d'avances CCA	2,9 MMAD

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2024 se présentent comme suit :

- Africa Morocco Links «AML»: Cession de la totalité des titres pour 307 MMAD (VBH 235 MMAD et impact P&L brut de 85 MMAD).
- BOA Congo (ex LCB Bank): Rétrocession de 17 360 actions souscrites à titre réductible pour 265 KEUR (soit 2,8 MMAD, impact P&L nul).
- O Tower: Augmentation de capital par conversion des CCA, la quote part de BOA s'élève à 710 MMAD.
- Bank of Palestine: Prise de participation à hauteur de 1,2% pour un montant de 51 MMAD.
- Bank Al Karam: Augmentation de capital de 30 MMAD, souscrite et libérée en totalité par BANK OF AFRICA.
- Amethis III: Souscription à hauteur de 5 MEUR dont 0,9 MEUR (soit 9,9 MMAD) libéré.
- Maroc Numeric Fund II: Libération d'un montant de 4 MMAD.
- Azur Fund: Libération d'un montant de 2,5 MMAD.
- Emerging Tech Ventures Fund I: Libération d'un montant total de 2,3 MMAD.
- Africa 50 Infrastructure Fund I: Engagement à hauteur de 2,5 MUSD, soit 1,12% du capital, dont 96 KUSD (970 KMAD) libéré.
- Capital Croissance: Libération d'un montant de 0,9 MMAD.
- Amethis II: Hausse nette de 61 KEUR (soit une contre-valeur de 0,6 MMAD) suite à l'effet combiné de la libération de 105 KEUR et des remboursements d'un montant total de 44 KEUR.
- Radio Méditerranée Internationale: cession de la totalité des actions pour 136,9 MMAD (VBH: 70,8 MMAD et impact P&L brut de 66 MMAD).
- Amethis Finance Luxembourg: Remboursement de capital de l'ordre de 728 KEUR (équivalent à 6 MMAD)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
Africa Morocco Links «AML»	Cession	307 MMAD
BOA Congo (ex LCB Bank)	Rétrocession	2,8 MMAD
O Tower	Augmentation de capital	710 MMAD
Bank of Palestine	Prise de participation	51 MMAD
Bank Al Karam	Augmentation de capital	30 MMAD
Amethis III	Souscription	9,9 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	4 MMAD
Azur Fund	Libération de capital	2,5 MMAD
Emerging Tech Ventures Fund I	Libération de capital	2,3 MMAD
Africa 50 Infrastructure Fund I	Engagement	970 KMAD
Capital Croissance	Libération de capital	0,9 MMAD
Amethis II	Libération de capital + remboursements	0,6 MMAD
Radio Méditerranée Internationale	Cession	136,9 MMAD
Amethis Finance Luxembourg	Remboursement de capital	6 MMAD

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2025 se présentent comme suit :

- O Tower : Conversion par BANK OF AFRICA des avances CCA à hauteur 489 MMAD en capital.
- Bank Al Karam : Libération d'un montant de 50 MMAD dans le cadre d'une augmentation de capital.
- Amethis III : Libération de la quote-part de souscription d'un montant total de 1,2 MEUR (13,1 MMAD) et réception d'un montant de 148 KEUR (1,6 MMAD) au titre d'intérêts d'égalisation.
- Capital Croissance : Libération d'un montant de 8,7 MMAD.
- Chambre de Compensation du Maroc : Prise de participation de 7,4% du capital social pour un montant de 7,4 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération d'un montant de 4,5 MMAD.
- Africa50 Infrastructure Fund I : Libération d'un montant total de 421 KUSD (3,9 MMAD) correspondant à la quote-part de BANK OF AFRICA.
- Maroc Numeric Fund II : Libération d'un montant de 2 MMAD.
- EmergingTech Ventures Fund I : Libération d'un montant de 0,4 MMAD.
- Ennasr Christina : Libération d'un montant de 290 KMAD dans le cadre de l'augmentation de capital de la société.
- BOA Zurich : Création de la participation BOA Zurich en suisse au capital de 20 KCHF (0,2 MMAD)
- BOA Congo : Reclassement de la participation au sein de la holding et filiale BOA Group (105,1 MMAD).
- Proparco : Cession partielle en faveur de l'AFD pour un prix global de 68,2 MMAD ;

- Amethis II : Réception de remboursements de capital d'un montant total de 1 MEUR (11,3 MMAD).
- Amethis Finance Luxembourg : Réception de remboursements de capital de l'ordre de 187 KEUR (2,1 MMAD).
- Mutandis Automobile SCA : Cession partielle pour 2,7 MMAD et souscription à l'augmentation de capital de la société pour un montant de 2 MMAD.
- Immobilières : Octroi d'avances CCA en faveur de certaines foncières pour un montant total de 2,3 MMAD et perception de remboursements des avances CCA de 108,2 MMAD.
- Damane Cash : Remboursement total de l'avance en CCA de 2,5 MMAD.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
O Tower	Conversion de CCA en capital	489 MMAD
Bank Al Karam	Libération de capital	50 MMAD
Amethis III	Libération de capital et distribution perçue	11,5 MMAD
Capital Croissance	Libération de capital	8,7 MMAD
Chambre de Compensation du Maroc	Souscription au capital	7,4 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	4,5 MMAD
Africa50 Infrastructure Fund I	Libération de capital	3,9 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	2 MMAD
EmergingTech Ventures Fund I	Libération de capital	0,4 MMAD
Ennasr Christina	Libération de capital	0,3 MMAD
BOA Zurich	Création d'une nouvelle participation	0,2 MMAD
BOA Congo	Reclassement au sein de la holding BOA Group	105,1 MMAD
Proparco	Cession d'une part d'actions	68,2 MMAD
Amethis II	Remboursement de capital	11,3 MMAD
Amethis Finance Luxembourg	Remboursement de capital	2,1 MMAD
Mutandis Automobile SCA	Cession d'une part d'actions	2,7 MMAD
Mutandis Automobile SCA	Souscription à l'augmentation de capital	2 MMAD
Immobilières	Octroi d'avances CCA	2,3 MMAD
Immobilières	Remboursement des avances CCA	108,2 MMAD
Damane Cash	Remboursement total de l'avance en CCA	2,5 MMAD

Le budget d'investissement informatique de la Banque enregistre une croissance permettant ainsi la poursuite de la transformation digitale, la sécurisation du Système d'Information et l'évolution de l'ensemble des domaines fonctionnels. La moitié du budget est affecté aux projets de développement métiers (consolidation et intégration des fonctions régaliennes et refonte des processus majeurs) et l'autre moitié est consacré à la transformation digitale, cyber-sécurité et modernisation de l'infrastructure technique.

Politique de partenariat ou de joint-venture établie avec d'autres opérateurs du secteur

- Octroi par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, en mai 2025, des lignes de crédit GEFF III /MidGEFF d'un montant total de 70 millions d'euros en faveur de BANK OF AFRICA, visant à soutenir les projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Conclusion d'un accord stratégique avec le groupe chinois Jiangxi Geo-engineering Investment Group, en mai 2025, s'inscrivant dans une dynamique d'investissement à vocation structurante, et confortant le rôle de BANK OF AFRICA en tant que passerelle entre l'Afrique et l'Asie.
- Partenariat conclu entre BANK OF AFRICA et « Morocco's 40 under 40 », dans le but de valoriser les compétences de la diaspora marocaine et de promouvoir les opportunités au Maroc et en Afrique, en ligne avec les Hautes Orientations Royales visant le renforcement du lien entre les Marocains du Monde et leur pays d'origine.
- Conclusion d'une convention de cofinancement d'un montant de 609,8 millions d'Euros entre BOA Sénégal et le Conseil Mondial des Investissements et des Affaires pour l'Afrique - CMIA - visant à financer les PME et PMI et favoriser le développement économique.
- Partenariat conclu entre BANK OF AFRICA et « Morocco's 40 under 40 », dans le but de valoriser les compétences de la diaspora marocaine et de promouvoir les opportunités au Maroc et en Afrique, en ligne avec les Hautes Orientations Royales visant le renforcement du lien entre les Marocains du Monde et leur pays d'origine.
- Signature par BOA Bénin et BOA Madagascar d'accords de garantie avec la Banque Africaine de Développement, portant respectivement sur 15 millions d'euros pour le renforcement du financement du commerce et le soutien aux entreprises béninoises, et 25 millions de dollars pour stimuler l'industrialisation et la sécurité alimentaire à Madagascar
- Signature d'une série de partenariats stratégiques par la filiale du Groupe BANK OF AFRICA, Damane Cash, avec Orange Maroc, Mastercard, Express Relais et une multitude d'acteurs Fintech, afin d'élargir l'accès aux services de paiement via l'interopérabilité des réseaux et le développement d'une offre plus inclusive et accessible, alliant la forte implantation nationale de Damane Cash et l'expertise de ces partenaires stratégiques. L'étroite collaboration avec les opérateurs Fintech favorise également l'inclusion financière, soutient la transition numérique et améliore l'expérience client e-commerce au Maroc.
- Conclusion d'un accord stratégique avec le groupe chinois Jiangxi Geo-engineering Investment Group, dans une dynamique d'investissement à vocation structurante, rappelant le rôle clé de BANK OF AFRICA en tant que passerelle entre l'Afrique et l'Asie.
- Conclusion de deux partenariats clés entre BANK OF AFRICA et Taptap Send, solution de transfert d'argent gratuite alliant rapidité, accessibilité et optimisation des coûts au service des Marocains du Monde, et entre BANK OF AFRICA, Visa et Brahim Diaz, égérie de la marque, à l'occasion de la « TotalEnergies CAF CAN 2025 », marqué par le lancement de deux cartes Collector visant à offrir aux supporters une expérience incontournable.

XX. Moyens informatiques et organisation

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de transformation en matière de Digital, Data et Sécurité Informatique, réalisant des progrès remarquables sur l'intégralité des chantiers structurants.00

En effet, un programme de transformation digitale et data d'envergure est mis en œuvre avec une organisation agile. Ce programme a conduit à des réalisations majeures, en ligne avec la trajectoire définie sur les différents chantiers en 2025 et ce, dans l'ambition de faire du Digital et de la Data des vecteurs de création de valeur, d'opportunités commerciales et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Ce programme vise à (i) améliorer l'expérience client sur l'ensemble des canaux de la Banque tout en développant de nouvelles sources de revenus (ii) utiliser la Data afin d'améliorer la prise de décision, d'optimiser les processus opérationnels et mieux anticiper les besoins des clients (iii) digitaliser les processus métiers front to back afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et (iv) positionner BANK OF AFRICA comme l'acteur de référence dans le digital et les innovations.

DYNAMIQUE SOUTENUE DES PROJETS DIGITAUX EN FAVEUR DE L'EXPÉRIENCE CLIENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRATÉGIQUES ET DES MÉTIERS DE LA BANQUE

En 2025, la banque a intensifié la digitalisation de l'expérience client en enrichissant ses principales plateformes digitales avec le déploiement de nouvelles fonctionnalités sur (BMCE Direct, Business Online, Supply Chain Finance, Hub Digital) et en intégrant l'IA générative via la nouvelle version du chatbot KODI. L'année a été marquée par l'élargissement des parcours de souscription en ligne, le développement de l'Open Banking et l'exploration de la blockchain.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DATA ET SOUTIEN CONFIRMÉ AUX MÉTIERS

La valorisation des données, leur fiabilité et leur exploitation au service des métiers confirment l'engagement de la Banque à positionner le Digital et la Data en tant que leviers stratégiques au service de ses ambitions. En témoigne le taux d'équipement de la Banque à Distance atteignant près de 72 % en 2025, confirmant ainsi la montée en puissance de l'adoption des plateformes digitales par la clientèle Particuliers & Professionnels. Les parcours entièrement digitalisés, pour leur part, notamment via l'Agence Directe, poursuivent leur progression et contribuent à l'augmentation de la part des productions réalisées via des canaux digitaux.

Enfin, la sécurité des données reste une priorité absolue, comme l'illustre le maintien continu de la certification PCI DSS v4.0.1.

L'exercice 2025 a été marquée par l'enrichissement de l'offre monétique, l'élargissement du catalogue de produits et l'amélioration des parcours clients. Ainsi, les principales réalisations incluent (i) l'activation du paiement sans contact sur GAB (ii) le lancement d'offres ciblées (PRO/TPE, MRE, CAN, Entreprise) (iii) le déploiement des transactions Mass Transit sur Casa Tram et (iv) l'enrichissement du catalogue INDIGO.

PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2023-2025

I. Informations financières consolidées entre 2023 et 2025

Tableau 26 : Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2023 et 2025

K MAD	2023	2024	2025	TCAM
PNB	16 952 830	18 716 574	20 338 747	9,53%
RBE	8 153 185	10 026 536	11 033 238	16,33%
Coût du risque	2 758 286	3 177 600	3 287 621	9,17%
RNPG	2 662 160	3 427 420	3 813 552	19,69%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de BANK OF AFRICA sur la période 2023-2025 fait ressortir :

- ✓ Une amélioration de +9,53% du PNB sur la période en revue à près de MAD 20,3 milliards tirée principalement par une croissance annuelle moyenne de +7,26% de la marge d'intérêt et de +5,58% de la marge sur commissions ;
- ✓ Une progression de +16,33% du RBE entre 2023 et 2025 atteignant MAD 11 milliards, soutenue notamment par la bonne performance du PNB sur la période ;
- ✓ Une augmentation de +9,17% du coût du risque à MAD 3,3 milliards sur la période 2023-2025 ;
- ✓ Et, un TCAM de +19,69% du RNPG pour s'établir à MAD 3 813,6 millions sur la même période.

Tableau 27 : Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2023 et 2025

K MAD	2023	2024	2025	TCAM
Crédits à la clientèle	212 196 303	225 617 043	230 849 356	4,30%
Dépôts de la clientèle	238 681 080	257 627 725	275 841 273	7,50%
Total Bilan	388 184 512	423 278 818	437 677 787	6,18%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels de BANK OF AFRICA sur la période 2023-2025 fait ressortir :

- ✓ Une hausse de +4,30% des crédits à la clientèle sur la période à MAD 230,8 milliards tirée notamment par une augmentation de +5,22% des prêts consentis à la clientèle et de +3,66% des comptes ordinaires débiteurs ;
- ✓ Une progression de +7,50% des dépôts de la clientèle à MAD 275,8 milliards en raison d'une amélioration de +11,40% des comptes ordinaires créditeurs et de +3,51% des comptes d'épargne à taux administré ;
- ✓ Et, un TCAM de +6,18% du total bilan à MAD 437,7 milliards sur la même période.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 40.426.437, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.514.079.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2025, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets ; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Au 31 décembre 2025, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 252.736 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 21.886. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2025 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	
Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2025, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité

de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes

responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO

Faïçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 36.814.698, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.976.106.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 245.569; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 19.952. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2024 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	
Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2024, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 33.893.817, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.078.509.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées

dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 230.878; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 18.682.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	
Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2023, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient

sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 36.436.887 dont un bénéfice net de KMAD 2.170.762.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2025, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le

contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2025, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 165.416 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 10.851. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i)	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles. Evaluation des titres de participation Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 14.014. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice. La valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation. Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté à : Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : - Examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société.
---	---

Actifs immobiliers hors exploitation acquis par voie de dation en paiement ou de vente à réméré Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », la banque dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation acquis par voie de dation en paiement ou de vente à réméré pour un montant net de provisions de 3,2 Milliards de dirhams au 31 décembre 2025. L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins value latente identifiée. L'estimation des provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement et de vente à réméré dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : - Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; - Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; - Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; - Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; - Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; - Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ; - Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO

Faïçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 35.408.147 dont un bénéfice net de KMAD 1.886.195.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 159.284 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 9.141. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 34.364.505 dont un bénéfice net de KMAD 1.564.873.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de : - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 145.048 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 8.383. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, tel que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que BANK OF AFRICA S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2023, à :

- L'acquisition de 44% du capital social de BANK AL KARAM permettant ainsi de porter la participation de BANK OF AFRICA à 100% ;
- La prise de participation dans le fonds d'investissement "CAPITAL CROISSANCE" pour une valeur inscrite au bilan de la banque au 31 décembre 2023 pour 1.485.000 dirhams.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

II. Présentation des comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 28 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2023

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
	Services Back-Office			
OPERATION GLOBAL SERVICE	Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office	100,00%	100,00%	I.G.
	Bancaire			

FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BOA EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

1. Variations du périmètre de consolidation sur la période 2023- 2025 :

En 2023, le périmètre du groupe BMCE est resté globalement inchangé, à l'exception du changement de méthode de consolidation pour Bank al Karam, détenue à 100% au 31 décembre 2023.

En 2024, le périmètre de consolidation du Groupe demeure globalement stable, à l'exception de la sortie du périmètre d'AML suite à une opération de cession.

En 2025, le périmètre de consolidation du Groupe demeure globalement stable par rapport à 2024. Les ajustements observés relèvent principalement de changements de dénomination et de présentation, notamment BOA UK, correspondant à la nouvelle dénomination de BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING, sans impact sur le périmètre de consolidation. Par ailleurs, BOA Congo, anciennement LCB Bank, est identifiée dans le périmètre 2025, étant précisé que BANK OF AFRICA S.A. est demeurée actionnaire de LCB Bank jusqu'à la cession effective de cette filiale en juin 2025. Les sociétés mises en équivalence restent inchangées et regroupent BDM, EULER HERMES ACMAR et EURAFRIC INFORMATION.

2. Contribution des filiales au PNB et RNPG (en milliers de dirhams) :

K MAD	Capital social (en K MAD)			% Contrôle			Méthode de conso	Contribution au PNB Consolidé IFRS (K MAD)			Contribution au RNPG IFRS		
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025		31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
BANK OF AFRICA	2 125 656	2 157 863	2 202 819	100%	100%	100%	IG	6 389	7 938	8 939	851	1 387	1 607
Maroc Factoring	45 000	45 000	45 000	100%	100%	100%	IG	11	11	16	4	4	5
Salafin	312 412	312 412	312 412	61,96%	61,96%	61,96%	IG	308	287	288	56	55	55
Maghrebail	138 418	138 418	138 418	52,47%	52,47%	52,47%	IG	288	400	493	48	90	97
BMCE Euroservices	K € 4 831	K € 4 831	K € 4 831	100%	100%	100%	IG	26	21	37	18	3	9
BMCE Capital	100 000	100 000	100 000	100%	100%	100%	IG	220	252	370	33	34	47
BMCE Capital Bourse	10 000	10 000	10 000	100%	100%	100%	IG	19	31	62	-	1	7
BMCE Capital Gestion	25 000	25 000	25 000	100%	100%	100%	IG	150	174	240	57	62	85
BOA Group SA	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	72,41%	72,41%	72,41%	IG	8 321	8 426	9 144	1 432	1 463	1 622
*Dont BOA UGANDA	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	92,24%	92,24%	92,24%	IG	302	644	317	49	185	61
BOA UK	K £ 102 173	K £ 102 173	K £ 102 173	100%	100%	100%	IG	173	141	170	-	147	12
BOA EUROPE	K € 40 635	K € 40 635	K € 40 635	100%	100%	100%	IG	425	401	318	193	190	140
LOCASOM	83 043	83 043	83 043	100%	100%	100%	IG	252	205	196	26	42	16
RM EXPERTS	20 000	20 000	20 000	100%	100%	100%	IG	-	0	1	14	1	-
BANK AL KARAM	520 000	550 000	600 000	100%	100%	100%	IG	13	19	51	-	31	-
EURAFRIC	10 000	10 000	10 000	41%	41%	41%	MEE				1	1	0
ACMAR	50 000	50 000	50 000	20%	20%	20%	MEE				10	5	-
BDM	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	32,38%	32,38%	32,38%	MEE				112	96	116

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS-

3. Contribution au RNPG 2024 par filière

CONTRIBUTIONS AU RNPG					
En MMDH	Déc 24	% Str	Déc 23	% Str	Var
ACTIVITES MAROC	1,7	49%	1,1	41%	53%
BANK OF AFRICA	1,6	45%	1,1	40%	48%
FILIALES	0,1	4%	0,1	2%	156%
ACTIVITES ETRANGER	1,7	51%	1,6	60%	12%
EUROPE	0,2	6%	0,0	2%	342%
AFRIQUE	1,5	45%	1,5	57%	2%
RESULTAT NET PDG	3,4	100%	2,7	100%	29%

Au 31/12/2024, le RNPG progresse de +29% à M MAD 3 427 en raison notamment de la hausse de +53% de l'activité au Maroc à MAD 1,7 Md.

4. Contribution au RNPG 2025 par filière

CONTRIBUTIONS AU RNPG	Déc 24	% Str	Déc 25	% Str	Var
ACTIVITES MAROC	1,6	48%	1,9	50%	16%
BANK OF AFRICA	1,4	41%	1,6	42%	16%
FILIALES	0,3	8%	0,3	8%	13%
ACTIVITES ETRANGER	1,8	52%	1,9	50%	7%
EUROPE	0,2	6%	0,2	4%	-18%
AFRIQUE	1,6	46%	1,7	46%	10%
RESULTAT NET PDG	3,4	100%	3,8	100%	11%

Au terme de l'exercice 2025, le RNPG augmente de +11% à MAD 3,8 Md, porté par la progression de +16% des activités au Maroc à MAD 1,9 Md et par la hausse de +7% des activités à l'étranger à MAD 1,9 Md.

III. Principaux faits marquants l'élaboration des comptes 2025

❖ Point sur la directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des opérations d'acquisition d'actifs par voie de dation en paiement

À fin décembre 2025, la Banque a constitué un stock de provisions de près de 500 millions de dirhams, couvrant un portefeuille d'actifs immobiliers hors exploitation évalué à 4,9 milliards de dirhams. Cette provision a été déterminée sur la base des rapports d'expertise immobilière réalisés par des tiers indépendants, puis validée par les Commissaires aux Comptes. Les mêmes éléments ont été transmis à Bank Al-Maghrib dans le cadre des obligations réglementaires de reporting imposées par la banque Centrale.

❖ Point sur l'interprétation IFRIC 23

Approche :

Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle interprétation IFRIC 23 au 1er janvier 2019, en complément des dispositions de la norme IAS 12 relative à l'impôt sur les sociétés, les sociétés cotées devraient impacter leurs comptes consolidés de la valeur des risques fiscaux encourus et portant sur l'impôt sur le résultat.

Cette norme exige ainsi une identification et une estimation des risques fiscaux par entité afin de mesurer l'incertitude sur les traitements retenus au titre des périodes non prescrites. Le Groupe a ainsi établi une cartographie des risques fiscaux détaillée des filiales du Groupe.

Cas particulier du traitement des provisions sur créances en souffrance :

Dans le cadre de la gestion fiscale des dossiers des créances en souffrance, les créances concernées feront l'objet in fine de démarches contentieuses et respecteront les règles de forme nécessaires au regard de la réglementation fiscale pour rendre la provision et/ou la perte finale sur les créances irrécouvrables fiscalement déductible.

De ce fait, une différence temporaire déductible existe et devrait donner lieu à la constatation d'un impôt différé actif équivalent au montant du risque provisionné comptabilisé au niveau du passif fiscal. Ainsi, ce risque n'a pas d'impact sur les capitaux propres et l'impôt différé actif permettrait de neutraliser l'impact de la provision pour risque fiscal constaté en dettes d'impôt exigible.

L'impact sur la Situation Nette est stable à -114 MMAD, compte tenu de la prescription fiscale de 2019 et la constatation du nouveau risque fiscal au titre de 2023.

L'impact sur la Situation Nette est de -164 MMAD, avec la constatation sur le résultat net de -50 MDH liée à une réévaluation du risque fiscal au titre de 2024.

L'impact sur la Situation Nette est de -194 MMAD, avec la constatation sur le résultat net de -30 MDH liée à une réévaluation du risque fiscal au titre de 2025.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

❖ Impôt sur la cohésion sociale :

Au terme de l'exercice 2023, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 78 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale.

Au terme de l'exercice 2024, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 99,4 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale.

Au terme de l'exercice 2025, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 135,2 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale.

- ❖ **Méthodologie de calcul retenue relative à l'ajustement de la valeur éventuelle des titres et des créances des filiales subsahariennes ayant subi des ajustements dans le contexte de dévaluation de la monnaie et de la forte instabilité financière, Cf. au PV du CA du 08/12/22 :**

Le groupe applique la méthode du cours de clôture. Les comptes en devises des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie de consolidation : le Dirham et les effets de change liés à la variation de la devise de la filiale sont comptabilisés dans le compte des réserves de conversion.

IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

1. Comptes de résultats consolidés IFRS

Les comptes de résultat du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Tableau 29 : Evolution des comptes de résultat sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Intérêts et produits assimilés	19 374 050	20 367 886	5,13%	20 931 865	2,77%
Intérêts et charges assimilés	-6 924 139	-7 184 574	3,76%	-6 608 893	-8,01%
MARGE D'INTERÊT	12 449 911	13 183 312	5,89%	14 322 972	8,64%
Commissions perçues	4 679 933	4 766 379	1,85%	5 053 713	6,03%
Commissions servies	-928 406	-850 427	-8,40%	-872 118	2,55%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 751 527	3 915 952	4,38%	4 181 595	6,78%
<i>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</i>					
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	215 851	827 800	3,84x	1 010 858	22,11%
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	193 410	726 969	3,76x	833 821	14,70%
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	22 441	100 831	4,49x	177 037	75,58%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	225 460	234 465	3,99%	265 672	13,31%
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-				
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	225 460	234 465	3,99%	265 672	13,31%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>					
<i>Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Produit net des activités d'assurance</i>					
Produits des autres activités	901 376	1 091 930	21,14%	1 201 504	10,03%
Charges des autres activités	-591 295	-536 885	-9,20%	-643 854	19,92%
PRODUIT NET BANCAIRE	16 952 830	18 716 574	10,40%	20 338 747	8,67%
Charges générales d'exploitation	-7 899 389	-7 760 566	-1,76%	-8 233 620	6,10%
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>					
	-900 256	-929 472	3,25%	-1 071 889	15,32%

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 153 185	10 026 536	22,98%	11 033 238	10,04%
<i>Coût du risque</i>	-2 758 286	-3 177 600	15,20%	-3 287 621	3,46%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 394 899	6 848 936	26,95%	7 745 617	13,09%
<i>Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</i>	142 674	141 150	-1,07%	156 671	11,00%
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	-22 340	-9 809	-56,09%	-230	-97,66%
<i>Variations de valeurs des écarts d'acquisition</i>	0				
RESULTAT AVANT IMPÔTS	5 515 232	6 980 277	26,56%	7 902 059	13,21%
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	-1 436 723	-2 004 171	39,50%	-2 387 980	19,15%
RESULTAT NET	4 078 509	4 976 106	22,01%	5 514 079	10,81%
<i>Résultat hors groupe</i>	1 416 350	1 548 686	9,34%	1 700 527	9,80%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 662 160	3 427 420	28,75%	3 813 552	11,27%

Source : BANK Of Africa

2. Produit Net Bancaire

L'évolution du PNB du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau 30 : Evolution du produit net bancaire sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	19 374 050	20 367 886	5,13%	20 931 865	2,77%
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-6 924 139	-7 184 574	3,76%	-6 608 893	-8,01%
MARGE D'INTERÊT	12 449 911	13 183 312	5,89%	14 322 972	8,64%
<i>Commissions perçues</i>	4 679 933	4 766 379	1,85%	5 053 713	6,03%
<i>Commissions servies</i>	-928 406	-850 427	-8,40%	-872 118	2,55%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 751 527	3 915 952	4,38%	4 181 595	6,78%
<i>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</i>					
<i>Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat</i>	215 851	827 800	383,51%	1 010 858	22,11%
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	193 410	726 969	375,87%	833 821	14,70%
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	22 441	100 831	449,32%	177 037	75,58%
<i>Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres</i>	225 460	234 465	3,99%	265 672	13,31%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>					
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	225 460	234 465	3,99%	265 672	13,31%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>					
<i>Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>					

<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Produit net des activités d'assurance</i>					
<i>Produits des autres activités</i>	901 376	1 091 930	21,14%	1 201 504	10,03%
<i>Charges des autres activités</i>	-591 295	-536 885	-9,20%	-643 854	19,92%
PRODUIT NET BANCAIRE	16 952 830	18 716 574	10,40%	20 338 747	8,67%

Source : BANK OF AFRICA

A l'issue de l'année 2024, le Produit Net Bancaire consolidé s'améliore de +10,4% à MAD 18 716 millions intégrant :

- Une progression de +5,89% de la marge d'intérêts à MAD 13 183,3 millions, dont la contribution dans le PNB recule de -3 points à 70,44% par rapport à fin 2023. Cette performance est particulièrement redevable à la hausse de +5,13% des produits d'intérêt provenant principalement des produits des opérations avec la clientèle qui ont augmenté de +6,63% en 2024 comparativement à fin 2023, suivis des produits des opérations interbancaires qui ont affiché une hausse de +5,63% sur la même période. Par pôle, cette évolution est portée par une amélioration de +11,88% de la marge d'intérêts relative à la Banque au Maroc (+2,35 points de la contribution à 43,9%), de +18,10% de celle relative aux Services Financiers Spécialisés (+0,51 point de la contribution à 4,9%), et de +35,97% de celle de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (+0,13 point de la contribution à 0,6%).
- Une hausse de +4,38% de la marge sur commissions à MAD 3 916 millions sous l'effet d'une augmentation de +1,85% des commissions perçues à MAD 4 766,4 millions en lien avec la hausse de +28,53% des produits des prestations de services bancaires et financiers. Par activité, cette appréciation est redevable à l'amélioration de +8,7% de la marge sur commissions de la Banque au Maroc, de +23,2% de celle de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires et de +0,9% de celle des activités internationales ;
- Un bond de +2,4x du résultat des activités de marché à MAD 1 062,3 millions tiré principalement par une nette amélioration des gains nets des titres à revenu fixe et variable à MAD 773,2 millions contre des pertes nettes de MAD -27,7 millions en 2023 et d'une hausse de +4% des rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables à MAD 234,5 millions ;
- Pour sa part, le résultat des autres activités affiche une amélioration de +79% à MAD 555 millions en raison d'une hausse de +21,1% des produits nets des autres activités à MAD 1 091,9 millions et d'un allègement de 9,2% des charges des autres activités à MAD 536,9 millions.

Au terme de l'année 2025, le Produit Net Bancaire consolidé s'apprécie de +8,67% à MAD 20 338 millions intégrant :

- Une amélioration de +8,64% de la marge d'intérêts à MAD 14 323 millions, dont la contribution dans le PNB ressort en léger repli de -0,01 points à 70,42% par rapport à fin 2024. Cette performance est particulièrement redevable à la hausse de +2,77% des produits d'intérêt à MAD 20 932 millions, provenant principalement des produits des opérations avec la clientèle qui ont progressé de +1,81% en 2025 comparativement à fin 2024, et ce en dépit d'un recul de -8,01% des intérêts et charges assimilés à MAD 6 608 millions. Par pôle, cette évolution est portée par une hausse de +16,70% de la marge d'intérêts relative à la Banque au Maroc (+3,26 points de la contribution à 47,2%), de +15,50% de celle relative aux Services Financiers Spécialisés (+0,31 point de la contribution à 5,2%), de +0,88% de celle de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (-0,04 point de la contribution à 0,6%) et de +0,62% de celle des activités à l'international (-3,72 points de la contribution à 46,7%).
- Une progression de +6,78% de la marge sur commissions à MAD 4 182 millions sous l'effet d'une appréciation de +6,03% des commissions perçues à MAD 5 053,7 millions en lien avec la hausse de +7,56% des produits des commissions nettes sur opérations et l'augmentation de +1,67% des produits des

prestations de services bancaires et financiers. Par activité, cette appréciation est redevable à l'amélioration de +12,8% de la marge sur commissions de la Banque au Maroc, de +47% de celle de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires et de +30% de celle des services financiers ;

- Une appréciation de +20,2% du résultat des activités de marché à MAD 1 276,5 millions tiré principalement par une augmentation de +13,3% des rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables à MAD 265,7 millions ;
- Pour sa part, le résultat des autres activités affiche une légère augmentation de +0,5% à MAD 558 millions en raison d'une hausse de +10% des produits nets des autres activités à MAD 1 201,5 millions.

Il convient de noter que le PNB provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de EUR 860 millions (soit environ MAD 9,7 milliards) à fin décembre 2025, affichant une progression de +10% par rapport à 2024 (+4,9% à périmètre constant). Cette performance est portée essentiellement par les rendements de la clientèle, dans un contexte marqué par une baisse de -5,5% de l'encours des crédits et par des pressions significatives sur le coût du risque, notamment dans les pays de l'AES (Alliance des États du Sahel).

Tableau 31 : Evolution des différentes composantes de la marge d'intérêt

	déc-23		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 522 804	3 389 201	9 133 603
Comptes et prêts/emprunts	11 877 025	3 224 231	8 652 794
Opérations de pensions	0	164 970	-164 970
Opérations de location-financement	645 779	0	645 779
Opérations interbancaires	1 504 841	2 708 255	-1 203 414
Comptes et prêts/emprunts	1 482 632	1 721 779	-239 147
Opérations de pensions	22 209	986 476	-964 267
Emprunts émis par le Groupe		826 682	-826 682
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	5 346 404		5 346 404
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	19 374 050	6 924 139	12 449 911

Source : BANK OF AFRICA

	déc-24		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 352 887	3 438 360	9 914 527
Comptes et prêts/emprunts	12 572 324	3 383 259	9 189 065
Opérations de pensions	0	55 101	-55 101
Opérations de location-financement	780 563	0	780 563
Opérations interbancaires	1 589 570	2 728 011	-1 138 441
Comptes et prêts/emprunts	1 576 387	2 044 598	-468 211
Opérations de pensions	13 182	683 412	-670 230
Emprunts émis par le Groupe		1 018 204	-1 018 204
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	5 425 429		5 425 429
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 367 886	7 184 574	13 183 312

Source : BANK OF AFRICA

	déc-25		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 594 134	3 483 634	10 110 500
Comptes et prêts/emprunts	12 654 262	3 389 299	9 264 963
Opérations de pensions		94 335	-94 335
Opérations de location-financement	939 872		939 872
Opérations interbancaires	1 490 738	2 163 749	-673 011
Comptes et prêts/emprunts	1 477 947	1 885 925	-407 978
Opérations de pensions	12 791	277 824	-265 033
Emprunts émis par le Groupe		961 510	-961 510
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			
Instruments de dette	5 846 993		5 846 993
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 931 865	6 608 893	14 322 972

Source : BANK OF AFRICA

Au terme de l'année 2024, la marge nette d'intérêt progresse de +5,89% à MAD 13 183 millions portée principalement par une hausse de +8,55% des opérations nettes avec la clientèle à MAD 9 914 millions et de +1,48% des instruments de dette à MAD 5 425,4 millions. En revanche les opérations interbancaires s'établissent à M MAD -1 138,4 contre M MAD -1 203,4 une année auparavant consécutivement à l'allègement du déficit des opérations de pension.

A l'issue de l'exercice 2025, la marge nette d'intérêt progresse de +8,64% à MAD 14 323 millions portée principalement par une augmentation de +1,98% des opérations nettes avec la clientèle à MAD 10 110 millions et de +7,77% des instruments de dette à MAD 5 847 millions. En revanche les opérations interbancaires s'établissent à M MAD -673 millions contre MAD -1 138 millions une année auparavant.

Tableau 32 : Evolution des différentes composantes de la marge sur commissions

	déc-23		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 715 703	367 879	3 347 824
avec les établissements de crédit			-
avec la clientèle	2 311 862		2 311 862
sur titres	216 372	77 272	139 100
de change	1 187 469	290 607	896 862
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	964 230	560 527	403 703
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	561 982	146 541	415 441
Assurance			-
Autres	402 249	413 986	- 11 738
Produits nets de commissions	4 679 933	928 406	3 751 527

Source : BANK Of Africa

	déc-24		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 527 091	264 666	3 262 425
avec les établissements de crédit			-
avec la clientèle	2 338 563		2 338 563
sur titres	249 267	97 947	151 320
de change	939 261	166 718	772 542
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	1 239 288	585 762	653 526
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	640 688	171 456	469 232
Assurance			-
Autres	598 600	414 306	184 294
Produits nets de commissions	4 766 379	850 427	3 915 952

Source :BANK Of Africa

	déc-25		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 793 730	254 889	3 538 841
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	2 601 138		2 601 138
sur titres	350 222	89 056	261 166
de change	842 370	165 833	676 536
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			
Prestation de services bancaires et financiers	1 259 983	617 229	642 754
Produits nets de gestion d'OPCVM			
Produits nets sur moyen de paiement	761 916	185 339	576 577
Assurance			
Autres	498 067	431 890	66 177
Produits nets de commissions	5 053 713	872 118	4 181 595

Source :BANK Of Africa

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

A l'issue de l'année 2024, les produits nets de commissions progressent de +4,38% à MAD 3 916 millions en raison d'une hausse de +61,88% des prestations de services bancaires et financiers à MAD 653,5 millions, portée par l'augmentation du volume des transactions, notamment celles liées à la gestion des comptes (virements, paiements électroniques, packages et opérations de commerce extérieur). En revanche, les commissions nettes sur opérations reculent de -2,55% à MAD 3 262 millions sous l'effet notamment d'une baisse de -13,86% des commissions nettes sur opérations de change à MAD 772,5 millions, toutefois compensée par une amélioration de +1,15% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle à MAD 2 338,6 millions.

Au titre de l'exercice 2025, les produits nets de commissions progressent de +6,78% à MAD 4 181 millions en raison d'une hausse de +8,47% des commissions nettes sur opérations à MAD 3 539 millions sous l'effet de la hausse de +11,23% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle à MAD 2 601 millions et une augmentation de +72,59% des commissions nettes sur opérations sur titres à MAD 261 millions. En revanche, les prestations de services bancaires et financières enregistrent un retrait de -1,65% à MAD 643 millions (contre MAD 654 millions en 2024).

Tableau 33 : Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	déc-25			déc-24		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	848 083	177 037	1 025 120	672 375	100 831	773 206
Instruments financiers dérivés	-14 262		-14 262	54 594		54 594
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	833 821	177 037	1 010 858	726 969	100 831	827 800

Source :BANK Of Africa

	déc-23		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	-50 156	22 441	-27 715
Instruments financiers dérivés	243 566		243 566
Opérations de pension			
Prêts			
Emprunts			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Réévaluation des positions de change			
TOTAL	193 410	22 441	215 851

Source :BANK Of Africa

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », comme il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

En 2024, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat se fixent à MAD 827,8 millions tenant compte d'une nette amélioration des gains nets réalisés sur les titres à revenu fixe et variable à MAD 773,2 millions contre des pertes de MAD -27,7 millions une année auparavant. Cette progression est toutefois atténuée par une baisse de -78% des gains nets réalisés sur les instruments financiers dérivés à MAD 54,6 millions.

A fin 2025, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à MAD 1 010,8 millions tenant compte d'une progression des gains nets réalisés sur les titres à revenu fixe et variable à MAD 1 025,1 millions contre MAD 773,2 millions une année auparavant. Cette progression est toutefois atténuée par une diminution de -126% des gains nets réalisés sur les instruments financiers dérivés à MAD -14,3 millions.

Tableau 34 : Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables

(en milliers de DH)			
	déc-25	déc-24	déc-23
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	265 672	234 465	225 460
TOTAL	265 672	234 465	225 460

Source :BANK Of Africa

La rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes) augmente de +13% à MAD 265,7 millions à fin 2025 comparativement à fin 2024 (+MAD 7 milliards au Maroc et MAD +2 millions au niveau de l'Afrique).

Tableau 35 : Evolution du résultat des autres activités

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES									
(en milliers de DH)									
	déc-25			déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	358 824	159 194	199 630	338 858	134 337	204 521	384 227	127 736	256 491
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	617 525	442 290	175 235	590 369	383 207	207 162	361 695	372 615	-10 920
Autres produits d'exploitation non bancaires	225 156	42 370	182 786	162 702	19 341	143 361	155 454	90 944	64 510
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	1 201 504	643 854	557 650	1 091 930	536 885	555 045	901 376	591 295	310 081

A l'issue de l'année 2024, le résultat des autres activités ressort en amélioration de +79% à MAD 555 millions en raison notamment d'une nette amélioration des divers autres produits et charges bancaires à MAD 207,2 millions contre MAD -10,9 millions en 2023 et de +2,2x des autres produits d'exploitation non bancaires à MAD 143,4 millions. Néanmoins, les produits nets des immobilisations en location simple affichent une baisse de -20,3% à MAD 204,5 millions.

Au terme de l'exercice 2025, le résultat des autres activités ressort en hausse de +0,5% à MAD 557,6 millions sous l'effet de l'augmentation de +27,5% des autres produits d'exploitation non bancaires à MAD 182,8 millions. En revanche, les produits nets des immobilisations en location simple et les divers autres produits et charges bancaires affichent des baisses respectives de -2,4% à MAD 199,6 millions et de -15,4% à MAD 175,2 millions.

Tableau 36 : La contribution au PNB par pôle d'activités

K MAD		PNB 2025	PNB 2024	PNB 2023
Banque du Maroc		8 975 858	7 959 750	6 414 536
Gestion d'actifs et Banque d'affaires		672 478	457 482	388 755
Services financiers spécialisés		811 044	699 470	607 264
Activités à l'international	Afrique	9 143 961	8 835 169	8 678 635
	Europe	487 463	541 982	611 519
	Total	9 631 424	9 377 151	9 290 153
Autres activités		247 942	222 722	252 121
Total PNB		20 338 747	18 716 574	16 952 830

Source : BANK Of Africa

A fin 2024, la Banque au Maroc participe à raison de 42,5% au PNB consolidé du Groupe (MAD 7 959,8 millions) contre 37,8% en 2023, tandis que les activités à l'international y contribuent à hauteur de 50,1% au PNB global (contre 54,8% en 2023). BOA Afrique y participe à hauteur de 47,2% (MAD 8 835,2 millions) contre 51,2% en 2023 avec un Produit Net Bancaire cumulé de 809,2 millions d'EUR à fin décembre 2024, soit une progression annuelle de 8,5% tirée par une amélioration de la marge bancaire, elle-même portée par les intérêts de crédits et une très bonne performance des commissions.

Au titre de l'exercice 2025, la Banque au Maroc participe à hauteur de 44,1% au PNB consolidé du Groupe (MAD 8 976 millions) contre 42,5% en 2024, tandis que les activités à l'international y contribuent à hauteur de 47,4% au PNB global (contre 50,1% en 2024). BOA Afrique y participe à hauteur de 45% (MAD 9 144 millions) contre 47,2% en 2024, portée notamment par l'amélioration de la marge d'intérêts, elle-même soutenue par de meilleurs rendements d'intermédiation, la hausse de la part des PME et l'optimisation du coût des ressources.

Contribution au PNB par pôle à fin 2025

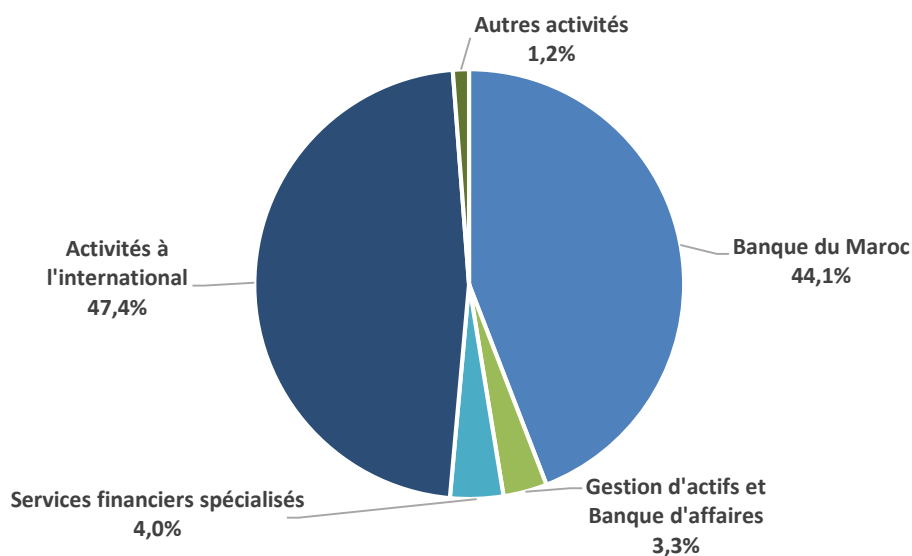


Tableau 37 : Ventilation du PNB par pôle d'activités

	31/12/2025							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	6 759 245	79 865	750 115	42 023	375 042	6 316 682	6 691 724	14 322 972
Marge sur commissions	1 559 375	296 555	45 524	1 247	70 403	2 208 490	2 278 893	4 181 595
Produit net bancaire	8 975 858	672 478	811 044	247 942	487 463	9 143 961	9 631 424	20 338 747

Source : BANK Of Africa

	31/12/2024							Total
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 792 145	79 167	649 188	12 494	467 908	6 182 411	6 650 319	13 183 312
Marge sur commissions	1 381 969	201 692	35 027	964	62 772	2 233 528	2 296 300	3 915 952
Produit net bancaire	7 959 750	457 482	699 470	222 722	541 982	8 835 169	9 377 151	18 716 574

Source : BANK Of Africa

	31/12/2023							
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			Total
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	614 212	6 054 991	6 669 202	12 449 911
Marge sur commissions	1 271 025	163 676	42 069	-	58 303	2 216 454	2 274 757	3 751 527
Produit net bancaire	6 414 536	388 755	607 264	252 121	611 519	8 678 635	9 290 153	16 952 830

Source : BANK Of Africa

En 2024, le PNB s'améliore de +10,4% en raison d'une bonne tenue de la Banque au Maroc, se traduisant par une appréciation de 11,9% de sa marge d'intérêt et de +8,7% de sa marge sur commissions. A noter que la hausse du PNB s'explique également par l'amélioration de +9,4% des prêts et créances sur la clientèle à près de MAD 149,9 milliards au Maroc.

A fin 2025, le PNB s'apprécie de +8,7% en raison d'une bonne tenue de la Banque au Maroc, se traduisant par une augmentation de 16,7% de sa marge d'intérêt et de +12,8% de sa marge sur commissions.

3. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau 38 : Evolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
PRODUIT NET BANCAIRE	16 952 830	18 716 574	10,40%	20 338 747	8,67%
Charges générales d'exploitation	7 899 389	7 760 566	-1,76%	8 233 620	6,10%
Charges de personnel	4 228 669	4 296 569	1,61%	4 520 984	5,22%
Impôts et taxes	341 305	298 619	-12,51%	336 864	12,81%
Charges externes	2 918 514	2 972 968	1,87%	3 167 719	6,55%
Autres charges générales d'exploitation	410 902	192 410	-53,17%	208 053	8,13%
Coefficient d'exploitation ²⁷	51,91%	46,43%	-5,48pt	45,75%	-0,68pt
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	900 256	929 472	3,25%	1 071 889	15,32%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 153 185	10 026 536	22,98%	11 033 238	10,04%

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2024, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ressortent en baisse de -1,76% à MAD 7 760,6 millions (soit un allègement de -1,2% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant principalement par la baisse de -12,51% des impôts et taxes à MAD 298,6 millions et de -53,17% des autres charges d'exploitation à MAD 192,4 millions. Cette baisse est en ligne avec la stratégie de maîtrise des coûts adoptée par le Groupe et

²⁷ (Charges générales d'exploitation + Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles)/ PNB

témoigne de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de celui-ci à l'issue de l'exercice 2024. Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation consolidé baisse de -5,5 pts à 46,4% comparativement à l'année précédente.

Par pôle d'activités, les charges générales d'exploitation des activités internationales constituent 51,1% des charges à fin 2024 (+0,26 pt par rapport à fin 2023), suivies de celles de la Banque au Maroc qui s'en accapare 40% (-1,3 pts).

Au titre de l'exercice 2025, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent une hausse de +6,10% à MAD 8 233,6 millions (soit une augmentation de +7,1% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant essentiellement par (i) l'alourdissement de +5,22% des charges de personnel à MAD 4 521 millions, (ii) l'augmentation de +6,55% des charges externes à MAD 3 168 millions et (iii) la hausse de +12,81% des impôts et taxes à MAD 337 millions. Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation consolidé diminue de -0,68 pt à 45,8% comparativement à l'année précédente.

Par pôle d'activités, les charges générales d'exploitation des activités internationales constituent 48,8% des charges à fin 2025 (-2,31 points par rapport à fin 2024), suivies de celles de la Banque au Maroc qui s'en accapare 40,6% (+0,67 point).

Tableau 39 : Ventilation des charges générales d'exploitation par secteur opérationnel (y compris les dotations aux amortissements)

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 630 361	316 575	257 957	117 139	4 477 613	8 799 645

Source : BANK Of Africa

	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 471 740	341 990	272 020	159 724	4 444 564	8 690 038

Source : BANK Of Africa

	déc.-25					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 780 317	478 712	300 670	201 137	4 544 672	9 305 508

Source : BANK Of Africa

En 2024, la baisse de -1,2% des charges générales d'exploitation provient principalement du retrait de -4,4% des charges générales d'exploitation enregistrées par la Banque au Maroc et de -0,7% des activités internationales. En revanche, celles provenant de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires augmente de +8%, au moment où celles des autres activités ressortent en hausse de +36,4%.

A fin 2025, la hausse de +7,1% des charges générales d'exploitation provient principalement de la progression de +8,9% des charges générales d'exploitation enregistrées par la Banque au Maroc, suivie de la hausse de +40,0% de celles provenant de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires et de +2,3% des activités internationales. Pour leur part, les charges générales d'exploitation des autres activités ressortent en hausse de +25,9%, tandis que celles des services financiers spécialisés augmentent de +10,5%.

Tableau 40 Evolution des charges de personnel vs. Effectif entre 2023 et 2025

	Charges de personnel			Effectifs		
	D23	D24	D25	D23	D24	D25
MAROC	2 170 427	2 172 697	2 371 624	7 022	7 157	7 357
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	1 908 092	1 997 216	2 018 352	6 867	7 302	7 801
EUROPE	150 150	126 655	131 008	237	243	242
Total	4 228 669	4 296 568	4 520 984	14 126	14 702	15 400

Source : BANK Of Africa

Tableau 41 : Ventilation du résultat brut d'exploitation par secteur opérationnel

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541	8 153 185

Source : BANK Of Africa

	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	4 488 010	115 491	427 450	62 998	4 932 588	10 026 536

Source : BANK Of Africa

	déc.-25					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	5 195 541	193 766	510 374	46 805	5 086 754	11 033 240

Source : BANK Of Africa

En 2024, la hausse du RBE provient principalement de la Banque au Maroc qui affiche un RBE en progression de +61,20%, suivie des activités internationales avec une amélioration de 2,5%, des services financiers spécialisés (+22,4%) et de la Gestion d'actifs (+60%). En Revanche, le RBE des autres activités recule de -53,33% sur la même période.

A noter que le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 10 milliards DH, en progression de près de +23%.

A fin 2025, la progression du RBE résulte essentiellement de la Banque au Maroc qui affiche un RBE en hausse de +15,8%, suivie des activités internationales avec une augmentation de +3,1%, des services financiers spécialisés (+19,4%) et de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (+67,8%). En Revanche, le RBE des autres activités enregistre un retrait de -25,7% sur la même période.

Il convient de mentionner que le Résultat Brut d'Exploitation enregistre une augmentation de +10% pour atteindre MAD 11 milliards.

4. Coût du risque

Tableau 42 : Evolution du résultat net d'exploitation sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Résultat brut d'exploitation	8 153 185	10 026 536	22,98%	11 033 238	10,04%
Dotations aux provisions	-3 962 194	-4 034 936	1,84%	-4 459 973	10,53%
Reprises de provisions	1 855 869	1 827 188	-1,55%	1 842 153	0,82%
Variation des provisions ⁽¹⁾	-651 961	-969 852	48,76%	-669 801	-30,94%
Coût du risque ⁽²⁾	-2 758 286	-3 177 600	15,20%	-3 287 621	3,46%
Résultat d'exploitation	5 394 899	6 848 936	26,95%	7 745 617	13,09%

Source : BANK Of Africa

⁽¹⁾ La rubrique Variation des provisions correspond à la somme des postes suivants : pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (titres à revenus fixes), pertes pour risque de contrepartie des titres au coût amorti, pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées, pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées, récupérations sur prêts et créances amorties, pertes sur engagement par signature et autres pertes.

⁽²⁾ La rubrique Coût du risque correspond à la somme des dotations aux provisions, reprises de provisions et variation des provisions.

Au terme de l'année 2024, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'établit à MAD 3 177,6 millions, en progression de +15,2% par rapport à fin 2023 suite au maintien de la stratégie de renforcement du taux de couverture des créances et aux provisions additionnelles de près de +250MDH affectées au portefeuille global en titres souverains, suite principalement à la dégradation du rating du Kenya à CCC.

A l'issue de l'année 2025, le coût du risque consolidé en normes IFRS enregistre une augmentation pour atteindre MAD 3 287,6 millions contre MAD 3 177,6 millions une année auparavant. Cette évolution tient compte du maintien des efforts de provisionnement du Groupe en vue du renforcement du taux de couverture des créances, ainsi que de provisions IFRS additionnelles de près de MAD 200 millions sur les titres souverains, consécutives principalement à la dégradation du rating du Sénégal à CCC en 2025.

Tableau 43 : Evolution du coût du risque par Bucket entre 2023 et 2025

Dotations nettes aux dépréciations	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
	-2 253 970	-2 169 018	-1 848 769
Bucket 1	-277 249	-216 252	-47 353
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-680	-8 647	-35
Dont Prêts et créances à la clientèle	-102 696	52 272	-46 464
Dont Engagements hors bilan	-20 812	-43 318	8 418
Dont Instruments de dettes	-153 061	-216 560	-9 273
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-	-
Bucket 2	-99 786	-350 159	-118 634
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-	-
Dont Prêts et créances à la clientèle	-99 687	-348 211	-118 737
Dont Engagements hors bilan	-99	-1 948	103

Dont Instruments de dettes	-	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-	-
Bucket 3	-1 876 935	-1 602 607	-1 682 782
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	10 781	104	-122
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 842 532	-1 475 725	-1 630 282
Dont Engagements hors bilan	-45 184	-126 986	-52 377
Dont Instruments de dettes	-	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	164 525	166 793	207 102
Pertes sur créances irrécouvrables	-834 326	-1 136 645	-859 063
Autres	-363 850	-38 730	-257 556
Coût du risque	-3 287 621	-3 177 600	-2 758 286

Source : BANK Of Africa

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à MAD -216,3 millions en 2024 (contre MAD -47,4 millions en 2023) s'expliquant notamment par une hausse des dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dettes à MAD -216,6 millions (contre MAD -9,3 millions en 2023) et des engagements hors bilan à MAD -43,3 millions contre une reprise de MAD 8,4 millions en 2023.

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à MAD -350,2 millions en 2024 (contre MAD -118,6 millions en 2023) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de MAD -348,2 millions (contre MAD -118,7 millions en 2023).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à MAD -1 602,6 millions en 2024 (contre MAD -1 682,8 millions en 2023) en raison d'une baisse des dotations nettes relatives aux prêts et créances à la clientèle à MAD -1 475,8 millions (contre MAD -1 630,3 millions en 2023).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'élèvent à MAD -277,2 millions à fin 2025 (contre MAD -216,3 millions en 2024) sous l'effet notamment des dotations nettes relatives aux prêts et créances sur la clientèle, qui passent de MAD +52,3 millions en 2024 à MAD -102,7 millions.

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à MAD -99,8 millions à fin 2025 (contre MAD -350,2 millions en 2024) en lien notamment avec les dotations nettes relatives aux prêts et créances sur la clientèle qui ressortent à MAD -99,7 millions contre MAD -348,2 millions une année auparavant.

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à MAD -1 876,9 millions à fin 2025 (contre MAD -1 602,6 millions en 2024) en raison d'une augmentation des dotations nettes relatives aux prêts et créances à la clientèle à MAD -1 842,5 millions (contre MAD -1 475,7 millions en 2024).

Tableau 44 : Evolution des créances en souffrances brutes sur la clientèle sur la période 2023-2025

En K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Créances en souffrance brutes	21 470 298	22 595 072	5,24%	24 760 681	9,58%
Créances sur la clientèle brutes	230 878 469	245 569 494	6,36%	252 735 766	2,92%
Provisions sur les créances en souffrance	14 504 544(*)	15 478 908(**)	6,72%	17 210 465(***)	11,19%

Source : BANK OF AFRICA

(*) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2023 s'élèvent à KMAD 4 177 622.

(**) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2024 s'élèvent à KMAD 4 473 543.

(***) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2025 s'élèvent à KMAD 4 675 945.

Au titre de l'exercice 2025, les crédits accélèrent leur rythme de croissance avec une progression des encours bruts de +2,9% à MAD 252,7 milliards comparativement à fin 2024.

De leur côté, les créances en souffrance enregistrent une hausse de +9,6% à MAD 24,8 milliards par rapport à fin 2024.

A l'issue de 2024, les crédits accélèrent leur rythme de croissance avec une amélioration des encours bruts de +6,4% à MAD 245,6 milliards comparativement à fin 2023.

De leur côté, les créances en souffrance augmentent de +5,2% à MAD 22,6 milliards par rapport à fin 2023.

Tableau 45 : Part de l'Afrique dans les créances en souffrance brutes, les créances sur la clientèle brutes et les provisions pour les créances en souffrance :

En K MAD	2023			2024		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	4 707 887	21 470 298	21,90%	4 858 821	22 595 072	21,50%
Créances sur la clientèle brutes	62 755 561	230 878 469	27,20%	62 469 628	245 569 493	25,40%
Provisions sur les créances en Souffrance	4 023 302(*)	14 504 544	27,7%	3 970 166(**)	15 478 908	25,70%

En K MAD	2025		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	5 231 676	24 760 681	21,13%
Créances sur la clientèle brutes	60 642 067	252 735 766	24,00%
Provisions sur les créances en souffrance	4 325 515(***)	17 210 465	25,13%

(*) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2023 s'élèvent à 1 603 580 KMAD.

(**) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2024 s'élèvent à 1 451 581 KMAD.

(***) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2025 s'élèvent à 1 478 197 KMAD.

Tableau 46 : Evolution du coût du risque sur la période 2023-2025

	2023	2024	Var.	2025	Var.
Taux de contentieux ⁽⁵⁾	9,30%	9,20%	-0,10pt	9,80%	0,60pt
Taux de couverture ⁽⁶⁾	67,56%	68,51%	0,95pt	69,51%	1,00pt
Coût du risque ⁽⁷⁾	1,30%	1,41%	0,11pt	1,42%	0,02pt

Source : BANK OF AFRICA

⁽⁵⁾ Taux de contentieux : CES / Créances sur la clientèle

⁽⁶⁾ Taux de couverture : Provisions / CES

⁽⁷⁾ Coût du risque : Coût du risque / Créances nette sur la clientèle

Taux de contentieux

A fin 2025, le taux de contentieux ressort à 9,8% (+0,6point par rapport à 2024). Cette hausse est liée à une augmentation des créances en souffrance brutes (+9,6%) plus importante que celle des créances sur la clientèle brutes (+2,9%).

Au 31 décembre 2024, le taux de contentieux ressort à 9,2% (-0,2 point par rapport à 2023). Cette baisse est liée à une hausse des créances sur la clientèle brutes (+6,4%) plus importante que celle des créances en souffrance brutes (+5,2%).

Taux de couverture

Au 31 décembre 2025, le taux de couverture s'apprécie de +1 pt par rapport à fin 2024 pour atteindre 69,5% suite à une augmentation de +11,2% des provisions sur les créances en souffrance sur la période.

A fin décembre 2024, le taux de couverture s'améliore de +0,9 pt par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 68,6% suite à une augmentation de +6,7% des provisions sur les créances en souffrance sur la période.

Coût du risque

Au titre de l'exercice 2025, le taux du coût du risque ressort quasi stable à 1,42% contre 1,41% une année auparavant, en lien avec une progression du coût du risque plus soutenue que celle des créances nettes sur la clientèle.

Au 31 décembre 2024, le taux du coût du risque ressort à 1,41% en lien avec une progression du coût du risque légèrement supérieure à celle des créances nettes sur la clientèle.

Tableau 47 : Evolution du taux de couverture par Bucket

En K MAD	2023			2024			2025		
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	B1	B2	B3
Créances Clientèles	192 509 105	16 899 067	21 470 298	206 770 087	16 204 335	22 595 072	213 878 791	14 096 294	24 760 681
Dépréciation	1 624 183	2 553 439	14 504 544	1 571 902	2 901 641	15 478 908	1 674 607	3 001 338	17 210 465
Taux de couverture²⁸	0,84%	15,11%	67,56%	0,76%	17,91%	68,51%	0,78%	21,29%	69,51%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 48 : Ventilation du coût du risque par zone géographique

En K MAD	2023			2024		
	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	1 496 144	2 840	1 259 303	2 133 942	-34 380	1 078 038
Taux de contentieux	10,1%	6,5%	7,5%	11,09%	5,53%	7,79%
Taux de couverture	62%	87%	85%	64,80%	83,90%	81,70%

En K MAD	2025		
	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	2 229 534	-53 164	1 111 251
Taux de contentieux	10,20%	2,30%	8,60%
Taux de couverture	66,10%	21,50%	82,70%

Source : BANK OF AFRICA

²⁸ Dépréciation / Créances et engagements

5. Résultat net part du Groupe

L'évolution du RNPG du Groupe BANK OF AFRICA entre décembre 2023 et décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau 49 : Evolution du résultat net part du groupe sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Résultat d'exploitation	5 394 899	6 848 936	26,95%	7 745 617	13,09%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	142 674	141 150	-1,07%	156 671	11,00%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-22 340	-9 809	-	-230	-
			56,09%		97,66%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
Résultat avant impôts	5 515 232	6 980 277	26,56%	7 902 059	13,21%
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
	1 436 723	2 004 171	39,50%	2 387 980	19,15%
Résultat net	4 078 509	4 976 106	22,01%	5 514 079	10,81%
Résultat hors Groupe	1 416 350	1 548 686	9,34%	1 700 527	9,80%
Résultat net part du Groupe	2 662 160	3 427 420	28,75%	3 813 552	11,27%

Source : BANK Of Africa

A fin 2024, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence ressort en baisse de -1,07% à MAD 141,2 millions comparativement à une année auparavant.

Pour leur part, les pertes nettes sur autres actifs s'établissent à MAD -9,8 millions contre MAD -22,3 millions en 2023.

L'impôt sur les bénéfices ressort en hausse de +39,5% à M MAD 2 004,2 en 2024 comparativement à 2023.

Le RNPG enregistre ainsi un bond de +28,75% à MAD 3 427,4 millions.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2024 laisse apparaître une contribution de 51,9% des activités internationales (soit MAD 1 778,8 millions), suivie de la Banque au Maroc de 40,5% (soit MAD 1 389,4 millions) et de 4,5% des services financiers et spécialisés (soit MAD 152,9 millions). La contribution de la gestion d'actifs et la Banque d'affaires s'élève, quant à elle, à 3,0% (MAD 103,5 millions).

A l'issue de l'exercice 2025, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence ressort en hausse de 11 % à MAD 156,7 millions comparativement à fin 2024.

Pour leur part, les pertes nettes sur autres actifs s'établissent à KMAD -230 contre MAD -9,8 millions en 2024.

L'impôt sur les bénéfices ressort en augmentation de +19,15% à MAD 2 388 millions en 2025 comparativement à 2024.

Le RNPG enregistre ainsi une progression de +11,27% à MAD 3 813,6 millions.

À fin 2025, la ventilation du RNPG par secteur d'activité fait ressortir une contribution de 49,9% des activités internationales (soit MAD 1 904,7 millions), suivies par la Banque au Maroc avec 42,4% (soit MAD 1 616,4 millions), puis les services financiers spécialisés avec 4,2% (soit MAD 159,8 millions). La gestion d'actifs et la Banque d'affaires contribue, quant à elle, à hauteur de 3,8% (soit MAD 144,5 millions).

Tableau 50 : Contribution des sociétés mises en équivalence au résultat net part de groupe :

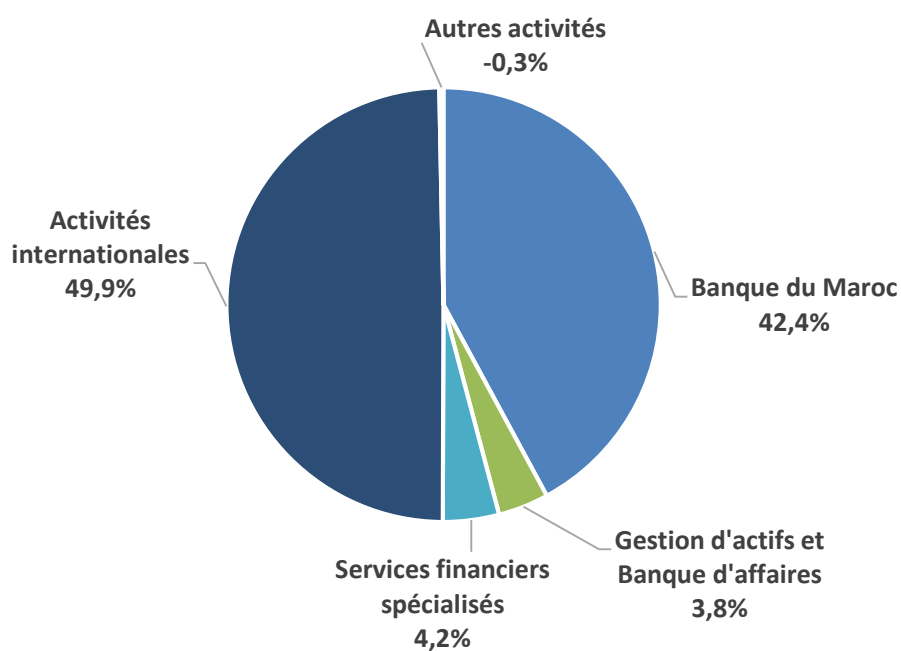
Sociétés MEE	Contribution au RNPG IFRS (K MAD)				
	EURAFRIC	ACMAR	CID	BDM	AML
RN mis en équivalence au 31 décembre 2025	301	-1 846	-	115 709	-
RN mis en équivalence au 31 décembre 2024	553	5 381	-	95 926	-
RN mis en équivalence au 31 décembre 2023	1 025	9 519	-	112 218	-13 940

Tableau 51 : Répartition du RNPG par secteur d'activité :

M MAD		RNPG 2025	RNPG 2024	RNPG 2023
Banque du Maroc		1 616	1 389	870
Gestion d'actifs et Banque d'affaires		144	103	89
Services financiers spécialisés		160	153	119
Activités internationales	Afrique	1 738	1 672	1 555
	Europe	167	107	46
	Total	1 905	1 779	1 601
Autres activités		-12	3	-17
Total		3 814	3 427	2 662

Source : Bank Of Africa

Contribution au RNPG par pôle à fin 2025



6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière du Groupe BANK OF AFRICA a évolué comme suit :

Tableau 52 : Evolution de la rentabilité financière des actifs sur la période 2023-2025

En K MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Total bilan	388 184 512	423 278 818	9,04%	437 677 787	3,40%
Total bilan moyen ²⁹	385 669 536	405 731 665	5,20%	430 478 303	6,10%
Résultat net	4 078 510	4 976 106	22,01%	5 514 079	10,81%
ROA ³⁰	1,06%	1,23%	0,17pt	1,28%	0,05pt

Source : BANK Of Africa

Tableau 53 : Evolution de la rentabilité financière des capitaux propres sur la période 2023-2025

En K MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Capitaux propres part du Groupe (N-1)	25 205 066	26 748 586	6,12%	29 129 447	8,90%
RNPG (N)	2 662 160	3 427 420	28,75%	3 813 552	11,27%
Dividendes versés en N au titre de N-1	850 262	850 569	0,04%	1 078 932	26,85%
ROE ³¹	10,93%	13,23%	2,30pt	13,60%	0,37pt

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2024, le ROA de BANK OF AFRICA se fixe à 1,23% (en appréciation de +0,17 pt comparativement à fin 2023) en raison principalement d'une amélioration de +22% du résultat net à MAD 4 976,1 millions. Le ROE, pour sa part, s'élève à 13,23%, en progression de +2,3 pts comparativement à fin 2023, sous l'effet d'un bond de +28,75% du RNPG.

A fin 2025, le ROA de BANK OF AFRICA se fixe à 1,28% (en légère hausse de +0,05 pt comparativement à fin 2024) sous l'effet principalement d'une amélioration de +10,8% du résultat net à MAD 5 514 millions. Le ROE, pour sa part, s'élève à 13,60%, en augmentation de +0,37 pt comparativement à fin 2024, sous l'effet d'une appréciation de +11,27% du RNPG.

7. Ratios réglementaires

Tableau 54 : Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2023-2025 :

En M MAD	2023	2024	2025	Var.25/24
Fonds propres de base	26 440	28 788	40 494	40,7%
Fonds propres ³²	35 854	38 170	31 625	-17,1%
Fonds propres Tier 1	29 940	33 288	38 125	14,5%
Actifs pondérés	288 448	301 583	329 998	9,4%
Ratio CET1*** (min.8%)	9,2%	9,5%	9,6%	0,1pt
Ratio Tier 1** (min. 9%)	10,4%	11,0%	11,6%	0,6pt
Ratio de solvabilité* (min 12%)	12,4%	12,7%	12,9%	0,2pt
Coefficient de liquidité****	125%	178%	186%	8,0pt

Source : BANK OF AFRICA

²⁹ (Total bilan N-1 + Total bilan N) / 2

³⁰ Résultat net / Total Bilan moyen

³¹ RNPG / (Capitaux propres part du Groupe N-1 – Dividendes versés en N au titre de N-1)

³² Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent un certain nombre d'éléments et retraitements complémentaires (dettes subordonnées, immobilisations, goodwill...)

	2023	2024	2025
Ratio de levier***** (min 3%)	7,4%	6,8%	7,5%

* Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

*** Rapport entre les fonds propres de base et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

**** Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

***** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions (exposition du bilan, expositions sur opération de cession temporaire de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan) de la banque (article 3 directive BAM n°6/W/2021).

Le ratio de solvabilité consolidé de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure conforme à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 12,9% à fin 2025 (contre 12,7% en 2024).

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 11,6% en 2025, contre 11% en 2024 (vs. une exigence réglementaire de 9%) en raison d'une hausse de +14,5% des fonds propres Tier 1, portée par le renforcement du CET1 notamment via l'augmentation de capital de MAD 1,1 milliard, ainsi que par l'émission en juin et décembre 2025 de deux emprunts obligataires subordonnés perpétuels de MAD 1 milliard chacun.

Le ratio CET1, lui, augmente de +0,1 pt à 9,6% redevable notamment à une progression de +40,7% des fonds propres de base, soit une progression plus importante que celle des actifs pondérés (+9,4%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

La banque pilote ses fonds propres de base pour que ceux-ci soient à tout moment au-dessus de 8% (constitués grâce au capital social, prime d'émission, et réserves).

De son côté, le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 186% à fin décembre 2025 (au-dessus de la limite réglementaire de 100% en 2025).

A noter que les limites réglementaires prévues par la note circulaire relative au LCR se présentent comme suit :

	Exigence BAM	2023	2024	2025
LCR	100%	125%	178%	186%

V. Analyse du bilan consolidé IFRS

1. Bilan consolidé IFRS

Tableau 55 : Bilan consolidé du groupe sur la période 2023-2025

ACTIF - K MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	18 474 878	21 190 824	14,70%	24 108 086	13,77%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-				
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	46 812 574	58 960 670	25,95%	57 781 980	-2,00%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 716 731	1 720 743	0,23%	2 468 478	43,45%

Instruments dérivés de couverture**Actifs financiers disponibles à la vente****Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287	713 984	49,59%	779 247	9,14%
--	---------	---------	--------	---------	-------

- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 068 863	6 949 970	14,52%	7 179 503	3,30%
--	-----------	-----------	--------	-----------	-------

Actifs détenus jusqu'à échéance

Titres au coût amorti	50 152 565	44 929 732	- 10,41%	46 514 657	3,53%
-----------------------	------------	------------	-------------	------------	-------

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	25 409 242	35 151 660	38,34%	34 836 085	-0,90%
---	------------	------------	--------	------------	--------

Prêts et créances sur la clientèle	212 196 303	225 617 043	6,32%	230 849 356	2,32%
------------------------------------	-------------	-------------	-------	-------------	-------

Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**Placements des activités d'assurance**

Actifs d'impôt exigible	1 098 772	1 406 755	28,03%	1 759 973	25,11%
-------------------------	-----------	-----------	--------	-----------	--------

Actifs d'impôt différé	2 537 183	2 610 179	2,88%	2 669 784	2,28%
------------------------	-----------	-----------	-------	-----------	-------

Comptes de régularisation et autres actifs	7 822 343	8 395 221	7,32%	12 462 536	48,45%
--	-----------	-----------	-------	------------	--------

Actifs non courants destinés à être cédés

Participations dans des entreprises mises en équivalence	967 149	1 008 702	4,30%	1 085 358	7,60%
--	---------	-----------	-------	-----------	-------

Immeubles de placement	3 381 408	3 314 403	-1,98%	3 113 599	-6,06%
------------------------	-----------	-----------	--------	-----------	--------

Immobilisations corporelles	8 642 451	8 693 686	0,59%	9 294 030	6,91%
-----------------------------	-----------	-----------	-------	-----------	-------

Immobilisations incorporelles	1 408 667	1 597 149	13,38%	1 757 020	10,01%
-------------------------------	-----------	-----------	--------	-----------	--------

Ecart d'acquisition	1 018 097	1 018 097	0,00%	1 018 097	0,00%
---------------------	-----------	-----------	-------	-----------	-------

Total Actif	388 184 512	423 278 818	9,04%	437 677 787	3,40%
--------------------	--------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

PASSIF - K MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions					
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Titres de créances émis	10 050 436	11 723 938	16,65%	12 333 680	5,20%
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	73 195 714	80 247 308	9,63%	71 016 843	-11,50%
Dettes envers la clientèle	238 681 080	257 627 725	7,94%	275 841 273	7,07%

Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Passifs d'impôt courant	1 440 385	2 036 293	41,37%	2 423 616	19,02%
Passifs d'impôt différé	1 166 946	1 226 720	5,12%	1 292 471	5,36%
Comptes de régularisation et autres passifs	15 945 325	19 579 349	22,79%	20 066 350	2,49%

Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés**Provisions techniques des contrats d'assurance**

Provisions pour risques et charges	1 672 828	1 876 793	12,19%	2 188 574	16,61%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie					
Dettes subordonnées	12 137 981	12 145 994	0,07%	12 088 543	-0,47%
TOTAL DETTES	354 290 695	386 464 120	9,08%	397 251 350	2,79%

Capitaux propres

Capital et réserves liées	20 661 573	21 375 867	3,46%	22 177 528	3,75%
Réserves consolidées	-				
-Part du groupe	2 680 849	3 449 115	28,66%	4 930 178	42,94%
-Part des minoritaires	5 217 456	5 642 190	8,14%	6 428 490	13,94%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-				
- Part du groupe	744 004	877 045	17,88%	873 102	-0,45%
- Part des minoritaires	511 425	494 375	-3,33%	503 060	1,76%
Résultat net de l'exercice	-				
-Part du groupe	2 662 160	3 427 420	28,75%	3 813 552	11,27%
-Part des minoritaires	1 416 350	1 548 686	9,34%	1 700 527	9,80%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	33 893 817	36 814 698	8,62%	40 426 437	9,81%
TOTAL Passif	388 184 512	423 278 818	9,04%	437 677 787	3,40%

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS

A l'issue de l'exercice 2024, le total actif consolidé augmente de +9,04% comparativement à l'année précédente à MAD 423,3 milliards. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de +6,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 225,6 milliards ;
- Une progression de +38,34% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 35,2 milliards ;
- Une appréciation de +25,95% des actifs financiers détenus à des fins de transactions à près de MAD 59 milliards ;
- Une augmentation de +14,70% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 21,2 milliards ;
- Un bond de +49,59% des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables à MAD 714 millions ;
- Et, une baisse de -10,41% des titres au coût amorti à MAD 44,9 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2024 recouvre :

- L'augmentation de +7,94% des dettes envers la clientèle à MAD 257,6 milliards ;
- La progression de +22,79% des comptes de régularisation et autres passifs à MAD 19,6 milliards ;

- La hausse de +9,63% des dettes envers les établissements de crédits et assimilés à MAD 80,2 milliards ;
- Et, la croissance de +16,65% des titres de créances émis à MAD 11,7 milliards.

Au titre de l'exercice 2025, le total actif consolidé progresse de +3,40% comparativement à la même période une année auparavant à MAD 437,7 milliards. Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation de +2,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 230,8 milliards ;
- Une amélioration de +13,77% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 24,1 milliards (contre MAD 21,2 milliards en 2024) ;
- Une hausse de +48,45% des comptes de régularisation et autres actifs à MAD 12,5 milliards (contre MAD 8,4 milliards) ;
- Et, la croissance de +3,53% des titres au coût amorti à MAD 46,5 milliards.

Par ailleurs, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2025 intègre :

- L'augmentation de +7,07% des dettes envers la clientèle à MAD 275,8 milliards ;
- La hausse de +2,49% des comptes de régularisation et autres passifs à MAD 20,1 milliards ;
- Et, la progression de +5,20% des titres de créances émis à MAD 12,3 milliards.

1) Actifs financiers

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Tableau 56 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)	31/12/2025			31/12/2024		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	42 342 210	-	42 342 210	45 397 648	-	45 397 648
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	40 837 143		40 837 143	43 775 465		43 775 465
Autres titres de créances négociables	1 505 067		1 505 067	1 622 183		1 622 183
Obligations	4 835 429	-	4 835 429	4 525 389	-	4 525 389
Obligations d'Etat	1 915 312		1 915 312	2 195 938		2 195 938
Autres obligations	2 920 117		2 920 117	2 329 451		2 329 451
Actions et autres titres à revenu variable	10 583 600	2 468 478	13 052 077	9 028 819	1 720 743	10 749 562
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit			0			0
à la clientèle entreprises			0			0
à la clientèle particuliers			0			0
Instruments financiers dérivés de transaction	20 741		20 741	8 814	0	8 814
Instruments dérivés de cours de change	20 741		20 741	8 814		8 814
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit			0			0
Autres instruments dérivés			0			0

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	57 781 980	2 468 478	60 250 458	58 960 670	1 720 743	60 681 413
---	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

(en milliers de DH)	31/12/2023		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Titres de créance négociables	39 734 927	0	39 734 927
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	38 150 578		38 150 578
Autres titres de créances négociables	1 584 349		1 584 349
Obligations	1 633 125	0	1 633 125
Obligations d'Etat	699 130		699 130
Autres obligations	933 994		933 994
Actions et autres titres à revenu variable	5 433 918	1 716 732	7 150 650
Opérations de pension	0		0
Prêts	0		0
aux établissements de crédit			0
à la clientèle entreprises			0
à la clientèle particuliers			0
Instruments financiers dérivés de transaction	10 604	0	10 604
Instruments dérivés de cours de change	10 604		10 604
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0
Instruments dérivés sur actions			0
Instruments dérivés de crédit			0
Autres instruments dérivés			0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	46 812 573	1 716 732	48 529 305

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2024, la hausse de +25% des actifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique principalement par la progression de +14,7% des Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques centrales à MAD 43,8 milliards et du bond de +50,3% des actions et autres titres à revenu variable à MAD 10,7 milliards.

Au titre de l'exercice 2025, la baisse de -0,7% des actifs financiers à la juste valeur par résultat résulte principalement de la diminution de -6,7% des Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques centrales à MAD 40,8 milliards et le recul de -7,2% des autres titres de créances négociables à MAD 1,5 milliards contre MAD 1,6 milliards une année auparavant.

- **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Tableau 57 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers de DH)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	779 247	246	-2 614	713 984	5 187	- 29 572
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 179 503	1 994 936	-590 883	6 949 970	1 950 228	- 486 921

(en milliers de DH)	31/12/2023		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287	-	-42 668
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 068 863	1 752 214	-601 854

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2024, la hausse de +17,1% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est redevable à une amélioration de +49,6% des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et de +14,5% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Au titre de l'exercice 2025, l'augmentation de +3,8% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est attribué à une hausse de +9,1% des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et de +3,3% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

- Titres au coût amorti

Tableau 58 : Composition des titres au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-23
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 479 466	15 777 666	14 906 251
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 143 256	15 296 531	14 211 894
Autres Titres de Créances Négociables	336 210	481 135	694 358
Obligations	31 569 646	30 497 570	36 396 515
Obligations d'Etat	28 466 658	26 833 277	30 663 849
Autres Obligations	3102 988	3 664 293	5 732 665
Dépréciations	-1 534 455	-1 345 504	-1 150 200
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	46 514 657	44 929 732	50 152 566

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2024, la baisse de -10,4% des titres au coût amorti s'explique principalement par une baisse de -12,5% des obligations d'Etat et d'un recul de -36,1% des autres obligations.

A fin 2025, la hausse de +3,5% des titres au coût amorti s'explique principalement par la progression de +6,1% des obligations d'Etat et de +5,5% des bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

- **Actifs financiers par pôle d'activité**

Tableau 59 : Actifs financiers par pôle d'activité

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 435 569	10 209	24 724	5 305	2 070 342	6 546 150
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 794 965	84 565	861	0	1 648 914	48 529 305
Titres au coût amorti	14 140 642	0	0	0	36 011 923	50 152 565
	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 276 652	17 481	33 215	5 305	2 331 300	7 663 954
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 949 548	112 188	861	0	1 618 816	60 681 413
Titres au coût amorti	10 984 350	0	0	0	33 945 382	44 929 732
	déc.-25					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 440 268	60 044	33 215	5 305	2 419 918	7 958 751
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 759 758	177 584	861	0	2 312 254	60 250 457
Titres au coût amorti	10 934 686	0	0	0	35 579 971	46 514 657

Source : BANK Of Africa

Notons que la hausse des actifs financiers provient essentiellement des activités internationales, suivies dans une moindre mesure, de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires, tandis que la Banque au Maroc affiche un repli sur la période.

2) Evolution des crédits

Le tableau ci-dessous affiche l'évolution des crédits par type de produits sur la période considérée :

Tableau 60 : Evolution des crédits par type de produits sur la période 2023-2025 :

KMAD	2023	2024	Var	2025	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (C1)	25 409 242	35 151 660	38,34%	34 836 084	-0,90%
Comptes à vue	8 538 558	12 226 612	43,19%	13 822 778	13,05%
Prêts	16 314 188	22 872 072	40,20%	20 368 194	-10,95%
Opérations de pension	640 048	141 102	-77,95%	711 577	5,04x
Provisions	-83 552	-88 126	5,47%	-66 126	-24,96%
Créances sur la clientèle (C2)	212 196 303	225 617 041	6,32%	230 849 356	2,32%
Comptes ordinaires débiteurs	21 722 638	22 012 931	1,34%	22 818 938	3,66%
Prêts consentis à la clientèle	181 931 943	186 197 367	2,34%	195 919 781	5,22%
Opérations de pension	10 689 321	20 412 511	90,96%	15 760 294	-22,79%
Opérations de location-financement	16 534 566	16 946 683	2,49%	18 236 752	7,61%
Provisions	-18 682 166	-19 952 451	6,80%	-21 886 409	9,69%
Total crédits	237 605 545	260 768 701	9,75%	265 685 440	1,89%

Source : BANK Of Africa

A l'issue de l'année 2024, les crédits octroyés par le Groupe Bank of Africa augmentent de +9,75% à MAD 260,8 milliards, consécutivement à :

- Une progression de +6,32% des créances à la clientèle à MAD 225,6 milliards intégrant principalement un bond de +90,96% des opérations de pension à MAD 20,4 milliards, ainsi qu'une hausse de +2,34% des prêts consentis à la clientèle à MAD 186,2 milliards. Pour leur part, les opérations de location-financement augmentent de +2,49% à MAD 16,9 milliards.
- Une appréciation de +38,34% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 35,2 milliards en raison notamment d'une croissance de +40,2% des prêts à MAD 22,9 milliards et de +43,19% des comptes à vue à MAD 12,2 milliards. Les opérations de pension, elles, augmentent de +47,83% à MAD 946,2 millions.

Au titre de l'exercice 2025, l'encours de crédits du Groupe Bank of Africa s'inscrit en hausse de +1,89% à MAD 265,7 milliards, portée par la progression de +2,32% des créances sur la clientèle à MAD 230,8 milliards, reflétant principalement l'accroissement de +5,22% des prêts à la clientèle à MAD 195,9 milliards. Par ailleurs, les opérations de location-financement enregistrent une croissance soutenue de +7,61% pour atteindre MAD 18,2 milliards.

La ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

Tableau 61 : Ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité sur la période 2023-2025 :

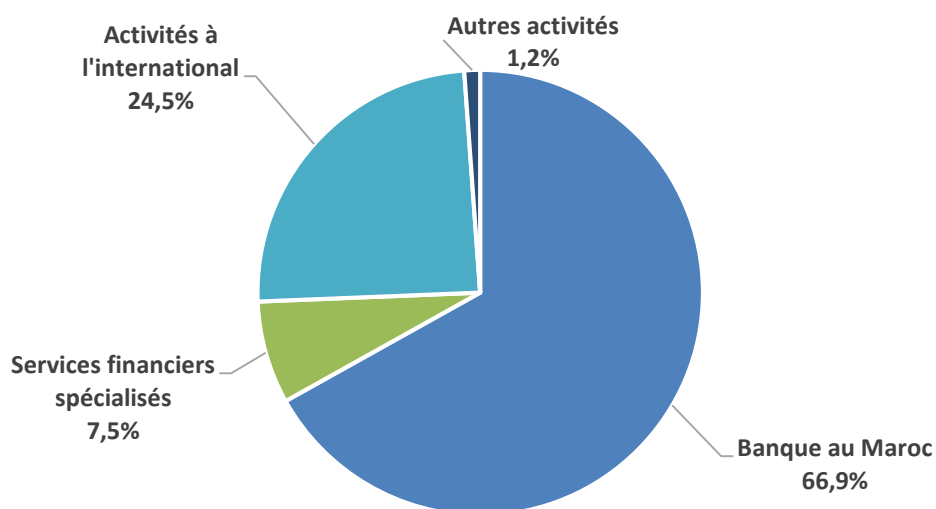
K MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Banque au Maroc	137 101 539	149 941 437	9,37%	154 452 861	3,01%
Services financiers spécialisés	15 972 343	16 160 793	1,18%	17 220 137	6,56%
Activités à l'international	58 528 392	58 720 713	0,33%	56 521 162	-3,75%
Autres activités	594 028	794 100	33,68%	2 655 196	3,34x
Total	212 196 303	225 617 042	6,32%	230 849 356	2,32%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2024, les prêts et créances sur la clientèle du Groupe augmentent de +6,32% en raison principalement d'une hausse de +9,37% des prêts et créances de la Banque au Maroc. Ceux des activités à l'international augmentent de +0,33%, au moment où ceux des services financiers spécialisés s'améliorent de +1,18%.

A fin 2025, les prêts et créances sur la clientèle du Groupe enregistrent une progression de +2,32%, portée principalement par la hausse de +3,01% des encours de la Banque au Maroc. À l'inverse, les activités à l'international affichent un repli de -3,75%, tandis que les services financiers spécialisés maintiennent une dynamique positive avec une croissance de +6,56%.

Répartition des créances par pôle en 2025



Par pôle d'activité, la Banque au Maroc draine 66,9% des crédits à la clientèle distribués à fin 2025 (+0,4 point comparativement à fin 2024), contre une part de 24% pour les activités à l'international (-1,5 point par rapport à 2024) et de 7,5% pour les services financiers spécialisés (+0,3 point par rapport à 2024).

Tableau 62 : Ventilation des créances à la clientèle par zone géographique :

(en milliers de DH)	déc.-23	déc.-24	déc.-25	Var
Maroc	153 667 910	166 896 329	174 328 194	4,45%
Afrique Subsaharienne	57 128 678	57 047 881	54 838 354	-3,87%
Europe	1 399 713	1 672 832	1 682 808	0,60%
Total	212 196 303	225 617 042	230 849 356	2,32%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2024, la progression des créances à la clientèle émane principalement du Maroc.

Au 31/12/2025, la progression des créances à la clientèle est principalement portée du Maroc.

Tableau 63 : Ventilation des créances à la clientèle par Bucket (en K MAD) :

	31/12/2025				Dépréciations			
	Créances et Engagements			TOTAL				TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	751 056	28 486	-	779 541	195	99	-	294
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	751 056	28 486	-	779 541	195	99	-	294
Actifs financiers au coût amorti	296 829 549	14 096 294	24 761 584	335 687 427	3 262 292	3 001 338	17 223 698	23 487 328
Prêts et créances sur les établissements de crédit	34 901 645	-	904	34 902 549	53 230	-	13 233	66 463
Prêts et créances sur la clientèle	213 878 791	14 096 294	24 760 681	252 735 765	1 674 607	3 001 338	17 210 465	21 886 409
Titres de dettes	48 049 112	-	-	48 049 112	1 534 455	-	-	1 534 455
Total Actif	297 580 604	14 124 779	24 761 584	336 466 968	3 262 487	3 001 437	17 223 698	23 487 622
Total Hors Bilan	65 116 021	272	601 127	65 717 420	248 578	2 672	306 108	557 358

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

31/12/2024								
	Créances et Engagements			TOTAL	Dépréciation			TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	643 398	94 806	-	738 204	267	23 953	-	24 220
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643 398	94 806		738 204	267	23 953		24 220
Actifs Financiers au coût amorti	288 248 291	16 204 335	22 631 889	327 084 515	2 973 261	2 901 641	15 511 179	21 386 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 202 968	-	36 817	35 239 785	55 855	-	32 271	88 126
Prêts et créances sur la clientèle	206 770 087	16 204 335	22 595 072	245 569 494	1 571 902	2 901 641	15 478 908	19 952 451
Titres de dettes	46 275 236			46 275 236	1 345 504			1 345 504
Total Actif	288 891 689	16 299 141	22 631 889	327 822 719	2 973 528	2 925 594	15 511 179	21 410 301
Total Hors Bilan	56 387 940	272 423	379 118	57 039 480	238 666	2 573	284 484	525 722

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

31/12/2023								
	Créances et Engagements			TOTAL	Dépréciation			TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111		494 623	1 768	15 568		17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766			51 302 766	1 150 200			1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

A l'issue de l'année 2024, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent de +7,4% à MAD 206 milliards tandis que les dépréciations affichent une baisse de -3,2% à MAD 1,6 milliards. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 reculent de -4,1% à MAD 16,2 milliards pour des dépréciations en hausse de +13,6% à MAD 2,9 milliards. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 augmentent de +5,2% à MAD 22,6 milliards au moment où les dépréciations progressent de +6,7% à MAD 15,5 milliards.

Au terme de l'année 2025, les prêts et créances sur la clientèle classés en Bucket 1 enregistrent une progression de +3,4% à MAD 214 milliards accompagnée d'une hausse de +6,5% des dépréciations à MAD 1,7 milliard. À l'inverse, les encours du Bucket 2 se contractent de -13% à MAD 14,1 milliards tandis que les dépréciations associées augmentent de +3,4% pour atteindre MAD 3 milliards. Par ailleurs, les prêts et créances relevant du Bucket 3 affichent une croissance de +9,6% à MAD 24,8 milliards, concomitante à une progression de +11,2% des dépréciations à MAD 17,2 milliards.

3) Evolution du taux de couverture :

Tableau 64 : Taux de couverture par Bucket

Taux de provisionnement ³³	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
2023	0,84%	15,11%	67,56%
2024	0,76%	17,91%	68,51%
2025	0,78%	21,29%	69,51%

Source : BANK Of Africa

A fin 2025, le taux de couverture du Bucket 1 ressort en légère hausse de +0,02 point à 0,78%.

Le taux de couverture du Bucket 2, lui, augmente +3,38 points à 21,29%.

Pour sa part, le taux de couverture du Bucket 3 progresse de +1 point à 69,51%.

³³ Dépréciation / Créances et engagements

4) Evolution des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle par type de produits évolue comme suit sur la période sous revue :

Tableau 65 : Evolution des dépôts de clientèle et établissements de crédits sur la période 2023-2025 :

K MAD	2023	2024	Var	2025	Var
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	73 195 714	80 247 308	9,63%	71 016 843	-11,50%
Comptes à vue	5 147 072	8 884 278	72,61%	9 309 362	4,78%
Emprunts	34 063 349	26 020 004	-23,61%	29 006 782	11,48%
Opérations de pension	33 985 293	45 343 026	33,42%	32 700 699	-27,88%
Dettes envers la clientèle (D2)	238 681 080	257 627 724	7,94%	275 841 273	7,07%
Comptes ordinaires créditeurs	150 363 104	165 819 447	10,28%	184 724 647	11,40%
Comptes à terme	27 617 319	30 266 349	9,59%	28 248 184	-6,67%
Comptes d'épargne à taux administré	47 022 454	47 102 989	0,17%	48 756 160	3,51%
Bons de caisse	3 593 242	3 297 279	-8,24%	2 932 723	-11,06%
Opérations de pension	1 694 236	1 183 108	-30,17%	518 502	-56,17%
Autres comptes créditeurs	8 390 725	9 958 551	18,69%	10 661 057	7,05%
Total dépôts (D1+D2)	311 876 794	337 875 031	8,34%	346 858 116	2,66%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

A fin 2024, l'encours des dépôts ressort en hausse de +8,34% à MAD 337,9 milliards. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une hausse de +7,94% des dettes envers la clientèle à MAD 257,6 milliards intégrant notamment une progression de +10,28% à MAD 165,8 milliards des comptes ordinaires créditeurs, une amélioration de +9,59% des comptes à terme à MAD 30,3 milliards et une appréciation de +18,69% des autres comptes créditeurs à près de MAD 10 milliards ;
- Une progression de +9,63% des dettes envers les établissements de crédit à MAD 80,2 milliards suite à un bond de +33,42% des opérations de pension à MAD 45,3 milliards et de +72,61% des comptes à vue à MAD 8,9 milliards et. En revanche, les emprunts reculent de -23,61% à MAD 26 milliards.

Au terme de l'exercice 2025, l'encours des dépôts ressort en augmentation de +2,66% à MAD 346,8 milliards. Cette évolution résulte principalement par d'une hausse de +7,07% des dettes envers la clientèle à MAD 275,8 milliards intégrant notamment une progression de +11,40% à MAD 184,7 milliards des comptes ordinaires créditeurs, une amélioration de +3,51% des comptes d'épargne à taux administré à MAD 48,8 milliards et une appréciation de +7,05% des autres comptes créditeurs à MAD 10,7 milliards.

La ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique se présente comme suit :

Tableau 66 : Ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var	Part	2025	Var	Part
Maroc	152 709 128	163 740 208	7,22%	63,56%	176 321 771	7,68%	63,92%
Afrique	85 265 907	92 779 245	8,81%	36,01%	98 572 028	6,24%	35,74%
Europe	706 044	1 108 271	56,97%	0,43%	947 475	-14,51%	0,34%
Total dépôts	238 681 079	257 627 724	7,94%	100,00%	275 841 273	7,07%	100,00%

Source : BANK Of Africa

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 63,6 % du total des dépôts de la clientèle en 2024 (contre 64% à fin 2023) et la contribution du réseau africain augmente de +0,3 point à 36%.

La hausse des dépôts de la clientèle provient principalement du Maroc en 2024.

Par zone géographique, les dépôts de la clientèle au Maroc représentent 63,92% du total à fin 2025 (contre 63,56% une année auparavant), tandis que la contribution du réseau africain s'inscrit en léger retrait de -0,28 point à 35,74% (contre 36,01% en 2024). La progression des dépôts de la clientèle est ainsi principalement portée par le Maroc.

5) Immobilisations :

Tableau 67 : Immobilisations de placement et d'exploitation

(en milliers de DH)	31-déc-25			31-déc-24			31-déc-23		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	19 521 549	10 227 519	9 294 030	18 418 966	9 725 280	8 693 686	18 356 784	9 714 334	8 642 450
Terrains et constructions	5 432 728	1 655 445	3 777 283	5 944 578	1 656 600	4 287 979	5 603 318	1 602 028	4 001 289
Équipement, Mobilier, Installations	5 928 526	3 818 044	2 110 483	5 479 397	3 697 486	1 781 911	5 236 296	3 927 670	1 308 626
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	8 160 294	4 754 030	3 406 264	6 994 991	4 371 195	2 623 796	7 517 170	4 184 636	3 332 534
Immobilisations Incorporelles	4 197 761	2 440 742	1 757 020	3 647 466	2 050 317	1 597 149	3 109 143	1 700 476	1 408 667
Logiciels informatiques acquis	3 425 754	2 180 411	1 245 344	2 877 418	1 750 119	1 127 298	2 474 746	909 072	1 565 674
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	772 007	260 331	511 676	770 048	300 198	469 851	634 397	791 404	-157 007
Immeubles de placements	3 628 249	514 650	3 113 599	3 768 247	453 844	3 314 403	3 883 194	501 785	3 381 408

Source : BANK Of Africa

En 2024, les immobilisations corporelles progressent de +0,6% à MAD 8 693,7 millions en raison d'une hausse de +36,2% des équipements, mobilier et installations à MAD 1 781,9 millions et de +7,2% des terrains et constructions à MAD 4 288 millions. En revanche, les autres immobilisations baissent de -21,3% à MAD 2 623,8 millions. Pour leur part, les immobilisations incorporelles augmentent de +13,4% à MAD 1 597 millions en raison d'une hausse des autres immobilisations incorporelles à MAD 469,9 millions contre MAD -157 millions en 2023. Enfin, les immeubles de placements reculent de -2% à MAD 3 314,4 millions.

A fin 2025, les immobilisations corporelles progressent de +6,9% pour atteindre MAD 9 294 millions, portées notamment par la hausse de +18,4% des équipements, mobilier et installations à MAD 2 110,5 millions, ainsi que par l'augmentation de +29,8% des autres immobilisations à MAD 3 406,3 millions. Par ailleurs, les immobilisations incorporelles enregistrent une croissance de +10% à MAD 1 757 millions, tirée par la progression de +10,5% des logiciels informatiques acquis à MAD 1 245 millions et par la hausse de +8,9% des autres immobilisations incorporelles à MAD 511,7 millions.

Pour leur part, les immeubles de placement s'inscrivent en recul de -6,1% à MAD 3 113,6 millions.

6) Taux de transformation :

Tableau 68 : Taux de transformation sur la période 2023-2025

En K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Dettes envers la clientèle	238 681 080	257 627 725	7,94%	275 841 273	7,07%
Prêts et créances sur la clientèle	212 196 303	225 617 043	6,32%	230 849 356	2,32%
Taux de transformation ³⁴	88,90%	87,57%	-1,33pt	83,69%	-3,89pt

Source : BANK Of Africa

En 2024, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 87,6%, en baisse de -1,3 points par rapport à fin 2023, s'expliquant notamment par une hausse des dettes envers la clientèle plus importante que celle des prêts et créances sur la clientèle.

A fin 2025, le taux de transformation du Groupe ressort à 83,69%, en recul de 3,89 points par rapport à fin 2024, sous l'effet d'une progression des dettes envers la clientèle plus soutenue que celle des prêts et créances sur la clientèle.

2. Structure des ressources consolidées de BANK OF AFRICA

Les ressources de BANK OF AFRICA se composent essentiellement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

Tableau 69 : Evolution de la structure des ressources consolidées sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Fonds propres et assimilés dont :	46 031 798	48 960 692	6,36%	43 882 903	-10,37%
Dettes subordonnées	12 137 981	12 145 994	0,07%	12 088 543	-0,47%
Capital	2 125 656	2 157 863	1,52%	2 202 819	2,08%
Réserves liées au capital	18 535 917	19 218 004	3,68%	19 974 709	3,94%
Actions propres					
Réserves et résultats consolidés Part du groupe	5 343 009	6 876 535	28,70%	8 743 730	27,15%
Gains ou pertes latents différés Part du groupe	744 004	877 045	17,88%	873 102	-0,45%
Capitaux propres consolidés du groupe :	33 893 817	36 814 698	8,62%	40 426 438	9,81%
Capitaux propres part du groupe	26 748 586	29 129 447	8,90%	31 794 360	9,15%
Intérêts minoritaires	7 145 231	7 685 251	7,56%	8 632 078	12,32%
Ressources	321 927 230	349 598 971	8,60%	359 191 796	2,74%
Etablissements de crédit	73 195 714	80 247 308	9,63%	71 016 843	-11,50%
Clientèle	238 681 080	257 627 725	7,94%	275 841 273	7,07%
Titres de créances émis	10 050 436	11 723 938	16,65%	12 333 680	5,20%
Ressources	100,00%	100,00%		100,00%	
Etablissements de crédit	22,74%	22,95%		19,77%	
Clientèle	74,14%	73,69%		76,79%	
Titres de créances émis	3,12%	3,35%		3,43%	

Source : BANK Of Africa

A l'issue de l'année 2024, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en hausse de +6,4% à MAD 49 milliards par rapport à 2023 compte tenu d'une progression de +28,7% des réserves et résultats consolidés part du groupe et de +17,9% des gains ou pertes latents différés Part du Groupe.

³⁴ Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Au terme de l'exercice 2025, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en baisse de -10,37% à MAD 44 milliards par rapport à 2024 compte tenu d'une diminution de -0,47% des réserves et résultats consolidés part du groupe et de -0,45% des gains ou pertes latents différés Part du Groupe.

Pour leur part, les ressources du Groupe sont essentiellement composées de dépôts de la clientèle (76,79% contre 73,69% en 2024), qui ont affiché une hausse de +7,07% à MAD 275,8 milliards.

Tableau 70 : Ventilation des Fonds Propres par pôle d'activité

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	20 772 024	528 494	1 564 594	-287 505	11 316 210	33 893 817

	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	21 864 088	578 809	1 672 785	- 131 620	12 830 635	36 814 698

	déc.-25					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	22 900 932	674 975	1 779 645	-168 642	15 239 527	40 426 437

Source : BANK Of Africa

La progression des fonds propres est principalement portée par les activités internationales.

3. Provisions pour risques et charges

Tableau 71 : Evolution des provisions pour risques et charges

(en milliers de DH)	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-23
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 876 793	1 672 828	1 458 938
Dotations aux provisions	821 605	448 855	467 593
Reprises de provisions	-435 736	-115 330	-211 997
Autres mouvements	-74 089	-129 560	-41 705
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	2 188 573	1 876 793	1 672 828

Source : BANK Of Africa

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	225 604	433 602	523 179	0	694 408	1 876 794
Dotations	98 771	11 231	68 954	0	642 649	821 605
Montants utilisés	-295	0	-28 455	0	-406 986	-435 736
Autres mouvements	-	0	2 037	0	-76 126	-74 089
Solde de clôture	324 080	444 833	565 715	0	853 946	2 188 573

A fin décembre 2024, les provisions pour risques et charges affichent une hausse de +12,2% à M MAD 1 876,8 en raison d'une baisse des reprises de provisions à M MAD 115,3 contre M MAD 212 une année auparavant. Les dotations aux provisions ont, pour leur part, reculé de -4% à M MAD 448,9.

Au titre de l'exercice 2025, les provisions pour risques et charges affichent une hausse de +16,6% à MAD 2 188,6 millions, sous l'effet d'une forte progression des dotations aux provisions à MAD 821,6 millions contre MAD 448,9 millions une année auparavant, malgré des reprises de provisions en hausse à MAD 435,7 millions contre MAD 115,3 millions en 2024.

4. Tableau des flux de trésorerie de BANK OF AFRICA

Tableau 72 : Tableau des flux de trésorerie sur la période 2023-2025 :

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de DH)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	7 902 058	6 980 278	5 515 232
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	893 206	726 092	706 460
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-129 747	77 635	-132 044
+/- Dotations nettes aux provisions	2 629 533	2 228 797	2 133 315
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-156 671	-140 597	-142 674
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-574 252	378 610	-132 696
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	43 068	-651 345	223 367
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 705 137	2 619 192	2 655 729
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-16 863 997	85 537	5 658 544
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 250 417	841 616	-15 173 169
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 577 509	-4 460 297	612 553
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 403 426	2 797 787	2 194 004
- Impôts versés	-2 262 578	-1 855 381	-1 600 094
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-10 702 075	-2 590 738	-8 308 162
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-94 879	7 008 732	-137 201
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	139 255	-58 700	-855 078
+/- Flux liés aux immeubles de placement	4 529	-2 352	28 256
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 230 281	-1 001 711	-1 022 900
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 086 497	-1 062 763	-1 821 466
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 729 673	-1 928 905	-813 806
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-861 194	1 373 517	828 851
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 590 867	-555 388	15 046
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	123 147	-384 634	-1 004 358
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 649 096	5 005 947	-2 947 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 023 722	19 017 775	21 965 754
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	21 190 824	18 474 878	18 425 856
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 832 898	542 897	3 539 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	18 374 626	24 023 722	19 017 775
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 108 086	21 190 824	18 474 878
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 733 460	2 832 898	542 897
Variation de la trésorerie nette	-5 649 096	5 005 947	-2 947 979

Source : BANK OF AFRICA

Ecarts de conversion				-232 595		-232 595	-185 656	-418 251
Gains ou pertes latents ou différés				-75 100		-75 100	-183 234	-258 334
Variation de périmètre				-29 707		-29 707	-1 219	-30 926
Autres variations				-91 183		-91 183	-58 832	-150 015
Capitaux propres clôture 31.12.2024	2 157 863	19 218 004		8 735 189	-981 609	29 129 447	7 685 251	36 814 698
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux d'ouverture 01.01.2025	2 157 863	19 218 004		8 735 189	-981 609	29 129 447	7 685 251	36 814 698
Opérations sur capital	44 956	756 705		-801 661				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 085 682		-1 085 682	-903 636	-1 989 318
Résultats de l'exercice				3 813 552		3 813 552	1 700 527	5 514 079
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-92 718		-92 718		-92 718
Ecarts de conversion				92 042		92 042	50 772	142 814
Gains ou pertes latents ou différés				-676		-676	50 772	50 096
Variation de périmètre								
Autres variations				-62 281		-62 281	99 164	36 883
Capitaux propres clôture 31.12.2025		2 202 819	19 974 709	10 599 117	-982 285	31 794 360	8 632 078	40 426 438

Source : BANK OF AFRICA

La croissance des capitaux propres consolidés à fin 2025 s'explique principalement par la bonne génération de résultats sur l'exercice, avec un RNPG en progression à MAD 3,8 milliards. Il convient de noter que la structure des fonds propres demeure globalement stable, malgré l'effet des distributions de dividendes, traduisant une capacité de rétention bénéficiaire toujours solide.

6. Engagements de financement et de garantie

Tableau 74 : Evolution des engagements de financement et de garantie sur la période 2023-2025

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Engagements de financement donnés	18 416 674	21 544 178	16,98%	23 368 575	8,47%
<i>Aux établissements de crédit</i>	900 643	648 513	-27,99%	1 231 521	89,90%
<i>A la clientèle</i>	17 516 031	20 895 664	19,29%	22 137 054	5,94%
<i>Ouverture de crédit</i>					
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>					
Engagements de financement reçus	1 372 902	1 643 375	19,70%	2 890 579	75,89%
<i>Des établissements de crédit</i>	1 372 902	1 643 375	19,70%	2 890 579	75,89%

Source : Bank Of Africa

A l'issue de l'année 2024, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 21,5 milliards, en hausse de +16,98% par rapport à fin 2023 et ce, suite à une progression de +19,29% des engagements données à la clientèle à MAD 20,9 milliards. En revanche, ceux donnés aux établissements de crédit reculent de -27,99% à MAD 648,5 millions.

Au titre de l'exercice 2025, les engagements de financement donnés enregistrent une hausse de +8,47% à MAD 23,4 milliards sous l'effet d'une augmentation de +89,9% des engagements donnés aux établissements de crédit à MAD 1 231,5 millions et d'une progression de +5,94% des engagements donnés à la clientèle à MAD 22,1 milliards.

Pour leur part, les engagements de financement reçus enregistrent un bond de +75,9% pour s'établir à MAD 2 890,6 millions.

Tableau 75 Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

K MAD	2023	2024	Var.	2025	Var.
Engagements de garantie donnés	32 287 326	35 495 303	9,94%	42 348 845	19,31%
<i>D'ordre des établissements de crédit</i>	9 326 586	10 688 554	14,60%	13 433 636	25,68%
<i>D'ordre de la clientèle</i>	22 960 740	24 806 749	8,04%	28 915 209	16,56%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres cautions</i>					
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>					
Engagements de garantie reçus	111 703 378	114 457 451	2,47%	137 429 042	20,07%
<i>Des établissements de crédit</i>	107 761 167	110 367 054	2,42%	133 599 573	21,05%
<i>De l'état et d'autres organismes de garantie</i>	3 942 211	4 090 397	3,76%	3 829 469	-6,38%

Source : BANK Of Africa

A fin 2024, les engagements de garantie donnés progressent de +9,94% à MAD 35 495 millions sous l'effet d'une hausse de +14,6% des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit et de +8,04% des engagements de garantie donnés à l'ordre de la clientèle à MAD 24 806 millions. Pour leur part, les engagements de garantie reçus augmentent de +2,47% à MAD 114 457 millions consécutivement à une hausse de +2,42% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit et de +3,76% des engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie.

Au titre de l'exercice 2025, les engagements de garantie donnés s'améliorent de +19,31% pour s'établir à MAD 42 348,8 millions sous l'effet d'une augmentation de +25,7% des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit et de +16,6% des engagements de garantie donnés à l'ordre de la clientèle à MAD 28 915,2 millions. Pour leur part, les engagements de garantie reçus progressent de +20,1% à MAD 137 429 millions consécutivement à une hausse de +21% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit.

PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2026 (NON AUDITES)

Présentation des comptes consolidés

Compte de Résultat IFRS	31/03/2026	31/03/2025	Var %
Intérêts et produits assimilés	5 390 913	5 205 611	3,56%
Intérêts et charges assimilées	-1 636 191	-1 658 572	-1,35%
Marge d'intérêt	3 754 721	3 547 039	5,86%
Commissions perçues	1 268 400	1 170 569	8,36%
Commissions servies	-195 622	-205 367	-4,75%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 072 778	965 201	11,15%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	-108 580	371 522	-0,29x
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	<i>-203 114</i>	<i>343 569</i>	<i>-0,59x</i>
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	<i>94 534</i>	<i>27 953</i>	<i>3,38x</i>
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	42 237	28 628	47,54%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>			
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	<i>42 237</i>	<i>28 628</i>	<i>47,54%</i>
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	254 539	193 494	31,55%
Charges des autres activités	-155 656	-138 039	12,76%
Produit net bancaire	4 860 039	4 967 845	-2,17%
Charges générales d'exploitation	-1 923 672	-1 789 336	7,51%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-280 956	-301 559	-6,83%
Résultat Brut d'exploitation	2 655 411	2 876 950	-7,70%
Coût du risque	-677 248	-936 001	-
			27,64%
Résultat d'exploitation	1 978 163	1 940 948	1,92%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	48 493	38 802	24,98%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	347	9 105	-
			96,19%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	2 027 003	1 988 855	1,92%
Impôt sur les résultats	-554 542	-660 984	-
			16,10%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net	1 472 461	1 327 871	10,89%
Résultat Hors-groupe	469 820	407 543	15,28%
Résultat net - Part du groupe	1 002 641	920 328	8,94%

ACTIF IFRS	31/03/2026	31/12/2025	Var %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	28 227 490	24 108 086	17,09%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	66 534 281	57 781 980	15,15%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 491 223	2 468 478	41,43%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	900 354	779 247	15,54%
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 406 825	7 179 503	3,17%
Titres au coût amorti	48 739 775	46 514 657	4,78%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	36 445 517	34 836 085	4,62%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	233 436 232	230 849 356	1,12%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Placements des activités d'assurance	-	-	
Actif d'impôt exigible	1 239 661	1 759 973	-29,56%
Actif d'impôt différé	2 704 697	2 669 784	1,31%
Comptes de régularisation et autres actifs	12 824 976	12 462 536	2,91%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 118 887	1 085 358	3,09%
Immeubles de placement	3 112 827	3 113 599	-0,02%
Immobilisations corporelles	9 198 437	9 294 030	-1,03%
Immobilisations incorporelles	1 807 137	1 757 020	2,85%
Ecart d'acquisition	1 018 097	1 018 097	0,00%
TOTAL ACTIF IFRS	458 206 416	437 677 787	4,69%

PASSIF IFRS	31/03/2026	31/12/2025	Var %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-	
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	11 000 621	12 333 680	-10,81%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	78 800 330	71 016 843	10,96%
Dettes envers la clientèle	285 352 426	275 841 273	3,45%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Passif d'impôt courant	1 659 321	2 423 616	-31,54%
Passif d'impôt différé	1 300 743	1 292 471	0,64%
Comptes de régularisation et autres passifs	24 201 029	20 066 350	20,61%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	
Provisions pour risques et charges	2 241 650	2 188 574	2,43%
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	12 213 657	12 088 543	1,03%
TOTAL DETTES	416 769 777	397 251 350	4,91%
Capitaux propres			
Capital et réserves liées	22 179 364	22 177 528	0,01%
Réserves consolidées	-	-	
- Part du groupe	8 647 216	4 930 178	75,39%
- Part des minoritaires	7 759 086	6 428 490	20,70%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	
- Part du groupe	873 414	873 102	0,04%
- Part des minoritaires	505 098	503 060	0,41%
Résultat de l'exercice	-	-	

- Part du groupe	1 002 641	3 813 552	-73,71%
- Part des minoritaires	469 820	1 700 527	-72,37%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	41 436 639	40 426 437	2,50%
TOTAL PASSIF IFRS	458 206 416	437 677 787	4,69%

Au terme du 1^{er} trimestre 2026, les principaux agrégats financiers de BANK OF AFRICA font apparaître les évolutions suivantes :

- ✓ Hausse de +1,1% de l'encours des crédits consolidé à la clientèle à MAD 233,4 milliards et augmentation de +3,4% des dépôts de la clientèle à MAD 285,3 milliards ;
- ✓ Diminution du Produit Net Bancaire consolidé de -2,2% à MAD 4,9 milliards, sous l'effet notamment de la contraction des activités de marché passant de MAD 400 millions à MAD -66 millions. Pour sa part, la marge d'intérêts progresse de +5,9% à MAD 3 755 millions tandis que celle sur commissions augmente de +11,1% à MAD 1 073 millions ;
- ✓ Les charges générales d'exploitation affichent une augmentation de +5,4% à MAD 2,2 milliards pour un coefficient d'exploitation de 45,4% contre 42,1% au cours de la même période de l'année précédente. Le RBE affiche ainsi une diminution de -7,7% à MAD 2,6 Md ;
- ✓ Progression du Résultat Net Part du Groupe de +8,9% s'établissant à MAD 1 003 millions à fin mars 2026 intégrant un coût du risque en allègement de -27,6% à MAD 677 millions. Pour sa part, le RN social s'améliore de +5,7% à MAD 775 millions.

PARTIE VI : PERSPECTIVES

I. Perspectives De Croissance De La Banque

BANK OF AFRICA s'est **dotée d'une vision 2030** : « Devenir un groupe panafricain présent dans +25 pays et un outil d'une finance à impact pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ».

Les objectifs majeurs de cette vision 2030 sont : (i) **amélioration des fondamentaux financiers (rentabilité, solvabilité et liquidité)** en plaçant le client au cœur des priorités et en renforçant l'efficacité opérationnelle (ii) **renforcement de l'intégration Groupe** et des synergies et (iii) **préparation de la croissance externe** ciblée en identifiant des opportunités d'expansion dans les géographies africaines les plus prometteuses.

Dans ce sillage, la trajectoire financière du Groupe à horizon 2027 s'est fixée comme **ambition d'améliorer la rentabilité et la productivité du Groupe**, en assurant une croissance harmonieuse de son bilan, tout en se conformant au respect des exigences réglementaires. Elle prévoit ainsi d'améliorer ses performances aussi bien :

- (i) **Au Maroc**, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts, la favorisation de la bancarisation via l'accélération de l'innovation technologique, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.
- (ii) **Qu'à l'international**, à travers :

L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne et l'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour **accompagner cette ambition**, le Groupe prévoit **la poursuite des efforts sur les leviers** ci-après :

- **Le renforcement des fonds propres de la banque** en émettant en 2025 deux emprunts obligataires subordonnés perpétuels avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant total de 2 milliards de dirhams.
- **L'optimisation de la rentabilité et réduction des coûts d'exploitation** à travers la maîtrise des dépenses, l'accélération de la digitalisation et l'enrichissement de l'offre multicanal (plateforme crédits immobiliers en ligne, Agence directe, crédits Business Online...).
- **La poursuite des programmes stratégiques** notamment ceux liés aux axes de (i) la pérennisation du portefeuille africain actuel et l'exploration d'une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent et (ii) l'accélération de la stratégie de développement de BANK OF AFRICA permettant un renforcement de son positionnement en Afrique.

PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS

La croissance économique du Maroc a atteint 4,8% en 2025, au lieu de 3,8% en 2024, grâce notamment à la bonne tenue des activités non agricoles et au dynamisme de l'investissement public, soutenu par les grands projets d'infrastructures. Cette évolution s'est inscrite dans un contexte de consolidation budgétaire et d'atténuation des pressions inflationnistes. Une telle dynamique positive a favorisé le retour du statut « Investment Grade » auprès de S&P Global Ratings, reflétant le renforcement des fondamentaux économiques du pays.

Par ailleurs, la situation des échanges extérieurs en 2025 a été marquée par une hausse des exportations de biens de 2,8% à MAD 469,1 milliards, et des importations de 8% à MAD 822,2 milliards, portant le déficit commercial à MAD 353,1 milliards, en accentuation de 15,8% sur un an. Parallèlement, les transferts des MRE ont progressé de 2,6% à MAD 122 milliards, tandis que les recettes voyages ont augmenté de 20,6% à MAD 138,1 milliards. Dans ce sillage, le déficit du compte courant aurait atteint près de 2,3% du PIB à fin 2025, après 1,2% en 2024.

En Afrique subsaharienne, la croissance régionale s'est élevée à 4,5% en 2025, contre 4,2% en 2024, appuyée par des politiques macroéconomiques rigoureuses, la baisse de l'inflation et l'amélioration des équilibres budgétaires et extérieurs. Toutefois, les perspectives de la région demeurent sensibles aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient, qui alimentent les pressions inflationnistes à travers la hausse des prix de l'énergie, des engrais et des coûts du transport maritime.

Au niveau bancaire, au-delà des performances financières solides de BANK OF AFRICA, les crédits (+8% à fin décembre 2025) et les dépôts bancaires (+7,5%) ont maintenu une trajectoire de progression soutenue.

PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence, BANK OF AFRICA ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de BANK OF AFRICA.

PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES

I. Risques Afférents À la Banque et À son Secteur

1. Gestion du Risque de Contrepartie

Les crédits distribués nets (à la clientèle et aux établissements de crédit) par la Banque (Activité Consolidée) se sont établis à MAD 265,7 milliards à fin 2025 contre MAD 260,8 milliards à fin décembre 2024.

La Banque a entrepris un effort sensible d'assainissement de son portefeuille de créances clients, effort qu'elle maintient dans le cadre de sa politique de gestion du risque et en conformité avec les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib, ainsi que les pratiques saines en matière de risques. Ainsi, la sinistralité du Groupe évolue par rapport à décembre 2024, passant de 10,1% à 10,5%. Le taux de couverture des créances en souffrance ressort à 69,5% à fin 2025, en amélioration par rapport à décembre 2024 (68,5%), s'inscrivant dans la perspective d'amélioration du provisionnement du Groupe sur l'ensemble de ses périmètres.

Les portefeuilles des entités BOA sont majoritairement Corporate, et présentent ainsi des garanties solides.

De ce fait, la Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe :

- Le comité Risques Groupe, assistant le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière ;
- Le Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe assiste le Comité Exécutif Maroc & International en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence de ses activités avec les Politiques des Risques et limites fixées. Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de la surveillance de la cohérence du profil de risque avec le niveau de l'appétit pour le risque ;
- Le Comité Exécutif (COMEX), en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi ;
- Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI) ;
- Les comités de crédit, qui approuvent l'ensemble des engagements ;
- Le Comité de Surveillance des Engagements.

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties, se basant notamment sur un système de notation interne, un système de délégation de pouvoir et un système de gestion des limites.

Le système de délégation de pouvoir se matérialise par des niveaux d'approbation, selon le segment du client, le montant agrégé des facilités proposées au client, et du type d'exposition (entreprises publiques et semi-publiques, exposition aux banques, etc.).

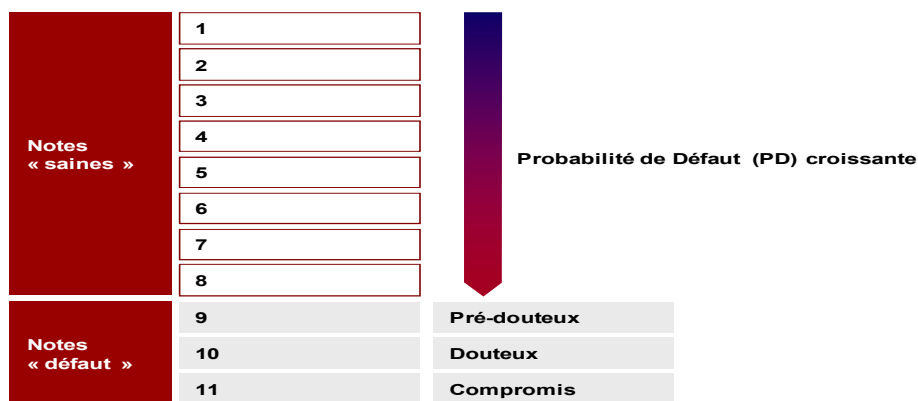
Le système de rating de la Banque est un système bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur. En plus des aspects quantitatifs, d'autres qualitatifs sont pris en considération dans l'élaboration du rating. (Potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement).

Dans le cadre de la réglementation bâloise, Bank Al-Maghrib a fixé le nombre minimum de classes que doit comporter un système de notation, ainsi sont requises à minima :

- 7 classes pour les contreparties saines ;
- 1 classe pour les contreparties en défaut.

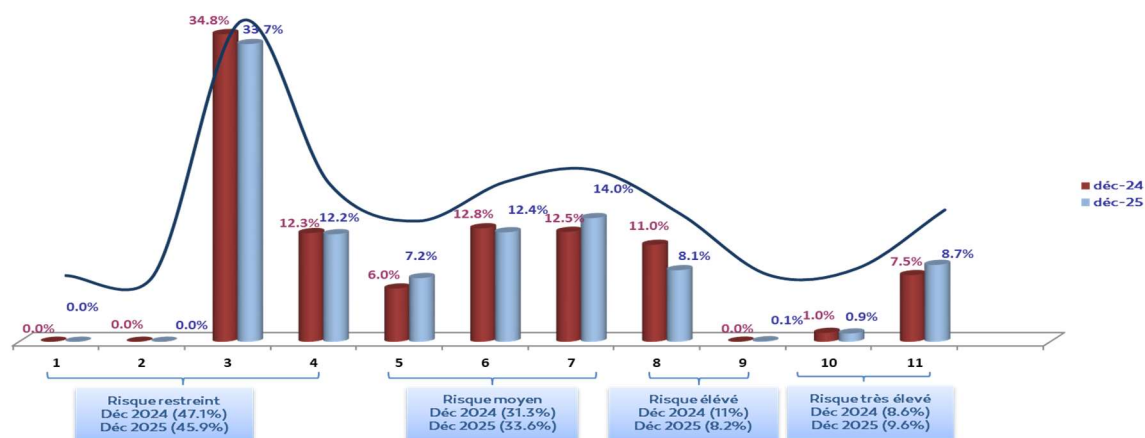
Selon l'échelle de notation adoptée par BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

Catégorie		Classe	Définition
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	Très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
Sub-investment grade	Risque moyen	5	stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
	Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
	Risque très élevé	10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital



Source : BANK OF AFRICA

Ainsi au 31 décembre 2025, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :



Source : BANK OF AFRICA

A noter que les dossiers inscrits en Watch-List font l'objet d'un suivi particulier et les créances y afférentes donnent lieu à une couverture par des Provisions pour Risques Généraux -PRG- conformément à la réglementation.

2. Risque de Taux et de Liquidité

1. Analyse du risque de liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Trois indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 186% sur base consolidée au 31 décembre 2025 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le Coefficient NSFR (Net Stable Funding Ratio), affiche 130% sur base sociale au 31 décembre 2025 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Au 31/12/2025, Le passif monétaire est de MAD 41 099 millions de durée égale à 76j, tandis que l'actif liquide est de MAD 39 057 millions. Par ailleurs, il est à signaler que 99,5% de la valeur de l'actif obligataire est composé de Bons de Trésor, ce qui assure une liquidité quasi-totale. Cette catégorie de l'actif s'établit à MAD 35 618 millions.

2. Analyse du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossesment des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Les actifs sont essentiellement obligataires, composés de Bons du Trésor, TCN et Obligations.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire face à des chocs de taux

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin décembre 2025, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0.030 Mrd DH soit +0.58% de la MNI prévisionnelle (et -0.036 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -0.69% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 0.713 Mrd DH soit 4.43% des Fonds Propres de base.

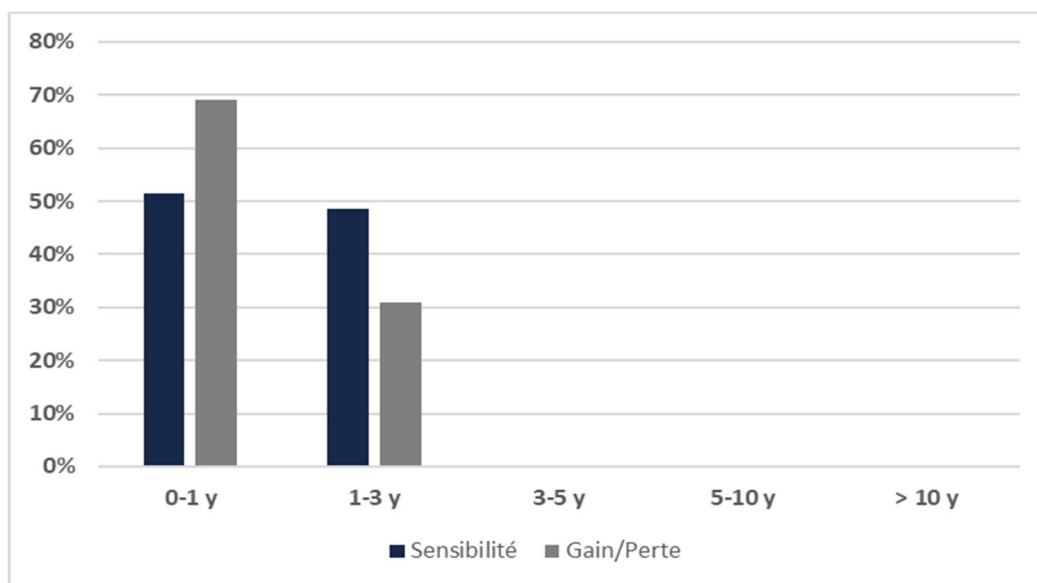
Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire présente une durée moyenne de 1.31 ans et une sensibilité moyenne de 1.28. Son encours en valeur de marché est de MAD 15 857 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +50 pbs entraînerait alors une perte moyenne de MAD 101 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +100 pbs se traduirait par une perte moyenne de MAD 202 millions.

Le spectre des sensibilités ci-dessous présente le choix de ventilation de la sensibilité totale sur les différentes catégories de papiers, et donc le choix de projection du risque de taux sur les différentes bandes de maturités.



3. Risque de Change

Tableau 76 Risque de change par type de devises

	Position Nette Longue*	Position Nette Courte*	% Fonds propres
EUR	267 572	-	1,05%
LYD	7	-	0,00%
QAR	1 770	-	0,01%
BHD	291	-	0,00%
SEK	-	56	0,00%
CHF	-	21 714	0,08%
TND	-	111 180	0,44%
CAD	12 177	-	0,05%
DZD	276	-	0,00%
KWD	-	12 517	0,05%
SAR	5 391	-	0,02%
AED	-	2 416	0,01%
JPY	-	3 382	0,01%
DKK	3 326	-	0,01%
NOK	7 271	-	0,03%
USD	-	57 768	0,23%
GBP	13 219	-	0,05%

Source : BankOf Africa

(*) Actifs – passifs dans la même devise +/- engagements nets à terme +/- Delta des options- Données au 31-12-2025

La somme des positions de change nettes est la suivante :

- Pour les positions longues : MAD 311 millions, soit 1.2% des fonds propres nets.
- Pour les positions courtes : MAD 209 millions, soit 0.8% des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessus montre que BANK OF AFRICA reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10% des fonds propres par devise et à 20% pour l'ensemble des devises.

4. Risques réglementaires

Le développement de la réglementation des pays de présence du Groupe fait l'objet d'une veille permanente par les filiales locales, ainsi que par le Centre d'Intelligence Economique. Les résultats sont périodiquement partagés avec les équipes Risques, dans le cadre de la communauté risques du groupe, afin d'estimer les impacts éventuels sur les portefeuilles des banques localement et in fine sur le groupe. Ces éléments sont pris en considération pour la fixation des limites d'exposition sur bases sociale et consolidée.

Tableau 77 Ratio de solvabilité au 31 Décembre 2025 (Bâle III) sur base consolidée

	Actifs pondérés (M MAD)
Risques de crédit pondérés	283 768
Risques de marché pondérés	12 032
Risques opérationnels pondérés	34 198
Total des actifs pondérés	329 998

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 78 Ratio de fonds Tier 1

	Montant (M MAD)
Fonds propres Tier 1	38 125
Total des actifs pondérés	329 998
Ratio de fonds Tier 1	11.6%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 79 Coefficient minimum de solvabilité

	Montant (K MAD)
Fonds propres de base	31 625
Fonds propres admissibles	42 449
Total des actifs pondérés	329 998
Coefficient minimum de solvabilité	12.9%

Source : BANK OF AFRICA

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%.

Le coefficient minimum de solvabilité est défini comme étant un rapport minimum de 12% entre d'une part le total des fonds propres "Tier2" et d'autre part le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Ce ratio s'établit à 12,9% sur base consolidée à fin décembre 2025.

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process –ICAAP– est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Celui-ci a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP est un élément clé du dispositif de gestion des risques et s'organise autour de **sept composantes**:

(i) **Taxonomie des risques**, (ii) **Risk Appetite**, (iii) **Quantification du capital économique**, (iv) **Gouvernance et Politiques Risques**, (v) **Capital Management**, (vi) **Dispositif des limites et**, (vii) **Dispositif de "Stress Tests"**.

La mise en place du dispositif du risk appetite s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- Le cadre d'appétence aux risques (Risk Appetite Framework) qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et de déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la Banque.
- La déclaration d'appétence aux risques (Risk Appetite Statement) qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions de l'appétence aux risques qui reflètent le profil de risque de la Banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La banque utilise des modèles pour la quantification du capital économique couvrant les risques du pilier 1 (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel) ainsi que les risques du pilier 2 auxquels elle est exposée (Risque de concentration, Risque structurel de taux, Risque Pays, Risque de non-conformité, Risque LAB-FT, Risque climatique, Risque de réputation, Risque Cyber, Risque de liquidité, Risque structurel de change et le risque stratégique).

Bank Al Maghrib n'impose aucun modèle de calcul du capital économique et laisse ainsi aux banques le soin de développer leur propre méthodologie de calcul (modèle interne).

A cet effet, la banque évalue son capital économique sur base consolidée et sur base sociale en cohérence avec la taxonomie des risques, le cadre d'appétence aux risques, le dispositif de limites et de stress tests.

Le résultat des travaux de quantification du capital économique démontre que les Fonds Propres de catégorie Core Tier One -CET1- couvrent les risques encourus par le Groupe au titre des piliers 1 et 2, sur bases sociale et consolidée.

Tableau 80 Coefficient minimum de solvabilité prévisionnel

Social	2025	juin-26	2026	juin-27
FP Base	15 895	16 667	16 198	17 003
FP cat 1	22 395	23 167	22 635	23 503
FP	25 547	26 182	25 512	26 292
Actif pondéré	164 792	169 355	172 996	175 985
Ratio CET 1	9.6%	9.8%	9.4%	9.7%
Ratio Tier one	13.6%	13.7%	13.1%	13.4%
Ratio de solvabilité	15.5%	15.5%	14.7%	14.9%

Consolidé	2025	juin-26	2026	juin-27
FP Base	31 625	33 777	34 952	37 632
FP cat 1	38 125	40 277	41 452	44 132
FP	42 449	44 463	45 500	48 093
Actif pondéré	329 998	342 314	360 731	371 159
Ratio CET 1	9.6%	9.9%	9.7%	10.1%
Ratio Tier one	11.6%	11.8%	11.5%	11.9%
Ratio de solvabilité	12.9%	13.0%	12.6%	13.0%

Source: BANK OF AFRICA

Les ratios prévisionnels de BANK Of Africa sur bases individuelle et consolidée demeurent supérieurs au minimum réglementaire en vigueur.

5. RISQUES OPERATIONNELS :

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

5.1. Politique de gestion des risques opérationnels

5.1.1. Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue dudit dispositif.

5.1.2. Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

5.1.2.1. Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

5.1.2.2. Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels (CRO) ;
- Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO) ;
- Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

5.1.2.3. Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe

BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe (émanation du Conseil d'Administration) ;

- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,
- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,
- Le montant de Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

5.1.3. Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des événements,
- La Cartographie des risques opérationnels,
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels (Key Risk Indicators).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration.

Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

5.1.4. Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

5.2. Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs.

Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du Groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées.

Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;

- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale, notamment la loi américaine FATCA. Le Pôle Compliance Groupe a mis en place un dispositif de conformité permettant l'identification et l'accompagnement des clients « US Person » dans leurs démarches ainsi que la réalisation des reportings requis par les autorités américaines. En 2025, BANK OF AFRICA a poursuivi le renforcement de ce dispositif, notamment par la mise en œuvre de modules de formation continue et par l'activation des mécanismes de cessation de relation à l'égard des clients récalcitrants. Les reportings de l'ensemble des filiales éligibles à la déclaration FATCA ont été soumis avec succès en mars 2026 au titre de l'exercice 2025.

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Risque IT :

La remontée des incidents qui représentent un Risque Opérationnel est faite via l'outil MEGA HOPEX. Ce dernier est utilisé par les correspondants, coordinateurs et relais désignés au niveau des différentes entités de la banque ainsi que les filiales (dont l'outil a été déployé) pour la déclaration des incidents RO au fil de l'eau.

6. Risque sur les actifs Hors exploitation

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2025, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

BOA Maroc en concertation avec les Commissaires aux Comptes, a constitué de manière progressive depuis 2021, une provision brute de MAD 500 millions (MMAD).

Cet effort de provisionnement a permis la banque de se conformer avec la réglementation comptable et prudentielle vis-à-vis de Bank Al Maghrib, en alignant les provisions sur les valeurs d'expertise établies par les experts désignés par la Banque Centrale.

Cette situation a permis de faire évoluer l'observation des commissaires aux comptes pour ne plus porter que sur un seul bien d'une valeur de MAD 1 milliard, et qui a déjà fait l'objet d'un effort de provisionnement tenant compte des expertises du terrain par les experts agréés.

Par mesure de prudence, les commissaires aux comptes estiment qu'un effort additionnel de provisionnement sur ce bien serait recommandé pour tenir compte des délais d'écoulement, bien que la valorisation actuelle de cet actif soit conforme à son expertise.

Ce point est suivi régulièrement par le management du groupe et par les commissaires aux comptes, dans le cadre d'un programme global d'écoulement des actifs immobiliers hors exploitation.

En matière de fonds propres réglementaires et de pondération des risques RWA, Bank Al-Maghrib définit un cadre strict pour le traitement des opérations de dation en paiement et de vente à réméré. Conformément à la circulaire n°26/G/2006, les établissements de crédit doivent appliquer des pondérations différenciées selon la durée de détention des biens inscrits à l'actif du bilan : 100 % pour une durée inférieure à 24 mois, 200% entre 24 et 48 mois, et 250 % au-delà de 48 mois.

7. Risque Pays :

Le risque pays se définit par la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert.

Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente.

Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du Groupe.

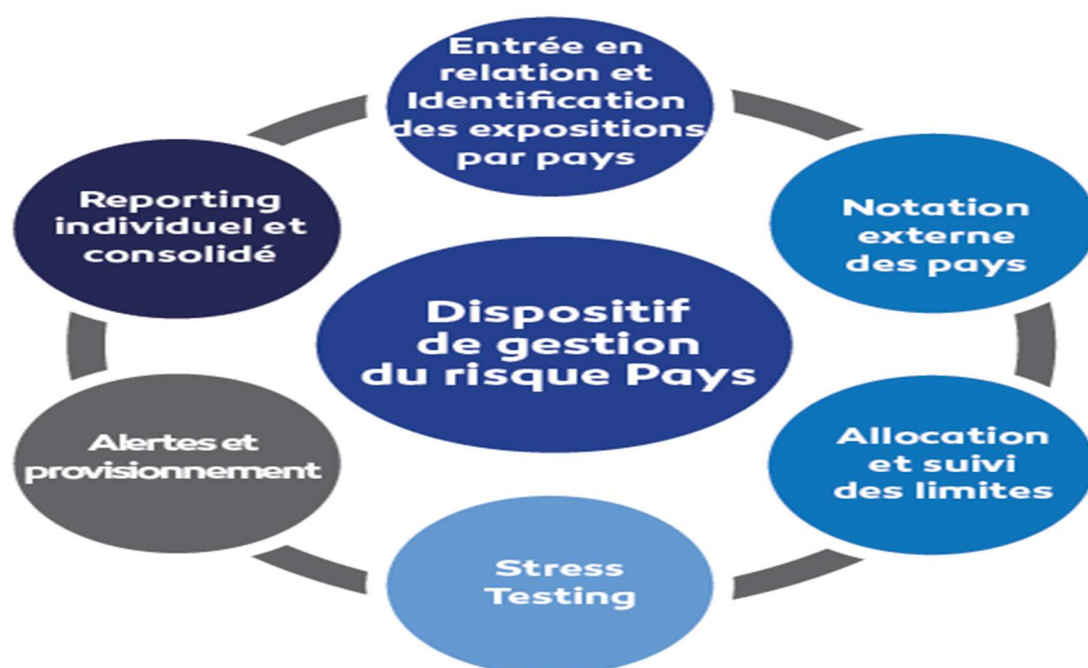
Les engagements du Groupe BANK OF AFRICA concernent principalement les Entreprises et le Souverain. Ces engagements font l'objet :

- d'une autorisation après analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;
- d'un suivi continu à travers des reportings qui offrent une vue d'ensemble des engagements du Groupe BANK OF AFRICA.

En complément de ces reportings, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays.

L'exposition au risque souverain du Groupe Bank Of Africa s'est établie, à fin Déc 2025 à **37 MdMAD** composée principalement de titres souverains à hauteur de **34 MdMAD**.

Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :



• Les limites d'exposition par pays

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la Banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à les impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression).

Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.

• Cartographie des Risques Pays

La Banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développé une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P.

Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la Banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

8. Risques financiers liés à l'environnement

L'évaluation et la gestion des risques ainsi que des impacts environnementaux et sociaux constituent des éléments fondamentaux dans le cadre de la gestion globale des risques associés aux projets qui sont envisagés pour un financement. Cette démarche est non seulement cruciale pour garantir une performance environnementale durable, mais elle est également déterminante pour le succès à long terme des projets.

Dans ce contexte, le processus de due diligence mis en œuvre par Bank of Africa vise plusieurs objectifs clés. Tout d'abord, il s'agit d'identifier les différents impacts et risques qui pourraient survenir, qu'ils soient d'ordre environnemental, social, sanitaire ou sécuritaire. Cette identification précoce est essentielle pour anticiper les problèmes potentiels et prendre des mesures appropriées.

Ensuite, le processus inclut une évaluation rigoureuse de la conformité du projet par rapport à la réglementation nationale en vigueur, ainsi qu'aux normes de performance établies par l'International Finance Corporation (IFC).

De plus, il prend en compte les directives générales et sectorielles de la Banque Mondiale, les Principes de l'Équateur, ainsi que les meilleures pratiques en matière d'environnement et de responsabilité sociale. Cette évaluation permet de s'assurer que le projet respecte les standards les plus élevés en matière de durabilité.

Enfin, le processus de due diligence se conclut par la présentation d'un plan d'action détaillé, conçu pour atténuer les risques identifiés et remédier aux non-conformités qui auraient pu être détectées au cours de l'évaluation. Ce plan est essentiel pour garantir que les projets ne compromettent pas les objectifs environnementaux et sociaux.

Il est également important de noter qu'au cours de l'exercice 2025, Bank of Africa n'a enregistré aucun risque financier lié aux questions environnementales, ce qui reflète son engagement envers une finance responsable et durable.

PARTIE X : ANNEXES

I. Rapport financier annuel 2025

https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2026-05/Rapport_Financier_Annuel_2025.pdf

II. Rapport financier annuel 2024

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202024-1.pdf>

III. Statuts

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-12/Statuts-BANK-OF-AFRICA-Octobre-2025.pdf>

IV. Rapports de notation de BANK OF AFRICA 2024 - 2026

2026 :

MOODYS : https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2026-03/RATING_MOODY'S BANK OF AFRICA_0326.pdf

2025 :

FITCH : https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2026-02/FITCH_RATINGS_DECEMBRE_2025.pdf

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-07/Rating%20Moody%27s%20Juin%202025.pdf>

2024 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-02/Communiqu%C3%A9%20Fitch%20Ratings%20BOA%20F%C3%A9vrier%202024.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-04/MOODYS%20DEC%202024.pdf>